Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/uncollegedejesui0000unse

UN

COLLÈGE DE JÉSUITES

AUX XVIIe & XVIIIe SIÈCLES

Veüe de la fléche petite Ville dans le Duché d'Anjou où il y a un celebre collége de Jesuittes 1612.

Fac-simile par H. Marcesse d'apt Et. Martellange Bibl. Nat. Cab. des Est.

Imp E. Dufrénoy

25 1

UN

COLLÈGE DE JÉSUITES

AUX XVIIe & XVIIIe SIÈCLES

LE COLLÈGE HENRI IV

DE LA FLÈCHE

PAR LE P. CAMILLE DE ROCHEMONTEIX

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME TROISIÈME

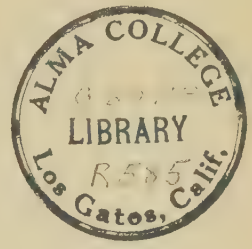

LE MANS

LEGUICHEUX, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

15, Rue Marchande, et rue Bourgeoise, 16

1889

58126

TROISIÈME PARTIE

ENSEIGNEMENT LITTÉRAIRE

UN COLLÈGE DE JÉSUITES

AUX XVIIe & XVIIIe SIÈCLES

CHAPITRE PREMIER

Enseignement littéraire à La Flèche, principalement du Latin et du Grec : Méthode d'enseignement des Jésuites ; division des classes ; auteurs classiques, historien, poète et orateur ; Cicéron. — Grammaires latines et grecques dans la première moitié du XVIIe siècle. — Dictionnaires, racines grecques, particules, idiotismes, philologie comparée. — Rhétoriques en latin. — Exercices de composition ; part faite au latin. — Distinctions honorifiques dans les classes, récitation des leçons, correction des devoirs, prélection. — Le latin, surtout les **vers latins**, ornement indispensable de toutes les fêtes. — Les Pères Musson, Pétau, Caussin, Cellot, Vavasseur, Desbans, Mambrun, Rapin, Laurent Lebrun, Jean Chevalier, Darrot, du Cerceau, Sanadon, Brumoy, des Billons, etc.

Il ne faudrait pas croire que les Jésuites, uniquement ou presque exclusivement occupés de la formation morale et religieuse de l'enfant, n'eussent aucun souci de son développement intellectuel. Ce serait une erreur étrange. S'ils mettaient en première ligne les intérêts d'un ordre supérieur, ils ne négligeaient pas pour cela

l'instruction : à leur école, le disciple apprenait à devenir chrétien et homme [1].

Instruction chrétienne, éducation, enseignement classique, tel est, en effet, le programme pédagogique de la Compagnie de Jésus !

Dans tout enseignement, la méthode joue un rôle important. Chaque individu, chaque corporation, chaque société a la sienne. L'ancienne Université avait sa méthode, la nouvelle a une méthode différente ; et en dehors de l'Université, il existe une infinité d'écoles ayant leur manière d'enseigner, leur système propre. La Compagnie de Jésus a aussi sa méthode, qui compte de chauds partisans et des ennemis déclarés. Les premiers, à notre époque surtout, vantent son excellence et sa supériorité ; les seconds l'attaquent, beaucoup sans la connaître, d'autres sans la comprendre, quelques-uns avec des arguments qui ne sont pas dénués de valeur : ils

1. Dans le livre pour *Messieurs les Pensionnaires de Lyon*, le P. Croiset dit, en s'adressant aux élèves :

« L'Étude, la docilité, l'application, le progrès dans les sciences, et surtout dans celle du salut, doivent être pour vous des devoirs indispensables. Dieu veut que vous vous y appliquiez avec soin. L'étude chez les jeunes gens doit *presque* aller de pair avec la prière ; du moins devez-vous la regarder comme le principal devoir de votre état, et vous en faire, pour ainsi dire, un devoir même de religion. » (Première partie, § III.)

« Regardez vos études comme un des plus essentiels devoirs de votre état... La vertu est ennemie de la paresse. » (*Ibid.*, 2e *P.*, § I.)

« A voir les soins qu'on prend dans cette maison de vous rendre chrétiens, on pourrait craindre qu'on ne négligeât ceux qu'on doit avoir de vous rendre sçavans..... Mais si on est tout appliqué à régler vos mœurs, on ne l'est pas moins à former votre esprit pour les sciences. Tous les momens y sont si bien ménagés, toutes les heures si bien réglées, on vous y donne tant de leçons et vous y faites tant d'exercices, qu'on dirait à vous voir étudier, qu'on ne pense qu'à vous rendre habiles. » (*Ibid.*, 2e P., § I.)

préfèrent le système moderne, qui est le leur. Nous n'avons pas à nous prononcer entre ces deux camps opposés ; nous serons même les premiers à prendre rang parmi les adversaires de la Compagnie, quand leurs méthodes *auront produit des orateurs plus éloquents, des poètes plus parfaits, des philosophes plus profonds, des littérateurs plus érudits que ceux des deux derniers siècles*, qui furent formés dans les collèges de la Société [1]. « Un seul fait reste constant, c'est que, dans le temps, il n'y avait rien de mieux que les écoles des Jésuites. Ils ont conservé cette réputation jusqu'au moment de leur suppression, et, s'ils ont eu des rivaux, on convient du moins qu'ils n'ont pas été surpassés [2]. »

Nous n'avons à parler ici que de l'enseignement des Jésuites à La Flèche, où ils suivirent le *Ratio Studiorum*, autant que possible ; car si les règles générales de cette belle conception pédagogique peuvent s'appliquer à l'universalité des temps, des lieux et des peuples, il n'en est pas de même de quelques règles particulières, qui doivent tenir compte des usages locaux, des différences de mœurs et de climats, des nécessités et des besoins de la société civile, de la législation scolaire, des exigences gouvernementales, enfin des progrès de l'esprit humain.

D'une remarquable largeur dans sa précision, le *Ratio* fut donc, au collège Henri IV, pendant plus de cent cinquante ans, la règle unique des études ; néanmoins il dut subir sur quelques points des modifications importantes,

1. *Vérité défendue et prouvée* par les faits contre les calomnies anciennes et nouvelles. Polock, 1817, p. 17.

2. *Ibid.*

comme on le verra dans la suite de cette histoire. Elles furent nécessitées par le rapide perfectionnement de la langue française au XVIIe siècle, et par le développement donné aux sciences exactes et aux études historiques. De nos jours, la tyrannie des programmes universitaires a forcé les Jésuites à modifier encore leur méthode d'enseignement.

Le collège de La Flèche fut le premier de la Province de Paris à adopter le *Ratio* rédigé dans sa forme définitive, et imposé à toutes les maisons de la Compagnie par une lettre circulaire du 8 janvier 1599 [1]. Il comprenait treize classes distinctes, six consacrées aux lettres latines et grecques, trois à la philosophie et quatre à la théologie. Il sera question dans un autre chapitre de la philosophie et de la théologie.

Dans les quatre premières classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième, l'enseignement est *presque exclusivement* grammatical. La suivante qu'on nomme *Seconde, Humanités* ou *classe de Poésie,* prépare immédiatement à la *Première* ou *Rhétorique*. La Province de Paris n'a que quatre collèges, la Flèche, Louis-le-Grand, Rouen et Rennes, qui commencent le latin en sixième ; les autres le commencent en cinquième. Dans les autres Provinces de l'Assistance de France, la sixième est enseignée à la Trinité de Lyon, à Avignon, à Dôle, à Marseille, à Dijon et à Nancy ; les autres collèges, la grande majorité par

1. Cette lettre se trouve au commencement du *Ratio* imprimé en 1598 : *Universa studiorum nostrorum Ratio...*

conséquent, n'admettent les élèves qu'à partir de la cinquième, de la quatrième ou même de la troisième. On sait que les Jésuites eurent en France quatre-vingt-douze collèges.

La division des classes, qui nous semble toute naturelle aujourd'hui, était alors une nouveauté. Ce n'est qu'à la suite de beaucoup d'essais et de tâtonnements que la Compagnie s'arrêta définitivement à cette classification à la fin du seizième siècle, et l'Université l'adopta après avoir longtemps regimbé. La gradation des classes de grammaire et de littérature avec leur nombre est également de l'invention des Jésuites. Au moyen âge, on ne connaissait en réalité que deux degrés d'enseignement : l'enseignement supérieur, qui embrassait la théologie, le droit et la médecine, et l'enseignement préparatoire. Ce dernier passait par trois degrés différents : le premier comprenait la lecture, l'écriture et les éléments de la grammaire latine que l'on apprenait dans le traité de Donat ; au deuxième degré, on étudiait dans le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, les irrégularités et les anomalies grammaticales, la syntaxe et la prosodie, on expliquait des poètes latins de l'antiquité, on apprenait la rhétorique du temps, c'est-à-dire quelques formules épistolaires ; au troisième degré arrivait la logique, l'art par excellence, qu'on enseignait et étudiait avec passion, puis la Dialectique et les Analytiques d'Aristote. Sous le Cardinal d'Estouteville, la marche et la suite des études commencent à se dessiner d'une façon plus régulière et plus pratique ; on exige du moins que l'écolier, avant d'aborder la philosophie, connaisse le Doctrinal, les éléments du grec et les principes de la versification. A partir

de 1535, la division des Études s'établit par *classes* [1], mais le nombre des classes n'est pas fixé : le collège de Navarre a une *treizième*. Les grands modèles de Rome et d'Athènes sont négligés : Léger du Chesne s'en plaint en 1580 [2], quand il parle de ses années de collège à l'Université de Paris, et Denys Lambin, dans son épître dédicatoire à Charles IX [3], blâme sévèrement l'exclusion systématique, dans les collèges de Paris, des écrivains latins et grecs de l'antiquité profane. On apportait plus de soin à l'étude de la grammaire ; malheureusement les grammairiens du moyen âge, Donat et Priscien, Evrard de Béthune et Alexandre de Villedieu étaient ou incomplets ou diffus. Cet enseignement se perdait dans les subtilités de l'argumentation et la stéri-

1. *Classis* est une expression de la Renaissance ; le premier acte authentique où ce mot se rencontre est de 1539.

2. « Au lieu de mettre, dit Léger du Chesne, entre les mains des jeunes gens et de leur expliquer les ouvrages admirables de Démosthène et de Cicéron, nous étions condamnés à lire et à expliquer le misérable traité de Philelphe, touchant l'éducation des enfants, écrit plein d'inutilités et de fadaises. A la place d'Euclide, de Ptolémée, d'Archimède, de Platon, d'Aristote, de Xénophon, on ne nous entretenait que de modalités, de termes, de réduplications, d'oppositions, d'insolubles, de tous ces artifices trompeurs de vains sophistes. Enfin au lieu des vers si bien travaillés d'Homère et de Virgile, on ne nous nourrissait que des grossières productions des Bavius, des Mœvius et des Cherillus. » Goujet, op. C, T. I, p. 27.)

3. « Sous les règnes précédents, les meilleurs auteurs latins étaient ignorés. A peine connaissait-on les noms d'Homère, de Pindare, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide. On ne lisait pas davantage Platon, Xénophon, Théophraste, Plutarque. Aristote même n'était expliqué que d'après de mauvaises traductions latines, et combien peu encore se donnaient la peine de l'expliquer! On n'avait aucune liaison avec Hérodote, Thucydide, Polybe, Diodore. » (Lambin, ép. dédicatoire à Charles IX, placée à la tête du Commentaire sur Horace, cité et traduit par Goujet. *Mémoire historique et littéraire sur le collège royal de France*, t. I, p. 18.)

lité des formules scolastiques. Les maîtres, pour ne point paraître enseigner des puérilités, n'imaginaient rien de mieux que d'obscurcir l'humble grammaire des difficultés de la dialectique et de la métaphysique : *Præceptores illi, ne puerilia docere viderentur, grammaticam dialectices et metaphysices difficultatibus obscurabant.* La réflexion est d'Érasme. Les exercices littéraires se ressentaient de cette manie de l'argumentation ; des classes de grammaire et de littérature ressemblaient souvent à une école de philosophie, où l'on raisonnait sur les règles par *Atqui* et par *Ergo*, au grand préjudice de la composition écrite, de la lecture et de l'imitation des modèles.

Le *Ratio Studiorum* fut une réaction contre la scolastique, qui désormais ne sortit plus de l'enceinte de la philosophie et de la théologie, et la nouvelle division des classes de lettres qu'il adopta et fixa d'une manière définitive, entraîna un programme nouveau, des *Préceptes,* des *Auteurs* et des *Exercices* proportionnés au dégré de chaque classe.

Il serait fastidieux, à tout le moins inutile, de donner ici la liste complète des *Auteurs* assignés à chacune des classes de la Flèche. Cette liste renfermait tout ce que l'antiquité latine et grecque a produit de plus accompli, les modèles les plus propres à former le jugement et le goût des jeunes générations : parmi les poètes, Virgile, Horace, Ovide, Phèdre, des extraits de Tibulle, de Catulle, de Martial, de Properce, de Perse, de Juvénal [1] et

1. D. Junii Juvenalis Satyrarum libri V, A. Persii Flacci Satyrarum liber unus. Flexiæ, apud Jacobum Rezé, typographum regium, 1607.

de Claudius [1], quelques chœurs des tragédies de Sénèque [2], Homère, Pindare, Hésiode, Euripide et Sophocle ; parmi les historiens, César, Salluste, Tite-Live, Tacite, Aurelius Victor [3], Thucydide [4] et Plutarque ; parmi les orateurs, Cicéron, Démosthène, Isocrate, saint Jean Chrysostôme et saint Basile ; enfin parmi les philosophes, Aristote, Platon et les œuvres philosophiques de Cicéron.

Tous ces ouvrages n'étaient pas lus ou expliqués en classe ; quelques-uns, comme Tibulle, Catulle, Martial, Properce, Juvénal, Perse, Aurelius Victor et Claudien, servaient aux élèves, dans les moments de loisir, de livres de lecture. Il en était de même des auteurs grecs; mais pour en faciliter la lecture, on faisait imprimer

1. Claudii Claudiani opera quæ extant cum notis Thomæ Dempsteri Scoti. Flexiæ, apud Jacobum Rezé, typ. reg., 1607.

2. Chori ex tragœdiis Senecæ excepti. Flexiæ, apud Georgium Griveau, typ. reg., 1629.

3. Sexti Aurelii Victoris historiæ Romanæ Breviarium, à Jano et Saturno urbeque conditâ usque ad Consulatum X Constantii Aug. et Juliani Cæs. III. Flexiæ, apud Georgium Griveau, typ. reg. et Henricæi collegii S. J., 1637.

Cet ouvrage est du Jésuite André Schott, né à Anvers en 1552 et mort à Anvers en 1629.

4. Thucydidis Olori filii Historiæ, in gratiam classicæ juventutis. Flexiæ, apud Ludovicum Hebert, typog. reg., sub signo nominis Jesu, 1625. — Texte grec et traduction latine en regard.

Parmi les ouvrages classiques imprimés à la Flèche à l'usage des élèves du Collège Henri IV, nous trouvons encore :

Le discours de Démosthène sur la *Couronne*, imprimé en 1636 chez G. Griveau ; l'*Iliade d'Homère*, imprimée en 1666, avec traduction latine interlinéaire, chez la veuve de G. Griveau ; les *Dialogues des morts*, imprimés en 1629, chez Gerv. Laboé ; l'*Anthologia epigrammatum græcorum* selecta et ab omni obscœnitate vindicata, cum latinâ interpretatione. Flexiæ, apud Lud. Hebert, 1624; etc...

la traduction latine avec le texte en regard [1]. Les écoliers arrivaient ainsi, dans le cours de leurs études, à se familiariser avec la plupart des écrivains de l'antiquité. Ce qu'ils ne voyaient pas en classe, ils pouvaient le lire en particulier; et si nous en croyons la renommée, toujours exagérée, même et surtout en pareille matière, leur plus doux passe-temps était la lecture des poètes latins.

Cependant, les modèles offerts à l'étude et à l'imitation de la jeunesse n'étaient pas mis indistinctement entre les mains de tous les enfants : on avait égard au degré de la classe et à l'âge. Les orateurs, les poètes et les historiens n'occupaient pas non plus une place égale dans l'enseignement. Ainsi l'historien n'est admis qu'en Seconde et en Rhétorique; en Seconde, on le parcourt *(percurratur)* tous les deux jours, à la dernière demi-heure de la classe du matin. A la même heure, les autres jours, on explique la Métrique, et, la Métrique terminée, on lit tous les jours couramment l'historien. Cette lecture n'a lieu que pendant le premier semestre [2]. En Rhétorique, le régent *explique*, le matin des jours de congé, et le samedi, pendant la première heure des classes du matin et du soir, ou l'historien ou le poëte. Dans les collèges, où la classe de Rhétorique dure

1. Au nombre des classiques grecs imprimés à La Flèche avec la traduction latine, *in gratiam classicæ juventutis*, on trouve le troisième livre de l'*Iliade*, le troisième livre de l'*Enéide* et l'*Anthologie*, édités le premier par la veuve Griveau, les deux autres par L. Hébert. Les dialogues de Lucien, *Cum novâ versione et notis, ad usum collegiorum Societatis*, sont destinés à être lus par les écoliers dans leurs temps libres : voir la *Préface* du P. Etienne Moquot.

2 *Rat. Stud.*, reg. 2ª Prof. Hum.

deux heures et demie le matin et le soir, la dernière demi-heure est toujours consacrée à l'explication de l'historien ou du poëte, et, dans ce cas, on ne les explique pas le samedi [1].

Dans les classes, au dessous de la Rhétorique, l'orateur et le poëte sont seuls l'objet de la *Prélection*. En quatrième, en troisième et en seconde, la prélection se fait alternativement, pendant la classe du soir, ou dans le poëte latin, par exemple, dans Virgile ou dans Horace, ou dans un auteur grec, poëte ou prosateur; cet auteur est ordinairement en seconde, au premier semestre, Isocrate [2], saint Jean Chrysostôme ou saint Basile, au second semestre, Phocylide, Théognide ou saint Grégoire de Nazianze; en troisième, saint Jean Chrysostôme ou Ésope; en quatrième, le catéchisme en grec ou le tableau de Cébes. En Rhétorique, on fait, à la seconde heure du soir, jusqu'à la fin du premier semestre, la prélection dans un orateur ou dans un historien grec; à partir du second semestre, on explique tous les deux jours un

1. *Rat. Stud.*, reg. 2ª Prof. Rhet.

2. L'*Isocrate* dont se servaient les humanistes était, sur la fin du XVIIe siècle, imprimé avec la traduction latine interlinéaire. Au bas de chaque page, se trouvent l'analyse des verbes, des substantifs et des adjectifs, les racines grecques les plus importantes et quelques remarques grammaticales. Nous avons eu entre les mains l'exemplaire de René des Roches Jarret, élève de seconde à La Flèche de 1703 à 1704 : *Hic liber pertinet ad me Renatum des Roches Jarret.* Voici le titre : *Isocratis ad Nicoclem oratio de regno*, Ισοκρατους προς Νικοκλεα περι του Βασιλευειν, cum versione latinâ interlineari et expositione seu praxi grammaticâ omnium vocabulorum ad calcem adjectâ, *Ordine litterato.* — Cet ouvrage, qui fait partie de la bibliothèque de M. Louis de Jeux, des Bordes, près Baugé, a été imprimé en 1699. Homère, Démosthène, etc..., sont, vers la même époque, remis également aux mains des élèves avec traduction interlinéaire, analyses et remarques au bas des pages.

poëte grec, et les autres jours, un orateur. C'est dans cette classe que l'on voit défiler tous les grands maîtres dans l'art de parler et d'écrire de l'antiquité grecque, soit profane, soit sacrée : Démosthène, Homère, Pindare, Platon, Thucidide, Chrysostôme, Basile, Grégoire de Nazianze. Il n'y a que l'embarras du choix.

La classe du matin a cela de particulier que, de la sixième à la Rhétorique inclusivement, on n'y explique que les différentes œuvres d'un seul écrivain. La Prélection se fait toujours dans Cicéron : dans les lettres familières, en sixième, cinquième et quatrième; dans les lettres à Atticus et à son frère Quintus, dans les traités de la *Vieillesse* et de l'*Amitié* et dans les *Paradoxes,* en troisième [1]; enfin, en Seconde et en Rhétorique, dans le *de Officiis,* les traités sur l'*Éloquence* et les œuvres oratoires.

Les programmes d'enseignement et d'examen de La Flèche que nous avons lus, indiquent tous Cicéron comme l'auteur de prédilection. La préférence pour cet écrivain s'explique aisément : sa langue, celle du siècle d'Auguste, est avec la grecque la plus belle et la plus harmonieuse qu'on ait jamais parlée. Pour former le goût littéraire de la jeunesse, on ne saurait donc étudier le latin à une source plus pure. Aussi, le *Ratio* recommande de s'en tenir, pour la formation du style, à peu

1. Dans quelques collèges, on faisait imprimer, à l'usage des classes inférieures de grammaire, un certain nombre de petites histoires tirées des œuvres de Cicéron : « Historiæ ex M. T. Ciceronis operibus excerptæ, ad usum scholasticorum primæ et secundæ Grammatices Collegii Belsuncæi Societatis Jesu. Massiliæ, ex typis J. P. Brebion, 1737. »

près à Cicéron seul : *Stylus ex uno ferè Cicerone sumendus est* [1].

Les *auteurs,* qui servaient de texte classique, ne varièrent pour ainsi dire pas pendant la longue durée du collège de La Flèche. Ce sont les mêmes ouvrages, d'abord avec le texte seul, puis avec des notes [2], que l'on enseigne chaque année dans la même classe ; mais les programmes annuels assignent à chaque classe des modèles en nombre suffisant, pour que le professeur ne se trouve point à l'étroit et puisse tenir compte, dans le choix des auteurs, de ses propres préférences.

La *Grammaire,* qui enseigne la langue, cette matière première des belles-lettres [3], et la *Rhétorique* qui couronne l'enseignement littéraire, ont passé l'une et l'autre par des révolutions que nous ferons connaître.

C'est le *Rudiment de Despautère,* qui, à l'origine du Collège Henri IV, servit de base à l'enseignement du latin [4].

1. *Rat. Studiorum,* Reg. prof. Rhet.

2. Tout le monde connaît les *notes* pleines de clarté et de précision du P. Jouvancy sur Cicéron, Horace, Ovide, Térence, Juvénal, etc..., et toutes les belles éditions *ad usum Delphini.*

3. La *Grammaire* fut toujours, dans les collèges des Jésuites, l'objet d'une étude spéciale : « La *Grammaire*, dit le P. Croiset (*Règlemens de Messieurs les pensionnaires*), est appelée la porte de tous les arts, parce que, sans son secours, l'on ne peut parvenir à la connaissance des sciences... L'esprit, quelque brillant qu'il soit, ne saurait suppléer à son défaut... Aussi, ne vous étonnez pas si l'on prend tant de soins de vous instruire à fond des premiers principes ; il vous importe de vous y rendre habiles. » (2 $_{d^e}$ p., § III)

4. Despautère (Jean), grammairien, naquit à Ninove, petite ville du Brabant, vers l'an 1460, et mourut à Comines en 1520.

La grammaire qu'on adopta à La Flèche avait pour titre : *Joannis Despauterii Ninivitæ universa grammatica in commodiorem docendi*

Dès le milieu du XVIe siècle, on avait commencé à l'enseigner dans les collèges de la Compagnie. Le P. Pachtler donne, dans ses *Monumenta Germaniæ*, plusieurs programmes de classe qui le prescrivent en seconde et dans tous les cours de grammaire [1]; après la promulgation du *Ratio*, il est détrôné en Allemagne par le P. Alvarez [2]. Mais dans le même siècle, en France, il règne en triomphateur; et, sans faire les délices de la jeunesse, il jouit d'une faveur méritée, parce qu'il est plus simple et plus pratique que Donat, Priscien, Villedieu et Béthune.

Au commencement du siècle suivant, Jean Behourt, instituteur à Rouen, le corrige et le met dans un ordre plus clair, et beaucoup de collèges adoptent cette nouvelle édition. Elle était dégagée des subtilités tant reprochées aux grammaires du moyen âge; mais ses règles, formulées en vers d'une façon assez obscure, dans un latin passable-

et discendi usum redacta, cum præceptis et observationibus ex melioris notæ grammaticis sedulo desumptis et perspicuâ exemplorum ex probatioribus auctoribus selectorum appositione. Adjecta est facilioris intelligentiæ gratiâ, gallica versuum Despauterii interpretatio; brevis etiam latinæ linguæ cum græca collatio; quantitatis fusior cum exemplis explicatio; accessit recens figurarum fermè omnium quæ in usu communi sunt tractatio. Ad Patres Societatis Jesu. Per Joannem Behourt Rothomagœum.

On trouve à la Bibliothèque de Chartres un exemplaire de cette grammaire. On étudiait, en sixième, les genres et les déclinaisons des noms; en cinquième, les prétérits et les supins des verbes avec la révision des genres et des déclinaisons; en quatrième, la syntaxe avec la révision des prétérits et des supins; en troisième, la quantité avec la révision de la syntaxe.

1. *Monumenta Germaniæ*... De scholaribus et ratione scholæ benè constituendæ, anno 1560, p. 152. — Catalogus lectionum et exercitationum, an. 1567, p. 208. — Catalogus lectionum... observandus, anno 1576, p. 230. — Index lectionum..., an. 1579, p. 247, etc., etc.

2. *Monumenta Germaniæ*... Catalogus, an. 1593, 1594, 1595. Index librorum in collegiis S. J. Germanicis adhibitorum, p. 317.

ment barbare, manquaient absolument de charme et d'attrait. Les vers aidaient néanmoins la mémoire et facilitaient les débuts parfois très pénibles de la langue. Aussi, en dépit de toutes les plaisanteries [1] et de toutes les attaques dirigées contre lui, il continua longtemps à régner, à tourmenter l'enfance.

On peut se demander pourquoi la grammaire d'Alvarez ne fut pas adoptée à La Flèche. La réponse est facile. Il faut, en effet, distinguer dans cette grammaire deux choses, le système général d'apprendre le latin par le latin, et sa rédaction spéciale. Le système n'appartient nullement à Alvarez, il existait avant lui, et l'on n'en connut pas d'autre, même près d'un siècle après sa mort. Son mérite est donc uniquement dans la rédaction. Or cette rédaction n'est point à l'abri de tout reproche, puisque les commissaires chargés du *Ratio Studiorum* en firent une critique assez étendue [2]. L'auteur de l'*Introduction à la langue latine, à l'usage des collèges de la Haute-Allemagne*, tout en reconnaissant que le *grammairien Portugais avait réuni dans sa grammaire tout ce qui se trouve de bon dans les autres,* avoue que son ouvrage *avait essuyé de rudes censures* [3]. Ces censures étaient de deux sortes : les unes reprochaient à Alvarez de n'être ni assez simple, ni assez clair, ni suffisamment à la portée des enfants ; c'est le reproche que

1. Molière, dans la *Comtesse d'Escarbagnas* et le *Dépit amoureux*, plaisante agréablement l'ennuyeux grammairien.

2. V. *Ratio atque Institutio Studiorum*, per sex Patres ad id jussu R. P. Præpositi Generalis deputatos, conscripta. Romæ, in collegio S. J., 1586.

3. Préface de l'*Introduction à la langue latine.*

lui faisait la commission de 1584 [1]; les autres lui trouvaient le grave défaut de s'éloigner beaucoup du génie de la langue française, et il ne pouvait guère en être autrement, composé qu'il était pour les Portugais, dont la langue est si différente de la nôtre.

Cependant, malgré ses imperfections, le mérite de cette grammaire fut assez supérieur pour obtenir l'honneur de devenir *officielle* dans la Compagnie ; mais bien qu'officielle pour le fond, elle ne fut pas adoptée partout sous sa forme première ; elle fut même entièrement refondue dans quelques pays, selon les besoins des localités, la volonté des supérieurs, ou les heureuses tentatives de certains esprits entendus dans la matière. Il ne faut pas s'étonner de ces nombreuses et profondes modifications : la règle qui prescrit Alvarez laisse assez de liberté sous la loi, puisqu'elle va jusqu'à permettre une *grammaire semblable* [2].

En France, on usa largement de la latitude laissée par cette règle, à tel point qu'il paraît impossible de prouver

1. Ordo fortassis nonnihil commutandus esset, ut facilior, planior, aptior pueris reddatur... Rudimenta æquo prolixiora videntur, ut iis non modo puerorum ingenium obruatur sed nimium etiam detineantur, antequam ad syntaxim accedant. (*Ratio atque Institutio...*)

2. Voici le texte de l'Institut : « Dabit operam (P. Provincialis) ut nostri magistri utantur grammatica Emmanuelis. Quod si methodi accuratioris, quam puerorum captus ferat, alicubi videatur, vel *Romanam* accipiant, vel *Similem* curet conficiendam, consulto Præposito generali, salvâ tamen ipsâ vi ac proprietate omnium præceptorum Emmanuelis. » (*Ratio Stud.* reg. Prov. 23).

Le *Ratio* de 1591 n'est pas aussi impératif que l'Institut. Il dit, p. 19, nº 61 : « *Æquum* est nostris in Scholis non aliam quam P. Emmanuelis Alvari grammaticam exponi. Quod si quotidianis ferè experimentis compererit Præpositus provincialis illam accuratioris esse methodi, quam in suâ provinciâ ferat puerorum captus, licebit aut uti Emmanuele *in Romanam methodum nuperrime redacto,* aut consulto Præ-

qu'on s'y soit *généralement* servi d'Alvarez. La rareté des exemplaires d'Alvarez dans nos bibliothèques françaises confirmerait plutôt l'opinion de ceux qui prétendent que cette grammaire, si elle fut adoptée en France, le fut dans un nombre assez restreint de collèges, et pendant une période assez courte. D'après les *Mémoires de Trévoux*, elle n'aurait même pas été *connue* au XVIIe siècle, car ils écrivaient en 1710 : « *La Grammaire latine d'Emmanuel Alvarez*, jésuite portugais, a toujours passé pour une des plus complètes et des plus claires que nous ayons. L'Italie, l'Espagne et le Portugal, une partie de l'Allemagne, la Pologne s'en servent. La France ne l'avait pas *connue jusques ici*. Un homme du métier vient d'en faire imprimer, chez Horace Molin, un *Abrégé* propre pour les collèges de France [1]. »

Ce qu'il y a de certain, c'est que Despautère qu'on enseignait dans la plupart des établissements de France avant la promulgation du *Ratio*, y fut maintenu [2] après, en pas-

posito generali illam aliâ quâpiam ratione suorum consuetudini et ingeniis adaptare, salvâ tamen ipsâ vi ac proprietate omnium præceptorum Emmanuelis. » — La grammaire Romaine dont il est parlé ici fut imprimée à Rome en 1854 sous ce titre : *De Institutione grammatica libi tres*. Romæ, ex typis B. Bonfadini et T. Diani, in-8, pp. 295.

1. *Mém. de Trév.*, mai 1710, p. 327.

2. « La perfection de la grammaire d'Alvarez n'empêcha pas les Jésuites de chercher de nouvelles améliorations dans l'expérience. Ils sentaient que leurs efforts devaient tendre à faire aimer le travail, et tout en recommandant l'usage de la grammaire d'Alvarez, le Ratio Studiorum accorde aux Pères la liberté du choix. Dans les collèges de France où Despautère régnait, Alvarez ne le détrôna pas. Les Jésuites modifièrent l'un par l'autre, et ils se firent une règle à part. » (*Histoire de la Compagnie de Jésus*, par J. Crétineau-Joly, t. IV, 3e édition, c. III, p. 190.)

Valère André appelle Despautère le prince des Grammairiens de son siècle (V. Andreas Dessel., Bibl. belg.). Vossius dit qu'il était le plus

sant toutefois, avec le temps, par de telles modifications que cet ouvrage ne conserva guère que le nom de son auteur, à partir du XVIIe siècle. A La Flèche et dans d'autres collèges, il disparut avec la méthode latine.

Le *Ratio*, qui oblige de suivre la grammaire latine d'Alvarez autant que possible, n'impose aucune grammaire grecque. Ce n'est pas que les grammairiens grecs fissent défaut à l'époque de la rédaction définitive du plan d'études de la Compagnie, mais les grammaires grecques alors en usage ne parurent pas assez parfaites pour mériter l'honneur de figurer dans le *Ratio* au même titre qu'Alvarez.

Celle qui fut plus généralement admise en France, du moins au XVIIe siècle, est l'œuvre du P. Jacques Gretzer, théologien distingué, né à Marckdorf en Souabe en 1560, et mort à Ingolstadt en 1625. Il fut le fléau des hérétiques de son pays et la gloire d'Ingolstadt où, pendant vingt-quatre ans, il occupa tour à tour les chaires de philosophie et de théologie; travailleur infati-

clairvoyant de tous ceux de son temps dans son art, quoiqu'il n'eût qu'un œil (G.-J. Vossius, *de Scientiis mathem.*). Sa grammaire jouit, en effet, aux XVIe et XVIIe siècles, d'une grande réputation et fut adoptée dans la plupart des collèges de France. Mais cet auteur n'a pas moins mérité tous les reproches que lui adressent Roland des Marets (*Epist.* 16, *Phil.*), Ad. Baillet (*Jugemens des Savans*) et presque tous les critiques de l'époque. « Il est, dit Baillet, à la page 561 du tome II, obscur, et plus curieux d'entasser indifféremment toutes choses, plutôt que d'en faire le choix et le discernement. »

Alvarez est supérieur de tout point à Despautère; mais on était habitué à Despautère, et on le conserva dans beaucoup de collèges, bien qu'il fût trop abstrait, trop chargé de règles, d'une érudition parfaitement indigeste. Qu'il est difficile d'expulser la routine de l'éducation!

gable, il a composé toute une série d'ouvrages remarquables, dont le recueil forme dix-sept volumes in-folio. Non moins helléniste que savant controversiste, il a laissé sur la langue grecque cinq ouvrages, la plupart devenus classiques. A La Flèche, on fit imprimer ses *Institutions* [1] chez Jacques Rezé, et on les admit au collège dès 1608. Elles sont divisées en trois livres : le premier destiné aux élèves de grammaire, le second ou la *syntaxe* aux humanistes, et le troisième ou la *prosodie* aux rhétoriciens. Il semble que cette grammaire ne remplit pas suffisamment le but proposé, puisqu'on la remplaça, après quelques années, par celle de Nicolas Clénard, imprimée chez Hébert *ad usum studiosæ juventutis collegii S. J.* [2]. On se servait déjà de cette dernière grammaire dans plusieurs

1. Jacobi Gretzeri, Societatis Jesu, INSTITUTIONUM LINGUÆ GRÆCÆ *liber primus*. De octo partibus orationis, pro scholâ syntaxeos. Editio ultima innumeris mendis et erroribus quibus præcedentes scatebant expurgata, ac permultis locis et capitibus antea prætermissis adaucta, variis demum annotationibus illustrata. Cui accessit index græco-latinus. Flexiæ, apud Jacobum Rezé, typographum regium, MDCIX.

Ce volume in-8 renferme deux autres livres dont voici les titres :

Jacobi Gretzeri, Societatis Jesu, *Syntaxis linguæ græcæ* seu de rectâ partium orationis constructione pro scholâ humanitatis. Flexiæ apud Jacobum Rezé, typographum regium, MDCVIII. On lit au commencement de la préface au lecteur : *Secundus hic liber*.

Jacobi Gretzeri Societatis Jesu, INSTITUTIONUM LINGUÆ GRÆCÆ, *de syllabarum dimensione*, pro scholâ rhetorices, editio ultima. Flexiæ, apud Jacobum Rezé, typographum regium, MDCIX.

Ces trois parties reliées ensemble forment trois volumes séparés, dont le premier a 277 pages, le second 108 et le troisième 79.

Cette grammaire se trouve à la Bibliothèque nationale : Nouvel inventaire, X. 6,952 ; ancien inventaire, X. 356 + A + a.

Voir aux Bibliothèques nationale et de l'Arsenal d'autres éditions postérieures.

2. INSTITUTIONES ABSOLUTISSIMÆ *in linguam Græcam*, item annotationes in nominum verborumque difficultates, investigatio thematis in verbis anomalis, compendiosa syntaxeos ratio, Nicolao Clenardo auctore, in usum studiosæ juventutis coll. S. J. — I. H. S. — Flexiæ, apud

collèges, et principalement de l'édition du P. Étienne Moquot [1] ; beaucoup d'autres l'adoptèrent dans la suite. Un professeur de La Flèche remania la *syntaxe* en 1637 [2]

Ludovicum Hebert, typographum sub signo nominis Jesu, propè collegium, MDCXXI.

Cette grammaire petit in-12 a 166 pages. On lit à la page 137 : « Appendix syntaxeos Græcæ, ex optimis vel vetustioribus, vel recentioribus ejus auctoribus collecta et Nicolai Clenardi regulis addita in usum scholarum colleg. S. J. » L'appendice va de la page 137 à la page 151.

Après l'appendice, on a imprimé *en grec et en latin* l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres, les commandements de Dieu et de l'Église, les noms des sept sacrements, des vertus théologales et cardinales, des sept dons et des fruits du Saint-Esprit et des péchés capitaux, les œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde, les huit béatitudes, les quatre fins dernières, le Magnificat, le Nunc dimittis, le Salve regina, les dix préceptes donnés à Moïse par le Seigneur, enfin les litanies de la Sainte Vierge.

L'ouvrage est tout entier en latin et en grec. Il se trouve à la Bibliothèque de la rue Lhomond, 18.

Nicolas Clénard, philologue belge, né à Diest en 1495, professa longtemps à l'Université de Salamanque, et mourut à Grenade en 1542.

Les *Institutiones absolutissimæ* furent réimprimées chez Georges Griveau, en 1626, in-8. Le titre est le même, seulement on a introduit çà et là, dans la grammaire, quelques modifications.

1. N. Clenardi grammatica græca à Stephano Moquoto S. J. recognita *ad usum collegiorum ejusdem Societatis*, addita est syntaxis cum iis partibus... — Cette grammaire imprimée d'abord chez Cramoisy à Paris a été réimprimée dans beaucoup de villes : l'*imprimatur* du P. de la Renaudie, provincial, est de 1618. On lit dans la préface : « *Appendices* non erunt tradendæ in quartâ et quintâ, sed tantum in tertiâ et superioribus classibus. » On enseignait donc le grec en cinquième et en quatrième. Le P. Moquot dit encore en parlant des accents : « Vix ullus est industrius juvenis qui *Lexico* careat. » Il conseille de le consulter, quand on écrira en grec. Il veut que les préceptes soient courts : « Præceptiones grammaticæ strictim tradendæ sunt, eâ tamen brevitate quæ præcipua contineat... Sufficiant regulæ generales.» Avant tout, il faut s'appliquer à la composition et à la lecture des auteurs : « lectioni et compositioni danda est opera ».

2. Syntaxis græca ad regulas Joannis Despauterii versibus quam proxime accommodata brevique explicatione illustrata, in gratiam nobilissimæ juventutis Flexiensis, ab uno e Societate Jesu. Flexiæ, apud Georgium Griveau, typographum regium et collegii Henricæi, MDCXXXVII, pp. 142, petit in-12.

sur le modèle du *Nouveau Despautère;* après lui, d'autres la modifièrent encore; enfin, toute la grammaire fut revue, corrigée, arrangée de telle façon qu'elle subit le sort de Despautère : elle ne garda que le nom du célèbre grammairien.

Ce fut le P. Pajot, dont nous parlerons assez longuement dans le chapitre suivant, qui fit dans Clénard les plus importantes modifications. La Syntaxe grecque de 1637 est, croyons-nous, du P. Georges Viald, qui habitait alors à La Flèche, tandis que le P. Pajot n'y est arrivé qu'en 1640, en qualité de professeur de cinquième. Mais à peine débarqué, il est pris d'une incroyable furie d'écrire, et il se passe peu d'années jusqu'à sa mort où il ne fasse imprimer et réimprimer une *grammaire,* un *rudiment,* une *méthode,* une *syntaxe,* une *prosodie,* une *rhétorique.* Ses livres sont dans toutes les classes, chaque année remaniés, au fond toujours les mêmes; et ce fond est, pour le latin, celui de Despautère, et, pour le grec, celui de Clénard et de Gretzer [1].

1. Voici quelques titres des grammaires grecques du P. Charles Pajot :

Syntaxis græca versibus conscripta, brevique tum explicatione illustrata, tum idiotismorum epitome locupletata. Accessit brevis et facilis accentuum explicatio, à P. Carolo Pajot. — Flexiæ, apud G. Griveau, 1643, in-12.

Methodus brevis ad scriptionem græcam — Flexiæ, apud G. Griveau, 1645, in-12.

Via brevior ad interpretationem linguæ græcæ cum synopsi Rhetoricæ. — Flexiæ, apud G. Griveau, 1649, in-8.

Via brevior ad interpretationem linguæ græcæ et ejusdem scriptionem tum oratoriam tum poeticam, complectens præceptiones grammaticæ græcæ, syntaxim græcam versibus conscriptam, auctore Car. Pajot — Flexiæ, apud G. Griveau, 1649, petit in-8.

En 1639, on fit également imprimer à La Flèche l'*Epitome* du P. Nicolas Abram, jésuite, né en 1589 à Cherval (Vosges), et mort à

La Grammaire a des auxiliaires puissants, dans le *dictionnaire,* les recueils de *racines grecques,* les traités sur les *idiotismes* et sur les *particules,* enfin dans la *Philologie* comparée. Ces ouvrages sont à la disposition des écoliers de La Flèche dès le commencement du XVIIe siècle, moins riches sans doute et moins parfaits que ceux d'aujourd'hui, mais on y découvre des richesses intellectuelles qui étonnent. Nos latinistes et nos hellénistes contemporains trouveraient beaucoup à apprendre, s'ils voulaient se donner la peine de parcourir ces modestes livres classiques, où l'expérience du professorat s'unit à une connaissance approfondie des langues anciennes. Citons, parmi les plus connus, le *Promptuarium dictionum* [1], dictionnaire latin-grec-français et français-latin, suivi de locutions françaises traduites en latin, le *Dictionarium novum latino-galli-*

Pont-à-Mousson en 1655. Cet epitome, petit in-8, a pour titre : « Epitome græcorum præceptorum versibus latinis comprehensorum, verborum contractiones, ratio accentuum, syntaxis... — Flexiæ, apud G. Griveau, typographum regium et Henricæi collegii, 1639. »

Cet *Epitome* fut-il mis officiellement entre les mains des élèves? Nous n'oserions l'affirmer, bien que nous soyons porté à croire que ce court résumé de la langue grecque a été imprimé à l'usage des rhétoriciens.

1. PROMPTUARIUM DICTIONUM latino-græco-gallicum, auctum et recognitum cum additione notarum quibus longæ aut breves syllabæ dignoscantur. Adjectum et insuper promptuarium dictionum gallicarum in latinas convertendarum, ordine alphabetico. Flexiæ, apud Jacobum Rezé, typographum regium, MDCXI.

A la fin du *Promptuarium,* nouveau titre : « le thrésor des mots français selon l'ordre des lettres, ainsi qu'il les faut escrire, tournez en latin et augmentez de plusieurs dictions françaises et latines. — A La Flèche, chez Jacques Rezé, imprimeur du Roy, 1611. »

Dans le *Promptuarium,* la syllabe longue est indiquée par une petite ligne droite et la brève par un croissant renversé.

Le P. Pajot s'est servi du *Promptuarium* pour composer ses dictionnaires, dont les éditions furent si nombreuses.

cum [1] du P. Pajot, le *Dictionarium novum latino-gallico-græcum* [2] du même auteur, l'*Apparatus in Ciceronem* [3], le *Dictionnaire nouveau français-latin* [4], le *Petit dictionnaire royal français-latin* [5], « augmenté et rendu

1. Dictionarium novum latino-gallicum, Flexiæ, apud G. Griveau, 1636. — Ce dictionnaire, d'abord in-8, puis in-4, fut, dans l'espace de 34 ans, réimprimé si souvent et en tant d'endroits, « vix ut numerus editionum locorumve in quibus confectæ sint, inveniri possit. » (Scriptores Provinciæ Franciæ S. J., ab Henrico Rybeyrete S. J. Mss.)

2. Dictionarium novum latino-gallico-græcum, Flexiæ, apud G. Griveau, 1645. — *Alibi sæpissimè excussum*, dit le P. Rybeyrete.

Ce dictionnaire, imprimé chez G. Griveau en 1645, fut réimprimé chez sa veuve en 1684, sous ce titre : « Dictionarium novum latinum, gallicum et græcum, tertio recognitum, multis vocibus latinis et græcis de integro auctum, etc... »

La préface est adressée à S. A. Mgr Alphonse-Louis-Ignace de Lorraine, chevalier d'Armagnac, et signée : « Les très humbles et obéissantes servantes, les filles de la veuve G. Griveau. » Elle *est faite* à Ignace de Lorraine, « parce que Mgr le comte d'Armagnac, son père, est gouverneur de la province d'Anjou, outre que cette ville (de La Flèche) a le bien de le posséder (le chevalier) et le Collège a la gloire de contribuer à l'éducation du petit-fils de tant de rois, de princes et de héros. »

3. Quelques années après la première édition du *Dictionarium novum*, le P. Pajot fit paraître, en 1654, l'*Apparatus in Ciceronem dictionario novo additus*.

4. Le *Dictionnaire nouveau français-latin* du P. Pajot, imprimé chez G. Griveau pour la première fois, vers 1650, fut ensuite « augmenté de plus du tiers, de mots simples, de mots propres et de nouvelles façons de parler françaises, par le P. Charles Pajot, La Flèche, chez G. Griveau, 1659; » enfin, il fut augmenté, pour la troisième fois, « de plus de la troisième partie, corrigée d'un grand nombre de fautes, » et réimprimé chez la veuve G. Griveau en 1673.

5. Ce *Petit dictionnaire royal français-latin*, augmenté par le P. Pajot, parut à La Flèche en 1651, chez Griveau. On trouve dans cette édition une pièce de vers intitulée : « In novum dictionarium P. Caroli Pajot, S. J. Canebat Joannes Chevalier, S. J., Regii Collegii Flexiensis Præfectus, anno Domini 1651. »

Nous ne citons ici que les Dictionnaires imprimés à La Flèche. Nous pourrions en nommer beaucoup d'autres, par exemple, le dictionnaire *français-latin* du P. Pomey, le dictionnaire *latin-français* du P. Tachard, le dictionnaire de la *langue poétique* du P. Vanière, l'*Apparatus græ-*

plus facile en quantité d'endroits pour les moins advancez », l'*Ars poetica* [1] ébauche du *Gradus ad Parnassum*, les *Particules latines* [2] du P. Tursellin, le *Trésor et les Fleurs de la latinité* [3], le *Recueil des phrases poéti-*

co-latinus et le *Novum dictionarium* sive Thesaurus du P. Gaudin; enfin, le *Gradus ad Parnassum* ab uno è Societate (le P. Castillon ou Chastillon, probablement). Tous ces dictionnaires étaient entre les mains des élèves de La Flèche. Ils se servaient aussi d'un dictionnaire imprimé à Rouen *pour la Société* en 1669, et divisé en trois parties : « Première partie : Dictions latines, avec leur interprétation en grec et en français et par ordre alphabétique. — Deuxiéme partie : Petit thrésor des mots français selon l'ordre des lettres, tournez en latin. — Troisième partie : Ciceroniana epitheta, antitheta et adjuncta. »

Cet ouvrage, gros in-4, qui a été mis à notre disposition par M. d'Achon, a appartenu à Legouez du Plessis, puis à Jarret de la Mairie, tous deux pensionnaires au collège de La Flèche.

1. L'*Ars poetica*, imprimé en 1645, chez G. Griveau, et réimprimé après avoir subi les plus heureuses modifications, en 1656, est du P. Pajot. — Voir les PP. de Backer.

Citons sur le même sujet : « Nicolai Nemessei Charmensis Lotharingi Parnassus biceps, in gratiam eorum qui rariorem et difficiliorum carminum sunt studiosi. Flexiæ, apud J. Rezé, typographum regium, 1605. — Echo sive synopsis diversorum echus exemplorum, una cum farragine copiosissimâ eorum vocabulorum ex quibus hoc pœmatis genus operosissimum quam facillimo negotio componi potest, nunc primum in lucem edita. Flexiæ, apud J. Rezé, typographum regium, 1605. »

2. De particulis latinæ orationis, Horatio Tursellino Romano è Societate Jesu auctore; locutiones subobscuriores Gallicâ interpretatione quam fieri potuit commodissime dilucidantur. Flexiæ, apud J. Rezé, 1607.

3. Thesaurus purioris atque elegantioris latinitatis. Flexiæ, apud G. Griveau, 1633. — Thesaurus novus seu delectus elegantioris ex uno quantum potuit Cicerone purioriſque latinitatis, amplius tertiæ partis accessione locupletatus ab uno è Societate Jesu. Flexiæ, apud Griveau, 1646. — Ces deux ouvrages sont du P. Georges Vialdi, qui fut longtemps surveillant et répétiteur au pensionnat, puis directeur de la Bibliothèque du collège.

Le *Thesaurus novus* fut réimprimé en 1660, avec le même titre : « juxta exemplar editum Flexiæ, apud G. Griveau, typographum regium et Henricæi collegii Societatis Jesu, 1660. » — C'est un dictionnaire français-latin fait avec goût.

Flores latinæ locutionis ex probatissimis scriptoribus... et *Gallicè* red-

ques [1], les *Parallèles* [2] entre le français et le latin, les *Racines* de la langue grecque [3], l'*Inventaire des Particules* d'Ogier [4], la *Quantité* et les *Dialectes* grecs de Baile [5], les *Règles des accents et des esprits grecs* de Labbe [6], enfin

diti, operâ et studio unius è S. J. — Amelot de la Houssaye dit dans ses *Mém. hist.*, t. II, p. 68 : « Le Père des Champsneufs est auteur d'un livre de phrases latines qu'il renouvelait et augmentait tous les ans, intitulé, ce me semble : *Flores latinitatis*, auquel le bonhomme Cramoisy disait qu'il avait plus gagné qu'à tous les autres livres qu'il avait jamais imprimez, à cause du débit infini qu'il en faisait dans tous les collèges de cette Société, tant en France qu'en Allemagne et dans les Pays-Bas. »

1. Phrases poeticæ, seu sylvæ poeticarum locutionum uberrimæ quarum prima vestigia à M. Fundano posita, deindè ab A. S. I. T. auctiores factæ, nunc verò multo quam anteà meliores, aptiores locupletioresque redditæ. Flexiæ, apud J. Rezé, typographum regium, 1609.

2. Parallela quædam vernaculæ locutionis cum latinâ. Flexiæ, apud Griveau, 1638.

3. *Primigeniæ voces* seu radices linguæ græcæ in usum studiosæ juventutis separatim excusæ. J. H. S. Flexiæ, apud G. Griveau, 1629.

4. L'*Inventaire des Particules françaises* et éclaircissement de leurs divers usages, réduits au parallèle de la langue latine, par le P. Roland Ogier. De plus, l'*Epitome* des particules latines du P. Tursellin accommodées au français. La Flèche, chez G. Griveau, 1637.

Le P. Ogier, entré dans la Compagnie de Jésus en 1607, mourut le 2 juillet 1641 à La Flèche, où il exerça pendant plusieurs années les fonctions de confesseur à l'église et de préfet au pensionnat. Il a publié encore : « Divi Augustini epistolarum selectarum libri tres quas recensuit atque observationibus illustravit Rollandus Ogerius Societatis Jesu. Flexiæ, apud G. Griveau, 1638. »

5. Guilielmi Baillii S. J. *de Græcorum Dialectis*. Libellus. Flexiæ, apud G. Griveau, typographum regium, 1626.

Guilielmi Baillii S. J. libellus de *Quantitate syllabarum græcarum*; ejusdem alter de *dialectis græcorum* libellus. Omnia ab ipso auctore denuò locupletata. Flexiæ, apud G. Griveau, typographum regium, 1627.

Guillaume Baile ou Baillius, né dans le diocèse de Nice, se fit jésuite en 1577 et mourut à Bordeaux en 1620.

6. Regulæ accentuum et spirituum græcorum.. Quintâ hâc editione cum syntaxi græcâ nonnihil accessit ex prosodiâ, operâ P. Phil. Labbe, S. J. Flexiæ, apud G. Griveau, typographum regium et Henricæi collegii S. J.,1641. — Il est dit des *Regulæ* dans le *Catalogus librorum P.*

les *Idiotismes* de François Viger [1], imprimés à Paris, et de là répandus dans tous les collèges des Jésuites de France. Ces Idiotismes furent réédités nombre de fois en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, où ils continuent de nos jours à être en usage.

La Seconde et la Rhétorique sont le couronnement des Belles-Lettres. La Seconde est comme une première année de Rhétorique, une préparation à l'éloquence [2] ; la Rhétorique forme le jeune homme à l'art de bien dire. Pour arriver à ce but, il importe que ces deux classes soient bien faites, et trois choses, qui s'enchaînent et se fortifient mutuellement, y contribuent d'une façon spéciale, les *Préceptes, l'Erudition* et le *Style* [3]. Les Préceptes donnent la théorie de l'éloquence, l'érudition meuble

Labbe (1662) : « Deindè Flexiæ Andegavorum plus decies duodeciesque in-8, apud G. Griveau, ab anno 1640. »

1. *De præcipuis græcæ dictionis Idiotismis*, auctore Francisco Vigero S. J. Parisiis, apud Cramoisy, 1632. — Le P. Viger fit ses études de théologie et professa les belles-lettres à La Flèche. Il y était, en 1614, professeur d'humanités.

2. Gradus hujus scholæ est præparare veluti solum eloquentiæ. (*Ratio Stud.* reg. Iª professs. Humanit.) Dans la préface du *Novus Candidatus Rhetoricæ* du P. François Pomey, on lit : « *Mos* est in collegiis nostris, Aphthonium, in humaniori scholâ, *priore semestri; posteriore* verò Elementa explicare Rhetoricæ. » — On voyait donc en seconde : pendant le premier semestre, les « *Progymnasmata Aphthonii*, I. E., Fabulam, narrationem, chriam, sententiam, thesim, locum, communem, destructionem et confirmationem ; » pendant le second semestre : « *Elementa Rhetoricæ*, 1. E, Rhetoricæ naturam, materiam et partes, locos oratorios, periodum, figuras et amplificationem.» Cette division fut assez exactement suivie dans presque tous les Collèges de France aux XVIIe et XVIIIe siècles.

3. Ad perfectam eloquentiam informat Rhetorica..., tribus maximè rebus, præceptis dicendi, stylo et eruditione. (*Rat. Stud.* reg. 1ª Prof Rhet.)

l'intelligence et l'initie à la connaissance des grands maîtres ; le style apprend à imiter les modèles et à exprimer sa propre pensée, non seulement avec correction, mais aussi avec élégance et avec netteté.

Quand on parle des *Préceptes* de Rhétorique, il semble qu'on éveille l'idée d'une étude fastidieuse, stérile et pédantesque. Cependant des hommes éminents, tels que Cicéron, Aristote, Quintilien, S. Augustin et Fénelon, n'ont pas estimé ce sujet indigne d'eux. Fénelon aurait voulu que l'Académie Française fît faire une *Rhétorique ;* il prépara lui-même et envoya au secrétaire de l'Académie le projet détaillé de ce travail : « Celui, écrivait-il, qui entreprendrait cet ouvrage, y rassemblerait les plus beaux passages d'Aristote, de Cicéron, de Quintilien, de Lucien, de Longin et des autres célèbres auteurs... En ne prenant que la fleur de la plus pure antiquité, il ferait un ouvrage court, exquis et délicieux. »

Cette rhétorique *exquise* et *délicieuse* et en même temps *courte*, extraite des meilleurs auteurs de l'antiquité, existe depuis plusieurs siècles. Le P. Cyprien Soarez, qui fut longtemps professeur d'éloquence dans plusieurs universités de Portugal, puis préfet des Études à Évora, la composa sur la fin du XVIe siècle. Le *Ratio* la désigne sous le nom d'*abrégé, brevis summa,* [1] ; elle se distingue en effet par son extrême brièveté. L'auteur n'a pas eu la prétention de faire un ouvrage nouveau : ainsi qu'il s'en explique dans son avant-propos, il a puisé dans

1. Præceptorum Rhetoricæ brevis summa ex Cypriano tradetur. (*Rat. Stud.* reg. 1[a] prof. Humanit.)

Le docteur Arnaud ne craint pas de recommander ce livre dans son plan d'études, bien qu'il soit l'œuvre d'un Jésuite.

les écrits d'Aristote, de Cicéron et de Quintilien, les notions les plus élémentaires de l'art oratoire ; et ces notions, il les présente aux écoliers sans amplification, sans subtilité, sans recherche, à la manière de Cassiodore ou d'Alcuin.

Mais le P. Soarez n'est pas tellement épris de l'antiquité payenne qu'il oublie de puiser à des sources plus pures et plus fécondes que celles de Rome et d'Athènes. En dehors des préceptes des rhéteurs payens, il y a les préceptes du christianisme.

Nous lisons dans le *Prœmium,* où il expose lui-même ses principes :

« Pour rendre l'éloquence vraiment utile, il faut la purifier selon les préceptes du christianisme. Lorsque la vigne épaissit son feuillage et disperse en tout sens l'exubérance de sa sève, un habile vigneron vient-il l'arrêter le fer à la main, elle en devient plus belle et plus fertile. Il en est de même de l'éloquence : cultivée d'abord par des hommes étrangers à la loi de Dieu, elle s'est trouvée défigurée par toutes sortes d'erreurs ; retranchez-les, elle reprendra aussitôt sa merveilleuse beauté. Quintilien, avec les anciens rhéteurs, permettait aux orateurs le mensonge, si sévèrement interdit par la loi de Dieu ; voilà ce qu'il vous faut retrancher. Retranchez encore l'insolence et la détestable manie de déchirer un adversaire, de l'accabler d'outrages, d'injures et d'insultes : — plût à Dieu que Démosthène et Cicéron ne se fussent pas donné en ce genre toute espèce de liberté ! Retranchez l'arrogance et cette soif de vains applaudissements qui va jusqu'à émousser le jugement. Qu'on comprenne

aussi qu'il est indigne d'amasser des nuages autour de ses auditeurs, pour les empêcher de voir les choses telles qu'elles sont, surprendre leur conscience et fausser leur suffrage ; toutes choses familières aux orateurs de Rome et de la Grèce. »

Certes le P. Soarez flétrit comme il convient cette école de mensonge et d'iniquité. Il continue en ces termes :

« Quand vous aurez fait disparaître toutes ces souillures, alors commencera à se révéler à vous la céleste et divine beauté de l'éloquence chrétienne. Sa grandeur, son excellence croîtront à vos yeux à mesure que vous la verrez appliquée aux plus nobles intérêts de l'humanité ; soit qu'elle célèbre les louanges du Dieu très grand et très bon qui a donné aux hommes le langage, soit qu'elle resserre les liens par lesquels sont unis entre eux les différents membres de la société. Telle est cette éloquence chrétienne dont Grégoire et Basile, ces deux illustres amis, égaux en science, égaux en sainteté, ont fait un si magnifique usage, et contre laquelle se sont brisés tous les assauts de Julien, le plus acharné, le plus pervers des ennemis de notre foi. C'est elle qui éleva si haut le vertueux Athanase ; ni les orages terribles suspendus sur sa tête, ni les avantages humains dont on le flattait, ne l'arrêtèrent dans sa course, et il finit par triompher de l'audace impie et criminelle d'Arius. Elle a illustré les Chrysostôme, les Ambroise, les Jérôme, les Cyprien, ces grandes lumières de l'Église. Je ne parle pas de tant d'autres ; leur nombre répond à la gloire du nom chrétien. Si quelqu'un veut imiter ces

grands modèles, qu'il s'applique à l'éloquence chrétienne [1]. »

On voit par là l'esprit de la rhétorique de Soarez : c'est le premier traité élémentaire, où l'on rencontre la trace lumineuse du christianisme. Elle eut de nombreuses éditions, et fut adoptée dans les collèges de la Compagnie en France, vers la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième [2]. « Cette rhétorique est une des plus commodes et des meilleures pour l'usage des classes, disait Gisbert ; elle peut même être utile à d'autres qu'à des écoliers. Ses principes sont ceux des maîtres les plus célèbres, Aristote, Cicéron et Quintilien. Soarez prend les maximes de tous les trois, il emprunte jusqu'aux paroles des deux derniers. Dans cet ouvrage tout petit qu'il est, il n'y a que du bon à prendre [3]. »

La rhétorique de Soarez fut suivie à La Flèche dès les premières années du collège [4]. Elle est divisée en trois livres, qui traitent séparément de l'invention, de la disposition et de l'élocution. On voyait, *en seconde,* avant

1. Cette traduction est du P. Ch. Daniel : *Des Études classiques* dans la société chrétienne, pp. 265 et 266.

2 En Allemagne, Soarez est enseigné dans la classe de seconde dès 1576. A partir de 1578, il fait partie des programmes de Rhétorique. (*V. Monumenta Germaniæ*, p. 231 et sqq.)

3. Gisbert : Jugement des savants sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique, T. II, p. 397 et suiv.

4. De arte rhetorica libri tres ex Aristotele, Cicerone et Quintiliano præcipuè deprompti, postremâ hâc editione ad exemplar ipsius authoris Romanum, omnibus mendis purgati, et plurimorum locorum citatione locupletati, auctore Cypriano Soario, sacerdote Societatis Jesu. Flexiæ, apud Jac. Rezé, 1607.

L'éditeur dit dans la préface qu'il a fait imprimer en 1605 une édition classique de Cicéron.

Pâques, les tropes, les figures, le nombre et la période, les règles de l'amplification, et la chrie [1], dont on faisait grand usage; après Pâques, le professeur donnait le résumé, d'après Soarez, des préceptes de l'art oratoire [2]. En rhétorique, on complétait la connaissance des préceptes, qui devenaient alors la matière d'un enseignement spécial [3], sans être toutefois la partie la plus importante de cette classe. L'élève étudiait surtout les grands modèles, il s'exerçait à écrire en prose et en vers, et on lui donnait des sujets de composition, *narrations, vers latins* et *discours*, où il lui était facile d'imiter ses auteurs et

1. La *Chrie* est une espèce de lieu commun, permettant de développer une pensée par sept ou huit moyens différents. Ce système de composition, qui est emprunté à Aphthonius, rhéteur grec du xie siècle, consiste à faire passer successivement le développement d'une pensée, d'une sentence ou d'un fait, par des formes déterminées d'avance : l'exposition, l'éloge, la cause, les contraires, la comparaison, l'exemple, le témoignage des anciens, l'épilogue. Les *Chries* furent également en faveur dans la Compagnie de Jésus et dans l'Université.

Le *Candidatus rhetoricæ* de Jouvancy (p. 168 et suiv.) ne consacre pas moins de 50 pages à la théorie des chries.

2. Aliquid ex libro tertio Cypriani de Tropis, de figuris, et præcipuè de numero ac pedibus oratoriis, ut iis *initio anni* assuescant, sive Chria aliqua aut progymnasma explicetur. (*Rat. Stud.* reg. 2ª prof. Hum.) — Præceptorum rhetoricæ brevis summa ex Cypriano, *secundo scilicet semestri*, tradetur. (*Rat. Stud.* reg. 1ª prof. Hum.) — Altero semestri Cypriani rhetorica quotidiè modo explicetur, modo recolatur, aut disputetur. (*Rat. Stud.* reg. 2ª prof. Hum.)

3. Præcepta etsi undique peti et observari possunt, explicandi tamen non sunt in quotidianâ prælectione. — Quod autem ad interpretandi rationem attinet, sic explicentur præcepta. 1. Præcepti sensus aperiendus interpretum collatis sententiis, si obscurior sit, nec inter eos conveniat; 2. Alii rhetores, qui idem præcipiant, vel idem auctor, si alibi idem præcipit, afferendus; 3. Ipsius præcepti ratio aliqua excogitanda; 4. Oratorum ac poetarum loci aliquot similes, maximè illustres, in quibus eo præcepto usi sint, adducendi; 5. Si quid ex variâ eruditione et historia ad rem facit, addendum; 6. Quomodo ad res nostras accommodari possit, indicandum, idque quanto maximo fieri potest delectu ornatuque verborum. (*Rat. Stud.* reg. 1ª et 7ª prof. Rhet.)

d'en reproduire les beautés. Les préceptes sans doute ont leur utilité, mais la lecture et l'explication des auteurs, les compositions littéraires et les travaux d'imitation sont bien plus profitables au jeune rhétoricien que l'étude des règles, que les abstractions purement théoriques.

Le traité élémentaire de rhétorique en usage à La Flèche était donc, au début du collège, celui du P. Soarez. Les préceptes, très substantiels, sont courts et d'une grande sécheresse ; mais quels magnifiques développements les professeurs savaient leur donner! Qu'on ouvre la rhétorique du P. Caussin, qui fut professeur à La Flèche dans les premières années du règne de Louis XIII, et l'on verra avec quelle ampleur il expliquait les règles de l'ancien régent de Bragance et d'Évora. Son ouvrage porte ce titre : *Eloquentiæ sacræ et humanæ parallela* [1]. Le P. Caussin distingue trois sortes d'éloquence. « La première, dit le P. Daniel dans le résumé qu'il fait de ce livre dans les *Études classiques* [2], c'est

1. Eloquentiæ sacræ et humanæ parallela libri XVI, auctore P. Nicolao Caussino. Flexiæ, apud Sebastianum Chappelet, 1619. — Le P. Caussin composa cet ouvrage à La Flèche, et le dédia à Louis XIII. Il est dit dans la préface : « Conceptum est (hoc opus) in ipsis Flexiensis Academiæ spatiis, in proprio tui Parentis Felicis solo, et regiæ illius pueritiæ cunabulis, ubi eloquentiam per annos aliquot sum professus. »

L'approbation du P. Étienne Charlet, provincial, est datée de La Flèche, XIX nov. 1617.

Parmi les ouvrages imprimés à La Flèche, qui traitent de l'éloquence, signalons le *Sainct charactère de l'éloquence sacrée, vray contrepoyson de l'éloquence à la mode, par le P. Robert Guyart.* La Flèche, G. Griveau, 1638. Le P. Robert Guyart, né à Château-Thierry en 1591, entra dans la Compagnie de Jésus en 1608 et mourut en 1663 à La Flèche, où il professa la rhétorique et où il fut longtemps prédicateur. Le P. Rybeyrète dit de lui : « Inter eruditos nostræ ætatis non immerito reponendus. » (Scriptores provinciæ Franciæ an. 1670.)

2. *Des études classiques* dans la société chrétienne..., pp. 271 et 272.

l'éloquence *divine,* qui ne s'apprend pas sur les bancs, ni au moyen des préceptes, et dont l'Esprit de Dieu est le seul Maître : telle fut l'éloquence de Moïse et de saint Paul. La seconde est l'éloquence *héroïque*. Elle tient à la fois de l'humain et du divin, et, si elle n'est pas infuse, elle reçoit d'en haut une fécondité plus qu'ordinaire. Les Basile, les Grégoire, les Chrysostôme y ont excellé ; car ils avaient étudié dans leur enfance l'art oratoire, après quoi les eaux du ciel leur ont été versées, et devenus semblables à de grands fleuves, ils ont répandu dans toute l'Église l'abondance et la vie. Vient en troisième lieu l'éloquence *humaine*. Elle est virile, sage, élevée, nerveuse, sans toutefois exclure la grâce. Où en trouver le type, sinon dans Cicéron et Démosthène? Mais Caussin déclare indigne de ce nom l'art de marier ensemble des mots sonores, d'arrondir des périodes, cet art cher aux Grecs de la décadence ; il compare ceux qui n'en connaissent point d'autre à ces habitants des villes qui, privés du grand air et de la vue des champs, suspendent à leur fenêtre un pot de fleurs. Cette éloquence n'est pas humaine, mais puérile. Il laisse donc ces jouets pour traiter de l'éloquence *humaine* et de l'éloquence *héroïque ;* et la richesse des matériaux qu'il met en œuvre répond parfaitement à la largeur de ce plan. A côté des maîtres de l'éloquence profane, vous ne compterez pas moins de vingt-cinq Pères de l'Église et autres écrivains sacrés dont il cite de longs fragments. Vous remarquerez les définitions des passions empruntées à saint Denys et à l'Ange de l'École ; les attributs de Dieu célébrés par la bouche de saint Grégoire de Nazianze, d'Arnobe, de saint Bernard ; tout ce qui con-

cerne l'homme, la nature, la société, décrit par saint Basile, saint Ambroise, Théophylacte; et il est juste aussi d'ajouter que Caussin n'a pas négligé les rhétoriques les plus accréditées au moyen âge, celles de Cassiodore, de Bède et d'Alcuin.

« C'est dans les quatorzième et quinzième livres (l'ouvrage en compte seize) que sont exposés les préceptes particuliers de l'éloquence sacrée. Le seizième est intitulé *Chrysostomus sive idea*. Ainsi, en arrivant au terme, c'est dans un Père de l'Église qu'on cherche l'idéal, et cette étude sérieuse de saint Jean Chrysostome couronne tous les travaux du jeune professeur de rhétorique de La Flèche. »

La Rhétorique du P. Cyprien, contrairement à ce qui arrive à la plupart des livres classiques de ce genre, fit encore à la Flèche un séjour de près de cinquante ans. Il fallait pour cela qu'elle eût une valeur réelle. Elle finit cependant par être remplacée par le *Tyrocinium eloquentiæ* du P. Pajot, traité élémentaire d'un mérite incontestable, le meilleur ouvrage peut-être qui soit sorti de la plume de cet écrivain inépuisable. Il est vraique le *Tyrocinium* n'est le plus souvent que la reproduction textuelle des préceptes de Soarez, et c'est probablement à cela qu'il dut l'honneur de lui succéder; les *Progymnasmata* d'Aphthonius et les remarques de quelques rhéteurs plus ou moins connus que le P. Pajot a insérés dans son petit manuel ne sont certes pas la meilleure partie de l'ouvrage [1]. Quoiqu'il en soit, le *Tyrocinium* suivit bientôt la fortune du de *Arte Rhetorica*; après quelques années

1. Cet ouvrage a pour titre : « Tyrocinium eloquentiæ sive rhetorica nova et facilior sic verbis non redundans, eloquentiæ præceptionibus

d'un règne assez apprécié, il fut remercié de ses bons services et prié de céder la place au *Candidatus Rhetoricæ* du P. Pomey[1], petit cours de rhétorique très simple,

abundet; sic Aphthonii progymnasmata, et Soarii rhetoricam amplectens, ut præstantissimorum rhetorum, qui hactenus de eloquentia scripserint, universam artem facili methodo suppeditet; sic denique rhetoribus utilis, ut Humanistis commoda sit, et supremæ scholæ grammatices auditoribus non inutilis, authore P. Carolo Pajot, Parisino, è Societate Jesu. »

Dans l'*Usus Tyrocinii eloquentiæ ad illius candidatum*, le P. Pajot trace ce plan d'étude de la Rhétorique : « Discipuli supremæ scholæ grammatices (troisièmes), post ferias paschales, *librum quartum de elocutione* consulent, scilicet præcepta de periodo et figuris. Humanistis author sum, 1. ut priore semestri, repetito libro quarto de elocutione, legant et addiscant *librum tertium de dispositione*, 2. ut posteriore semestri, *librum primum de imitatione* et *secundum de inventione* pariter legant addiscantque. Rhetores denique, sic præceptionum eloquentiæ memoriam redintegrabunt, ut *imitationem*, *inventionem*, *dispositionem* et *elocutionem oratoriam* ad frequentiorem et graviorem orationis scriptionem redigant. » — Le P. Pajot veut que ses rhétoriciens s'exercent surtout à la composition, c'est-à-dire à l'application des préceptes et à l'imitation des modèles; il leur conseille de lire fréquemment Cicéron, *crebra lectione familiarem habeant Ciceronem*. — Né à Paris en 1609, entré dans la Compagie en 1628, le P. Pajot mourut en 1686 à La Flèche, où il passa la majeure partie de sa longue carrière professorale.

1. Le *Candidatus Rhetoricæ* du P. Pomey parut pour la première fois à Lyon sous le titre de *Novus candidatus Rhetoricæ*, puis sous celui de *Candidatus*. Il eut de nombreuses éditions.

En 1710, le P. Jouvancy retoucha et augmenta cet ouvrage et le fit paraître à Rome sous ce titre : « *Candidatus rhetoricæ*, olim à P. Fr. Pomey digestus... » – Cette rhétorique se répandit rapidement en France, et fut imprimée dans la plupart des villes où les Jésuites avaient des collèges. — Quand ce CANDIDATUS, *auctus, emendatus et perpolitus ad usum Collegiorum Societatis Jesu*, fut imprimé à Paris, chez Barbou, en 1711, les Mémoires de Trevoux en firent ce bel éloge, au mois de février de 1712 :

« Aphton qui avait travaillé sur ce sujet l'avait fait d'une manière trop succincte. Le P. Pomey était passé dans une autre extrémité, et dans un style trop abondant et trop diffus avait fait entrer plusieurs détails et plusieurs descriptions minces et inutiles. Le P. Jouvancy en ajoutant à Aphton, et en retranchant du P. Pomey, a donné une juste étendue à leur ouvrage, et une perfection, que le bon goût et l'élégante latinité du nouvel auteur fait bientôt sentir à ceux qui comparent cette der-

mais incomplet, que le P. Jouvancy [1] mit aux mains de ses élèves et qu'il remania ensuite presque totalement avant de le faire imprimer sous son nom.

C'est en 1676 que le P. Jouvancy montait dans la chaire de Rhétorique de la Flèche. Déjà pendant quatre ans il avait été répétiteur des rhétoriciens au pensionnat. *Grande figure classique,* dit J. Clère, *il fut un des plus célèbres littérateurs de son siècle.* « On reconnaît dans tous ses écrits un homme qui s'est nourri des bonnes productions des anciens. La pureté, l'élégance, la facilité de son style, la richesse de ses expressions, l'égalent presque aux meilleurs écrivains de l'antiquité [2]. » Ses discours sont de vrais modèles d'éloquence latine. C'est lui qui est l'auteur du *de Ratione discendi et docendi,* vrai chef-d'œuvre à l'usage des professeurs, dont il dirige le travail personnel et l'enseignement [3]. A ce

nière édition avec les précédentes... C'était chez le P. Jouvancy que le nouveau *Candidatus* devait trouver la perfection qui lui manquait, tant du côté du choix des matières, que de la solidité des pensées et de la pureté des expressions, réforme nécessaire et souhaitée depuis longtemps. » — Ce *Candidatus* fut donné aux rhétoriciens de la Flèche en 1713, comme nous avons pu le constater par quelques exemplaires de l'édition de Paris qui portent leur nom.

1. Le P. Joseph Jouvancy, né à Paris, en 1643, entré au noviciat des Jésuites en 1659, professa la Rhétorique, non seulement à la Flèche, mais encore à Caen et à Louis-le-Grand. Appelé à Rome en 1699 pour y continuer l'histoire de la Compagnie de Jésus, il y mourut le 29 mai 1729. Voir dans la bibliothèque des écrivains de la Compagnie par les PP. de Backer la longue liste de ses travaux.

2. *Dictionnaire historique* de Feller, art. *Jouvancy*.

3. « Le P. Jouvancy, dit Voltaire dans le *Siècle de Louis XIV*, T. 3, édit. de 1763, est encore un homme qui a eu le mérite obscur d'écrire en latin aussi bien qu'on le puisse de nos jours. Son livre de *Ratione discendi et docendi* est un des meilleurs qu'on ait en ce genre, et des moins connus depuis Quintilien. »

latiniste distingué revenait de droit la délicate mission de mettre les auteurs latins en état d'être lus par la jeunesse, *sans aucun danger pour elle de se corrompre le cœur en se formant l'esprit* [1]. Il publia donc les auteurs classiques expurgés, après avoir retranché ou modifié ça et là quelques mots, quelques lignes, qui ne sont certainement pas les plus beaux titres littéraires des anciens ; et quiconque les lit, est forcé d'avouer qu'il rachète amplement cette infidélité innocente par la clarté et la finesse de ses commentaires, par la pureté et l'élégance Cicéronienne de son latin. Ce grand travail, qui occupa une partie assez notable de sa vie, il le commença à La Flèche, pendant qu'il y exerçait auprès des pensionnaires les fonctions de répétiteur. Comme complément de ce travail, il écrivit enfin l'*Appendix de diis,* « chaste petit catéchisme d'une mythologie voluptueuse [2]. »

La rhétorique du P. de Colonia [3] ne tarda pas à remplacer celle du P. Jouvancy. Ce changement se fit vers 1717, sous le professorat du P. du Pays. Le nouveau

« Depuis que j'ai achevé ces premiers tomes, dit aussi Rollin dans le *Traité des Études*, tome Ier, p. 110 de l'édit. de 1732, j'ai lu un ouvrage composé en latin sur le même sujet, qui aurait pu me détourner de faire le mien dans la même langue, ne pouvant pas me flatter d'atteindre à la beauté du style qui y règne, c'est le livre du P. Jouvancy, Jésuite. Il a pour titre : *Ratio discendi et docendi.* Ce livre est écrit avec une pureté et une élégance, avec une solidité de jugement et de réflexions, avec un goût de piété, qui ne laissent rien à désirer, sinon que l'ouvrage fut plus long, et que les matières y fussent plus approfondies, mais ce n'était pas le dessein de l'auteur. »

1. Voir la *Biog. Univ.*

2. J. Clère dans l'*École de la Flèche.*

3. *De Arte Rhetoricâ* libri V, Lugduni, 1710. — Le P. Dominique de Colonia, membre de l'académie de Lyon, était très versé dans l'étude de l'antiquité et la connaissance des médailles.

régent ne pouvait faire un choix meilleur, aucun ouvrage de ce genre n'ayant encore été composé avec plus de goût.

« Il est peu de livres, disaient les *Mémoires de Trévoux* [1], dont la lecture soit plus agréable, et doive faire plus de plaisir aux personnes qui ont du goût. Le P. de Colonia n'a négligé aucun des préceptes nécessaires à ceux qui s'adonnent à ramasser exactement tout ce qu'il y a de meilleur dans les plus habiles maîtres de cet Art. Mais outre qu'il explique ces préceptes avec toute la brièveté, la netteté et l'élégance qu'on peut désirer, il a eu encore l'adresse d'en faire disparaître les épines par la multitude des fleurs qu'il répand partout. Il ne donne aucun précepte qui ne soit accompagné de plusieurs exemples choisis, et tirez des poëtes les plus célèbres et des meilleurs auteurs de la latinité. »

Ces différentes Rhétoriques de Soarez, de Pajot, de Pomey, de Jouvancy et du P. de Colonia sont toutes en latin.

Il en est de même des rhétoriques manuscrites qui sont parvenues jusqu'à nous. Des professeurs de Rhétorique, au lieu de suivre et d'expliquer un auteur, préféraient dicter leur cours. Ces cours, conservés dans beaucoup de nos bibliothèques publiques, sont toujours en latin ; ils ne sont guères que des résumés assez informes ou des copies de rhétoriques imprimées. Plus rares au XVIIe siècle, ils se rencontrent fréquemment au dix-huitième, surtout dans les années qui précédèrent immé-

1. Avril 1711, p. 659.

diatement la fermeture des collèges. Les exemples Français apparaissent pour la première fois au XVIIIe siècle, et sont tirés de nos meilleurs orateurs et poètes, même de Voltaire et de Crébillon [1].

Les grammaires grecques de Gretzer et de Clénard, dont nous avons parlé plus haut, étaient, comme les rhétoriques, entièrement rédigées en latin. Nous verrons, dans le chapitre suivant, à quelle occasion elles furent supprimées, et comment celles qu'on leur substitua, s'éloignèrent peu à peu du latin pour devenir françaises. Ce mouvement vers le Français commença à

1. On trouve à la Bibliothèque d'Angers un manuscrit qui a pour titre : « Institutiones oratoriæ in collegio Henricæo Flexiensi Societatis Jesu, a R. P. de Biré, ejusdem Societatis sacerdote, dictatæ, nec non à me ipso P. L. Landeau in Rhetorica audiente plurimum locupletatæ atque in ordine dispositæ. Anno Domini 1753. »

Dans un court avant-propos, fol. 2, il est dit : « Quoniam autem in hâc nostrâ Galliâ dies vestros acturi estis, non tantum Romanæ sed et Gallicæ quoque elegantiæ vobis documenta trademus et exempla. » Ce cahier semble, en effet, présenter quelque intérêt par les exemples cités. Les préceptes sont en latin, mais il y a beaucoup d'exemples d'auteurs français : Corneille, Racine, la Fontaine, Rousseau, Boileau, Voltaire, Porée, Fléchier, Bossuet, Bourdaloue, Mascaron, Cheminais, Brébeuf, Godeau, la Bruyère, Molière, Crébillon, Rollin, etc..... Le P. de Biré dit, fol. 76, sur la lecture des auteurs : « Eos præ cæteris legendos et imitandos assumat, qui ætate Augusti floruerunt; delibare etiam poterit aliquid juvenis ex *Cossartio*, *Poræo*, et in orationibus quas toties citavimus. Volvat *Fontanæi* fabulas, *Boilæi* satyras et sacras *Russæi* odas, *Rollini* institutiones de studiis, et cæteros in linguâ Gallicâ peritos scriptores, præsertim *Vaugelasium*, *Buhursium*. »

On conserve encore à la bibliothèque du Collège de l'Immaculée-Conception (Paris-Vaugirard), le cours de Rhétorique dicté par le P. Le Jay à ses élèves de Rhétorique, au collège Louis-le-Grand (1705-1706), et copié par Jean de Robécourt : « Rhetorica P. Le Jay illustrata amplificationibus, epistolis, fabulis, carminibus et tractatu de Epigrammate..., scripta à me J. de Robécourt in collegio Ludovici Magni, an. Dom. 1705 et 1706. » De Robécourt écrit à la page 108 : « Finis artis Rhetoricæ 1706 die 8 aprilis. » On ne trouve des *exemples français* que dans le traité de l'Epigramme. Ce cours est un pâle résumé du *Bibliotheca rhetorum*. Il ne faudrait pas juger le P. Le Jay par sa rhétorique de 1705.

s'accentuer dans la seconde moitié du dix-septième siècle.

La grammaire latine de Despautère fut plus tolérante pour le Français. Tous les préceptes sont *en vers latins* d'abord, puis d'une façon plus claire *en prose latine;* mais chaque précepte est traduit mot à mot en Français, même les exemples principaux [1].

Les *devoirs de classe* étaient en rapport avec l'enseignement des préceptes, c'est-à-dire, à peu près exclusivement latins ou grecs. Pas d'amplifications françaises, de narrations françaises, d'analyses françaises, de discours français, quelques versions latines seulement ;

1. Pour donner une idée du Despautère de Behourt, dont on se servait dans la plupart des collèges de la province de Paris au commencement du dix-septième siècle, nous transcrivons ici la première règle : *de Generibus nominum*, et la première règle de la Syntaxe : *De Syntaxi sive structura vocum.*

Ces deux règles et toutes les autres sont suivies de trois parties distinctes : *ordo*, *sensus*, *observationes.*

DE GENERIBUS NOMINUM.

Regula

Omne viro soli quod convenit esto virile,
Omne viri specie pictum vir dicitur esse.

Ordo

Omne nomen *tout nom* quod convenit *qui convient* viro soli *à l'homme seul* esto virile *soit de masculin genre.* Omne pictum *toute chose peinte* specie viri *à la semblance de l'homme* dicitur esse vir *est dite estre homme et de masculin genre.*

Sensus

Nomina propria virorum sunt masculini generis, *les noms propres des hommes sont de masculin genre*, ut Plato doctus, *Platon docte*,... (suivent d'autres exemples)

Observatio I.

Appellativa quæ viris conveniunt sunt masculini generis, *les appellatifs qui conviennent aux hommes sont de masculin genre*, ut rex magnus *grand roy*,... (suivent d'autres exemples)

les exceptions à cette règle sont rares au dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, du moins dans les classes de grammaire.

Dans ce même dix-septième siècle, nous ne voyons aucun poète, aucun orateur français, figurer dans le programme d'enseignement ; la grammaire Française elle-même n'obtint pas droit de cité du premier coup [1]. On a beaucoup disserté sur cette exclusion du français ; on a fait un reproche aux Jésuites d'avoir accordé une atten-

OBSERVATIO II.

Adjectiva virile officium.....

DE SYNTAXI SIVE STRUCTURA VOCUM.

REGULA

Mobile cum fixo genere, et casu numeroque
Conveniat : nomen sic vult cognomini adesse.

ORDO.

Mobile *l'adjectif* conveniat *convienne* cum fixo *avec le substantif* genere *en genre* et casu *et en cas* numeroque *et en nombre*. Nomen *le nom* sic vult adesse *veut aussy estre mis et joint* cognomini *avec le surnom*.

SENSUS.

Adjectivum et substantivum conveniunt in genere, numero et casu *l'adjectif et le substantif conviennent en genre, en nombre et en cas;* ut Plato divinus author, *Platon divin auteur*,... (suivent d'autres exemples)

Puis viennent les *observationes* comme dans la règle précédente.

Le Despautère de Behourt, qu'on appelait généralement le *Petit-Behourt*, eut un grand nombre d'éditions, et l'auteur le dédia aux Pères Jésuites en témoignage des bons rapports qu'il avait avec eux. Behourt était originaire de Rouen; il fut mis à la tête du Collège des Bons-Enfants en 1586 et mourut vers 1622. (*Recherches sur l'instruction publique* dans le diocèse de Rouen, par Ch. de Robillard de Beaurepaire, t. I, p. 164 et suiv.)

1. La *Grammaire Française* du P. Chiflet, la première admise dans les classes inférieures, ne fut enseignée que dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Nous en reparlerons.

tion exclusive, ou peu s'en faut, aux langues anciennes [1].

Certes, nous ne prétendons pas défendre, ni approuver tout ce qui s'est fait dans les collèges de la Compagnie en France ; nous croyons seulement que beaucoup de reproches, selon les dates, perdent ou gagnent de l'importance.

L'exclusion ou plutôt l'absence des *Modèles français* dans le programme d'enseignement s'explique et se comprend. Au commencement du XVIIe siècle, la langue Française n'avait pas conquis sa place dans l'éducation publique ; les Jésuites ne l'y trouvant pas, ne l'y mirent pas. Ce fut peut-être un tort, mais l'embarras, réel alors, de tracer des règles à l'étude du Français, les excuse bien un peu ; et, si l'on veut s'en convaincre, qu'on lise le *Ciceronianus* de Ramus. La Grammaire n'avait point de préceptes fixes dans notre langue ; on avait déjà beaucoup d'écrivains piquants, originaux, mais pas un modèle achevé de l'art d'écrire.

Ce n'est que sous le règne du grand Roi qu'une grammaire Française devint possible, et qu'on put offrir à l'imitation de la jeunesse une littérature nationale.

Jusque là tous les efforts eurent pour objet de faire des latinistes.

Le latin primait tout, était partout. On ne concevait pas un collège en dehors d'un milieu latin [2]. A notre

1. Voir en particulier, parmi les dernières publications défavorables à l'enseignement des Jésuites : Compayré, *Histoire des doctrines de l'éducation*, in-8°, T. I, p. 161-208.

2. « La science de la *latinité* doit occuper vos premiers soins, comme elle est aussi le premier objet des nôtres. Une médiocre intelligence d'une langue si nécessaire ne suffit pas ; on prétend que vous en connaissiez toutes les beautés, on veut que vous en sçachiez toute la délicatesse. » (Croiset : *Règlemens de Messieurs les pensionnaires...* Seconde partie, § III.)

époque, on comprend peu cette passion des collèges du dix-septième siècle pour le latin, cette étude exclusive des langues anciennes; on se rend à peine compte de l'utilité de ce genre de connaissances; on a même contracté contre la langue de Cicéron, de Virgile, de Démosthène et d'Homère, des habitudes d'antipathie et d'hostilité, dont l'expression se traduit souvent, dans les *conseils de l'instruction publique,* par le cri célèbre du Romain : « Delenda est Carthago. »

Les collégiens ne font pas plus de cas des classiques anciens que leurs dignes maîtres préposés à la direction de l'instruction publique. « On raconte, dit Charles Lenormand, *que le grand Dauphin, le jour où le quitta son précepteur, — c'était Bossuet, ni plus, ni moins, — ferma le dernier livre qu'il eût encore sur la table, en jurant qu'il n'en rouvrirait plus un seul de sa vie, et l'on assure qu'il tint parole.* C'est là l'histoire de la plupart des jeunes gens qui quittent le collège. Quand on a passé son examen, on fait mieux que de fermer pour la dernière fois ses livres de classe, on en compose un feu de joie. Le dicton des écoles du moyen-âge trouve à s'appliquer sans restriction chez nous : *Græcum est, non legitur.* L'antiquité ne se présente à l'imagination que sous la forme de ces abominables livres de classe, source d'ennuis et de pensums qu'on a labourés à contre-cœur pour parvenir au grade de bachelier ès-lettres [1]. »

Il n'en était pas ainsi au dix-septième siècle. Le latin était en honneur. Alors, on ne cherchait à former ni des mathématiciens, ni des physiciens, ni des artistes, ni des

1. *Essais sur l'instruction publique,* par Ch. Le Normant.

agronomes, ni des spécialistes ; on étudiait le latin, parce qu'on se faisait gloire de le savoir, de l'écrire et de le parler ; parce qu'il était indispensable pour la philosophie, couronnement des études classiques ; parce que c'était l'idiôme de l'Église et de la science ; parce que c'était la langue de tout le passé religieux, littéraire, philosophique et théologique ; parce que personne ne se figurait une éducation libérale sans le latin.

Les Jésuites entrèrent dans ce mouvement, non pour le suivre, mais pour le diriger, mais pour lui donner une impulsion nouvelle, tout à la fois morale et chrétienne [1].

A l'étude du latin, ils ajoutèrent celle du grec, négligé à peu près partout et qui s'appuyait cependant sur tant de titres pour devenir la seconde langue classique [2]. D'une

1. M. Sicard dit dans ses *Études classiques* avant la révolution : « Ronsard, Paul-Émile, Montaigne, Bodin, les poètes, les historiens, les moralistes, les écrivains politiques du XVIe siècle semblent n'avoir d'admiration et de sympathie que pour la société antérieure au christianisme. La question était alors de mettre à la base de l'éducation les auteurs anciens.

« Les Jésuites s'empressèrent d'ouvrir les portes de leurs collèges aux écrivains de la Grèce et de Rome ; mais ils eurent soin de les dépayser en quelque sorte, en les présentant à leurs élèves, moins comme des hommes de tel lieu et de tel temps que comme des modèles impersonnels, appartenant à tous les pays et à tous les âges, dignes d'initier partout la jeunesse au sentiment du beau et aux règles du goût. Par là, tout en cédant au courant qui emportait la nation vers la littérature ancienne, tout en faisant de cette culture classique elle-même une grande cause de succès pour leur enseignement, tout en faisant, dans les devoirs écrits, d'incessants emprunts à la mythologie, les Jésuites posèrent de fait une digue à cette fièvre d'imitation, à cet enivrement païen qui menaçait d'étouffer la pensée moderne sous les formes antiques, de noyer la civilisation française dans je ne sais quelle idolâtrie du vieux monde. »

2. « Les noms de Viger, de Jouvancy, de René Rapin, de Brumoy, marquent, dit M. Egger (*de l'Hellénisme en France*), une tradition de zèle pour les études grecques qui honore singulièrement la Compagnie de Jésus. »

clarté et d'une précision, d'une richesse et d'une variété, d'une douceur et d'une harmonie incomparables, cette langue philosophique n'a pas seulement produit les plus beaux génies, elle n'a pas seulement été divinement parlée par les plus saints et les plus grands docteurs de l'église, elle a encore été la mère de la langue latine, la mère et l'inspiratrice des plus belles langues modernes de l'Europe.

« La langue grecque, dit le P. Croiset aux Pensionnaires de Lyon, n'est pas moins la langue des sçavants que la latine ; elle a comme en dépôt les héros de l'antiquité. Peu d'arts qui n'y trouvent de quoi s'enrichir. On est privé d'un grand jour, quand on l'ignore. L'éloquence n'en a guère moins besoin que la médecine, et nous n'aurions pas aujourd'hui tant de sçavants traités, tant de beaux commentaires sur les anciens auteurs, sur l'Écriture sainte, si l'on avait toujours négligé le grec.

« Cette langue est trop utile pour ne vous la pas enseigner. On vous en apprend ici les principes presque aussitôt que la grammaire latine, et par les leçons particulières qu'on vous en fait, il vous est aisé avant la fin de vos études *d'entendre en perfection le grec* [1]. »

Ces considérations expliquent suffisamment la préférence donnée par les Jésuites aux langues anciennes, cette espèce d'ostracisme qu'ils semblèrent prononcer contre l'étude du Français dans la première moitié surtout du dix-septième siècle.

Deux fois par jour, au collège de La Flèche, les élèves

1. *Règlements de Messieurs les pensionnaires...*, 2e P., § VIII.

de *quatrième*, de *cinquième* et de *sixième*, avaient un devoir latin à faire, ordinairement un thème d'imitation ou quelques phrases françaises à traduire en latin. Le soir, la répétition de sept heures et demie était uniquement consacrée à l'étude de la langue latine : « Dans les chambres des quatrièmes, cinquièmes et sixièmes, dit l'ordre du jour, on doit employer une partie de ce temps à lire leur thème du soir ou du matin, et à leur faire observer leurs fautes, tant contre la syntaxe que contre l'élégance et l'arrangement des mots, suivant le corrigé du Régent, ou autrement ; l'autre partie à leur expliquer leurs principes ou leurs particules, ou quelque autre livre de Cicéron qui leur sera plus convenable [1]. »

En *troisième*, les devoirs sont plus variés que dans les classes inférieures, mais le latin et le grec absorbent presque toutes les heures de travail de l'écolier. On conserve au château des Bordes, un cahier de devoirs donnés aux *troisièmes* dans le courant de l'année scolaire 1702-1703 [2]. Ce cahier a appartenu à René Jarret de la Mairie, pensionnaire au collège ; le studieux élève écrit sur une page la dictée du professeur [3], et sur la page en regard se trouve le

1. V. aux *Pièces justificatives*, le n° IV.

2. On lit sur la première page de ce cahier de devoirs : « Jarret Tertianus — Hic liber est Renati Jarret — Hæc Themata Tertiana fuère ab initio anni usque ad pascale tempus data, 1702. » Vers le milieu, on lit encore : « Themata data post Pasca, Flexiæ anno Domini 1703. »

3. Le P. Olivier Faucheux, né à Rennes le 8 février 1680, entré dans la Compagnie le 14 septembre 1698, professeur de quatrième à La Flèche en 1701, de troisième en 1702 et de seconde en 1703, mort à Rouen en 1756.

brouillon. Les sujets de devoirs, nous l'avouons, auraient dû être choisis avec plus de goût, et le travail de Jarret ne s'élève guère au dessus de la médiocrité. Les thèmes sur des sujets de morale et sur l'histoire Romaine sont assez nombreux ; les uns et les autres ne dépassent pas quinze lignes ordinaires. Les pièces de vers latins sont en général très courtes ; avant Pâques elles ne vont pas au-delà de dix vers, à la fin de l'année elles arrivent jusqu'à vingt. La quantité est dictée, et l'écolier n'a qu'à les *retourner* en y ajoutant des *épithètes* et des *synonymes*. Les thèmes grecs ont de cinq à six lignes. C'est à peine si l'on rencontre quelques *versions latines* en feuilletant le cahier. Si l'on veut juger des classes d'autrefois d'après ce recueil de devoirs, on s'en fera sans doute une opinion peu avantageuse. Il est à croire que le niveau des classes avait beaucoup baissé depuis cinquante ans.

Il ressort du moins de la lecture attentive du *cahier-brouillon* de René Jarret que la presque totalité des devoirs est en latin. Les archives de l'Académie de Rouen possèdent les cahiers de classe de Robert et de Jean Le Cormier de Cideville, élèves de troisième au collège des Pères Jésuites de Rouen [1] ; on n'y voit guère également que des compositions latines, surtout de vers latins ; mais les devoirs sont variés, en général

1. Sur un des cahiers, on lit à la première page : « Ex libris Petri Roberti Le Cormier de Cideville tertiani. »

Un autre cahier porte en tête : « Carmina data à Reverendissimo patre Larrivée, sed tamen scripta à Joanne Le Cormier de Cideville grammatico 1711. » Le P. François Larrivée, né en 1686, jésuite en 1701, mourut à Paris en 1760 ; il professait la rhétorique à La Flèche en 1719.

bien choisis [1], et le travail de l'élève d'un réel mérite.

On lit dans le règlement des pensionnaires de La Flèche. « Le soir, dans la chambre des *troisièmes,* après la lecture des thèmes qu'il ne faut jamais omettre, on s'appliquera pendant la répétition à leur apprendre les principes nécessaires pour bien composer en prose latine, en vers latins et en grec, et à leur faire expliquer ensuite leur Virgile et leur Cicéron [2]. »

En *seconde* et en *Rhétorique*, les compositions sont habituellement latines ou grecques [3]. Les rhétoriciens ont chaque jour à faire une amplification, ou une ode, ou une épigramme, ou une élégie; en outre et sans préjudice de ces devoirs ordinaires, le régent leur dicte de temps en temps la matière d'un long discours ou d'un poëme, qu'ils mettent huit, quinze jours à composer. Les humanistes font des lettres, des fables, des amplifications, des narrations latines, toutes sortes de vers

1. Parmi les sujets de vers latins on en trouve dans le genre de ceux-ci : « Cupido ab apicula vulneratus, — Cupido à Nymphis vinctus. — amor cum fortunâ iter faciens. »

2. V. aux *Pièces justificatives*, le nº IV.

3. M. Louis de Jeux a bien voulu nous communiquer encore des cahiers de devoirs ayant appartenu à René Jarret, dont nous avons plusieurs fois parlé, et à Antoine Jarret de la Mairie. Le premier fit ses Humanités d'octobre 1703 à septembre 1704, et le second sa rhétorique de 1745 à 1746. Sur la page de droite est la dictée du professeur, et sur celle de gauche, le travail de l'écolier.

Dans les deux cahiers de René Jarret (il signe : *Renatus Jarret humanista*), on trouve des thèmes, des chries, des vers, un assez grand nombre de *versions latines dictées,* et, vers la fin de l'année scolaire, des discours latins. Les compositions de cet élève ne sortent pas de la médiocrité : vers latins sans élégance, amplifications latines sans développement, ni style, traductions françaises peu soignées. Il est à croire qu'il ne faisait pas honneur à son maître, le P. Olivier Faucheux.

latins [1]. Vers la fin du dix-septième siècle, comme nous le dirons dans un autre chapitre, ces deux classes commencèrent à se montrer plus hospitalières pour le Français, et ce généreux sentiment ne fit que se développer dans le siècle suivant.

Antoine Jarret, au contraire, devait être un rhétoricien distingué. Ses deux cahiers de devoirs, l'un de prose, l'autre de vers, ont pour titre : « Cahier pour les amplifications et pour les versions, les périodes et les vers, appartenant à Chevalier Jarret de la Mairie, estudiant en rhétorique, soubs les reverands Peres Poncet et du Parc, l'an de grâce mil sept cent quarante-six, au collège royal de La Flèche.; — Pour les vers, quelque qu'ils soient en l'année mil sept cent quarante et cinq et six. » — Les harangues françaises, vides d'idées, mal écrites, ne sont qu'un composé de *lieux communs*. Mais plusieurs discours latins et quelques poésies latines montrent que le jeune rhétoricien est rompu à toutes les souplesses de la composition et au génie de la langue des Romains. Il n'y a rien de comparable dans les devoirs de nos modernes rhétoriciens. Peu de discours français et de versions latines dans les cahiers d'Antoine; en revanche, beaucoup de discours et de vers latins. Au commencement de l'année, il compose des périodes à trois et à quatre membres, des amplifications, des lettres, des fables et des vers latins; à partir du mois de janvier, il ne fait guère que des discours latins et de longues pièces de vers. Les sujets de discours et de vers latins sont tirés, pour la plupart, de l'Écriture-Sainte, de l'histoire ancienne, des Fêtes de l'année et des évènements contemporains. Parmi les évènements de l'époque, chantés par le poëte, citons : La prise de Montalban, de Château-Dauphin et de Demont, en 1744, par le prince de Conti, *Laus principis Contii*; — la bataille de Fontenoy, à laquelle le Roi prit part en 1745, *in Ludovicum triumphantem*. Cette dernière pièce a plus de cent hexamètres.

1. « Les Jésuites, dit M. Sicard dans ses *Etudes classiques*, jugeaient impossible de bien apprendre une langue sans s'exercer à l'écrire; aussi portèrent-ils tous leurs efforts à faire composer leurs élèves en latin et même en grec. Dans les classes de grammaire, les règles apprises par cœur étaient éclairées et gravées dans l'esprit de l'écolier par des thèmes fréquents Ces devoirs devenaient beaucoup plus importants dans les classes d'humanités où des lettres, des chries, des narrations, des exordes occupaient une partie du temps. L'élève a dû sortir des humanités, rompu à tous les exercices de la poésie latine. Maintenant le poëte va devenir orateur. La rhétorique où il entre est la classe par excellence qui se charge de le former à la parfaite éloquence : *ad perfectam eloquentiam informat*.

Le règlement des pensionnaires précise pour ces deux classes l'emploi du temps de la répétition le soir : « Dans les chambres des rhétoriciens et des seconds, après la lecture de leur thème, tant de prose que de vers et de grec, on employera le reste du temps à l'explication des auteurs. » Ici, toutefois, le règlement est plus large que pour les classes de grammaire; il permet aussi d'*employer le reste du temps,* si le maître répétiteur le juge à propos, « à quelque autre petit traité d'histoire, de géographie, de blason, ou de chose semblable qui peut plaire aux enfants et les instruire. »

En classe, il est interdit aux maîtres et aux élèves de parler français : la langue latine seule est permise; il n'y a d'exception que pour les élèves qui ne savent pas

« Rien de plus varié que les devoirs écrits de cette classe. En prose, ce sont des parallèles, des dialogues, des déclamations, des thèses, des plaidoyers, des panégyriques, des dissertations, des lettres, des imitations d'un chef-d'œuvre; en vers, ce sont des églogues, des scènes champêtres, des descriptions, des allégories, des métamorphoses, des chœurs, des élégies, des idylles; en prose et en vers, ce sont des épigrammes, des scènes dramatiques, des fables et jusqu'à des emblèmes, des énigmes, des rébus. Voilà qui ne ressemble guère à la monotonie de notre discours latin! Le *Bibliotheca Rhetorum* du P. Le Jay nous offre la théorie et les exemples de tous les différents genres. »

Le même écrivain dit encore : Les étudiants, rompus, à force d'exercices, au génie de l'idiome latin, aiment de préférence à écrire dans cette langue. Toutes les lettres de Condé, qui était élevé au collège de Bourges, sont en latin. A quinze ans seulement, il obtint de son père l'autorisation de lui écrire en français. C'était, dit l'historien des Princes de Condé, *une nuance d'émancipation.* Mgr le duc d'Aumale ajoute : « C'est en maniant et en remaniant de mille manières cette langue (le latin) mâle et nerveuse; c'est dans le commerce des immortels écrivains de l'antiquité que cette brillante intelligence s'ouvrit, acquit la force et la souplesse, devint un puissant instrument de travail. Le résultat fut la culture exquise d'une intelligence d'élite. »

le latin [1]. Au XVIIIe siècle, il ne fut pas toujours facile de maintenir cet usage ; on dut même recourir, dans quelques établissements, aux mesures les plus énergiques pour le faire observer. A Saint-Omer, les élèves allèrent jusqu'à refuser de s'y soumettre ; deux des principaux meneurs, élèves de rhétorique, furent chassés du collège et la tempête s'apaisa [2].

La classe se partage en trois parties distinctes : récitation des leçons, correction des devoirs, explication des auteurs ou *prélection*.

Chaque classe a son autonomie propre. Le programme des matières, les auteurs à expliquer, la distribution générale du temps sont réglés d'avance par le Préfet des Études. Au professeur appartiennent l'organisation intérieure et les moyens de discipline et d'émulation qui

1. Latine loquendi usus severè in primis custodiatur, iis scholis exceptis, in quibus discipuli latinè nesciunt, ità ut in omnibus, quæ ad scholam pertinent, nunquam liceat uti patrio sermone, notis etiam adscriptis, si qui neglexerint : eamque ob rem latine perpetuo magister loquatur. (*Rat. Stud.* reg. comm. 18[a].)

Dans le règlement laissé par le P. Maggio pour les pensionnaires de Clermont, il est prescrit aux élèves de parler latin en dehors des récréations : « loquantur omnes in collegio latinè, et quoad fieri potest eleganter. » — Les surveillants ne doivent pas permettre qu'on parle français, et si quelqu'un le fait devant eux, ils lui témoigneront leur mécontentement : « non permittant pueros coram se gallicè loqui, quin aut verbo aut signo sibi displicere ostendant. » (Visitatio colleg. Par. à P. L. Maggio, reg. præf. 7[a] et reg. convictorum 2[a].)

Cette règle ne fut sans doute pas rigoureusement observée, quand le Français eût conquis une place importante dans les classes de grammaire.

2. A la page 448 de l'histoire manuscrite de ce collège, conservée au collège de la Providence d'Amiens, on lit : « Anno 1754. Discipulorum præsertim rhetorum linguæ latinæ usum detrectantium resistentiæ obviam itum est, præmonitis collegii Bertiniani moderatoribus ut suis quisque alumnis invigilarent. Expulsi è classibus duo rebellionis auctores et sensim dissipata est tempestas. »

maintiennent le bon ordre et excitent l'ardeur pour le travail.

La classe est divisée en deux *camps,* et le camp en *décuries;* la décurie compte dix élèves. A la tête de celle-ci est un *décurion,* pris parmi les dignitaires de chaque camp. Ces dignitaires sont : un préteur, un tribun, des sénateurs et un empereur, qu'on peut appeler, si l'on veut, consul ou dictateur.

Ces fonctions sont au concours, et le concours a lieu tous les mois. Il consiste en une composition écrite, qui dure environ deux heures et demie. Le premier de chaque camp est empereur, le second, préteur, le troisième, tribun, les suivants, sénateurs.

Le décurion joue un rôle considérable : il partage avec le maître la surveillance, il le remplace dans une partie de l'enseignement. Cette fonction nous explique comment un professeur pouvait diriger sans trop de fatigue et de difficulté une classe de *deux cents* et même de *trois cents* élèves.

Le décurion a une place à part en face de sa décurie, il exige le silence et l'attention de ses dix écoliers, et ceux-ci lui doivent obéir ; il constate leurs absences, il fait réciter leurs leçons et marque les notes obtenues par chacun ; il ramasse les copies et les cahiers de brouillon, il s'assure si les devoirs sont terminés et travaillés avec soin. Les consuls exercent sur les décurions de leur camp la même autorité que ceux-ci sur les décuries.

Les dignitaires doivent être probes, modestes, diligents, incorruptibles, d'une assiduité exemplaire, intelligents et des premiers de leur cours.

Les décuries ne se recrutent pas indifféremment. On entre

dans les premières au choix, par le travail et le succès ; les dernières se composent des écoliers les moins laborieux et les plus faibles de la classe. Dans les deux camps, même nombre de décuries ; chaque soldat d'une décurie a un adversaire dans la décurie correspondante du camp opposé. Les deux émules se reprennent mutuellement, se corrigent, sont en lutte continuelle, toujours en latin. Chacun peut, avec la permission du maître, livrer bataille à un élève d'une décurie supérieure. Vainqueur, il prend sa place. L'attaque et la défense entre les deux camps sont des plus variées [1].

1. Magister pueros referat in decurias, quarum unaquæque ex denis fermè pueris constet... Singulis decuriis singuli præsint decuriones, quibus reliqui dicto audientes sint. Dividatur schola in duas veluti classes, quarum unaquæque suum habeat prætorem, suum tribunum, suos senatores, suum denique summum magistratum, sive imperatorem illum, sive consulem, sive dictatorem cognominare velint. Hi verò magistratus suam *in suâ classe* decuriam, cujus decurio sit ipse princeps, efficiant: sedeantque ante et extra eas etiam decurias... Ad eos honores consequendos, quolibet mense semel à prandio componatur in scholâ : breve thema proponatur,quod intrà duas et dimidiatam horam scribi possit elaboratè. Omnium optimè qui scripserit, magistratu summo potiatur; ex iis verò, qui accesserint proximè, primus prætoris, alter tribuni, sex alii senatorum nominibus et honoribus augeantur. Est autem decurionis inter suæ decuriæ pueros silentium facere; memoriter eos recitantes audire ex ordine, notareque in libello nomina eorum, qui optimè, qui pessimè, qui nihil, qui non totum recitaverint; quoties etiam quisque errârit in recitando. Exploret idem, ecquis ab scholâ abfuerit; exigat quoque suæ decuriæ compositiones, cùm primùm magister in scholam pedem intulerit, aut paulò anteà, notetque ecquis omninò thema non scripserit, ecquis aut non totum, aut diversum, aut lituris inquinatum, aut intervallis omissorum verborum interruptum, aut duplex compositionis exemplum non tulerit, et cætera quæ Magister præscripserit... Probos sanè illos oportet esse, modestos, diligentes, incorruptos à muneribus et gratiâ; et à quibus vel decurionum maximus, vel magister pensum memoriæ, scriptionis aliarumque exercitationum exigat, sicut ipsi ab aliis... (*Ratio Studiorum*, Romæ, 1591 ; pp. 195-197, nos 37, 40, 41, 42, 43, 44.)

Decuriarum delectum facit assiduitas et ingenii doctrinæque præstantia... Fient acriores ac solito solertiores pueri, si inter se tanquam

L'émulation est un des plus grands stimulants du travail ; le professeur qui sait l'éveiller, a trouvé l'auxiliaire le plus puissant pour son enseignement ; il obtiendra plus de bons résultats par l'espoir de l'honneur et des récompenses que par la crainte du déshonneur et par les châtiments [1].

La *récitation des leçons* a lieu au commencement de la classe. Les décuries récitent leurs leçons aux décurions, les décurions aux empereurs, les empereurs au professeur ; le professeur s'assure ensuite, par quelques interrogations, si les décurions [2] ont accompli leurs fonctions avec loyauté.

singulari certamine depugnare jubeantur. Quocirca unicuique suus attribuatur *adversarius*, ac velut *antagonista*, quocum decertet et latinè quoad ejus fieri poterit... Per totum diem uterque jus habeat alterum aut cunctantem antevertendi, aut errantem corrigendi ; si non correxerit, sit ejusdem noxæ reus. Rogent ipsi nonnunquam Magistrum, permittat ut decuriæ superioris aliquem lacessant ad pugnam, ejusque locum illustriorem, si vicerint, consequantur. Ex usu quoque fuerit, si nihil impediat, binos quosque antagonistas seu æmulos non ex eàdem, sed ex oppositis scholæ classibus deligere, atque eos potissimùm, qui sibi ex adverso loco magistratuve respondeant ; factâ potestate iis, qui in magistratu sunt, subveniendi cuicumque suæ classis puero aut jam prolapso, aut hærenti laborantique, priusquam ab æmulo corrigatur. Quæ verò classis per diem plura victoriæ puncta tulerit ab adversariis, ea sub finem scholarum vespere superior ac victrix non modo magistri voce declaretur, sed etiam si nihil obstiterit, externo quoquam signo, tanquam trophæo, quod in diem posterum aliosque, quoad vincat pars victa, perduret. (*Rat. Stud.*, Romæ 1591 ; pp. 197 et 198, nos 43, 45, 46.)

1. Honesta æmulatio, quæ magnum ad studia incitamentum est, fovenda... Magister spe honoris ac præmii metuque dedecoris facilius quam verberibus consequetur. (*Rat. Stud.*, reg. comm. class. infer., *passim*).

2. Magister ante signum datum scholas non ingrediatur... Nec dato signo uspiam demoretur. *Mane horâ primâ*, themata corrigantur. Quod dùm

On procède de la même manière pour la *répétition de la prélection* [1] de la veille ; elle se fait immédiatement après la *récitation*. La répétition et la récitation de ses leçons terminées, l'élève ne reste pas inoccupé : il pourrait se distraire et distraire ses camarades. Il fait un thème, quelques vers, une traduction, une analyse ; il emploie le plus utilement possible son temps jusqu'à la fin de ces deux exercices, qui sont suivis de la *correction des devoirs*.

Dans la *correction des devoirs* principalement, les deux camps font assaut de savoir : l'émule est corrigé par l'émule, les chefs et les soldats d'une armée par les chefs et les soldats de l'armée ennemie. Ce mode de correction est singulièrement propre à donner aux enfants de la vivacité, de la présence d'esprit et de la précision dans les discussions ; le professeur dirige la

privatim ac summissâ voce facit præceptor, pueri primùm memoriter Decurionibus recitent; deindè tacitè scribant, quæ Magister hoc tempore scribenda constituerit. Recitatio tamen posset etiam (si nihil impediat) ante præceptoris adventum statim post primum campanæ signum inchoari. Eo quoque tempore recognoscat Decurio, et colligat quidquid afferendum domo fuerit à pueris, idque magistro tradat cum censoriis notis, hoc est, cum observationibus eorum, quæ quisque benè malève gesserit in recitando, in scribendo et in aliis hujusmodi. Deindè publicè recitetur à nonnullis. (*Ratio Stud.*, Romæ 1591 : reg. prof. gram., hum. et rhet.)

1. Cette répétition se faisait au commencement des classes du matin et du soir :

Initio scholarum matutinam prælectionem manè, vespertinam vesperè pueri reddant memoriter Decurionibus : hi verò vel Decurionum maximo, vel magistro, qui ex aliis quoque semper aliquos per partes audiat publicè ac palam, tum ad explorandam Decurionum fidem, tum ad *pronunciationis vitia corrigenda*. Audiat autem præsertim desidiosissimum quemque, quique seriùs ad ludum venerunt. (*Rat. Stud.*, Romæ, 1591 : reg. prof. Gram., Hum. et Rhet. 32ª, 23ª, 22ª, 14ª et 5ª.)

lutte, surveille et rectifie les questions et les réponses. Tout cet enseignement mutuel, aussi fructueux qu'attachant, se fait à haute voix et en latin.

Le professeur ne corrige pas les devoirs journaliers de tous les élèves ; ce serait là une besogne accablante, impossible. Il corrige *publiquement,* avec un soin minutieux, un certain nombre de *copies;* il en voit d'autres *en particulier*, pendant la récitation des leçons, sous les yeux de l'auteur, qu'il appelle à sa chaire, *è suggestu, nunc istum, nunc illum ad se vocando ;* il fait remarquer les moindres fautes contre la syntaxe, l'orthographe et la ponctuation. Chaque élève doit avoir un devoir corrigé par semaine : *Nullus sit, cujus compositionem semel in hebdomadâ magister non emendarit* [1].

1. Duplex unusquisque puer suæ compositionis exemplum scribat, unum sibi, alterum magistro ad emendandum accedenti ; qui superiore ex loco clara corrigat voce exempla ferè terna quotidiè, et in his unum aliquod ex teterrimis, palam indicando quidquid in syntaxi, in orthographiâ, in interpunctione, aut aliter erratum fuerit. Inter emendandum cum primum erratum aliquod publicè prenuntiarit, jubeat ut qui errarunt, aut eorum æmuli, regulam contra quam peccatum est statim proferant, atque reliqui omnes suum quisque exemplum corrigant, correctumque tradant, si non quotidiè, aliquando tamen æmulis qui dispiciant correctumne sit ex magistri præscripto, et an habeat alia prætereâ quæ corrigenda sint. Hoc sanè modo cum omnium exempla quotidiè magister corrigere non possit, corrigat tamen quo plura potest; quædam etiam privatim ipse recognoscat è suggestu, ex iis præsertim quorum suspecta diligentia est, nunc istum, nunc illum ad se vocando, idque saltem eo tempore, quo æmuli aliorum exempla perlegunt et errata colligunt : prorsùs ut schola in ternas quaternasve partes divisa, nullus sit, cujus compositionem semel in hebdomada non emendârit. Dum (magister) privatæ tacitæque vacat correctioni, jubeat eos, quibus tunc negotii nihil est (ne perstrepant ex otio) aut describere aliquid ex græco auctore, aut vertere M. Tullii prælectionem ex latino, aut versus ex præscripto componere, aut excerpere phrases ex Ciceronis prælectione, etc... (*Ratio Stud.*, Romæ, 1591 ; reg. prof. Gram., Hum. et Rhet.)

On lit dans les *Monumenta Germaniæ*, p. 252 : « Compositiones fient

Après la correction des devoirs, vient la *prélection*. La *prélection* est l'exercice scolaire le plus important. Jusqu'ici le professeur s'est contenté, ou à peu près, de surveiller la récitation des leçons et de présider à la correction des devoirs; à lui maintenant de parler et d'instruire, d'initier ses élèves à la connaissance approfondie des grands maîtres ; et la méthode la plus sûre, la plus instructive et la plus claire pour bien faire comprendre le texte d'un auteur, c'est la prélection.

Jouvancy, qui s'en servit si souvent à La Flèche pendant ses années de professorat, nous en donne trois modèles dans le *Ratio discendi et docendi,* deux pour la rhétorique et un pour la grammaire, les deux premiers tirés de Cicéron et de Virgile, le troisième d'une fable de Phèdre.

quantum fieri poterit creberrimæ, sed quandoquidem difficilis esse solet emendatio omnium compositionum, posset hæc institui ratio ut in quibusvis classibus (*inferioribus*) præscribant themata vulgaria præceptores. In his, cum non possint omnia themata emendari singillatim propter multitudinem, emendentur *aliquot* pro temporis ratione, quæ cum emendantur, alii omnes attendant ad sua themata et juxta emendationem aliorum themata sua corrigent. Non solum autem præceptor emendabit compositionum errores, sed latinè etiam dicet universum thema, quo fiet, ut ii, quorum non emendantur compositiones, facilius ipsi emendent. In aliis vero classibus, ubi themata vulgaria dari non solent, præsertim in rhetoricâ, sed solum materia compositionis, si eadem omnibus datur, et non possint singulæ compositiones emendari, similis ratio utcumque observari poterit, ut superius dictum est, ut dum emendantur aliquæ compositiones, alii suas emendent. Variè enim dicet præceptor de eâdem re, locos, artem, copiam indicabit, dum emendat. Verùm quia non potest spectari hæc emendatio, nisi ad artem ipsam, videtur omninò necessarium ut singulæ compositiones emendentur à præceptoribus, si quo pacto id fieri possit, vel domi, si id possint præstare præceptores. Intelligimus autem, quod superius diximus, emendandas aliquorum compositiones, ità ut non eorumdem semper emendentur, sed aliorum semper nec ullus omittatur, cujus compositio in orbe non emendetur, I. E, suo tempore. » (*De exercitiis litterariis*...) — Ce mode de correction est très sage et très pratique. N'y a-t-il pas pour le professeur perte d'un temps précieux à lire et à annoter toutes les copies de ses élèves ?

La prélection comprend plusieurs parties. Dans la classe de troisième, par exemple, le professeur commence par lire le passage à expliquer, puis il en donne une idée générale, et il expose le sens de chaque phrase en latin et en français. L'explication du passage terminée, il revient sur ses pas : il pèse la valeur des mots, il en fait ressortir la propriété et l'élégance, il signale quelques figures de mots et de pensées, à l'aide de comparaisons et d'exemples il élucide les points obscurs, il appelle à son secours, pour jeter encore une plus vive lumière sur la pensée de l'auteur, l'histoire, la fable et tous les genres d'érudition; s'il se présente deux ou trois tournures plus élégantes, il les indique; enfin il termine l'explication par une traduction française aussi exacte et aussi parfaite que possible. L'élève, dans toutes les classes de grammaire, n'est pas traité de la même manière; le maître, dans les remarques, a égard au degré de la classe et à la portée de l'esprit; il proportionne l'érudition à l'âge et au savoir. En seconde et en rhétorique, la marche de la prélection est la même qu'en troisième ; mais les remarques portent de préférence sur l'art oratoire, sur le style, l'invention et la disposition, sur l'habileté de l'orateur à s'insinuer, sur l'argumentation et le jeu des passions. Afin de donner plus d'ampleur et de perfection à son enseignement, le professeur fait des emprunts à d'autres orateurs, soit même à des poëtes; il cite des sentences qui fassent autorité, et, s'il se rencontre une obscurité dans le texte, il apprécie les différentes interprétations [1].

1. Ratio explicandi Ciceronis orationes erit, ut, præmisso argumento, primæ periodi grammaticus proponatur sensus, hinc artificium

Sans doute, le professeur n'est pas tenu de s'astreindre servilement à ce programme ; il doit en user avec choix et discernement suivant les circonstances. Mais où trouver, dans toute la pédagogie universitaire, une méthode d'enseignement aussi variée et aussi large, un aliment substantiel capable d'exciter à ce point toutes les forces vives de l'écolier ? Et cependant M. Compayré a écrit dans l'*Histoire de la Pédagogie :* « Quant à l'éducation intellectuelle, telle que les Jésuites la comprennent, elle est toute factice et toute superficielle. Trouver pour l'esprit des occupations qui l'absorbent, qui le bercent comme un rêve, sans l'éveiller tout-à-fait ; appeler l'attention sur les mots, sur les tournures, afin de réduire d'autant la place des pensées ; provoquer une certaine activité intellectuelle prudemment arrêtée à l'endroit où à une mémoire ornée succède une raison réfléchie ; en un

notetur rhetoricum, postea detracto verborum ornatu vis argumentorum ostendatur, postremo detur opera locis communibus, historiis ac fabulis quando inciderint. (*Monumenta Germaniæ...* Constitutiones quæ ad studia pertinent, anno 1560, p. 163.) — La prélection se faisait donc longtemps avant la rédaction du Ratio. — Voir, pour la *prélection en rhétorique*, le *Rat. Stud.* reg. 6ª prof. rhet. — En seconde et en troisième, la prélection se faisait de la même manière qu'en rhétorique. M. l'abbé Sicard, qui a consciencieusement étudié ce mode d'enseignement des Jésuites, a donc pu écrire en toute justice : « Il ne faudrait pas croire que les Jésuites, comme on le leur a reproché, bornassent l'explication à une étude de mots. La règle huitième trace ainsi la marche que doit suivre le professeur de rhétorique : Exposer le sens du texte ; — faire remarquer ce qui se rapporte à l'art oratoire, au triple point de vue de l'invention, de la disposition et du style ; — donner des exemples, des comparaisons ; — citer quelque sentence appuyant la thèse de l'orateur ; éclairer le contexte par l'histoire, la fable, l'érudition, *ex omni eruditione* ; — faire ressortir enfin la propriété et l'élégance des mots. Le P. Jouvancy, fidèle aux prescriptions du *Ratio Studiorum*, traçait ainsi les règles de l'explication : 1° *argumentum ;* 2° *explanatio ;* 3° *rhetorica ;* 4° *eruditio ;* 5° *latinitas.* » (*Les études classiques...*, p. 380.)

mot, agiter l'esprit assez pour qu'il sorte de son inertie et de son ignorance, trop peu pour qu'il agisse véritablement par lui-même, par un déploiement viril de toutes ses facultés, telle est la méthode des Jésuites. » Les Jésuites auront beaucoup de peine à se reconnaître à ce portrait fantaisiste, et leurs élèves n'y verront peut-être pas l'éducation intellectuelle qu'ils ont reçue. Cette éducation, *toute factice et toute superficielle,* a eu cependant le don de former *Condé et Luxembourg, Fléchier et Bossuet, Lamoignon et Séguier, Descartes, Corneille et Molière. Cent noms illustres ont été inscrits dans le tableau d'honneur des classes des Jésuites;* et ces mêmes Jésuites, qui *dirigent l'attention des élèves, non sur les idées, mais sur les élégances du langage, sur les finesses de l'élocution, sur la forme enfin, qui ont peur d'éveiller la réflexion, le jugement personnel, étaient,* c'est toujours M. Compayré qui parle, *les vrais maîtres de l'éducation, et ils ont exercé cette souveraineté pédagogique jusqu'à la fin du dix-huitième siècle* [1].

La prélection se faisait, bien entendu, en latin, et l'élève, après le maître, la reproduisait dans cette langue [2]. On n'admettait le français, dans les classes de

1. pp. 114, 116 et 121.

2. Auditores quotidiè memoriter reddent præcedentes lectiones rhetorices, orationis ciceronianæ ac græcæ linguæ. (*Monumenta Germaniæ...*, p. 164.)

Auditam prælectionem eodem, quam magister servaverat, pueri repetant ordine, et quidem clara voce, emendatè, distinctè.

Non uni repetitionem imperet, sed (magister) quamplurimis per partes; nec eos interroget ordine quo considerit, sed prætereat quos velit, non temerè tamen, sed ex occulto catalogo, ut statis vicibus exerceat universos. Et primum quidem provectiores repetant, alii deinde, crebrius verò tum novi discipuli, qui et diligentius exercendi et indul-

grammaire, que pour conduire l'élève à une intelligence plus parfaite de l'expression latine ou de la pensée de l'auteur.

Qu'on lise le Virgile du P. de La Cerda [1], les lettres de Cicéron *ad familiares* par le P. Quartier [2], et surtout les œuvres oratoires de Cicéron avec les commentaires du P. Abram [3], et l'on comprendra combien la prélection était propre à exercer le jugement et à développer l'intelligence des jeunes écoliers.

Les auteurs grecs s'expliquaient de la même manière [4], et toujours dans la langue de Cicéron; et là, comme dans l'interprétation des chefs-d'œuvre de Rome, le professeur nourrissait sa leçon de tous les genres d'érudition, *ex omni eruditione,* d'une instruction variée, *ex omni doctrina.* C'est le *Ratio* qui l'exige. Le P. Bru-

gentius tractandi videntur, tum alii segniores; quamquam ingenio aut linguâ tardiores brevius interrogandi sunt, ne in his plus æquo temporis conteratur. (*Ratio Studiorum*, Romæ 1591 : reg. 28ª et 29ª prof. 5æ, reg. 19ª et 20ª prof. med. et supr. cl. gram., reg. 11ª et 12ª prof. hum., reg. 4ª prof. rhet.)

1. Le P. Louis de La Cerda, né à Tolède en 1560, entra dans la Compagnie de Jésus en 1574 et mourut à Madrid en 1643.

2. Le P. Quartier (Philibert), mort à Blois en 1694, à l'âge de 51 ans, fut répétiteur au pensionnat de La Flèche en 1669, puis professeur de rhétorique du collège en 1678.

3. Le P. Nicolas Abram, né en 1589, entra dans la Compagnie en 1606, et mourut en 1655 à Pont-à-Mousson, où il professa les belles-lettres et la théologie pendant plus de 20 ans.

4. Modus exponendi græcos authores est, ut principio verborum græcorum, quæ ad eamdem pertinent sententiam, notentur significationes, deinde verbo tenus tota construatur lectio, tertio totius lectionis sensus continuo sermone reddatur, postea discutiantur vocabula, denique historiæ vel loci communes tractentur. (*Monumenta Germaniæ...*, p. 163.)

moy, ce docte commentateur d'Euripide et de Sophocle [1], nous a donné dans le *Théâtre des Grecs* le fruit de ses précieuses recherches pendant ses années de professorat à La Flèche, à Rouen et à Louis-le-Grand. « Cette œuvre imposante, dit le P. Daniel, révèle l'étendue de son savoir, l'élévation de ses pensées et la solidité de son esprit [2] »; elle nous montre plus encore avec quelle ampleur et avec quelle richesse les professeurs de Rhétorique commentaient à leurs élèves les écrivains de l'antiquité.

Le latin était, en dehors des classes, l'ornement indispensable des fêtes scolaires. Le P. Jouvancy, que nous aimons à citer, veut que les régents ne laissent échapper aucune occasion de produire ou de faire produire par leurs disciples une œuvre littéraire; si l'occasion ne se présente pas, il faut qu'ils la fassent naître. « Si un nouveau gouverneur, dit-il, si un évêque arrive dans la ville; si on apprend la nouvelle d'une victoire, de la paix, de la canonisation d'un Saint, de la guérison d'un prince, si l'on célèbre les funérailles d'un héros, qu'aussitôt nos écoles retentissent du chant joyeux des muses ou de leurs lamentations [3] »

Mais le chant préféré, si toutefois on en tolère un autre, c'est le chant latin.

1. Le P. Pierre-Jacques Brumoy, né à Rouen en 1688, novice de la Compagnie de Jésus en 1704, fut élevé au séminaire de Joyeuse, à Rouen. Il mourut en 1742. On le trouve, en 1720, professeur de rhétorique à La Flèche.

2. *Les Jésuites instituteurs...*, p. 165.

3. *Ratio discendi...* Cap. III, art. 2.

Le fait est qu'à La Flèche, maîtres et élèves s'y livrent avec une réelle passion. Il ne se passe pas le moindre évènement qu'on ne voit éclore une production latine. Souvent, au réfectoire, les philosophes viennent lire une dissertation philosophique, et les rhétoriciens, un discours sur un sujet d'actualité ou sur une question littéraire. Quelquefois, c'est le professeur qui compose lui-même le discours, comme on peut le voir dans les *Oraisons* imprimées du P. Petau [1]; puis il les fait apprendre et débiter par un de ses élèves. Le 4 juin 1611, jour anniversaire de la mort de Henri IV, le P. Charlet, Recteur, prononce en latin l'oraison funèbre de ce grand Roi [2]; le P. Petau, en 1617, après les vacances de Pâques, ouvre son cours d'Écriture-Sainte par une magnifique harangue sur l'*interprétation des Saints-Livres* [3]; le P. Cellot, dans un style brillant, remercie, le 8 août 1622, Louis XIII d'avoir obtenu du Pape Grégoire XV la canonisation d'Ignace et de François-

1. Dionysii Petavii Aurelianensis è Societate Jesu orationes. Lutetiæ Parisiorum, Cramoisy, 1620.

2. Orationes variæ funebres latinæ et gallicæ item poemata in depositione cordis Henrici magni. Flexiæ, 1612, in-8.
Laudatio funebris in parentalibus anniversariis Henrici magni Galliæ et Navarræ regis, data Flexiæ quarto junii 1611.

3. Ad sacrarum litterarum interpretationem præfatio. Oratio XIII.
Le P. Petau avait été un instant éloigné de La Flèche et envoyé à Paris. En 1617, à Pâques, il rentra à La Flèche, chargé du cours d'Écriture-Sainte. Au commencement de son discours, il exprime sa joie de son retour : « Quod hujus urbis scholarumque vestrarum optatissimo conspectu perfrui tandem liceat. Quæ et jucundissimæ mihi semper multis de causis fuerunt, et ab iis nonnihil invito animo eram paulò antè divulsus. Ut quamquam florentissimâ in urbe, omnibusque doctrinarum præsidiis instructissimâ, summâ in otii abundantiâ degerem, de Fixensi tamen academiâ nunquam sine incredibili desiderio ac quodam etiam doloris sensu cogitarem. »

Xavier [1]. Plus tard, le P. du Cerceau redit devant les élèves réunis au pied de la Croix les souffrances inénarrables du Sauveur [2]; enfin, car il faut se borner, le P. le Caron chante l'heureuse naissance du grand Dauphin [3], et le P. Charles du Val, dans l'oraison funèbre du duc de Bourgogne, célèbre les vertus et la gloire du jeune prince, en même temps qu'il fait entendre les regrets unanimes de la France [4].

L'année scolaire commençait ordinairement vers le milieu d'octobre, aux environs de la Saint-Luc, *in Lucalibus*. L'ouverture des classes se faisait avec la plus grande solennité. Après la messe du Saint-Esprit, mai-

1. Gratiarum actio pro impetratâ per Ludovicum XIII à Gregorio XV. P. M. BB. Ignatii et Francisci Xaverii consecratione celebratâ Flexiæ ad VIII. Cal. aug. anno 1622.

2. De Christo in cruce patiente oratio, habita in scholâ Eloquentiæ collegii Flexiensis feria tertia post Dominicam Palmarum, anni 1703. — Le P. du Cerceau était alors professeur de Rhétorique au collège de La Flèche.

3. Ecclesiæ ad Galliam epistola de felicissimo Delphini ortu authore P. le Caron. Fixæ Andegavorum, ex off. Gervasii Laboë, 1662.

Le P. le Caron, né à Amiens en 1635, professa les Humanités et la Rhétorique à Orléans, à La Flèche, etc. Les catalogues de La Flèche le portent comme professeur de Rhétorique en 1671, 1672, 1673, 1674. Il mourut en 1704.

4. Serenissimi principis Ludovici Franciæ Delphini, anteà Burgundiæ ducis laudatio funebris, dicta idus Junias Flexiæ in regio Henrici magni collegio, à P. Joanne Baptista Carolo du Val. Flexiæ, apud Jac. Laboë, 1712.

Les *Mémoires de Trévoux*, juin 1712, p. 997, signalent un autre discours du P. du Val, mais n'en donnent pas le sujet : « Oratio dicta V Kalendas sextiles a P. J. B. Carolo du Val in regio Henrici magni collegio, S. J. La Flèche, 1711, in-4. »

Le P. Charles du Val, après avoir enseigné la Rhétorique à Rouen, fut envoyé à La Flèche, à la rentrée des classes de 1711, pour y professer cette même classe. Il remplit cette fonction pendant six ans; puis nommé principal du pensionnat, il exerça cette charge jusqu'en 1726. Il mourut à La Flèche le 26 mars 1739.

tres et élèves se rendaient dans la grande salle des *Actes publics,* et là, un des régents, le plus souvent le professeur de Rhétorique, prononçait une harangue latine sur quelque sujet de circonstance ou de son choix; puis, un autre professeur, quelquefois plusieurs, donnaient lecture d'une pièce de poésie latine. Cet usage, universel dans les collèges de la Compagnie de Jésus, explique ce grand nombre de discours académiques latins, que nous ont laissés des maîtres illustres vieillis dans le professorat, et ces nombreuses productions poétiques, qui montèrent sur le théâtre avant d'aller chez l'imprimeur. De ces travaux littéraires livrés à la publicité, bien peu mentionnent l'époque ou l'occasion qui les vit naître. C'est le P. Olivier Cendrier qui prononce à La Flèche, en janvier 1604, le premier discours de rentrée, discours *aussi cicéronien que Cicéron* [1]; après lui viennent les Pères Musson, Petau, Caussin. Pendant huit ans, de 1620 à 1628, Louis Cellot est chargé de la harangue latine : deux fois, dans un style hyperbolique, il fait l'éloge du roi Louis XIII ; ses autres discours sur des sujets classiques portent plus de maturité, ont aussi plus d'ampleur ; on sent que l'orateur est à son aise, qu'il n'est pas contraint de se battre les flancs pour intéresser l'auditoire [3]. Le P. Vavasseur,

1. *Lettre de Fourreau au P. Hiérosme de La Flesche*, à Paris, janvier 1604.

2. Panegyricus Ludovico XIII Francorum et Navarri regi, dictus ad XV Kal. novemb. anno 1620.

Panegyricus Regi christianissimo dictus ad XV Kal. novemb., anno 1621.

3. Voici quelques-uns des sujets traités, à l'ouverture des classes, par le P. Louis Cellot, professeur de Rhétorique :

chargé du discours d'ouverture en 1637, attaque vivement les nouveautés dans le style; l'année suivante, il exige pour l'éloquence l'étude approfondie du grec et des poëtes [1]. Beaucoup de ces discours n'ont malheureusement pas été recueillis; nous devons même dire que les orateurs se sont montrés plus rebelles à l'impression que les poëtes : les poëmes latins imprimés sont beaucoup plus nombreux que les harangues latines [2]. Il est vrai aussi que le culte de la poésie latine comptait plus

« In scholis utilius quam domi juventutem erudiri. — Utrum res litteraria plus scriptis libris, ac vivâ voce promoveatur.— Vetus pronunciatum *Oratorem esse virum bonum* solis oratoribus christianis convenire. »

En 1626, il est nommé professeur d'Écriture-Sainte, et il prend pour sujet de discours : « In solâ scripturæ sacræ historiâ veritatem reperiri. »

1. Sujets traités en 1636 et 1637 par le P. François Vavasseur, professeur de Rhétorique à La Flèche :

Oratio pro vetere genere dicendi contra novum. Fixæ Andegavorum, XIV Kal. novembr. 1636.

Eloquentiæ studium poeticis et græcis studiis egere. Fixæ Andegavorum, XIV Kal. novemb. 1637.

2. Nous avons dit que l'usage de prononcer un discours latin à la rentrée des classes était général dans les collèges des Jésuites en France. Nous avons trouvé des traces nombreuses de cet usage. Citons seulement deux exemples, l'un pour Rennes, l'autre pour Rouen.

Nous lisons dans une lettre autographe du 27 octobre 1747, adressée par le P. Brisson, du collège de Rennes, au P. Blondel, du collège de Rouen, que les classes venaient de s'ouvrir et que le jour de l'inauguration, il y avait eu *quatre discours* et *deux poëmes*. Un des discours *frappé au bon coin fut donné par le régent de quatrième* sur cette question : « Quantum reipublicæ intersit, ut ad quam quisque artem aptus est, ad eam se consecret. » Cette lettre se trouve aux Archives de la Résidence des PP. Jésuites de Rouen.

En 1642, le P. Georges Jogues, qui devait plus tard jeter tant d'éclat par sa prédication et sa mort héroïque dans la mission du Canada, fut chargé, étant professeur d'humanités à Rouen, de présenter une pièce de poésie latine de sa composition à l'ouverture des classes. Il prit un thème digne de sa piété. Un jeune enfant juif, de Constantinople, avait été avec les autres enfants chrétiens recevoir les parcelles qui

de sectateurs que celui de l'éloquence [1]. A La Flèche, la poésie fut tellement associée à la vie du collège, dans la première moitié surtout du dix-septième siècle, qu'elle pourrait à elle seule fournir les éléments de l'histoire de cet établissement à cette époque.

Nous avons vu cette multitude de vers composés en 1611, à l'occasion du service funèbre du roi Henri IV. Chaque année, à pareil jour, on dressait dans la cour d'honneur des portiques, constructions passagères élevées en forme de galeries. Chaque classe avait sa galerie et en décorait les parois d'une foule de compositions de toutes sortes : les rhétoriciens affichaient des devoirs en prose latine et en vers latins, en prose grecque et en vers grecs; les humanistes et les troisièmes exposaient les mêmes exercices, sauf les vers grecs ; dans les classes inférieures, la prose latine et grecque était seule tolérée.

Les critiques du temps, tout en faisant l'éloge de cette exposition universelle, ne manquent pas d'attirer l'attention sur la profusion excessive des compositions poétiques. Epigrammes, épitaphes, élégies, églogues, satyres, odes, hymnes, grands et petits poëmes, épîtres, fables,

restaient de la sainte Eucharistie ; son père irrité, le jeta dans une fournaise ardente; mais pendant trois jours, la Sainte Vierge le protégea contre les flammes et contre la faim. La pièce de vers du P. Jogues n'existe plus; mais la tradition a conservé le souvenir du pieux enthousiasme qui animait le jeune poëte, et des vifs applaudissements qui accueillirent son travail.

1. « On n'ignore pas avec quel soin cette partie de la composition latine (les vers latins) était traitée chez les Jésuites. » (M. Sicard : *Les Études classiques..* , p. 25.)

comédies et tragédies, tous les genres s'étalaient dans les galeries, car tous les genres étaient également cultivés. Le P. Jouvancy cite *vingt-deux* espèces de petits poëmes, dont les classes retentissaient assiduement, *quibus nostræ vulgo scholæ personant,* et parmi ces poëmes, il range la silve, la griphe et le logogriphe. Tous les vers sont à la mode depuis l'hexamètre, le pentamètre et l'asclépiade, jusqu'au saphique et au scazon. On a grand soin de ne pas oublier les jeux poétiques : l'écho, le centon, les vers monosyllabes, léonins, lettrisés, rapportés, serpentins, rétrogrades, siègent à côté de poésies plus graves [1].

Les élèves sont préparés, à partir de la troisième inclusivement, par des exercices fréquents, à cette grande variété de poésies et de vers. Ils ont entre les mains des traités de poétique assez complets, celui de Despautère et d'Alvarez, l'*art poétique* de Pajot [2], l'*art métrique* de

1. Chaque année, dans la province de Paris, chaque collège faisait une solennelle exposition générale des travaux de toutes les classes; de plus, tous les deux mois, il y avait une exposition privée, sans apparat, *sine apparatu*, des devoirs de chaque classe. Cet usage remontait au provincialat du P. Clément Dupuy, en 1593. Voici texte de sa *décision*, prise après sa visite officielle au collège de Clermont : « Semel tantum quotannis, in festo Beatæ Mariæ Magdalenæ, fiet solemnis emblematum, ænigmatum, versuum, orationum et aliorum id genus publicè affigendorum celebritas. Fiet autem toto die, sed deerunt theses et disputationes, saltem in superioribus tribus humaniorum litterarum scholis. Quæ verò compositiones affigendæ sunt alternis mensibus, affigantur sine apparatu celebriori, die aliquo commodo et festo minus solemni, à prandio, intrà scholas et extrà, aut potius in aulâ majore collegii ubi erit extructa. » (*Biblioth. nat.*, mss. 10,989 du N. F. L.) — Cette solennité, qui avait lieu à La Flèche, dans les commencements, le jour de la fête de Marie-Magdeleine, fut fixée au 4 juin, après la mort de Henri IV, en souvenir du royal bienfaiteur.

2. *Ars poetica* complectens : 1° Varia versuum et odarum genera; 2° Methodum facilem et brevem componendi versus; 3° Universam

Cellières [1], la *grammaire grecque poétique* de Philippe Labbe [2], et les *institutions poétiques* de Jouvancy [3].

Le professeur de Rhétorique consacrait, plusieurs fois par semaine, la dernière demi-heure de la classe du soir, à une leçon de métrique; il expliquait alors longuement les règles de la tragédie, de la comédie et de l'épopée; il pouvait, s'il le jugeait à propos, les jours de congé, parcourir toute l'étendue du Parnasse, de l'épigramme aux genres les plus élevés de la poésie; tous les deux jours, au commencement de l'année, il faisait revoir en classe à ses élèves la syntaxe et la prosodie grecques; pendant la correction des devoirs d'un élève, il occupait les autres à la composition d'une épigramme, d'une inscription, d'une épitaphe; ses élèves emportaient au logis le sujet ou la matière d'une poésie, même d'un long poème [4];

quantitatem seu quæ regulis J. Despauterii continetur, seu quæ ex Smetii versibus colligitur; 4° Synonimorum ad singulas ferè dictiones accommodatam lectionem; 5° Selectiores poetarum multorum phrases, maximè Virgilii; 6° Fabularum epitomen ordine suo alphabetico digestam. Flexiæ, apud G. Griveau, 1645, in-8, de 614 pp. à 2 col. — Les éditions postérieures portent le nom du P. Ch. Pajot, S. J.

1 Laurent de Cellières, né en 1630, mort à Lyon en 1676, entra dans la Compagnie de Jésus en 1645.

2. Grammaticæ græcæ poeticæ libri tres ex prosodiâ et dialectis græcis à P. Philippo Labbe S. J. editis.

3. Institutiones poeticæ ad usum collegiorum Societatis Jesu, auctore Josepho Juvancio, S. J. — Cet ouvrage a été souvent réimprimé.

4. Reliquum tempus (scholæ pomeridianæ) modo corrigendis græcis scriptionibus, modo græcæ syntaxi et *arti metricæ*, reservetur...Exercitationes discipulorum, dum scripta magister corrigit, erunt, exempli gratiâ,... carminis genus aliud in aliud commutare, epigrammata, inscriptiones, epitaphia condere... Carminis etiam argumentum, aut scripto, aut verbo, vel solam significando rem, vel certa adjecta sententia tradi potest; idque aut breve, ut Epigrammatis, Odæ, Elegiæ, Epistolæ, quod singulis vicibus expediatur; aut longius, ut pluribus vicibus

ce poème pouvait être une pièce de théâtre, et *on la produisait ensuite, si elle méritait cet honneur, au grand jour de l'école et de la ville, in scholæ et civitatis lucem* [1]. L'élève qui avait composé un bon poème, le lisait, non seulement en classe, mais au réfectoire ou bien dans la salle des *actes* [2], devant ses camarades. Cette lecture avait lieu de préférence à l'ouverture des classes, à la distribution des prix, au carnaval, aux séances publiques d'académie, aux disputes solennelles de théologie et de philosophie, surtout à l'époque de l'exposition solennelle des devoirs de l'année [3]. En Seconde, on ne consacrait sans doute pas un temps aussi considérable qu'en Rhétorique à l'étude de la poésie et à la composition des vers latins; cependant le professeur d'humanités faisait tous les deux jours, au commencement de l'année, à la dernière demi-heure de la classe du matin, un cours de métrique; vers la fin de l'année, tous les deux jours

quemadmodum orationem sic poema contexant. Græca syntaxis et syllabarum dimensio, ineunte anno alternis diebus, si sit opus, explicanda, syntaxis quidem breviter... Eruditionis causâ, die vacationis pro historico et poeta liceat interdum alia magis recondita proferre, ut hieroglyphica, ut emblemata, ut quæstiones ad artificium poeticum spectantes, de Epigrammate, Epitaphio, Ode, Elegia, Epopœia, Tragœdia... (Rat. Stud., reg. 2, 5, 10, 14, 15, prof. Rhet.)

4. P. Jouvancy : *Rat. discendi et docendi.*

2. On trouve à la Bibliothèque de Caen un recueil de *Discours latins* (in-4, 135), composés la plupart par des élèves, et lus au réfectoire ou dans les séances publiques. Ils finissent toujours par : *Dixi.* Le plus ancien de ces discours est de 1693. Le recueil contient encore trois discours latins des Pères Lissay (1702), Sandrier (1696) et Le Livec.

3. L'usage de lire en public des pièces de vers latins, se conservait encore au milieu du dix-huitième siècle. Ainsi nous lisons au bas de quelques pancartes de distributions de prix : « Varia carmina decantabunt, poemata recitabunt. » Voir : *Pièces justificatives*, n° VII du 4e vol.

également, il expliquait sommairement la prosodie grecque. Les élèves, pendant la correction des devoirs en classe, mettaient des vers en d'autres vers latins, et plusieurs fois par semaine on leur dictait dans un style poétique une matière assez développée, d'où ils faisaient souvent jaillir une longue pièce de vers [1]. Les Troisièmes apprenaient les règles de la versification latine, et, après quelques mois passés à retourner des vers, à choisir des synonymes et des épithètes, ils s'exerçaient à donner quelque développement aux matières dictées par le professeur, et où les vers pouvaient se trouver facilement [2].

Un fait indéniable, dont on se convaincra sans peine, pour peu qu'on étudie l'éducation des collèges des Jésuites au dix-septième siècle, c'est que la versification latine était en honneur, et qu'elle avait un charme particulier pour les élèves. Les professeurs en inspiraient le goût, et l'on serait tenté de leur faire ce reproche, que les compositions poétiques se reproduisaient trop fréquemment [3]. N'y avait-il pas là un abus, une perte de temps? Le temps donné à la versification n'aurait-il pas été plus heureusement employé à des travaux plus sérieux et plus utiles, par exemple, à l'étude du Français, de l'histoire et des sciences? Plusieurs se posaient alors ces questions, et les plus illustres instituteurs de la jeunesse y répon-

1. Rat. Stud. reg. 2, 4, 6, 9, prof. Hum.

2. Rat. Stud. reg. 2, 4, 7, prof. sup. clas. Gramm.

3. Voir les cahiers de Robert et de Jean le Cornier de Cideville, conservés aux archives de l'Académie de Rouen.

daient en énumérant les avantages de la poésie latine. Ils en faisaient *l'âme de l'éloquence, une des études les plus nécessaires à l'éducation intellectuelle;* ils disaient qu'elle *était d'une absolue nécessité pour bien entendre les poètes et les différentes espèces de poésie, qu'il fallait avoir fait des vers latins pour sentir tout le charme et toute l'harmonie, toutes les beautés de Virgile et d'Horace; la versification latine,* ajoutaient ils, *forme le goût, élève l'âme et fortifie la vigueur de l'esprit* [1].

Quoi de plus propre, disaient-ils encore, que cet exercice pour aider à apprendre et à comprendre la langue latine ? La nécessité de chercher des synonymes, des périphrases, des épithètes, de tourner et de retourner une phrase pour arriver à composer un vers exact au point de vue de la quantité, des césures, de la mesure, de l'élégance et de l'harmonie, ne fait-elle pas passer sous nos yeux une grande abondance de mots? Ce travail ne force-t-il pas le jeune poète, désireux de pénétrer dans le secret de la muse antique, à comparer entre elles une foule d'expressions, à examiner une pensée sous toutes ses faces, à se rendre compte des plus petites nuances de mots et d'idées, et, par conséquent, à étudier, à réfléchir, à se former ?

Le P. Brumoy écrivait dans les *Mémoires de Trévoux* : « Nous avons peine à sentir et à transmettre dans nos écrits toutes les finesses poétiques des anciens, malgré le génie et le travail ; que serait-ce donc si contents de lire leurs œuvres, nous ne composions pas dans leur langue et dans leur manière ? Combien de beautés s'éclip-

1. V. Fénelon, Rollin, Laharpe, et Jouvancy.

seraient à nos yeux? N'est-il pas vrai que pour bien juger d'une pièce exquise de Lully ou de Campra, d'un tableau du Corrège ou de Raphaël, il faut non-seulement avoir approfondi en spéculation les principes de la musique et de la peinture, mais encore avoir fait au moins quelques essais de composition dans chacun de ces genres ? Autrement on sent, mais on ne sait pas ; on sent même beaucoup moins, on marche à tâtons, on ne peut penser et parler juste ni de l'art ni des délicatesses. L'exercice en tout cela est le grand maître ; c'est l'unique[1]. »

Le même écrivain ajoutait :

« Appliquez ceci à la poésie latine à plus juste titre. Personne n'aura la clef ni de l'ingénieux Ovide, ni du sage Virgile, ni du galant Horace, s'il ne s'est,pour ainsi dire, naturalisé dans le siècle d'Auguste, par une imitation du langage, des manières, des tours, de la cadence qui règnent dans les écrits de ces illustres morts... Sans le secours de la poésie latine, on n'acquiert point l'intelligence parfaite des modèles latins... La poésie latine ne fait pas le génie ; mais elle sert à le régler en lui faisant pénétrer ses modèles... La poésie, généralement parlant, enseigne à faire un choix de mots, de pensées, de tours ; à retrancher, à polir, à rimer, à donner de l'ordre aux idées et de l'harmonie aux phrases ; or, ce que fait la poésie en général pour façonner le style, la poésie latine le fait bien plus sûrement pour former le goût, puisqu'elle apprend seule à suivre les routes secrètes de la nature que les Anciens ont si bien trouvées. Lisons-les :

1. Mai, 1722.

ce n'est pas assez ; on les lisait du temps de Louis VII ; mais on ne s'avisait pas de les imiter ; aussi point de goût dans ce siècle là, non plus que dans beaucoup d'autres qu'il est inutile de parcourir ; on les a lus du temps de Henri IV et de Louis-le-Grand, et de plus on a lutté avec eux par une noble émulation, aussi voilà l'époque de la perfection du goût. Gardons-nous donc de mépriser l'exercice de la poésie latine ; elle enfante, elle nourrit les belles lettres [1]. »

La plupart des instituteurs Jésuites pensaient ainsi ; et pour encourager les élèves, pour développer en eux de plus en plus le goût et l'étude de la poésie ils livraient quelquefois à l'impression les vers de leurs écoliers [2]. Eux-mêmes se faisaient poètes. Suivant la recommandation de Jouvancy, ils saisissent toutes les occasions qui peuvent se prêter aux chants de la muse latine. Le P. Petau fait des vers un peu partout, en voyage, à table, dans les allées du grand parc, en montant et en descendant les escaliers [3]. Le P. Mambrun se délasse des ari-

1. *Ibid.*

2. Dans l'ANTHOLOGIA EPIGRAMMATUM, imprimée à La Flèche, la préface est adressée *nobilissimis regii flexiensis collegii convictoribus ;* et après la préface on lit quelques pièces de vers latins et de vers grecs composées par cinq élèves du collège : Jean de la Barre, Nicolas de Lormel, François de Vigneral, Jacques de Brétignières et Vincent Bahuon.

On trouve encore à la seconde page du *Parnassus biceps* une poésie latine d'un élève : « Adolescens classicus collegii Henrici IV Flexiæ ad librum. » Cette poésie débute ainsi :

Jam te Flexiacæ teret evolvetque juventæ
Docta manus, varias provida carpet opes.
. . . . . .
I liber, et si quis quâ sis petat urbe profectus,
Flexiacâ venio missus ab urbe, refer.

3. *D. Petavii Epistolarum* libri tres : *Epist. XXXI*, libri tertii, Fran-

dités de la théologie par des élucubrations poétiques qui ne cesseront d'être en honneur auprès des amis des muses [1]. Les supérieurs sont les premiers à lancer les régents dans la carrière poétique. Si le P. Cellot a composé des vers, il ne l'a fait que par obéissance, et en dépit de Minerve et d'Apollon [2].

Quelques Pères, pour qui *Phébus est sourd et Pégase est rétif,* publient *à l'usage des écoliers* les recueils de poésie de leurs confrères. C'est ainsi que les vers de Rémond [3],

cisco Vavassori, S. J. — C'est dans un de ces moments, en allant et venant, qu'il composa à la Flèche la charmante pièce suivante :

AD LUDOVICUM XIII

DE FIXENSIBUS SCHOLIS

Læta suum per me tibi cor, Lodoice, animumque
Dat schola Borbonii mitis alumna laris.
Ne parvi facias : hanc de tot sedibus unam
Rex voluit *cordis* maximus esse sui.
Cætera si certent, dono superabimus isto,
Cum tantum in nostro *Cor* tibi corde damus.

1. Voir Huetii Comment., p. 36.

2. Préface du Mauritiados. Ce livre est intitulé : « *Mauritiados Andegavensis* libri III, ad Reverendissimum in Christo patrem ac Dominum D. Claudium de Rueil episcopum Andegavensem, et venerabile ejusdem insignis ecclesiæ cathedralis capitulum. Auctore P. Ludovico Cellotio Parisiensi, S. J. Flexiæ, ap. Gerv. Laboe et Martinum Guyot, typog. et bibliop., 1628. »

Dans la dédicace, on lit : « Vigebit apud nos memoriâ sempiternâ, dies ille, quo die ordo vester amplissimus (venerabile ecclesiæ cathedralis capitulum) in hanc urbem (Flexiensem) venire dignatus est. »

3 Francisci Remondi Divionensis è Societate Jesu, carmina et orationes. Flexiæ apud Jac. Rezé, 1616.

Dans ce recueil, on trouve une épitaphe, dont nous citons ici quelques vers :

Henrici magni Galliæ et Navarræ regis christianissimi Epitaphium :

Nobilius toto ne quæras orbe sepulchrum :
Rex major nullo clauditur in tumulo.

et de Pulcharelli [1], que les *Pia hilaria* de Gazet [2], virent le jour, chez Rezé et chez Griveau. Chacun veut contribuer à sa manière et selon son pouvoir au succès des Muses. Le Collège était inondé de poètes latins anciens et modernes ; tous les jours une pièce nouvelle, œuvre d'un professeur ou d'un élève, circulait de main en main, entretenant le feu sacré. Il semble en vérité que cet établissement avait, dans son premier demi siècle, plutôt la physionomie d'un Parnasse que d'une école.

Jean Chevalier [3] est le chantre de toutes les cir-

Nulla orco erupit magis impia dextera, quam quæ
Tam sanctum potuit contemerare latus.
. . . . . .
Ehcu ! quis credat vitam regni et decus orbis
Sic potuisse mori, sic potuisse tegi ?

Le P. François Remond, né à Dijon en 1558, mourut à Mantoue en 1631.

1. Constantii Pulcharelli à Massa Lubrensi è Societate Jesu, carminum libri V. His adjecti dialogus de vitiis senectutis et Homericæ Iliados libri duo è Græco in latinum conversi. Flexiæ, apud G. Griveau, 1619.

Il est dit dans la préface que ce livre est imprimé *in Juventutis fructum*.

Le P. Constance Pulcharelli, né dans les environs de Naples, entra dans la Compagnie en 1585 et mourut en 1610.

2. Pia hilaria variaque Carmina R. P. Angelini Gazæi è Societate Jesu, Atrebatis. Flexiæ, apud G. Griveau, typogr. reg. et Collegii S. J., 1624.

L'ouvrage est dédié « Nobilissimæ lectissimæque flexiensis Henricæi collegii Juventuti. »

Le P. Angelin Gazet né à Arras en 1568, entra dans la Compagnie de Jésus en 1586, fut longtemps professeur de rhétorique et recteur des collèges d'Arras, de Valenciennes, de Cambrai, etc. ; il mourut à Valenciennes le premier mars 1653.

3. Le P. Jean Chevalier, né à Poligny en 1586, entra dans la Compagnie à Nancy en 1607. Après avoir enseigné la Rhétorique, il fut nommé préfet des classes à la Flèche en 1624, et il exerça cette charge pendant trente ans. Il mourut le 4 Déc. 1654.

constances, chantre payen, sans élan, mais fécond et toujours accueilli, paraît-il, très chaleureusement du public. C'était un religieux si aimable, si dévoué, si compatissant ! Sa charité envers les pauvres était proverbiale : « Il les visitait et leur faisait tout le bien qu'il pouvait avec le congé de ses supérieurs, passant une partie du temps de la récréation à amasser et éplucher les restes de table pour les leur envoyer. Et où le pouvoir luy manquait, il en faisait loger et traiter par des personnes charitables, qu'il portait à cela. Il avait toujours quelque pauvre attitré qu'il visitait de temps en temps et il lui portait quelque soulagement [1]. » Il faisait avec plaisir des excursions apostoliques dans les bourgs voisins, et chaque fois il y opérait un grand bien ; car partout où il mettait le pied, les discordes s'apaisaient, les ennemis se réconciliaient, des hommes vivant depuis longtemps dans le sacrilège et le vice rentraient en grâce avec Dieu ; souvent aussi il visitait

Le P. Rybeyrete dans son manuscrit *Scriptores Provinciæ Franciæ*, dit du P. Chevalier : « Opera poetica P. Chevalier edita primum in lucem an. 1638, quæ longè auctiora iterum prodiere in lucem Flexiæ ex officina G. Griveau, 1647, in-12, hoc titulo :

« Joannis Chevalier Burgundi, Polliniensis, è Societate Jesu Polyhmnia sive variorum carminum libri VII, cum scholiis in gratiam studiosæ juventutis. Flexiæ, apud G. Griveau. 1647. — L'approbation datée de La Flèche, 5 juillet 1646, est du P. Etienne Noël, Provincial de Paris, ancien recteur de La Flèche.

Les œuvres du P. Chevalier, imprimées en 1638, avaient pour titre : « Joannis Chevalier è Societate Jesu *Prolusio poetica*, sive libri singulares carminum heroicorum, lyricorum, variorum, epigrammatum. Flexiæ, apud G. Griveau, typ. regis et Henricæi collegii Societ. Jesu, 1638. » La permission d'imprimer est du P. Etienne Noël, recteur du collège de La Flèche, et datée de La Flèche, 17 septembre 1637.

1. Lettre du P. Louis Milquin, recteur de La Flèche, au P. Jean Mouret, recteur du noviciat à Paris, 4 Déc. 1653. Arch. Dom.

les hôpitaux et les prisons, et il y passait volontiers tout le temps qu'il pouvait arracher à ses importantes occupations de préfet des Études [1]. Ce charitable apôtre aimait encore les muses, plus peut-être que celles-ci ne l'aimaient. Il fait des vers à propos de tout, sur les moindres incidents de la vie du collège. Le départ du P. Charlet pour Rome, la nomination du P. Grandamy au rectorat de la Flèche, l'impression du cours de théologie du P. Mairat, les nouvelles œuvres du P. Binet, le *Nouveau Despautère* du P. Pajot, le principalat du P. Bérard, le parc du collège sous la direction du P. Pasquier, la construction de la bibliothèque par le P. Noirel, la guérison du P. Filleau, les prédications aux élèves du P. de Refuge, les beaux portraits de Jésus et de Marie du P. Lindon, les poésies du P. Cellot, le collège de La Flèche, le départ des missionnaires pour le Canada, l'établissement d'une Congrégation à l'hôpital, la visite au collège de Mgr du Rueil et du duc de Nevers, la distribution des prix, le départ de La Flèche du roi Louis XIII, la représentation d'une pièce de théâtre, tout est pour lui le sujet d'un chant, l'occasion d'une poésie, et pendant trente ans il chante sans relâche, consciencieusement [2].

1. Alacer ad excursiones in adjacentes pagos volitabat, fructu sane singulari; etenim ubicumque ponebat pedem, comprimebantur illico discordiæ, inimici redibant in gratiam, sacrilegi et in vitiorum cœno permultos annos volutati ad salutarem pœnitentiam excitabantur. His adde frequentes nosocomiorum carcerumque visitationes in quibus quidquid è munere vacui temporis esset totum illud in hæc opera lubentissimè collocabat. Rumor est non vanus Virginem Mariam visibilem se ipsi spectabilemque sæpius exhibuisse. (Scriptores Prov. Franciæ S. J. ab H. Rybeyrete, 1670.)

2. Ad R. P. Step. Charletum Gallicarum Provinciarum Romæ assistentem (L. II, ad. 1). — Ad Jac. Grandamy, regii collegii Flexiensis recto-

Souvent sa muse prend un ton plus élevé, et elle chante alors le triomphe de la Vierge et la bienheureuse Nativité du Christ [1].

Les fêtes religieuses sont particulièrement chères au poète Fléchoix : tour à tour il redit les louanges d'Apollonie, de François-Xavier, de Louis de Gonzague, d'Ignace, de Martin, de l'Ange-Gardien, de sainte Barbe, de sainte Catherine, la patronne de la jeunesse studieuse [2].

Puis viennent des chants de deuil : il pleure sur la

rem (L. I, od. 19). — Ad Lud. Mairatum, cum triplex volumen in universam theologiam edidisset (L. II, od. 14).— Ad Step. Binetum laus ejus à plurimis præclarisque libris editis (L. II, od. 2).— Ad Hier. Berardum, regii convictûs Flexiensis Primarium (L. II, od. 15). — Ad Cl. Paschasium regiæ sylvæ præfectum (L. I, od. 21). — Ad Cl. Noirellum de Bibliothecâ collegii Flexiensis luculenter extructa (L. II, od. 10). — Ad Henricæum Flexiense Collegium S. J.— Soteria, sive Carmen gratulatorium pro restitutâ Joanni Fillæo, Flexiæ periculosè laboranti, salute.— Ad Florimundum de Refuge, sacri verbi præconem (L. I, od. 24).— Ad Jacobum Lindonem, sacras pueri Jesu et divæ Virginis icones eleganti picturâ exprimere solitum (L. I, od. 16). — Ad Nic. Adamum, solventi felix ad Canadenses navigationis cursus optatur (L. II, od. 8). — Ad navem quâ vehitur Cl. Quintinus in oram Canadensem jam tertium proficiscens (L. II, od. 16). — Ad S. Josephum, pro urbis Flexiensis incolumitate ac felicitate, in gratiam pii sodalitii ejus nomine in publico urbis nosocomio nuper eruti (L. I, od. 1). — Ad rever. DD. Cl. Ruzæum Andium Antistitem, cum appetente nocte Flexiam venisset (Heroic. L. II, Epig. 56). — Ad Car. Gonzagam Nivernensium ducem, cum urbem mense Januario ingressus esset (Heroic. L. II, Epig. 68).— Ad Ludovicum Cellotium (Her. L. II, ep. 55 et 59). — In universam Joannis Despauterii grammaticam à R. P. Car. Pajot S. J., omnibus humaniorum litterarum ornamentis insignitam, canebat J. Chevalier : *Tandem grammatice prima vocabitur artium.* — Ad Palmares adolescentes publicis præmiis et philosophiâ donatos ; Lyr. XV. — De Carthaginiensibus à R. P. Dionysio Petavio soc. Jesu editis; Epig. VII. — Ad Flexiam regio Henrici Magni Collegio illustrem ; Epig. LVI. — Ad regem Ludovicum discessum ab urbe Flexiensi maturantem; Epig. LXXXIX. — Ad Flexiam, de insignibus D. Marchionis Varanœi, Gubernatoris ; Epig. LXXXXI.

1. Heroicorum Liber II. — Deiparæ Virginis ad cœlum ascensus. — Christi Domini Genethliacon.

2. Odarum Liber I. Od. 5, 6, 9, 10, 13, 14, 20, etc...

tombe de l'unique enfant d'Egide Crovyn de Chambourg, et par des pensées de foi et d'espérance il console la douleur du père et relève son courage [1]. Ses regrets sont particulièrement touchants, quand il rappelle les vertus et les qualités de son vieux compagnon d'armes, de son religieux ami, Pierre Meslant [2]. « Il serait difficile, écrivait le P. Filleau, ancien supérieur de La Flèche, devenu depuis Provincial des provinces de Paris et de Toulouse, il serait difficile de trouver dans l'histoire de la Compagnie tout entière, une perfection supérieure et peut-être même comparable à la sainteté du P. Meslant. Tous ceux qui ont eu le bonheur de vivre avec lui proclament unanimement que toutes les vertus recommandées par saint Ignace aux enfants de la Compagnie, brillèrent en sa vie du plus vif et du plus merveilleux éclat. » Ce saint religieux avait fait à Dieu le vœu héroïque de chercher toujours et en tout le plus grand honneur et la plus grande gloire de sa divine Majesté. D'une mortification extrême, levé tous les jours à deux heures du matin, il consacrait trois heures entières à la prière avant de se livrer à ses occupations quotidiennes. Le P. Meslant est un des Pères qui professèrent le plus longtemps à la Flèche. Répétiteur dès 1621, puis professeur de logique, de métaphysique, de théologie, et préfet des classes supérieures, il ne quitte La Flèche qu'en 1639, pour se rendre à Rouen, où ses supérieurs l'envoient en qualité d'instructeur

1. Ad clarissimum virum Ægidium Crovyn de Chambourg, jurisconsultum, ut tandem mortem unici filii, vitâ immaturè functi, flere desinat. L. I, od. 15.

2. Varia de P. Petro Mellanto S. J. Ep. 85 et seqq.

des Pères du troisième an. Le P. Meslant veut faire le voyage à pied ; sa santé était déjà bien affaiblie par la pénitence et brisée par une maladie récente. Malgré son énergie, il ne peut arriver à son nouveau poste : il meurt en route, à Bernay, chez les Bénédictins, à peine âgé de 40 ans. L'impression fut vive à La Flèche, quand on apprit cette mort, et le P. Chevalier, son ami, se fit dans ses vers l'interprète de la douleur commune [1].

Le 30 octobre 1628, les portes de La Rochelle s'ouvraient après une défense acharnée, et l'armée de Louis XIII entrait victorieuse dans cette ville, où les guerriers survivants n'étaient plus que des spectres.

La prise de ce boulevard de toutes les rébellions politiques et de toutes les séditions calvinistes, causa en France une joie indescriptible : elle fut célébrée partout par des réjouissances publiques. Les collèges des Jésuites ne furent pas les derniers à prendre part à cette fête commune. Les prédicateurs en chaire, les acteurs sur le théâtre, les poëtes dans leurs vers célébrèrent la victoire du Roi et la défaite des Huguenots.

« La justice et la piété, disent les *Muses fléchoises* [2],

1. Epig. Liber II : Ep. LXXXXV, Petrus Mellantus S. J. Rhotomagum sine socio proficiscens, in via sanctissimè diem extremum obiit ; — Ep. xc, Bernaci, in templo Deiparæ, cujus sodalitio Flexiæ magnâ cum laude præfuerat, sepelitur ; — Ep. cx, Summo totius Academiæ Flexiensis desiderio, vix quadragenarius Mellantus extinguitur, cum in eâ sex annos philosophiam, novem item theologiam miro omnium plausu professus esset.

La vie manuscrite en latin du P. Meslant se trouve dans les archives du collège de la rue Lhomond, 18, Paris.

1. Musæ Flexienses Ludovico XIII regi christianissimo justo pioque principi, de rebellione et perfidiâ triumphanti canunt. Epicinium. — Flexiæ, apud Gervasium Laboë et Martinum Guyot, 1629.

poussent la France entière à se réjouir de la prise de La Rochelle. Au collège de La Flèche, on devait, plus que partout ailleurs, s'associer à cette joie [1]. » On s'y associa, en effet, et les fêtes durèrent plusieurs jours. Tout le monde y prit part, maîtres et élèves [2]. Ce fut le P. Cellot qui célébra, le premier jour, dans un magnifique discours latin, la gloire des armes du Roi, en présence du marquis de la Varenne, gouverneur de la ville, de toute la noblesse du pays et des membres du Présidial [3]. Les jours suivants, il y eut illuminations, feux de joie, pièces de théâtre. Au milieu de la cour, on avait construit une ville; au centre de la ville, une citadelle, et sur le faîte s'élevait la statue de la Rébellion foulant de son pied le sceptre et la couronne. Les écoliers organisèrent un combat naval, un simulacre de siège; la ville fut prise après une vive résistance [4]. Une semaine ne s'était

1. Admirabilem de Rupellâ victoriam Regi opt. Max. gratulari pietas et justitia toti Galliæ persuaserunt... Ille ornandi regis ardor si regnum universum non persuasisset, debuerat tamen in Henricæo Flexiensi sedem collocare ; ut cujus ea domus alitur beneficiis, augetur gratiâ, spiritu vivit, ejus virtutes et prospera in bonis suis numeraret. (*Musæ Flexienses*, præf.)

2. Ut omnes collegii partes gloriosus labor exerceret, Patres Societatis Jesu eum cum alumnâ juventute sic divisum esse voluerunt, ut gravia quæquæ ac difficilia sibi assumerent, festiva et ludicra illi ætati permitterent. (*Ibid.*)

3. Panegyricus Ludovico XIII justo pioque principi dictus. Ad VIII Kal. decemb., anno 1628. — Latinus deindè panegyricus dicente uno è theologiæ professoribus, audientibus urbis gubernatore, marchione Varanæo, et viris aliis primariæ nobilitatis, et senatu præsidiali, magnâ frequentiâ... (*Ibid.*)

4. Festivis ignibus dicata erat sequens dies, imo vespera diem reddiitura... In plano ædificata urbs temporaria, propugnaculis et tumulis communita ; arx in medio et in ejus fastigio armata rebellionis statua coronas et sceptra calcantis. Dum eam obsident et adoriuntur promptissimi juvenes, triremis anglicana mille cursus et recursus tota arcâ ciet. Ejus conatus eludit triremis Ludovicæa.... (*Ibid.*)

pas écoulée depuis ces brillantes fêtes, que le comte Henri de Schomberg arrivait à La Flèche, où Charles, duc de Hallewin, son fils, avait été élevé. Le vieux maréchal venait de se couvrir de gloire au siège de La Rochelle, en chassant de l'île de Rhé le duc de Buckingham, et le Pape lui avait même écrit pour le féliciter : « Les tonnerres de la vengeance du Tout-Puissant, lui disait-il, ont fait reluire leurs éclairs en vostre dextre valeureuse. » Schomberg témoigna au P. Typhaine, recteur, son grand désir d'assister à une nouvelle représentation de la *Naumachie* [1]. Elle se fit en présence d'un public nombreux et choisi, et comme il n'y a pas de fête sans lendemain, celle-ci fut suivie de feux d'artifices et de pièces de théâtre, qui durèrent trois jours entiers.

Comme on le pense bien, la poésie fut de la fête et la part qu'elle y prit fut considérable [2]. On se rappelle cette abondance de vers dont les muses inondèrent le parnasse le jour anniversaire de la mort de Henri IV et pour la canonisation d'Ignace et de François-Xavier. Les œuvres poétiques, qui parurent en 1628 sur le siège et la prise de La Rochelle, ne furent pas moins nombreuses : ce fut comme une avalanche de poëmes de toutes les dimensions et de tous les rythmes sur les sujets les plus divers. Le héros des poëtes fut sans contredit le P. Cellot. Le P. Chevalier composa aussi trois longs panégyriques de Louis XIII, où il célèbre successive-

1. Placuit paucis post diebus ea polemarcho Schombergio collegium in transitu visenti, *Naumachia*... (*Ibid.*)

2. Nec defuerunt ludi scenici poetarum ingenio et actorum venustate spectabiles (*Ibid.*)

ment sa justice, sa valeur, ses combats et ses triomphes [1].

L'année suivante, au cœur de l'hiver, le Roi partait pour l'Italie, au secours de Casal, que D. Gonzalez de Cordoue tenait assiégée. Il fallait pénétrer dans le Piémont, en forçant le *pas de Suze*. Le jeune Roi n'hésita pas un instant, et le défilé formidable fut franchi. Les Espagnols levèrent le siège de Casal : l'expédition était finie. Le Roi *alla, vit et vainquit,* dit Rohan dans ses Mémoires.

Cette rapide expédition ne pouvait qu'enflammer la sainte ardeur des poëtes. Le P. Chevalier, toujours infatigable, monte encore sur Pégase, et, dans deux poëmes au Roi, il l'exhorte à se mettre à la tête de son

1. Ludovico XIII, Francorum et Navarræ regi christianissimo, justo, martio, victori ac triumphanti. — De Hæreticâ et Rupellanâ Rebellione,

Panegyricus primus : Ludovicus justus.
Panegyricus secundus : Ludovicus martius.
Panegyricus tertius : Ludovicus victor ac triumphans.

Les *Musæ Flexienses* contiennent encore 48 pièces de vers latins, dont plusieurs furent composées par le P. Cellot; — trois dialogues et trois épigrammes en vers grecs, — enfin deux odes en mauvais vers français. Dans la première ode *au Roy sur la prise de La Rochelle*, le poëte complimente ainsi Richelieu :

« Archimède François qui formes dans ta teste
Comme en un beau miroir les feux que tu appreste
Contre les ennemis du plus grand roy des roys :
Ton esprit est le point d'où la grande machine
De ton âme divine,
Donne le branle au monde et fait craindre nos lois.
Seul dans ton cabinet, tu prévois les orages,
Tu tournes des ressorts qui font plus de naufrages
Que n'en faisait jadis le Syracusien... »

armée et à marcher contre les Espagnols, malgré les difficultés de l'entreprise [1].

Moins de neuf ans après, le même poëte chantait la naissance du Dauphin tant désiré, qui devait être Louis-le-Grand. La Seine applaudit et prophétise; elle invite les Naïades de France, celles de Saint-Germain en particulier, à se livrer à la joie, à proclamer les gloires du jeune prince, fils de tant de héros, à redire sa vaillance, qui triomphera des ennemis de Dieu et étendra le royaume du Christ [2].

Antoine Darrot est mieux inspiré que son confrère, quand il célèbre la naissance du Grand-Dauphin. Voici, dit-il, venir la paix, la paix triomphante; et c'est Marie-Thérèse qui nous la donne! — C'était une idée heureuse au moment où Louis XIV, jaloux de l'honneur de sa couronne, se

1. Ludovico regi christianissimo, *idyllion primum*. Ludovico regi post excisam Rupellam, et ingentes fœderatorum copias terrâ marique deletas, necdùm tamen penitus extinctâ rebellione, obsessæ Casales subsidio cum victore exercitu Insubriam cogitanti, gravissimas difficultates *Misopolemus* obtrudit.

Ludovico regi profectionem Italicam persuadet *Areophilus*. *Idyllion secundum*.

2. Sequanæ Vaticinium et plausus nato Delphino Ludovici XIII, christianissimi regis filio, anno Domini 1638. (L. I, od. 2).

Ejusdem Sequanæ vaticinium et plausus nato Delphino. (L. I, od. 3).

Le P. Laurent Le Brun, dont nous parlerons vers la fin de ce chapitre, était élève de théologie à La Flèche, quand il composa pour la même circonstance sa *Nova Gallia*, divisée en deux parties comprenant chacune sept élégies. Elle fut imprimée plus tard à Paris chez Camusat : Nova Gallia Delphino, authore Laurentio Le Brun, è Societate Jesu. Parisiis, apud Joannem Camusat, viâ Jacobeâ ad insigne aurei Velleris, M. DC. XXXIX.

Le P. N. François Duschesne, alors en troisième année de théologie à La Flèche, composa aussi la pièce suivante : « *Horoscopus Delphini*, authore Fr. Duchesne, è Soc. Jesu, 1638. »

montrait impatient de donner à la France le premier rang en Europe [1].

On a beaucoup parlé des poëtes latins du règne de Louis XIV ; et l'abbé Lambert, à la fin de son discours sur la poiésie de cette époque, s'écrie avec enthousiasme : « quels hommes que Commire, Huet, Rapin, Santeuil, la Rue [2]. »

Il en omet beaucoup. Il omet entre autres Sanadon, qui a fait revivre dans ses vers le goût des plus célèbres poëtes du siècle d'Auguste. « Ses poésies n'auraient pas été peut-être désavouées par ces grands maîtres, pour la force et la pureté de l'expression, le tour et l'harmonie du vers, le choix et la délicatesse des pensées [3]. » Il venait d'entrer dans la Compagnie, et il terminait son cours de philosophie à La Flèche, quand le P. François Paris fut nommé une seconde fois recteur du collège : le jeune philosophe profita de la circonstance pour essayer sa verve poétique, et en lisant cette œuvre de jeunesse, en entendant les voix des Nymphes du parc qui se réjouis-

1. Ludovico XIV et Mariæ Theresiæ pacis ac Delphini parentibus, pax redux Delphino coronata, *Carmen geminum*. Auctore Antonio Darrotio, è Societate Jesu. Flexiæ, apud G. Laboë, 1662.

Ludovico Heroi pacifico, pax redux. Carmen heroicum.

Theresiæ magnæ magni herois parenti, pacis triumphantis partus. Carmen Heroicum.

Antoine Darrot, né le 14 mars 1634 au diocèse de Clermont, entra dans la Compagnie en 1653. Après avoir professé les Humanités et la Rhétorique à Paris, à Blois et à Rennes, il fut nommé professeur de Rhétorique à La Flèche, puis prédicateur.

2. *Hist. litt. du règne de Louis XIV*, 1751, t. II.

3. Feller : Art. *Sanadon*.

sent du retour de leur ancien maître [1], on sent déjà le poëte qui devait un jour ressusciter les beautés d'Horace, tant l'expression est vraie, le rythme harmonieux, la pensée fraiche et pleine de goût. Le P. Sanadon devait plus tard enseigner la rhétorique à La Flèche, avant d'être appelé au collège Louis-le-Grand.

C'est là qu'il rencontra quelques-uns de ces amateurs délicats de la poésie latine, que l'abbé Lambert cite avec éloge, et qui resteront parmi les esprits les plus cultivés de cet âge d'or littéraire.

Ces poëtes latins avaient été précédés dans la carrière des lettres par des hommes, dont le mérite n'est certes pas inconnu. Musson, Petau, Caussin, Cellot, Vavasseur ont jeté sur le règne de Louis XIII un éclat que les gloires de Louis XIV ne sauraient faire oublier.

Nous ne parlons que de ceux qui passèrent par La Flèche, et dont les œuvres poétiques reçurent du public un accueil favorable.

Pierre Musson, de Verdun, se fit jésuite à l'âge de dix-sept ans. Huit ans il suivit dans son ordre les cours de

4. Francisci Parisii è S. J. reditum sibi gratulantur sylvestres Nymphæ Fixenses, quum ad Henricæi gymnasii gubernacula iterùm accederet (Vide *Carmina* P. Sanadon, p. 42-47).

Le P. Noël-Étienne Sanadon, né à Rouen le 16 février 1676, entra dans la Compagnie de Jésus à Paris le 8 septembre 1691, et après son noviciat il vint suivre à La Flèche les cours de philosophie. Il remplaça en 1710 à La Flèche, dans la chaire de rhétorique, le P. Jean-Baptiste du Halde, l'historien de l'*Empire de la Chine et de la Tartarie chinoise* C'est au mois d'août 1697 qu'il composa son ode au P. François Paris. Le P. Paris fut deux fois recteur de La Flèche, du 24 décembre 1690 au 9 mars 1694, et du 10 août 1697 au mois de décembre 1700.

littérature, de philosophie et de théologie; puis, après avoir parcouru tous les degrés de l'enseignement jusqu'à la logique, à Dôle et à Verdun, il fut envoyé à la célèbre Université de Pont-à-Mousson, pour y remplacer le P. Louis Rivier, qui « excellait, dit l'histoire de cette université, dans la poésie légère, et dont les compositions brillaient par l'élégance et la verve comique. » Musson cultivait de préférence le tragique ; il lui fallait la pompe et l'éclat du théâtre. Il fit jouer, en effet, avec un appareil extraordinaire, sur le théâtre de ce collège, *Maurice, Eustache, Placide, Joseph* et *Antiochus,* cinq tragédies qui produisirent une grande impression, *grâce principalement,* dit modestement l'auteur dans la préface de ses œuvres théâtrales, *au mérite réel et au jeu des acteurs* [1].

C'est là qu'un ordre de ses supérieurs vint le chercher pour l'envoyer à La Flèche professer la Rhétorique. Ce collège venait de s'ouvrir ; c'était une heureuse pensée de lui donner, dès sa première année, des maîtres de savoir et d'expérience, au courant des usages et des méthodes de la Compagnie. Musson montra à La Flèche la même fécondité poétique qu'à Pont-à-Mousson. Il fit successivement représenter quatre nouvelles tragédies : *Pompée, Crésus délivré, Cyrus* et *Darius*

1. Ces cinq tragédies du P. Musson ne sont pas imprimées. Le résumé seul en a été conservé. Aussi on ne se gêna pas, après la mort de l'auteur, pour prendre le *sujet* de ses pièces. Le P. Le Jay s'est approprié *Joseph* et *Eustache*, et le P. Porée, *Maurice*, empereur d'Orient. Le 6 août 1760, *Placide* fut joué au collège Louis-le-Grand; c'est certainement un drame emprunté au P. Musson. *Eustache* se retrouve souvent en latin et en français dans le théâtre des collèges de la Compagnie de Jésus.

puni, drames historiques en cinq actes et en vers iambiques, mêlés d'hexamètres, on ne sait trop pourquoi. Le jugement que porte J. Clère de ces quatre pièces est absolument vrai : « Le latin rappelle celui de Sénèque le Tragique; seulement l'enflure, l'obscurité, les longueurs, l'appesantissement sur une idée nuisent au naturel que l'on n'y rencontre pas assez [1]. »

Le plan de ces drames, fort simple, est conforme en général aux données de l'histoire ; l'auteur se contente d'ajouter à l'histoire des incidents de sa création et d'y

1. Petri Mussonii è Societate Jesu tragœdiæ datæ in theatrum collegii Henrici magni. — Flexiæ, apud Georgium Griveau, 1621. — Le permis d'imprimer est du 20 décembre 1620. La dédicace est adressée aux anciens élèves du P. Musson. J. Clère a donné une idée de la manière de cet auteur dans l'analyse de *Pompée* (V. *École de La Flèche*). — Maggiolo prétend que ce Père fit encore jouer à La Flèche *Maurice sacrifié par Phocas*. Dans la préface de ses *tragœdiæ,* il annonce quatre nouvelles pièces, qu'il n'a pas eu le temps de terminer, croyons-nous : *Clodovœus unctus*, *Alarycus superatus*, *Antiochus furens* et *Amanus suspensus*.

Les pièces qu'il composa à La Flèche eurent, comme celles de Pont-à-Mousson, la bonne fortune d'être volées par des poëtes de renom : Mlle de Scudéry imita *Cyrus*, Corneille s'appropria *Pompée*, enfin le P. Le Jay reprit *Crésus* et le fit jouer, en 1705, au collège Louis-le-Grand.

Le P. Pierre Musson, entré dans la Compagnie en 1576, à l'âge de 17 ans, enseigna pendant 24 ans la Rhétorique. Il arriva à La Flèche en 1604, y fut d'abord professeur de Rhétorique, puis Préfet général des classes. « Au terme de sa longue carrière, le P. Général, Claude Aquaviva, lui écrivit pour le remercier, au nom de la Compagnie, des utiles services qu'il avait rendus; en même temps, il l'invitait à choisir, entre tous les collèges, celui qui lui agréerait le plus, pour y passer dans la paix et dans le repos les derniers temps de sa vieillesse ; récompense bien dûe, ajoutait la lettre, à de si longs et utiles travaux. Le P. Musson, avec la simplicité qu'il avait toujours montrée, accepta l'offre du R. P. Général et fit choix du collège d'Orléans, en demandant toutefois qu'il lui fût permis de revenir une fois chaque année rendre visite à ses frères de La Flèche. Il mourut à Orléans le 3 octobre 1637. » (*Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson*, L. V. — Documents inédits du P. Carayon.)

introduire quelques personnages pour rendre l'action plus vivante et l'effet plus frappant. Des situations très accusées, une brillante mise en scène, et, s'il faut en croire l'auteur, « le talent des acteurs, la beauté de leurs gestes et de leur débit, la pureté de prononciation des écoliers Tourangeaux et Bretons » valurent à ces tragédies les plus chauds applaudissements [1].

Musson empruntait plus volontiers le sujet de ses pièces à l'histoire grecque et romaine qu'aux récits de l'Écriture-Sainte, où son genre boursouflé ne se trouvait pas à l'aise. Une chose frappe dans ses drames, c'est la grande quantité de personnages qui y figurent : on y voit des armées aux prises comme dans nos représentations du cirque ; le poëte aime les batailles, le bruit, la foule, et la mesure laisse certainement à désirer. Au quatrième acte de *Cyrus,* par exemple, une lutte s'engage entre les soldats de ce prince et ceux de Tomyris, et les soldats ne restent pas immobiles, l'arme au bras ou l'épée au fourreau ; lutte aussi au cinquième acte, après une harangue chaleureuse de Cyrus et de Tomyris à leurs armées respectives; Cyrus est battu et mis à mort, et sa tête jetée dans une outre pleine de sang. Dans *Pompée,* au deuxième acte, le héros de Pharsale harangue ses soldats, et César les siens; les deux camps ennemis en viennent aux mains sur le théâtre, César est vainqueur et Pompée s'enfuit. Le cinquième acte est d'un dramatique que le théâtre de nos jours supporterait difficilement, mais qui plaisait beaucoup aux spectateurs d'alors. Septimius frappe

1. Voir la préface de ses tragédies.

Pompée d'un coup de poignard et le décapite ; l'affranchi Philippe construit un bûcher et s'apprête à rendre les derniers devoirs à son maître, quand survient Ptolémée, qui ordonne de porter à César la tête de Pompée. César arrive sur le théâtre, suivi de son armée, on lui présente la tête de son rival, il se détourne indigné avec horreur, fait rendre à ces restes les honneurs funèbres, et toute l'armée défile en silence devant le bûcher.

N'est-ce pas à ce luxe de figurants, à ces batailles sur le théâtre que Ragotin fait allusion dans le *Roman comique?* L'avocat manceau propose aux comédiens un plan de comédie où l'on verrait un grand portail d'église, et devant ce portail une vingtaine de cavaliers et autant de demoiselles ; le destin l'interrompt pour lui demander où ils trouveront tant de cavaliers et tant de dames. « Et comment fait-on dans les collèges où l'on donne des batailles? répond Ragotin. J'ai joué à La Flèche la déroute du Pont-de-Cé; plus de cent soldats du parti de la Reine-mère parurent sur le théâtre, sans ceux de l'armée du Roi, qui étaient encore en plus grand nombre; et il me souvient qu'à cause d'une grande pluie qui troubla la pièce, on disait que toutes les plumes de la noblesse du pays que l'on avait empruntées n'en relèveraient jamais [1]. »

Dans le courant de l'année 1612, le P. Musson devint Préfet général des classes et céda la chaire de Rhétorique au P. Denis Petau. Le témoignage des contemporains

1. Roman comique de Scarron, t. I, ch. IX.

est unanime sur la haute intelligence et la science prodigieuse de ce Jésuite. Citons seulement ce portrait esquissé par un de ses historiens : « Il régenta la Rhétorique et la Théologie avec une capacité extraordinaire. C'était non seulement le plus savant homme de l'Europe, mais le génie le plus beau, le plus étendu, le plus universel. Il a excellé dans tous les genres où il a écrit. Et dans quel genre n'a-t-il point écrit? Orateur, philosophe, théologien, poëte, historien, chronologiste, astronome, le P. Petau était un de ces savants qui peuvent prendre à juste titre la qualité d'*encyclopède*. Les plus grands connaisseurs, les Valois, les Grotius, Saumaise même, malgré les disputes littéraires qu'il eut avec le P. Petau, tout le monde savant a admiré les différentes productions dont il a enrichi la république des lettres... Du travail sérieux de la théologie, il passait à la composition d'un poème, au dialogisme d'une tragédie. Consommé dans toutes les langues savantes, il écrivait avec élégance en latin, en grec et même en hébreu [1]. »

Nous n'avons rien à retrancher de cet éloge. La première production du P. Petau, l'année même de son arrivée à La Flèche, fut la tragédie des *Carthaginois*

1. Le P. Denys Petau, né à Orléans le 21 août 1583, entra le 15 juin 1605 au noviciat des Jésuites, à Nancy, après avoir reçu le degré de maître ès-arts et soutenu *en grec* ses thèses de la manière la plus brillante. Il professa d'abord la Rhétorique à Reims, et fut de là envoyé à La Flèche en 1612. Professeur de Rhétorique en 1612 et 1613, de poésie et de langue grecque en 1614 et 1615, d'Écriture-Sainte en 1617, il fut enfin dirigé sur Paris, où il enseigna longtemps au collège de Clermont la Rhétorique et la Théologie. C'est là qu'il mourut le 11 décembre 1652.

qu'il fît représenter à la distribution des prix [1]. Le premier président de la Chambre des Comptes, Jean de Nicolay, vieil ami de la Compagnie, avait bien voulu cette année là faire les frais des prix distribués aux élèves [2]. Le public applaudit vivement la pièce, il en demanda l'impression, et l'auteur finit par céder à de pressantes instances. Les *Carthaginois* parurent en 1614. Le sujet est tiré de la fin de la troisième guerre Punique. « La pièce commence au moment où un pontife Carthaginois traite de la capitulation de la citadelle avec Scipion. Celui-ci refuse d'accorder la vie sauve aux transfuges Romains, qui se retirent dans le temple d'Esculape avec Asdrubal, sa femme et ses enfants. Asdrubal se rend ensuite furtivement au camp de Scipion et obtient

1. Tragœdia Carthaginienses. Flexiæ, apud J. Rezé, 1614.

Cette tragédie est dédiée au Président de la Chambre des Comptes, Jean de Nicolay. L'épître dédicatoire est datée de La Flèche ; « Fixæ Andegavorum, Cal. dec. 1613, Joanni Nicolao, regiarum rationum Parisiensi Curiâ primario præsidi, epistola nuncupatoria tragœdiæ Carthaginiensium, cujus ille agonotheta fuerat. »

Il est dit dans cette épître : « Quamtumvis drama hoc nostrum ex quo tempore publicè regiis hinc in scholis auditum est, postulatum à me sæpè et flagitatum meminerim ; nullam hoc tamen ad excusationem audaciæ meæ ac deprecationem valere patiar ; neque me illud negabo, tibi ut potissimùm offerrem, studio ac voluntate fecisse .. Est illa tragœdia superiore anno in ea celebritate proposita, quæ præmiorum in adolescentes nostros dividendorum gratiâ tuis auspiciis indicta est. Neque vero perpetuam hanc esse scholarum nostrarum rationem ac consuetudinem ignoras ; ut quotannis constitutis cujusque generis scriptionum præmiis discipulorum nostrorum alacritas excitetur. Id quod ad inflammandos mercedis et gloriæ spe eorumdem animos mirificè pertinere putandum est. Ejusmodi igitur, tùm in illis fuit, cùm in theatrum commissis Carthaginiensibus nostris munerario te ac Brabenta præmiorum est legitima illa divisio consecuta. »

1. Dans les collèges on donnait le nom d'*Agonothète* à celui qui faisait la dépense des prix qu'on distribuait aux écoliers. L'*Agonothète perpétuel* est celui qui a fondé les prix. (Dict. de Trévoux.)

sa grâce. Mais sa femme en apprenant cette humiliation, égorge ses enfants et se jette dans les flammes qui consumaient le temple. Asdrubal se donne à son tour la mort.

« Suivant l'usage du temps, c'est une ombre qui ouvre le drame. On ne pouvait mieux faire que de choisir celle de Didon, qui prédit longuement les malheurs dont l'infortunée Carthage est menacée [1]. »

Cette tragédie fut suivie, les deux années suivantes, d'*Usthazanès* [2] et de *Sisara* [3], jouées également toutes deux à la distribution des prix.

Ces trois pièces comptent parmi les œuvres les moins importantes du P. Petau. Il ne faut point y chercher cette action fortement nouée, qui n'arriva à la perfection qu'avec Racine et Corneille. Les sujets sont en grande partie tirés de l'histoire, et l'auteur se contente d'en disposer, avec un art merveilleux, les principaux faits en scènes dialoguées. Mais le style est d'une fermeté et d'une élégance incomparables, et le souffle lyrique est, en certains endroits, d'une puissance qui fut rarement atteinte par nos tragiques de premier ordre [4]. Le P. Jou-

1. Le *Théâtre des Jésuites*, par E. Boysse, p. 341.

2. *Usthazanès*, persan, favori du roi Sapor, est chrétien, mais, dans une heure de crainte, il renie sa foi. Ramené au devoir par l'Évêque Siméon, il subit la mort avec lui pour rester fidèle à Dieu.

3. *Sisara*, général du roi Jabin, est l'instrument dont Dieu se sert pour punir les Israélites. A son tour, il est battu par Barac, et assassiné par Jahel chez laquelle il s'était refugié après sa défaite. La tragédie se termine par la paraphrase du cantique de la prophétesse Déborah, qui avait soulevé les tribus contre Sisara.

4. « Le principal mérite des tragédies du P. Peteau, dit A. Baillet, consiste dans la majesté de leur style et la gravité de leurs manières. Ses autres poésies ont été si généralement goûtées que nous disons encore aujourd'hui qu'il n'y a rien à rejeter, ni dans ses vers latins,

vancy propose le P. Petau comme un modèle aux professeurs de rhétorique appelés par leur fonction à composer des tragédies latines [1]. Ce modèle n'est sans doute pas sans tache; néanmoins il est bien supérieur à tous ceux que nous offre le commencement du XVIIe siècle, et il n'est surpassé que par Le Jay et Porée, ces deux maîtres dans l'art dramatique, qui à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe ont fondé la vraie tragédie latine des collèges. Un détail étonnera peut-être le lecteur des œuvres théâtrales du P. Petau, c'est qu'il ait fait paraître sur la scène des personnages de femmes, l'épouse d'Asdrubal dans les *Carthaginois*, et, dans *Sisara*, Jahel, femme de Haber, le Cinéen. Le *Ratio Studiorum* est cependant très net sur ce point : « qu'aucun personnage ou costume de femme ne soit introduit dans les pièces de théâtre [2]. » Le P. Petau s'est évidemment écarté de cette règle, et on le lui a reproché. Mais, à côté de la règle écrite, il y avait une règle supérieure qui permettait de s'accommoder *exceptionnellement* aux temps et aux usages. A l'époque ou le P. Petau composait pour le théâtre de La Flèche, les rôles de femme n'étaient pas déplacés sur le théâtre des Jésuites en France, on les comprenait et on les acceptait dans certaines conditions : c'est ce qui explique le tempérament

ni dans ses grecs. Ce qui doit passer pour une rareté et une merveille dans un siècle où la critique veut exercer son empire partout. » (*Jugement des Savants*, édit. de 1722, t. V, p. 218.)

1. Numerum Iambici versûs et sonum a Senecâ et P. *Petavio* quære. (*Rat. disc.* art. II, par. 4.)

1. Nec persona ulla muliebris vel habitus introducatur. (RAT. STUD. reg. 13[a] Rectoris.)

apporté à la règle treizième du Recteur par l'auteur des *Carthaginois* et de *Sisara*[1].

Un évènement imprévu fournit au P. Petau l'occasion de déployer, dans un autre genre, la puissance de sa verve poétique. Après la mort de Henri IV, le royaume laissé aux mains de Marie de Médicis avait vu s'évanouir rapidement les chances de repos et de prospérité qu'il devait à l'administration ferme et habile du Béarnais. Au mois de février 1614, le prince de Condé, jaloux de la faveur de Concini, quitta la cour avec les ducs de Nevers, du Maine, de Longueville et de Bouillon, et se retira vers Sedan, d'où il publia un manifeste contre le gouvernement de la Reine-mère. Celle-ci disposait de forces suffisantes pour étouffer la rébellion : elle aima mieux négocier que combattre.

Pendant ce temps, les chefs du parti calviniste se réunissaient à Saumur, sous l'inspiration du duc de Rohan, et demandaient des concessions plus larges encore que celles de l'édit de Nantes; ils exigeaient l'extension du culte protestant, de nouvelles places de sûreté, des écoles, des assemblées tous les deux ans, un salaire pour les ministres de l'église réformée ; ils menaçaient la Reine d'en venir aux dernières extrémités, si l'on ne faisait droit à leurs demandes. La cour prodigua l'or et fit ainsi taire les chefs.

1. Le *Ratio* de 1591 ne défendait pas *formellement* les rôles de femme : « Nullus muliebris habitus, *aut si forte necesse sit*, nonnisi decorus et gravis, introducatur in scenam. »

Seul, le duc de Vendôme ne se montra pas satisfait des trésors qu'on lui offrait. Prisonnier au Louvre, il était parvenu à s'échapper de sa prison, et, s'étant retiré en Bretagne, il leva des troupes et agit en souverain. La Reine, qui voulait à tout prix éviter la guerre, lui envoya des députés pour le ramener au devoir : toutes les tentatives de conciliation échouèrent devant l'opiniâtreté du duc. La Reine prit donc la résolution de mener le jeune Roi en Bretagne pour réduire Vendôme à l'obéissance.

Les États de la province de Bretagne devaient s'assembler à Nantes ; la cour partit de Paris, le 5 juillet 1614, et s'y rendit directement. A la nouvelle de l'arrivée du Roi, Vendôme comprit que toute résistance devenait impossible : il fit sa soumission. Le Roi reprit la route de Paris, et, le 2 septembre, il couchait à La Flèche [1]. La Reine-mère, la comtesse de Soissons, le duc de Guise, l'archevêque de Reims, le chancelier de Villeroy, le garde des sceaux Jeannin, le maréchal de Bassompierre, de Maupeou, de Bouillon et autres grands seigneurs l'accompagnaient. Depuis le dernier séjour de Henri IV au château de ses ancêtres, aucun hôte royal n'avait logé dans la ville : il y avait de cela plus de 25 ans. Ce fut donc pour La Flèche une grande fête, une fête aussi pour le collège où la cour passa toute la journée du 3. Ce jour-là, au dire des chroniqueurs

1. « De Belin, maison de M. de Rohan, je revins trouver Leurs Majestés à Angers, qui en partirent le lendemain et allèrent par La Flèche, où on leur fit une comédie d'écoliers.» (mois de septembre 1614. *Mémoires du maréchal de Bassompierre,* dans la collection des *Mémoires de France.*)

du temps [1], les beaux-arts et la littérature se mirent en frais comme jamais ; ils déployèrent leurs plus éclatantes richesses, leurs formes les plus variées. Le matin, les élèves donnèrent dans la cour des pensionnaires, en présence d'une foule immense de spectateurs, une représentation théâtrale mythologique [2]. Le Roi et la Reine sont introduits dans le sanctuaire des Muses sous l'emblême d'Apollon et de Pallas, et dix-sept jeunes gens viennent, sous le costume et avec le titre d'ambassadeurs, exposer en autant de langues différentes l'objet de leur mission. Parmi eux sont deux enfants, l'un de douze, l'autre de treize ans, Jean-Baptiste Bude, comte de Guébriand, et Charles de Schomberg, duc d'Hallewin. Bude se signalera bientôt aux sièges de Brisach, d'Alet et

1. Voir une description très détaillée des fêtes dans les *Litteræ annuæ S. J.*, année 1614.

2. Insequente anno (1614) Flexienses scholas rege reginâque cum suo comitatu visendi causâ incuntibus, non commisêre nostri ut excipiendis tam beneficis principibus suo muneri viderentur defuisse... Vestibulum atriumque collegii, propinquum arboretum, convictorum impluvium, et hujusmodi loca, amplioris structuræ accipiendæ capacia, suis quæque insignita spectaculis, argumento et ratione inter se aptis et connexis, commissam seriem varietatemque suavissimæ voluptatis intuentibus ostentabant : eò maximè collata industria, *ut rex et regina, in Musarum sacrario, ab earum alumnis se, ut ipsorum Apollinem Pallademque, intelligerent excipi*. Præter erectos in vestibulo fornices, structam in gymnasii atrio porticum, Borboniæ Medicæque gentium scriptis pictisque præconiis magnifice illustres : inibique sublimem ac bicipitem Parnassum, Musarum choris frequentem : Nemus conventum sylvestrium Deorum nobile : præter hæc, inquam, aliaque infinita oculorum auriumque jucundissima lenocinia, et eruditæ mentis singularia oblectamenta, *in primis affecere audientium animos septemdecim lectissimi oratores, linguis totidem regi exponentes capita suæ legationis* : et, secundum hæc, progredientibus oblatus inusitatâ proceritate, augustissimoque ornatu visendus obeliscus... Atque hæc quidem fuit, per matutinum otium, labyrinthi velut circi vaga quædam decursio. (Litt. ann., an. 1613-1614.)

de Vigan, il mettra en déroute les Impériaux et le duc de Lorraine, il battra avec une poignée d'hommes l'armée de Piccolomini, il conquerra à force d'exploits le bâton de maréchal à trente-quatre ans, et ce grand capitaine, que la France honorera par de magnifiques funérailles, sera la première gloire militaire du collège de La Flèche. Charles de Schomberg, fils de Henri, comte de Nanteuil, brillant élève comme son camarade, fournira comme lui la plus belle carrière : il sera maréchal de France, gouverneur du Languedoc, gouverneur de Metz et de Verdun, enfin vice-roi de Catalogne [1].

Après-dîner, grande représentation à la salle des *Actes* de la tragédie de *Godefroy de Bouillon*, et, dans l'allée du parc, de la comédie de *Clorinde;* les rhétoriciens jouent la première pièce, les humanistes enlèvent avec entrain la seconde. L'annaliste, encore sous le charme de ce qu'il a vu, résume ainsi ses impressions : *Les spectateurs sont émerveillés, ils admi-*

1. Le comte de Guébriand, né au château de Plessis-Budes, près de Saint-Brieuc, en 1602, mourut en 1643. Blessé au siège de Botweil, il se fit transporter dans la place pour y mourir. Son corps fut ramené à Paris, où on lui fit de splendides funérailles à l'église de Notre-Dame. La reine voulut que les cours souveraines y assistassent. Sur une des devises on avait représenté deux mains frappant deux os de lion, dont il sortait du feu, et autour de la devise, on lisait ces mots : *etiam post funera terret;* même après sa mort, le seul bruit de son nom fait trembler ses ennemis. Une seconde devise portait une épée, une cuirasse et d'autres armes avec ces fières paroles : *Non alia tractanda manu.* Sur une troisième, on voyait un bâton de maréchal de France avec ces mots de Lucain : *Magno mihi constat honestum.* — Charles de Schomberg, duc d'Hallewin, pair de France, naquit à Nanteuil en 1601 et mourut en 1656; il était fils de Henri, qui fut surintendant des finances, maréchal de France et gouverneur du Languedoc.

rent et applaudissent le choix des drames, le talent des poëtes, le jeu des acteurs [1].

Il n'y avait pas de fête alors sans *poème latin* de circonstance ; ce poème fut fait et le P. Petau le composa. Tout était de nature à enflammer son âme de poète : la paix de S. Menehould, la soumission, apparente du moins, des chefs protestants, la pacification de la Bretagne, et surtout ce voyage triomphant que venait de faire le jeune roi de Paris à Nantes et de Nantes à La Flèche, sa visite au collège Henri IV, enfin sa prière d'enfant près du cœur de son illustre Père. Rien de tout cela ne fut oublié, et quand le P. Petau lut sur le théâtre la *Pompe Royale* [2], les applaudissements de la cour et des courti-

1. Pomeridianis horis, sedentariam spectationem præbuit theatrum, incredibili adstantium voluptate, argumenti dignitatem, industriam poetæ, actorum venustatem, mirifico plausu celebrantium. (Litt. ann., 1614.)

On lit dans le *Journal d'Heroard* : « Le Roi va coucher à La Flèche. Le 3, mercredy, va au jardin voler de petits oyseaux avec ses esmérillons, va à la messe, puis au collège des Jésuites où il vit réciter une pastoralle; après dîner, retourne au collège des Jésuites, où en la grande salle fut représentée la tragédie de *Godeffroy de Bouillon*. En la grande allée du parc, à quatre heures, devant la royne, la comédie de *Clorinde*. » (*Mémoires* de Bassompierre.)

On lit encore dans les *Mémoires* de Fontenay-Mareuil : « Après quoy la reine-mère se résolust au retour, prenant le chemin par le Verger, maison du prince de Guemené, et par Duretal, où le roy, la reine et toute la cour furent magnifiquement traités par le comte de Schomberg. De Duretal, on alla à La Flèche, pour voir le collège des Jésuites que le roy Henry-le-Grand y avait fondé. »

2. *Pompa regia* Ludovici XIII Franciæ et Navarræ regis christianissimi à Fixensibus musis in Henricco Societatis Jesu Gymnasio, vario carmine consecrata. Flexiæ, apud J. Rezé typ. reg., 1614.

La préface de cet opuscule adressée au roi Louis XIII se termine ainsi : « Fixæ Andeg. ex magni parentis tui scholis, XVIII. Cal. Dec. 1614. M. T. devotissimus Dionysius Petavius è S. J. »

Ce volume est composé de trois parties.

Prima pars panegyricos duos continens qui ad regiam extra urbem Pompam præcipuè spectant. Auctore P. Dionysio Petavio Aurelianensi, è Societate Jesu. Panegyricus I. — Ce panégyrique décrit le voyage triom-

sans l'interrompirent fréquemment; l'émotion fut grande surtout, lorsqu'il s'écria les larmes dans la voix : « O

phal de Louis XIII de Paris à Nantes. — Panegyricus II quo Fixenses magni Henrici scholæ, quæque ibidem gesta, describuntur. En 207 vers hexamètres, ce panégyrique fait la description du collège de La Flèche.

Pompæ regiæ *Pars secunda*. Ephebia seu de rege pubere et porticu Lodoicœa, authore P. Nicolao Caussino Trecensi è Societate Jesu.— Dans la préface, le P. Caussin dit au roi : « Redeunt ad te gratulatum *Flexienses musæ*... Gratulamur tibi puberes annos, gratulamur principatum, gratulamur fausta principatûs initia. Esto non diu puber, cito juvenis, vir maturè, tardè senex... Redde nobis Henricum; omnia dederis. » — Suivent *les vœux des muses sur la majorité du roi*, en français, en grec et en latin. L'ode française se termine ainsi :

« Facond comme un mercure, et beau comme le jour,
De Rays, de feu, d'amour vous consommez nos âmes,
Votre douce vertu plus vieille que vos ans
Votre sang, votre cœur, votre âge qui fleuronne,
Enfile tous les cœurs pour faire une couronne ;
Les cœurs de vos sujets ce sont vos diamans.
O petit Salomon, en paix et en police,
Dans le sein de Thémis plantez le lys françois,
Mariez-nous la paix à l'Équité des lois
Et faites de la France un beau lit de justice.

C'est encore ce qu'il y a de mieux dans cette pièce.

Après les Odes, vient un long poème en vers hexamètres : *Ephebia regi ex pupillo Deæ Basileæ donum*. Ce poème est suivi de quatorze *Icon* ayant pour titre général : « Porticus Lodoicœa regi ex pupillo erecta, variisque emblematum Flexuris illigata quæ ejus vitæ et annorum seriem complectuntur. »

Tertia pars cademque Miscellanea, sive diversi generis carmina complectens. Authore P. Dionysio Petavio Aurelianensi è S. J.— Cette partie contient quelques pièces et un long panégyrique en grec, quatre odes et deux élégies latines, enfin une petite pièce de vers hébraïques.

Le P. Petau fit hommage au P. Garasse du *Pompa regia;* le P. Garasse lui répondit de Bordeaux le 7 mars 1615 :

« Ad *Fixenses* vestras musas venio; opus ambrosiâ tinctum, et profectò dignum, quod non *munusculum*, sed δωρον βασιλικον appelletur; legi *Panegyricos* illos cum suavissimo sensu, Claudianum Fixæ redivivum ratus; legi græca latinaque cum admiratione, et si potui Plinio jubenti morem gerere, vidi perlegique eodem ingenio quo scripta sunt, nihil græcis elegantius vidi; Heinsium è Belgio ferè unum putabam qui Callimachum et Palladam ad nos Pythagorica transmigratione duxisset; ut hæc tua vidi, mi pater, exclamavi, juravique nihil nos inimicis nostris debere. » — L'original de cette lettre est à la biblioth. de la rue Lhomond, 18, Paris.

Henri! ton cœur n'a-t-il pas tressailli dans l'urne où tu reposes, quand tu as vu ton fils pénétrer dans cette enceinte avec celle qui fut si digne de toi, et qui, après t'avoir perdu, eut la gloire de garder dans l'innocence et l'honneur, Louis, le salut du royaume? Ils craignaient l'un et l'autre en venant ici de ne pouvoir soutenir la vue du monument de leurs larmes; ils se sentaient défaillir à cette seule pensée. La blessure encore saignante de leur douleur n'allait-elle pas se rouvrir? Mais Louis donne du courage à la mère, et la mère cède à son fils; et tous deux sont venus. Le collège du grand Henri est dans le tressaillement et sa nombreuse jeunesse dans la joie [1]. » Ce chant de triomphe fut le couronnement de cette belle journée.

La visite de Louis XIII à La Flèche eut un résultat considérable au point de vue de l'avenir de la Compagnie en France, car plusieurs membres du conseil royal et certains personnages influents de la cour purent voir par eux-mêmes sur quels fondements peu solides reposaient leurs préventions et leurs antipathies contre les Jésuites. De plus l'état prospère de l'école Henri IV fit comprendre au gouvernement qu'elle était assez bien établie pour n'avoir pas à redouter désormais la concurrence d'un collège de Jésuites à Paris; qu'en conséquence les raisons qui avaient retardé la réouverture du collège de Clermont n'existaient réellement plus. Les Etats-Généraux qui s'ouvrirent six semaines après la rentrée de la Cour à Paris, le 26 octobre, confirmèrent le gouvernement dans cette conviction. Au cours des débats, la chambre du

1. *Pompa regia* : panegyricus II.

clergé saisie d'une proposition relative au rétablissement des Pères dans leur ancien collège de Clermont, se prononça ouvertement en leur faveur, et la noblesse s'associa au clergé, *attendu le fruit que faisaient journellement les Pères tant à l'advancement de la Religion qu'à l'instruction de la jeunesse.* Richelieu, encore simple évêque de Luçon, mais déjà signalé pour sa haute intelligence des affaires, fut chargé de présenter au jeune roi le vœu du clergé et de la noblesse. Le rapport disait : « Le grand fruit et les notables services que les Pères de la Société et Compagnie des Jésuites ont fait et font journellement à l'Eglise catholique, et particulièrement à vostre royaulme, nous obligent de supplier très humblement votre Majesté qu'en considération des *bonnes lettres* et *de la piété* dont ils font profession, il luy plaise leur permettre d'enseigner dans leur collège de Clermont... »— « L'Université, dit Jourdain, éprouva une grande douleur de ce vœu. Affligée, mais non abattue par le succès dangereux de ses éternels adversaires, elle résolut de persister dans l'opposition qu'elle leur avait faite constamment. Elle épuisa donc tous les moyens de résistance dont elle disposait ; elle eut même recours à la magistrature contre ses rivaux, elle mit en campage la faculté de théologie et la faculté des arts. Néanmoins toutes ces oppositions échouèrent devant la volonté royale : les portes du collège de Clermont, fermées depuis la fin du dernier siècle, s'ouvrirent de nouveau après vingt-quatre ans d'attente [1]. »

1. L'Université de Paris, par Ch. Jourdain.

Cette nouvelle fondation, au centre même de l'opposition universitaire, demandait un personnel à la hauteur des difficultés et des exigences de la situation.

Le P. Étienne Charlet était depuis deux ans Provincial de la province de Paris. Ce Jésuite, né dans la seconde moitié du seizième siècle, fut un des théologiens de Pont-à-Mousson qui donnèrent la première édition des *Commentaires* de Maldonat; administrateur distingué, il fut trois fois Provincial et Assistant de France à Rome. Nommé Recteur de La Flèche, il gouverna ce collège jusqu'au jour où l'ordre de ses Supérieurs le mit à la tête de toute la Province. Nous verrons plus tard le cas que Descartes faisait de ce religieux.

Le P. Charlet avait connu à La Flèche le P. Petau, et apprécié son mérite : il l'appela à Paris pour y enseigner la rhétorique.

Le P. Petau, dans les moments de loisir que lui laissait le professorat, venait de traduire en latin avec commentaire à l'appui, et de livrer à l'impression l'*Abrégé historique* de Nicéphore [1], patriarche de Constantinople; il avait aussi traduit, annoté et édité les discours de l'*empereur Julien* [2] et de *Thémistius* [3], orateur grec, inti-

1. L'*Abrégé* fut imprimé en 1616 à Paris, chez Seb. Chappelet.

2 Juliani imperatoris orationes III. Panegyricæ, ab eo, cum adhuc christianus esset, scriptæ. Dionysius Petavius lat. interpret. donavit, not. atque emendat. illustravit. Gr.-lat. — Flexiæ, ap. Jac. Rezé, 1614, in-8°.

3. Themistii orationes XVI græcè et latinè, nunc primùm editæ, interprete D. Petavio, cum ejusdem notis et conjectaneis. Accedit et XVI quæ latinè solum extat, græcè ab eodem reddita. Flexiæ, apud Jac. Rezé, 1613.

Dans l'épitre dédicatoire à Louis XIII, on lit : « L'ouvrage que je vous envoie a été fait en pensant à vous dans l'école royale et dans le

mement lié avec Grégoire de Nazianze, et dont les discours n'avaient pas encore été publiés. Il commençait son importante traduction d'*Épiphane,* quand il reçut l'ordre de partir.

Il avait eu trois ans de suite pour collègue dans la chaire de rhétorique un professeur renommé, le P. Nicolas Caussin, une des plus nobles figures du siècle de Louis XIII. Né à Troyes d'un père que la voix publique proclamait hautement l'ami et le médecin des pauvres, il annonça très jeune encore ce qu'il serait un jour. Dans une lettre inédite, adressée de Quimper à Gaston d'Orléans, il raconte lui-même ce qui lui arriva, étant enfant : « J'étais à Paris, dit-il, et je regardais passer le roy Henri IV, à la descente de son carrosse, estant assez esloigné de luy, et presque couvert d'une grande foulle du peuple qui m'environnait. Néanmoins il m'aperçut d'un œil fort pénétrant, et sans jamais m'avoir veu, ny cogneu, n'estant point homme de cour, et n'ayant rien qui me rendit recommandable ny mesme remarquable par dessus le commun; s'avança devant moy faisant fendre la presse, me prit par la main et me fit des caresses, dont j'avais de la confusion, et ceulx qui estaient autour de moy de l'estonnement. Il adjouta qu'il m'avait bien recogneu parmy tout ce grand monde, et qu'il fallait que je le servisse bien un jour et les siens. Cette parole me demeura bien avant dans le cœur [1]. »

palais du grand Henri, votre père. Ce lieu privilégié de son origine appellera votre faveur sur l'étranger Themistius, qui de grec devenu latin, aura par votre grâce droit de cité dans votre royaume. »

1. *Mémoires du P. Caussin*, provenant de la Chartreuse près Gaillon, et appartenant à la bibliothèque de Louviers.

Plus tard, étant Jésuite, il accompagnait à la cour le célèbre P. Gontery. Henri IV s'approcha de lui, le prit affectueusement par la main, et dit au P. Gontery : « Voilà un jeune homme qui sera quelque jour, si je ne me trompe, une des plus grandes lumières de votre Compagnie. »

Le roi ne se trompait pas : le P. Caussin soutint l'honneur de sa vocation dans les emplois les plus divers et les plus relevés.

Entré dans la Compagnie à l'âge de vingt-six ans en 1607, il fut envoyé quelques années après à La Flèche pour y enseigner la rhétorique avec le P. Petau. Chargé d'abord de l'éloquence grecque et de la poésie, puis de l'éloquence latine et de l'histoire, il joignit enfin à l'enseignement des deux langues de Rome et d'Athènes celui de la langue Hébraïque. Ce talent facile, avide de savoir, trouva encore le moyen de consacrer un temps considérable à l'étude de l'astrologie et des sciences ; il publia son grand traité d'*éloquence sacrée* [1] et il composa cinq tragédies qu'il fit jouer à la distribution des prix : *Solyme,* ou la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, *Nabuchodonosor,* ou la vengeance divine qui frappe ce prince enivré d'orgueil, le *Martyre de Félicité* et de ses sept enfants, *Théodoric* qui condamne à mort deux grands chrétiens, Boëce et Symmaque : enfin *Herménégilde,* prince catholique, révolté contre le roi, son père, et mourant pour sa foi [2].

1. Eloquentiæ sacræ et humanæ parallela libri XVI, auctore P. Nicolao Caussino Trecensi — Flexiæ, sumpt. Seb. Chappelet, bibl. Paris., 1619, in-fol.

2. Tragœdiæ sacræ V, Solyma, Nabuchodonosor, Felicitas, Theodori-

Cette dernière tragédie, qualifiée d'*actio oratoria* et divisée en *cinq parties,* est écrite en *prose.* Au commencement du dix-septième siècle, c'était une hérésie littéraire de faire *cheminer une pièce pédestrement.* Aussi, avant de la livrer au public, l'auteur alla-t-il consulter Pierre Mathieu, l'historiographe de Henri IV. Mathieu se montra partisan décidé de la prose, et son témoignage fut un encouragement pour le P. Caussin, qui, tout en sentant encore le besoin de se justifier dans sa lettre dédicatoire au cardinal de Retz, renonça cependant à faire *monter Herménégilde sur le quadrige poétique* et le mit en route à pied sous les auspices de l'illustre Évêque.

Il devenait ainsi un des précurseurs du théâtre en prose. Son exemple eut de nombreux imitateurs : le P. Le Jay et le P. Porée, entre autres, s'affranchirent sans trop de scrupule des entraves sévères de la poésie, et leurs drames en prose ne sont pas ce qu'ils ont fait de moins bien.

Le public fit à Herménégilde le même accueil favorable qu'aux autres pièces du P. Caussin ; elle fut même plusieurs fois représentée à La Flèche et à Louis-le-Grand ; la tragédie du P. Porée sur le même sujet finit cependant par la faire oublier.

cus, Hermenegildus actione oratoriâ, authore P. Nicolao Caussino, Trecensi, Societatis Jesu presbytero. Parisiis, apud Sebast. Cramoisy et Sebast. Chappelet, 1620. — L'approbation du P. Et. Charlet est du 15 mai 1619. La dédicace est adressée à Henri de Gondi, cardinal de Retz, évêque de Paris.

Au bas du titre on voit un torrent qui entraîne des sceptres et des couronnes : « Rapidus fert omnia torrens. »

Le P. Caussin ne tarda pas à suivre le P. Petau à Paris. Le P. Gordon, confesseur de Louis XIII, venait d'être frappé de paralysie : il fallait le remplacer. Richelieu, espérant trouver dans le P. Caussin un instrument docile à ses volontés, lui confia la conscience du monarque. Évidemment, l'habile ministre ne connaissait pas son homme. Le P. Caussin possédait, il est vrai, au plus haut degré la simplicité de la colombe, mais, esprit ferme et droit, il dédaignait les détours et les calculs de la politique, il ne voyait et ne cherchait que les intérêts de Dieu, il était incapable, pour complaire à un ministre ou pour échapper à une disgrâce, de faillir à ses obligations. A la cour, il comprit son devoir et l'accomplit avec franchise, signalant au Roi ce que son gouvernement lui paraissait avoir de trop lourd pour son peuple et de trop favorable aux hérétiques, ce que la conscience exigeait de lui à l'égard de sa Mère et de la Reine. La France dut à la loyauté et à la force de ses conseils la naissance de Louis XIV. Une si noble indépendance, une direction aussi chrétienne et aussi vigoureuse n'eurent pas le don de plaire à Richelieu, qui ne voulait qu'un directeur complaisant. Une lettre de cachet relégua à Rennes le confesseur de Louis XIII, avec défense de recevoir une seule visite, d'écrire une seule lettre. Puis Rennes parut trop près de Paris, et l'ombrageux cardinal pria le P. Binet, Provincial de France, d'envoyer le P. Caussin au Canada : « Ce ne serait pas une punition, lui répondit celui-ci, mais une faveur; les missions Huronnes et Iroquoises sont un honneur dans la Compagnie. » Le P. Caussin fut exilé à Quimper, où il resta jusqu'à la mort de son puissant ennemi.

Le collège de La Flèche eut cet honneur privilégié de voir monter dans la chaire d'éloquence les trois poëtes tragiques qui ont illustré davantage, au commencement du XVIIe siècle, le théâtre des collèges de la Compagnie. Nous en connaissons deux, le P. Petau et le P. Caussin. Le troisième, le P. Cellot, inférieur au P. Petau, égale certainement le P. Caussin. Tous trois nous ont laissé des recueils de tragédies, publiés entre 1614 et 1630, et toutes ces tragédies composées à La Flèche, ont été jouées sur la scène du collège. Il faut aller jusqu'à la fin du dix-septième siècle, c'est-à-dire à la période classique du théâtre des Jésuites, pour trouver, en dehors de ces trois recueils, des tragédies imprimées. Entre la publication des œuvres tragiques des Pères Petau, Caussin et Cellot, et celle des trois recueils des Pères Le Jay, de la Rue et Porée, beaucoup de tragédies méritèrent sans doute, comme l'attestent les programmes et les comptes-rendus des journaux, le fugitif honneur de la représentation ; mais, pour des raisons dont nous respectons le secret, leurs auteurs condamnèrent impitoyablement à l'oubli les produits de leur muse ; peut-être aussi que la Compagnie, jalouse de la réputation de ses membres, refusa de laisser publier des pièces d'un mérite littéraire insuffisant.

Le P. Cellot succéda au P. Caussin. Il était entré très jeune dans la Société, à l'âge de 17 ans. D'une âme ardente et généreuse, d'une intelligence facile et pénétrante, d'un caractère ferme et persévérant, il fit dire de lui au Noviciat qu'il serait un jour un apôtre, un savant lettré et un administrateur : il fut tout cela.

Au sortir du noviciat, nous le trouvons à La Flèche

dès 1608, élève de philosophie, puis régent de cinquième, de quatrième, de troisième et de seconde, ensuite élève de théologie pendant quatre ans, et, sa théologie terminée, il monte dans cette chaire de rhétorique, qui retentit encore des doctes enseignements du P. Petau et du P. Caussin : c'était un périlleux honneur, dont il devait se tirer à la gloire du collège. Nul régent ne fut peut-être plus aimé et plus estimé que lui. En descendant de sa chaire, il prit la direction du pensionnat, puis il professa le cours d'Ecriture-Sainte : la majeure partie de sa vie appartient à La Flèche.

C'était un *homme d'une grande érudition* [1], dit Rybeyrete dans son manuscrit ; et la *Biographie universelle* ajoute : *il écrivait bien dans les deux langues*, latine et grecque. Aussi, comme nous l'avons raconté plus haut, fut-il chargé plusieurs années de suite du discours latin de rentrée. On aimait à l'entendre, car il y avait chez lui plus encore de l'orateur que du littérateur ; il fut aussi le poète favori.

Pendant sa régence, il composa *Adrien, Sapor* et *Chosroës,* trois tragédies en cinq actes et en vers qui furent publiées avec les *Revenants* (reviviscentes), tragi-comédie du même auteur, bien des fois représentée sur les théâtres des Jésuites [2].

Chosroës a été analysé dans le chapitre précédent.

Adrien est un des favoris de l'empereur Galère. Après

1. Magnæ vir eruditionis ut scripta posteris ad immortalitatem tradita testantur. (Rybeyrete : script. Prov. Franciæ, mss.)

2. Ces tragédies furent imprimées, à Paris, en 1630, chez Seb. Cramoisy, sous le titre d'*Opera poetica.*

avoir persécuté les chrétiens, il est touché de la constance de ses victimes, et finit par embrasser leur foi. Jeté en prison, il n'en sort que pour être précipité dans une fournaise.

Nous avons vu que le P. Petau n'avait pas complètement observé la prescription du *Ratio* relative aux rôles de femme, en faisant monter sur la scène deux épouses, celle d'Asdrubal et celle d'Haber. Le P. Caussin nous y a montré aussi une martyre, Félicité, cette admirable mère de sept enfants. Et voici que le P. Cellot n'introduit pas seulement dans *Adrien* Nathalie son épouse, chrétienne comme lui ; mais il va jusqu'à s'affranchir d'une seconde règle plus importante que la première, et qui défend dans la tragédie tout amour *profane,* même chaste. Le Consul Flavius est amoureux de Nathalie, et ce galant personnage, *de grande naissance, valeureux,* qui a reçu *de Vénus une figure agréable,* spécule sur le prochain veuvage de Nathalie pour l'épouser.

Un tel amour est sans doute une exception; nous devions cependant le signaler, et un jour, dans cette même chaire où Cellot professe aujourd'hui, Jouvancy fera un manifeste en faveur de la tragédie sans amour, il conseillera au professeur de bannir de ses œuvres cette dangereuse passion. Les Jésuites du grand siècle se conformeront fidèlement aux prescriptions du *Ratio* : il n'y a point d'amour *profane* dans les tragédies publiées par eux sur la fin du règne de Louis XIV [1].

Adrien fut joué en présence du maréchal de France,

1. Sous Louis XV, un professeur de La Flèche, comme nous le verrons plus tard, introduisit dans ses tragédies des intrigues d'amour.

Henri de Schombert, à qui l'auteur dédia plus tard son travail : « Voici, lui écrivait-il, votre Adrien qui revient à vous, sous un aspect différent de celui qu'il avait, quand, sous vos auspices, il se produisit sur la scène royale de La Flèche. Il plut alors, et par ses ornements extérieurs et grâce à la protection de votre nom. Maintenant ayant déposé son masque de théâtre, privé des séductions qu'il offrait aux regards et aux oreilles, il se présente seul, nu, tel qu'il sortit des mains de son Père. »

Ce langage est celui qui convient au poète modeste ; mais le succès d'*Adrien* ne fut pas seulement dû à la mise en scène, aux chœurs payens et aux chœurs chrétiens qui terminent chaque acte. L'intérêt de l'action, la grandeur des sentiments, la beauté des vers, tout cela forme une œuvre qui plait et captive ; et s'il est vrai, comme l'a écrit Sainte-Beuve, que *Saint-Genest, en plein dix-septième siècle, est la pièce la plus romantique qu'on puisse imaginer*, Rotrou doit bien une partie de son œuvre dramatique au *martyre d'Adrien*. « C'est une des sources, M. Deschanel l'avoue, dans lesquelles Rotrou a puisé largement pour *Saint-Genest*. Il a seulement élagué d'*Adrien* les formidables tirades de cent à cent cinquante vers; mais il a pris les principales scènes, les personnages avec leurs noms, les plus beaux vers, les plus beaux traits, se contentant de les traduire [1]. » Il ne s'est du reste pas gêné davantage pour prendre *le sujet et les personnages de son Chosroës dans celui du P. Cellot* [2].

1. *Le Romantisme des classiques*, par Emile Deschanel, p. 269.

2. Rotrou a imité l'*Adrianus* dans son *Saint-Genest* et a pris le sujet et les personnages de son *Chosroës* dans celui du P. Cellot. (*Vie de Rotrou*, par H. Chardon. Paris, Picard, 1884, p. 174-175.)

La troisième pièce de Cellot, *Sapor admonitus,* œuvre à la fois originale et compliquée, prestement conduite, est d'une marche peu classique, puisque l'unité de lieu est sacrifiée. Faut-il blâmer l'auteur de cette infidélité à la doctrine d'Aristote, infidélité qu'il rachète abondamment par une incroyable variété de péripéties et de situations ? Et cependant, la donnée de la pièce est des plus simples : Sapor, roi des Perses, revient vers sa capitale, après avoir soumis l'Egypte; mais il ne peut rentrer en possession de son empire qu'à la suite d'évenements d'une complication extrême et du plus vif intérêt [1].

Les *Revenants* terminent agréablement le recueil du P. Cellot. Cette tragi-comédie, dont le sujet est emprunté à Apulée, inaugure à La Flèche un genre dramatique d'un goût douteux, qui n'aura heureusement que de rares imitateurs au dix-septième siècle. C'est le drame de nos jours, où le comique se mêle au tragique, les ris aux pleurs, les aventures les plus bouffonnes et les dialogues les plus plaisants aux situations les plus émouvantes et aux sentiments les plus élevés.

Au mois d'octobre 1636, arrivait à la Flèche, pour y enseigner également la Rhétorique, le P. François Vavasseur, le plus brillant élève du P. Petau, poète distingué, le *meilleur humaniste de son temps* [2]. Sainte-Beuve qui n'est pas tendre pour les Jésuites, veut bien reconnaître en lui un *savant homme, un de ces esprits critiques*

1. Voir l'analyse d'*Adrien*, de *Sapor* et de *Chosroës* dans le théâtre des Jésuites, par E. Boysse : *Appendice*.

2. L'abbé d'Olivet, Hist. de l'Acad. I, p. 322.

et rigoureux qui trouvent à mordre, même sur de bons ouvrages, et qui ne laissent rien passer [1]. Santeul et Rapin, Commire et Jouvancy le regardent comme leur maître, et les plus habiles critiques de son temps, même parmi les étrangers et les hérétiques, ne craignent pas d'affirmer que pas un seul des écrivains latins depuis la Renaissance ne doit être préféré au P. Vavasseur pour la pureté, l'élégance et la délicatesse du style [2]. Ses historiens ajoutent aux éloges qu'ils lui prodiguent à l'envi, que lorsqu'il remplaça Denis Petau au collège de Clermont, il fit vite oublier les regrets laissés par son prédécesseur.

Mais lui, qui professait un culte pour son maître, ne cessa jamais de recourir à sa direction. Il lui écrivait ses difficultés, ses projets, il lui soumettait ses travaux ; et le P. Petau blâmait, conseillait, encourageait. Il connaissait son brillant disciple, il savait qu'il deviendrait un jour une des plus pures gloires de son Ordre ; aussi s'appliqua-t-il à le former.

La correspondance entre ces deux hommes est à ce point de vue particulièrement intéressante.

Un jour, le P. Vavasseur écrit au P. Petau qu'il est heureux dans sa nouvelle résidence d'Alençon, mais que le collège n'a pas de bibliothèque ; il souffre beaucoup de *cette pénurie de livres.*

« Vous manquez de livres, lui répond son cher maître ; cette pénurie de livres a cela de bon, qu'elle aiguillonne le travail et l'activité de l'esprit, que l'abondance de

1. Port-Royal, 3e vol. p. 456.

2. *Ménologe* du P. de Guillermy : art. Fr. Vavasseur.

livres de toute sorte a coutume d'émousser. Il en est de l'esprit comme de l'estomac qui, n'ayant reçu qu'une espèce d'aliments, digère d'autant mieux qu'il n'est occupé qu'à une seule chose : l'esprit qui perd de sa force au milieu de la multiplicité et de la variété des lectures, la garde tout entière et la développe dans toute sa puissance, lorsqu'il ne s'applique qu'à un livre. Ne savez-vous pas que nous-même, nous avons été longtemps dans cette disette de livres, qui n'a cessé que depuis notre séjour à Paris? Sachez donc vous résigner, et donnez-vous tout entier à l'étude des livres que vous avez sous la main. Mettez au-dessus de tout les Anciens : on a coutume de les laisser de côté, quand on a beaucoup de livres, parce qu'on se porte naturellement à ce qui est nouveau, faute capitale que vous devez éviter avec soin. Les jeunes gens qui commettent cette faute, se font un tort immense dans la carrière des lettres [1]. »

Une autre fois, le P. Petau écrit à son disciple qui lui a communiqué son *discours de rentrée :* « Si vous voulez arriver à bien parler, il faut en rabattre de la solennité

1. Nam quod librorum paucitatem accusas, est id quidem non ægrè ferre difficile. Sed, ut in malis, hoc habet commodi, ut sedulitatem et gnavitatem acuat, quam librorum plerumque copia, et varietas obtundit. Ut stomachus, cùm uniusmodi cibo pascitur, in eo totus occupatur, ac faciliùs concoquit : sic animus, quem varia, et multiplex lectio dissipat, in uno genere collectus, totum explicat sese, et ad id quod semel arripuit, firmiùs adhærescit. Ac nos perdiu in iisdem librariis angustiis fuimus, nec antequam Lutetiam veniremus, ex iis emersimus. Quò te majore esse animo decet, et in eorum, quos habes, lectione ingenium exercere tuum : antiquorum verò maximè; quos, qui initio magna in librorum copia sunt, ferè fastidire solent, dum et varia, et ut plurimùm nova persequuntur, quod capitale studendi genus cave unquam imitêris. Nulla certior est litterarum pernicies, quàm cùm tale tirocinium instituitur. Lutetiæ Paris. III Id. Aug. 1628.

de votre éloquence. Ce défaut se trouve plus ou moins partout dans votre discours. Il est très important que vous preniez pour modèle le style de Cicéron avec son inimitable simplicité [1]. »

Ce défaut du P. Vavasseur se retrouvait dans ses lettres. Le P. Petau le lui signale avec une légère pointe de malice : « N'est-ce pas la faute de votre lettre, si j'ai tardé à vous écrire ? Vos lignes sont si brillantes et si éloquentes, qu'on n'ose pas se hasarder à y répondre au courant de la plume, et qu'il faut y renoncer, ou bien prendre du temps pour souffler avant d'écrire [2]. »

Dans une autre circonstance, il blâme son disciple de consacrer à la poésie un temps qui pourrait être plus utilement employé à des travaux plus sérieux. « Vous vous jetez tout entier dans ces choses qui ne devraient avoir à vos yeux qu'une mince importance, et d'une bagatelle vous faites une affaire, tant vous êtes pris une fois que vous y êtes. Sachez bien que je ne consacre à ces sortes de travaux aucune parcelle de temps sérieux, et que je ne m'y livre pour ainsi dire qu'à la dérobée, en allant et en venant, en parcourant les rues de Paris, en marchant à travers la maison, en mangeant, ou bien la nuit quand je ne dors pas, en un mot quand je n'ai rien de

1. Hoc unum habebis universè : magnam rem facturum esse te, si de ὄγκω, et grandiloquentia, quæ sparsim eminet, nonnihil remittas, teque ad Ciceronianum nitorem, et inimitabilem illam simplicitatem accommodare studeas. Valc. Lutetiæ Parisiorum, IV Cal. April. 1629.

2. Fuit aliquid in epistola tua, quod mihi hanc qualemcumque culpam, et tarditatem injecit; quòd eo nitore, et sermonis elegantiâ scripta est, ut huic è vestigio respondere difficile mihi visum sit, ac vel vadimonium deserendum, vel spatii ad rescribendum, et otii sumendum aliquid fuerit. Lut. Par., V. Id. Dec. 1639.

mieux à faire. Imitez-moi en cela comme en faisant des vers, et alors je n'aurai rien à dire : autrement je n'aurais que des reproches à vous adresser [1]. »

Les observations du P. Petau frappaient juste. Le P. Vavasseur profitait de toutes les circonstances, d'une fête, d'un évènement politique, d'un incident quelconque, pour se livrer à son goût prononcé pour la poésie latine. Beaucoup de ses épigrammes sont des œuvres de sa jeunesse. A 23 ans, il composait l'élégie sur la prise de La Rochelle [2].

En 1630, sur la fin de sa vingt-cinquième année, il est envoyé à La Flèche, pour y faire sa théologie et y exercer en même temps les fonctions de répétiteur des rhétoriciens au pensionnat. A peine arrivé, on le charge du *discours latin de rentrée*. Il prévient aussitôt le P. Petau, en lui faisant savoir qu'il parlera sur le *style burlesque;* il lui dit aussi qu'il s'occupe activement de la traduction de Job en vers latins. Le poëme héroïque aura trente-deux chapitres.

Le P. Petau lui répond en français. Quoique un peu longue, nous donnons la lettre en entier, parce qu'elle est restée inédite.

1. Tu in minuta ista totum immergere te soles, πὰρεργον facis ἔργον. Adeo res te prima quæque capit, et affixum tenet. Ego nullam in istis serii temporis particulam colloco; sed eundo, redeundo, ambulando per urbem, per ædes, inter cœnandum, noctu, reliquis subsecivis horarum momentis, raptim illa meditari soleo. Hoc si ita facis, nihil ultrà verborum addo, quin tu facere pergas : sed si aliter, ac more illo tuo quem vidi, agis istud; valde reprehendendum puto. Lutet. Paris., 1641.

2. Rupella quod privetur muris queritur; quod à christianissimo rege se consolatur.

Paris, 5 septembre 1630.

Mon Révérend Père,

P. C.

Je me conjouis avec votre Révérence de son heureux retour et arrivée au collège royal de La Flèche, où elle aura le moyen et le loisir de s'emploier en ses anciennes estudes, et poursuivre les desseins qu'elle avoit projettés. Mais pour ce qui touche au poëme de Job, je ne suis pas d'avis qu'elle s'en empresse beaucoup, premièrement parce que ce divertissement a plus d'amusement que de proffit, et distrait l'esprit des occupations plus importantes et plus utiles pour le public ; en après d'autant que, quand bien même elle l'auroit achevé, il n'y a moyen de le faire imprimer à présent, et ny Cramoisy ny aultre ne le voudroit entreprendre, estant ledict sieur Cramoisy assez empesché aux pensées de la guerre, et à dresser sa compagnie de soldats, qu'il doit mettre en campagne. Il faut attendre la paix, comme je fais pour mon égard, ayant tout le psautier jà traduit en vers grecs et parachevé depuis Pasques, que je me délibère de mettre au jour à la première occasion. J'en ai envoyé d'avance quelques-uns au Pape, qui tout de nouveau m'a demandé des vers grecs. Quant au sujet de son oraison, je luy dirai que le P. Nouet, qui doit succéder ici au P. Rondot, a presque concouru avec votre Révérence, car il entreprend ceux qui ne font estat que des pointes en leurs

discours, et se retirent du style ancien, que Synésius appelle ἀρχαῖον και στασιμον, ce qu'il fait avec beaucoup de grâce et d'éloquence, ayant un style plein, et périodique et tout cicéronien. En quoy il m'a trompé. Car j'en avais faict un autre jugement, me réglant sur certaines pièces qu'il avait données au public. Pour retourner à Job, quand V. R. aura achevé (ce qu'elle doit faire à son grand loisir), j'en parlerai à M. Cramoisy, s'y tant est que M. Cramoisy n'y veuille entendre. Mais il faut un peu temporiser. Et pendant je lui conseille de vaquer sérieusement à ses estudes des humanités, de l'histoire, antiquité et aultres parties où elle pourra réussir, et qui ont un grand usage et fort estendu par toute sorte de sciences. C'est le meilleur advis que luy puisse donner, finissant avec cette humble prière qu'elle se daygne souvenir de moy en ses sacrifices et prières [1]. »

Le P. Vavasseur *temporisa ; Job* ne fut terminé que sept ans plus tard, à La Flèche [2].

Il suivit encore avec un scrupuleux respect les conseils du P. Petau, en ne faisant des vers qu'aux heures perdues et en se livrant d'une façon suivie à l'étude de la théologie, de l'Écriture-Sainte et de l'histoire, ce qui ne l'empêcha pas de se perfectionner dans l'art d'écrire [3].

1. On lit sur l'adresse : « au R. P. en N. S. le Père François Vavasseur, de la Compagnie de Jésus à La Flèche.

Cette lettre autographe se trouve aux archives de la bibliothèque des PP. Jésuites, à Jersey.

2. Francisci Vavassoris è Societate Jesu, *Jobus* carmen heroicum. — Parisiis, apud Joannem Camusat, 1638. — La dédidace du *Job* du P. Vavasseur à Séguier, est datée de La Flèche, 1er Déc. 1637.

3. En 1633, pendant sa troisième année de théologie, il composa l'*Idea theologici*.

Le P. Petau, qui savait mêler les encouragements aux reproches, le félicite alors d'avoir élargi le cercle de ses travaux, surtout de lui avoir adressé *une lettre élégante et très châtiée.*

Il lui écrit un autre jour : « Il faut vous rendre hommage; tout est merveilleusement latin, latin bien châtié, bien pur et sentant tout à fait l'antiquité; c'est du Catulle, c'est du Lucrèce, Lucrèce que vous aimez au-dessus de tout et que vous visez tant à imiter! Allons, pendant que nous y sommes, disons que c'est de l'Horace! Un mot renferme tout : c'est tout ce qu'il y a de plus beau et de plus délicieux dans la plus fine fleur de la langue latine [1]. »

De La Flèche, le P. Vavasseur fut dirigé sur Rennes en 1634, et en 1636 il revenait au collège Henri IV en qualité de régent de Rhétorique.

Il n'y resta pas longtemps. Au mois de juillet 1638, il écrivait au P. Petau : « Je suis étonnamment pressé par le temps, car je travaille à une tragédie, lent et pénible labeur, comme vous le savez, si bien que j'ai à peine le loisir de vous écrire ces quelques lignes. Je ne vous aurais même pas écrit si le P. Provincial ne m'avait prévenu que je serai bientôt des vôtres. J'ai tenu à vous le faire savoir [2]. »

1. 8 Cal. April. 1642, Lut. Parisiorum.

2. Reverende in Xº Pater, miræ me angustiæ temporis premunt. Habeo enim tragœdiam in manibus, spissum quemadmodùm ipse scis ac lentum negotium, ut vix fuerit satis huic tantulæ epistolæ otii. Ac ne hoc quidem litterarum ad te dedissem, nisi à R. P. Provinciali venissent nuncii me vestrum propediem fore; quod minimè quidem omnium celandus eras, qui omnium maximè, alias ut fieret, conten-

En effet, le P. Vavasseur quitta le collège royal au mois d'octobre, pour aller à Paris recueillir la succession du P. Petau, qui lui-même avait succédé en 1623, dans la chaire d'Écriture-Sainte, au célèbre Fronton du Duc.

C'est ainsi que, selon la recommandation de Jouvancy, le collège *retentissait des vers des poëtes et de la parole des orateurs*. Le discours latin revient chaque année à l'ouverture des classes, il se fait entendre aussi dans les circonstances solennelles. La poésie latine, depuis l'épigramme jusqu'à la tragédie, est l'ornement de toutes les fêtes; maîtres et élèves la cultivent avec une ardeur égale, avec un même amour; elle accompagne les harangues de ses chants, elle célèbre la visite d'un personnage, la naissance d'un enfant, le triomphe des armes, les gloires d'un saint; elle pleure sur une tombe, elle se lamente sur une défaite, elle prie, elle encourage, elle félicite, elle ouvre et clôt l'année; il eût manqué quelque chose à une fête classique sans une pièce de vers latins.

Toutefois, la belle époque des orateurs et des poëtes latins de La Flèche est la première moitié du XVIIe siècle; aucune autre ne compte autant de littérateurs distin-

disti. Quando verò ad vos eundum mihi, quocum sim quidve docturus, utrum habiturus et quâ sententiâ orationem, erit humanitatis tuæ et à R. P. Rectore exprimere, et idem vel in M. Leonardi litteris adscribere. Sed de his hactenùs, et sexcenta, mi Pater, alia coram.

Tuus ex animo Franciscus Vavasseur.

Flexiæ, Non. Jul. 1638.

(Arch. Dom. à Jersey.)

gués et ne porte plus de traces de leurs œuvres. Quels hommes que Petau, Caussin, Cellot et Vavasseur! Et nous n'avons cité que les noms les plus illustres. Il en est d'autres qui n'ont pas rayonné du même éclat, dont la gloire littéraire fut grande cependant aux yeux de leurs contemporains; on les rangeait parmi les plus beaux esprits du temps. Jacques Desbans, Pierre Mambrun, Laurent Le Brun, René Rapin sont de ce nombre.

René Rapin [1] est le plus illustre des quatre. « Son *Poëme des Jardins,* dit l'abbé Desfontaines, est digne du siècle d'Auguste pour l'élégance et la pureté du langage, pour l'esprit et les grâces qui y règnent. » De tous ses ouvrages, c'est le plus justement renommé. Quelles brillantes descriptions de fleurs, d'arbres, de pièces d'eau, de cascades et de paysages! Comme l'agrément des descriptions fait disparaître dans le poëme la sécheresse des préceptes!

Le Brun avait enseigné, à La Flèche, quelques années avant lui, les classes de grammaire et d'humanités [2]. Sans élévation, sans inspiration, il n'a ni le talent, ni le goût, ni la pureté de Rapin. Son *Virgile chrétien* est une imitation peu réussie de l'œuvre du grand poëte,

1. René Rapin, né à Tours en 1621 et mort à Paris en 1687, fit à La Flèche sa philosophie et sa théologie, puis tout son cours de régence depuis la cinquième en 1645, jusqu'à la seconde inclusivement en 1648-1649.

2. Né à Nantes en 1607, Laurent Le Brun entra dans la Compagnie en 1627 et mourut en 1663. Il professa à La Flèche de 1632 à 1636, puis il y fit sa théologie. C'est à Rouen, puis à Paris, qu'il fut envoyé en quittant La Flèche.

comme l'*Ovide chrétien* est une parodie des *Tristes*, des *Fastes* et des *Métamorphoses*. Son but était élevé : il voulait *christianiser* les deux poëtes latins. Il eût fallu, pour réaliser ce beau dessein, un poëte plus capable, et Le Brun n'avait pour lui que la facilité, plus encore que l'élégance de la versification.

Jacques Desbans, latiniste élégant, savant distingué, enseignait à La Flèche l'éloquence grecque en 1629, quand un ordre de ses supérieurs l'envoya à Madrid. Philippe IV venait de fonder, dans la capitale de l'Espagne, un grand collège qu'il voulait porter à la hauteur des établissements du même genre les plus en renom en Europe. Dans ce but, il songea à attirer à Madrid les Pères Petau et Sirmond, dont la réputation était européenne. Il écrivit à Rome, au R. P. Général, Mutius Vitelleschi, pour obtenir ces deux religieux, et il pria en même temps Louis XIII d'appuyer sa demande auprès du P. Général. La supplique du monarque fut agréée, mais son désir ne put être réalisé. Le P. Sirmond, qui professait la théologie depuis plusieurs années avec éclat à La Flèche, était trop brisé par l'âge et les infirmités pour entreprendre le voyage d'Espagne, et le P. Petau, dont le travail excessif avait gravement compromis la santé, fut forcé de refuser la chaire d'éloquence grecque qui lui était offerte. Il fallait remplacer ces deux hommes. Le R. P. Général écrivit au roi d'Espagne pour lui proposer le P. Jacques Desbans et le P. François Macedo.

Desbans s'acquitta de l'enseignement des lettres grecques avec le plus grand succès; selon l'expression du P. Rybeyrete, *il cueillit en Espagne une abondante*

moisson de gloire pour lui et pour sa province de France [1].

Pierre Mambrun, beaucoup plus connu que Desbans, a plus de vol poétique et plus de renommée que Rapin [2]. Auvergnat d'origine, il *ne devait rien garder de la nature âpre de son pays;* c'est l'auteur de l'*Étude sur le P. Le Moyne* qui écrit cela de l'Auvergne un peu malicieusement, pas avec assez de vérité. Le même auteur ajoute : « il possédait avec un esprit cultivé par des études variées, une nature puissamment organisée pour le travail et une imagination poétique plus développée par l'habitude des livres que par la contemplation des montagnes natales. Trois auteurs depuis son enfance avaient fait sa lecture favorite, Homère, Virgile et le Tasse; ils lui avaient procuré de si douces jouissances

1. Electus est à superioribus P. Desbans, ut Petavii vices expleret, quod et præstitit accuratè, plurimam indè laudum segetem, et sibi et toti Provinciæ Franciæ in regno Hispaniæ comparando. (Scriptores Provinciæ Franciæ, à P. Rybeyrete.)

Le P. Desbans, né à Mouzon en 1583, entra dans la Société de Jésus en 1609, fit sa théologie à La Flèche de 1613 à 1617, et succéda au P. Cellot, en 1625, dans sa chaire de Rhétorique. Il mourut à Moulins, où il exerçait la charge de recteur, le 14 février 1649.

2. Petri Mambruni S. J. opera poetica. Accessit dissertatio de epico carmine. Fixæ Andegavorum, ex off. G. Laboë, 1661.

Petri Mambruni S. J. Eglogæ et de culturâ animi Libri IV. Fixæ Andegavorum, ex off. G. Laboë, 1661.

Constantinus sive idolatria debellata, poema heroïcum, authore Petro Mambruno, S. J. Flexiæ, ap. G. Laboë, 1661.

Pierre Mambrun, né à Thiers, en Auvergne, le 5 déc. 1601, entra dans la Compagnie de Jésus le 20 août 1621. Il enseigna la Grammaire, la Rhétorique et la Philosophie à Caen et au collège de Clermont à Paris. A La Flèche, il étudia la théologie de 1633 à 1636, il professa la philosophie en 1648 et la théologie de 1655 à 1661. Il mourut le 31 août 1661.

que, comme eux, il s'était cru poète, et que non content de les admirer, il avait résolu de les imiter [1]. »

Mambrun *se crut-il poète? Ne développa-t-il son imagination* que par la lecture d'Homère, de Virgile et du Tasse?... Nous penserions plus volontiers qu'il était assez modeste pour ne pas avoir de lui-même la haute opinion qu'on lui prête, et que, si *l'habitude des livres développa son imagination poétique,* elle ne fut pas seule à contribuer à ce développement. Il y a de l'élévation dans sa pensée, mais s'il excelle dans les *Eglogues*, qui ne sont guère que des panégyriques de MM. de Mesmes et la description d'un ballet, il est moins bien inspiré dans son *Constantin*. Il avait fait précéder ce *poème épique* d'une *dissertation péripatéticienne sur l'Epopée*. Le *traité* parut meilleur que le *modèle;* le modèle fut même l'objet de nombreuses critiques, et Mambrun, dans une dissertation qu'il fit pour le défendre, ne parvint pas à se justifier, ni à sauver son poème de l'oubli [2]. Le poème épique a une

1. *Étude sur la vie et les œuvres du P. le Moyne*, par H. Chérot, Paris, 1886. ch. IX, querelle littéraire entre Le Moyne et Mambrun, et ch. X, traité du poème héroïque. — Le P. Chérot parle longuement du P. Mambrun dans ces deux chapitres; il analyse et apprécie une partie de ses œuvres poétiques. Tout en regrettant que l'auteur ne rende pas complète justice au talent et à la loyauté du P. Mambrun, nous ne saurions assez recommander cette étude très fine et très consciencieuse.

2. Vissac : *Tableau de la poésie latine* en France au siècle de Louis XIV. — A. Baillet : *Jugemens des savans.* « Le P. Mambrun, est-il dit dans cet ouvrage, voyant que la plupart des modernes qui avaient traité de l'art poétique, n'avaient pas réussi à son goût, à cause de l'ignorance où il croit qu'ils étaient de la philosophie, s'est trouvé obligé en faveur du public de réduire en art les maximes qu'Aristote a données sur l'Épopée ou le Poëme épique, de leur donner de la méthode et de leur prescrire des lois comme l'école des Péripatéticiens a coutume de faire à la Logique et à la Physique.

majesté qui ne peut être soutenue que par un grand génie; Mambrun n'a pas ce génie. D'une parfaite élégance dans la composition, d'une versification toujours harmonieuse, enfin d'un esprit très cultivé, il a tout ce qu'il faut pour réussir dans l'élégie, l'épître, la poésie didactique, il n'est pas *fait pour se mêler au fracas des trompettes héroïques*,

Il dit qu'il a tenu cette méthode, parce qu'il est très persuadé qu'on ne peut point connaître la vérité par une autre manière de disputer que par celle des Péripatéticiens, persuasissimum mihi est aliâ disputandi ratione quam Peripateticâ veritatem teneri non posses (Dis. périp. de Epico carmine, p. 336) ; assurant nettement que la vérité n'a de lieu nulle part non pas même dans la poétique sans la philosophie d'Aristote, veritas sine Aristotelis philosophiâ ne in poetica quidem locum habet (Ibid, p. 333). Ce qui a été considéré par plusieurs personnes comme un véritable paradoxe. — Il ne cache pas sa prédilection pour la langue latine qu'il met infiniment au-dessus de la Française, il affecte même de rabaisser l'étude de la poésie française pour élever la latine (Ibid., p. 2, p. 462). — Il ne veut pas qu'on renverse l'ordre des faits dans le poème, *d'après lui* on doit suivre l'ordre historique dans la narration. Aristote et les scholastiques étaient de son avis, Homère et Virgile n'auraient pas troublé cet ordre; et sur ce point il condamne l'enseignement d'Horace, de Macrobe, de Vida et de Scaliger. Evidemment, c'était une attaque en règle contre Le Moyne et son *saint Louis*. Personne mieux que lui n'imita le vers de Virgile. Que n'a-t-il aussi bien compris l'âme du poëte latin? Ménage l'appelle *Grand poète et grand critique tout ensemble* (réponse au discours sur l'Heautontimoroumene de Térence, p. 37). — Il y a dans le poëme de Constantin beaucoup de facilité : nous n'irions pas jusqu'à dire avec Chapelain que cet ouvrage a une *gravité magnifique* (Préface sur le poëme de la Pucelle). Le style est châtié, la versification correcte. Pas de duretés de mots, d'élisions, de pénibles concours de voyelles et de consonnes d'épithètes inutiles. On sent partout la latinité de profession. L'action est *une, entière, illustre*, suivant la doctrine d'Aristote. Mais malgré toutes ces belles qualités, le public fit un accueil assez froid au poëme : pas de grandeur dans la conception, pas d'intérêt dans le récit, pas de chaleur dans cette œuvre de professeur, mais non de poète. Les critiques ne manquèrent pas ; on lui fit comprendre surtout qu'il est plus facile de tracer les règles d'un poëme épique que d'en composer, facilius est de arte, quam ex arte scribere. Le P. Mambrun tâcha de répondre dans une dissertation intitulée, *Le procès des trois Poèmes*. La réponse ne fut pas trouvée satisfaisante, et l'affaire en resta là. »

« heroicorum tubarum strepitu [1]. » C'est du reste par les qualités aimables et gracieuses de l'écrivain, par sa science et par ses vertus religieuses, qu'il se fit aimer et rechercher des érudits et des latinistes du temps. Au dire du P. Rybeyrete, il était en rapport avec les savants de la France entière [2]. Ce *fort bon homme,* comme l'appelle Costar, avait le don d'être *sympathique* à tous. Il vivait dans la plus affectueuse intimité avec les personnages les plus illustres, avec le comte d'Avaux, conseiller d'Etat et surintendant des Finances, Jacques de Mesmes, président au Parlement, J. Antoine de Mesmes, conseiller d'Etat, ambassadeur à Venise et plénipotentiaire à la paix de Nimègue, le comte de Montmorin, maître des requêtes. Daniel Huet professait pour lui la plus haute estime, la plus tendre affection; Ménage et Chapelain étaient ses amis [3]. Un jour, Claude de Mesmes, comte d'Avaux, tenait chez lui une réunion de gens de lettres. Le P. Mambrun s'y trouvait. La conversation vint à tomber sur les

1. *Préface* des œuvres poétiques du P. Rapin.

2. Mss. inédit du P. Rybeyrete : « Vir doctrinæ famâ scriptisque elegantissimis magni apud eruditos omnes nominis, nec minor commendatione virtutum, quibus nostris peræquè carus et exteris... Edita in mortui laudem carmina, quo apud litteratos in loco esset ac pretio non obscurè significant... Totâ prope Galliâ singulos, qui aliquod inter eruditos nomen obtinent, devinctos consuetudine tenebat »

3. Sibi ac Societati non paucos adjunxerat, in iis magnum illum comitem Avauxium eum, qui componendo Galliam inter et Hispaniam *Monasterium* missus plenâ cum potestate fuit, tum ipsius fratrem dominum de Mesme, in supremâ parisiensi curia præsidem infulatum atque adeò totam illam familiam longe amplissimam ac nobilissimam; illustrissimum item virum Mommorium, libellorum supplicum magistrum... Plures etiam in studio (Societatis) continuit, doctrinæ ac virtutis opinione, quibus summa morum suavitas accedebat conciliatrix animorum. (Elogium P. Petri Mambruni à P. Rybeyrete; Flexiæ, 31 nov. 1661.)

vers latins, et quelqu'un s'avisa de dire qu'il n'était pas possible de décrire un ballet en vers latins. Les regards se portèrent instinctivement sur le poète Virgilien, comme pour avoir sa pensée, et d'Avaux qui connaissait sa facilité extraordinaire, le pria de prouver que l'impossibilité n'existait pas. Mambrun promit et tint parole : quelque temps après, il adressa à son ami, dans une Eglogue, la description du ballet *(Tripudium)* [1].

Le P. Mambrun travaillait à un commentaire sur les œuvres d'Aristote, lorsqu'il mourut à La Flèche le 31 octobre 1661. Avec lui s'achevait la grande époque des humanistes; désormais nous ne voyons plus apparaître à La Flèche, de distance en distance, que quelques orateurs et poëtes latins attardés, Joseph de Jouvancy, dont nous avons déjà parlé ; Charles de la Rue, poëte distingué, qui se fit aussi une grande réputation par son éloquence [2]; Antoine du Cerceau [3], plus connu par ses poésies françaises que par ses poëmes latins; Etienne

1. Le P. Menestrier dans son traité des *Ballets anciens et modernes*, Paris, 1682, p. 35, raconte à quelle occasion fut composé le *Tripudium* du P. Mambrun.

2. « R. Patri Carolo de la Rue, concionatori eximio, cum se Flexiam, otii causâ, contulisset, ibique legendis SS. Patribus et scripturis, scribendis concionibus vocaret, anno 1691. » Cette pièce de vers latins, adressée au P. de la Rue, est du P. du Cerceau, qui suivait alors le cours de philosophie à La Flèche.

3. Antoine du Cerceau, né à Paris en 1670, entré dans la Compagnie en 1688, fut envoyé à La Flèche en 1702, en qualité de professeur de Rhétorique. En 1703, il prononça le discours latin, dont nous avons parlé plus haut : *De Christo in cruce patiente*; il fit aussi jouer, cette même année, à la distribution des prix, son *Filius prodigus*. On lit dans la préface de ses œuvres éditées en 1724 : « Est etiam drama ad scenam accommodatum (*Filius prodigus*) et suo tempore tum Rhotomagi, tum Flexiæ exhibitum. »

Sanadon [1], dont la verve poétique ressuscite les beautés de Virgile et d'Horace ; Pierre Brumoy, qui décrit avec une élégante facilité les *passions* et l'*art de la verrerie* [2] ; enfin, Joseph des Billons, justement appelé le *dernier des Romains, digne rival d'Ésope et de Phèdre* [3]. Excepté de la Rue, tous ces littérateurs enseignèrent la Rhétorique au collège de La Flèche.

Du Cerceau, Sanadon, Brumoy, des Billons, quatre humanistes seulement qui enseignent au collège Henri IV dans l'espace de soixante ans, depuis le commencement

1. Noël-Etienne Sanadon, né à Rouen en 1676, entra au noviciat des Jésuites à Paris, le 8 septembre 1691, et mourut à Paris le 22 octobre 1733. En 1710, ses supérieurs l'envoyèrent à La Flèche professer la Rhétorique. « Le P. Sanadon, dit la *Biographie universelle*, a fait revivre dans ses vers le goût des plus célèbres poëtes qui ont paru dans le beau siècle d'Auguste. »

2. Pierre Brumoy, professeur de Rhétorique en 1720 à La Flèche, naquit à Rouen en 1688 et entra au noviciat, à Paris, le 8 septembre 1701. Il mourut au collège Louis-le-Grand le 17 avril 1742. Il a fait plusieurs pièces pour le théâtre des collèges.

Nous reviendrons, dans le chapitre suivant, sur ces trois écrivains, dont les œuvres latines sont les moindres titres de gloire.

3. Le P. Joseph des Billons, d'abord professeur de grammaire à La Flèche en 1736, puis de Rhétorique en 1742, naquit le 8 janvier 1711, à Châteauneuf-le-Cher, en Berry, se fit jésuite le 21 septembre 1727 et mourut à Marcheim, en Bavière, le 17 janvier 1789. Sa famille, à Bourges, conserve une lettre autographe de lui, datée de La Flèche, 16e de juin 1743, et adressée à son père Monsieur Terrasse des Billons, contrôleur au grenier à sel de Dieuleroy, en Berry. On lit dans cette lettre : « Je suis actuellement dans de grands embarras causés par une tragédie, une comédie et un ballet que je dois faire représenter ici au commencement du mois de septembre. Je compte pourtant que l'exercice de corps que tout ce tracas me procurera, loin de nuire à ma santé, me fera plus de bien que dix médecins. » Le P. des Billons fit jouer, le 30 août 1743, l'*Emporté*, comédie avec ballets. Quand il fut nommé professeur de Rhétorique à La Flèche, il écrivit à son père le 10 octobre 1742 : « A mon retour (de Forges) à Paris, j'ai appris que j'étais destiné à régenter la Rhétorique à La Flèche : c'est un poste décent et des plus doux qu'on pût me donner. » (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1886-87, 14e vol., pp. 182 et 186). — La notice sur le P. des Billons insérée dans les *Mémoires*, est de M. Pierre Dubois.

du dix-huitième siècle jusqu'à l'expulsion des Jésuites de leurs collèges de France! Et encore leurs ouvrages en français, bien plus que leurs œuvres en latin, ont acquis à leur nom l'immortalité! Vers la fin du XVIIe siècle, la littérature latine commence à tomber en discrédit, un poëme latin moderne n'a plus grand attrait, on ne veut même plus lire de livres en prose latine; et les Jésuites, en présence de cet éloignement ou de cette indifférence du public pour la langue de Virgile et de Cicéron, ne se font poëtes que dans les années de la jeunesse et au milieu des soins du professorat; ils composent des discours latins, des vers latins, des tragédies latines, pour exciter, par leur exemple, les élèves à l'amour des belles-lettres, mais presque tous ces travaux sont ensuite volontairement condamnés à l'oubli. Du reste, le zèle des maîtres est impuissant à maintenir au collège la langue latine dans sa première splendeur; c'est un flambeau qui, chaque jour, perd de son éclat. Le latin passe de la faveur à la disgrâce; et si quelques élèves, dont l'enthousiasme pour les langues anciennes est entretenu par de brillants succès, les étudient encore avec ardeur et avec courage, c'est un fait évident que la masse des écoliers apprend le latin plutôt par obligation que par goût; le crédit du latin baisse davantage à mesure qu'on avance vers le milieu du dix-huitième siècle, et le crédit baissant, la décadence arrive à grands pas.

Quelle est la cause première, quelles sont les causes secondaires de la décadence des langues anciennes dans les collèges de la Compagnie de Jésus à la fin du dix-septième et au commencement du dix-huitième siècles? Le chapitre suivant va nous l'apprendre.

CHAPITRE II

La langue Française à La Flèche : — Importance croissante du Français au commencement du XVIIe siècle. — Port-Royal : méthodes, traductions, suppression du vers latin, racines grecques. — Les Jésuites défendent la méthode latine. — **Le Jardin des racines grecques** et le livre des **Épigrammes**; les pères Labbe et Vavasseur. — Le français dans les collèges de la compagnie de Jésus : grammaires latines et grecques rédigées en français; les pères Annibal Codret, Saulger, Bernou, Fleuriau, Gras, Gaudin, Giraudeau, etc. — Ouvrages en français de littérature, de géographie, d'histoire, de sciences. — Causes de la décadence du latin. — Tragédies et comédies françaises, idylles, pastorales. — Les pères Bougeant et Gresset; les **plaidoyers français** de Geoffroy et de Lenoir du Parc; Porée et Le Jay; Grou et la **République de Platon**, Brumoy et le **Théâtre des Grecs**, Sanadon et les **Poésies d'Horace.**

Le règne de Louis XIII est marqué par un grand mouvement des esprits vers l'étude et le perfectionnement de la langue française. Malherbe,

D'un mot mis à sa place enseigne le pouvoir [1].

Si l'on en croit la Harpe, il est le premier modèle du

1. Boileau : *Art poétique.*

style noble, le créateur de la poésie lyrique [1]. Balzac prescrit au français des bornes et des règles, il lui donne de la douceur et de la force [2]. L'hôtel Rambouillet devient le rendez-vous d'une société d'élite; grands seigneurs, gens de lettres, femmes d'esprit se réunissent dans la *chambre bleue* de la célèbre marquise, et causent nouvelles, affaires et belles-lettres. Valentin Conrart, conseiller et secrétaire du roi, homme de goût et charmant causeur, réunit chez lui quelques écrivains et s'occupe avec eux de l'amélioration de la langue française. Cinq ans plus tard, en 1634, Richelieu érige cette association de critiques bénévoles en corps public : il fonde l'*Académie française*. Chapelain dresse le plan d'un dictionnaire et d'une grammaire de l'Académie, Vaugelas dirige les travaux de rédaction, les académiciens donnent leur avis sur les mots de la langue, sur les ouvrages qui paraissent. Les beaux esprits et les *précieuses* s'étudient à bien dire, et ils sont tous pris d'une belle manie d'écrire en français, soit en prose, soit en vers.

Chez Conrart, autour de la marquise, à l'Académie, le latin a cessé d'être le genre préféré. Desmarets, un des habitués de l'hôtel Rambouillet, s'arme du *dithyrambe,* et s'élève avec une superbe indignation contre les latinistes : « *ils sont dédaignés de la cour et des belles.* » Madame Deshoulières met *au croc tous ces grands savantas, dont Calepin est le seul ustensile; le latin est bon seulement pour gens qui portent froc. Les humanistes*

1. La Harpe : *Cours de littérature.*

2. *Histoire de l'Académie*, par Pellisson et d'Olivet.

ne sont que des *latineurs,* bons *à recoudre et à rabobiner les vieilles rapetasseries de Virgile et de Cicéron.* Descartes va jusqu'à regretter le temps donné aux langues anciennes : « c'est, dit-il dans le *Discours sur la méthode,* quasi la même chose de converser avec ceux des autres siècles que de voyager ; et voyager, c'est devenir étranger à son pays. Ceux qui sont très curieux des choses des siècles passés demeurent fort ignorants de ce qui se pratique dans leur propre siècle ». Chose étrange! L'Académie se donne la mission « de tirer la langue française du nombre des langues barbares, et de la nettoyer des ordures qu'elle avait contractées » avec l'espoir *qu'elle pourra bien enfin succéder à la latine comme la latine à la grecque* [1].

Dans cette société d'écrivains, où l'on trouve plus d'esprits médiocres que d'hommes de génie, l'éloquence a peu de représentants ; en revanche, le théâtre compte une infinité d'auteurs :

> La mode est aujourd'hui des pièces de théâtre.
> De vrai, chacun s'en pique, et tel y met la main
> Qui n'eut jamais l'esprit d'aligner un quatrain [2].

L'*Illusion comique* loue le théâtre *comme l'amour de tous les beaux esprits l'entretien de Paris.*

Les œuvres théâtrales témoignent d'une désolante fécondité. On traduit les anciens, mêmes les modernes,

1. *Projet* destiné à servir de préface aux statuts et rédigé par Faret en 1635.

2. Corneille, dans la *Galerie du Palais* (1634), acte Ier.

les Espagnols surtout, on les imite, on leur fait de larges emprunts. D'Ablancourt, Benserade, Rotrou, Scudéry, la Calprenède encombrent la scène Française d'une foule de productions hâtées; de 1629 à 1640, c'est une invasion, un déluge. Enfin Corneille vient; avec le *Cid* (1636) il s'empare du théâtre, il y règne en souverain et devient le plus grand poète tragique de la France.

Ce grand élan vers le français, cette passion des poètes pour les pièces de théâtre, cet engouement de la société polie pour la langue nationale, tout cela eut un retentissement fatal dans l'enseignement. Jusque là les écoles avaient conservé le culte exclusif du latin et du grec, mais les idées nouvelles y pénétrèrent, quelques professeurs s'en éprirent, et pour les manifester, ils attendaient impatiemment le jour où une main sacrilège briserait enfin l'idole adorée de l'antiquité.

Ce fut Port-Royal qui le premier essaya de la renverser. Il y avait près de Chevreuse un monastère de l'ordre de Citeaux, dont l'abbesse était Angélique Arnauld. Son frère, Arnauld d'Andilly, ayant rencontré Saint-Cyran dans un de ses voyages à Poitiers, fut frappé du savoir et des dehors de sainteté de cet homme austère, et le mit en rapport avec sa sœur. Saint-Cyran ne tarda pas à devenir le directeur d'Angélique et de sa sœur Agnès, il s'attira la confiance des religieuses, et bientôt la réputation de sa vertu attira à Port-Royal des ecclésiastiques et des hommes du monde. L'ascendant qu'il prit sur eux fut grand : il persuada à Lancelot, à Singlin, à Antoine Lemaître et à ses deux frères, dont le second Isaac retourna son nom pour s'appeler *Saci*, de se retirer dans

la solitude et de s'y consacrer ensemble à l'éducation de l'enfance.

Tels furent les premiers solitaires de Port-Royal.

Les Religieuses se trouvant trop à l'étroit dans leur monastère, s'étaient transportées à Paris, et, en leur absence, les nouveaux solitaires s'établirent à Port-Royal et en prirent le nom.

Voilà l'établissement destiné à seconder le mouvement fiévreux qui emportait les habitués de l'hôtel Rambouillet et leurs adhérents vers l'étude exclusive de la langue française.

Nous n'avons pas à raconter ici la naissance et les progrès des *Petites écoles*. Sainte-Beuve en a retracé l'histoire ; il les a suivies pas à pas dans leurs résidences successives, à Port-Royal des Champs, à Paris, aux Granges et au Chesnai [1]. Qu'il nous suffise donc de rappeler la part qu'elles ont prise dans l'éducation, l'influence qu'elles ont exercée sur l'enseignement en France.

De l'éducation nous n'avons presque rien à dire. Si nous en croyons leurs admirateurs, les maîtres qui dirigeaient les *Petites écoles*, « se proposaient avant tout de

1. C'est en 1643 que commencèrent ces écoles, aux alentours du monastère de Port-Royal des Champs. Environ trois années après, une école fut établie dans la rue de Saint-Dominique d'Enfer; elle se composait d'une 20ne d'élèves, partagés en quatre chambres; le directeur en était Vallon de Beaupuis, les maîtres, Nicole, Lancelot, Coustel et Guyot. Après les guerres de la Fronde, l'établissement de Paris cessa d'exister, mais de nouvelles classes s'ouvrirent aux lieux mêmes où l'œuvre avait pris naissance, aux Granges, au Chesnai et au château des Trous près Chevreuse. Elles prospéraient, sans compter cependant, d'après les calculs authentiques, beaucoup au delà de 50 élèves, lorsque la persécution s'abattit sur elles et consomma leur ruine en 1660. (Sainte-Beuve, Port-Royal, t. III.)

soustraire les cœurs à l'esclavage du péché, et d'y préparer les voies aux coups mystérieux de la Grâce. Aussi s'appliquaient-ils à garder l'innocence chez l'enfant, à lui inculquer l'amour de Dieu et l'humilité ; ils le contenaient plutôt par le frein de la piété que par celui de la crainte. D'après cela les châtiments étaient rares, et les récompenses aussi qui donnent lieu à l'orgueil. » Cependant les plus chauds partisans des solitaires de Port-Royal, Charles Jourdain en tête, reprochent à leur système, très beau peut-être en théorie, de n'être pas approprié dans la pratique à la faiblesse vulgaire ; sur un théâtre plus élevé, avec un plus grand nombre d'écoliers, il eût été impraticable. Le ressort de l'émulation manquait : aussi, au dire de Pascal, quelques enfants privés de cet aiguillon d'envie et de gloire tombaient dans la nonchalance. Sainte-Beuve, leur panégyriste, se permet même d'écrire que Port-Royal commettait des inconséquences en éducation comme dans le reste, et que les élèves ne pouvaient rester tout-à-fait tels que les maîtres l'auraient voulu. *On se dérangeait toujours un peu* [1].

Quant à l'enseignement, nous devons nous y arrêter plus longuement, et les ouvrages composés ou édités par Arnauld, Nicole, Saci et Lancelot serviront de base à notre appréciation.

Les écoles de Port-Royal se distinguaient par leur *méthode* et des collèges des Jésuites et des établissements universitaires. La méthode consistait principa-

1. Voir l'*Histoire de l'Université*, par C. Jourdain ; — le 3e volume de *Port-Royal*, par Sainte-Beuve ; — enfin l'*Histoire de Louis XIV*, par Gaillardin.

lement à substituer, dans la plupart des cas, la langue maternelle au latin. Pour l'appliquer, les auteurs composèrent une série d'ouvrages pédagogiques, qui se rapportent, les uns à l'enseignement de la grammaire, les autres aux traductions françaises des auteurs latins. Nous passons sous silence *L'art de penser,* les *Nouveaux éléments de géométrie* et les *deux Méthodes* pour apprendre la langue italienne et la langue espagnole.

Tous les ouvrages scolaires de Port-Royal sont en français. Au milieu du XVIIe siècle, même après Malherbe, Corneille et Descartes, c'était une grande nouveauté qu'une grammaire latine et une grammaire grecque composées dans la langue maternelle, que des auteurs classiques traduits en français et mis entre les mains des écoliers. Ni les ordres enseignants, ni l'Université ne s'étaient encore écartés sur ce point de la vieille tradition : les ouvrages élémentaires étaient en latin.

Aussi l'étonnement, ou pour mieux dire, le scandale fut général, quand parut en 1644 le premier ouvrage classique sorti de Port-Royal avec ce titre pompeux : *Méthode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue latine, contenant les rudiments et les règles des genres, des déclinaisons, des prétérits, de la syntaxe et de la quantité, mise en français, avec un ordre très clair et très abrégé.* Lancelot était l'auteur de cette *Méthode*

La *Méthode* commençait par attaquer *Despautère* qu'on enseignait à La Flèche et dans beaucoup d'autres collèges de la Compagnie. L'auteur tout en avouant qu'il suivait l'ordre de ce grammairien, attaquait ses vers qu'il trouvait *obscurs,* et ses règles en latin qui lui semblaient *contraires à la nature :* « Quel est l'homme, disait-il dans

la préface avec une belle indignation, qui voulût présenter une grammaire en vers hébreux pour apprendre l'hébreux, ou en vers grecs pour apprendre le grec, ou en vers italiens pour apprendre l'Italien? N'est-ce pas supposer qu'on sait déjà ce qu'on veut apprendre, et qu'on a déjà fait ce qu'on veut faire, que de proposer les premiers éléments d'une langue qu'on veut connaître dans les termes mêmes de cette langue, qui par conséquent nous sont entièrement inconnus? » Puis il ajoutait : « Dans le pays de Despautère tout déplait aux enfants ; toutes ses règles leur sont comme une noire et épineuse forêt, où durant cinq ou six années, ils ne vont qu'à tâtons, ne sachant quand et où toutes ces routes égarées finiront ; heurtant, se piquant et choquant contre tout ce qu'ils rencontrent, sans espérer jouir jamais de la lumière du jour. »

Cette charge à fond n'est pas seulement dirigée contre Despautère, mais encore contre la méthode latine. « La méthode latine, dit Lancelot, a comme enveloppé la langue française des formes et des tournures latines ; si l'on veut en affranchir le français et le fixer dans son entière originalité, il faut que le latin cesse d'avoir toujours le pas et que l'enseignement commence par le français. L'excès du latinisme altère et accable la langue française ; mais quand les origines s'éloigneront et s'effaceront, une saveur de latinité, introduite avec discrétion, pourra rajeunir et jusqu'à un certain point réparer la langue. Quand on n'est pas assez affermi dans sa langue propre, les langues étrangères nous entraînent insensiblement à leurs expressions, surtout quand on ne connaît les choses que par elles, comme il arrive aux enfants. »

Dans ce système où tout se passe en latin, les enfants ont encore, d'après Lancelot, toujours affaire à l'inintelligible pour se diriger vers l'inconnu; et la conclusion qu'il en tire, est qu'il faut commencer l'enseignement par le français, qu'il faut apprendre le latin par le français ; que le français, suivant l'expression originale de Sainte-Beuve, *doit servir d'introducteur et de trucheman.* « Puisque ce que nous savons déjà, lisons-nous dans la préface de la *Méthode,* nous doit servir comme d'une lumière pour éclairer ce que nous ne savons pas, il est visible que nous nous devons servir de notre langue maternelle comme d'un moyen pour entrer dans les langues qui nous sont étrangères et inconnues. »

Quand on est sur la pente, on se laisse entraîner souvent plus loin qu'on ne l'a d'abord voulu. Port-Royal a blâmé Despautère *comme obscur et contraire à la nature,* et la méthode latine *comme irrationnelle, nuisible même à la parfaite connaissance du français;* le premier pas est fait, il faut en faire un second. Il attaque maintenant le latin ; il trouve qu'on lui a donné jusque-là dans les écoles une prépondérance et une importance exagérées. En conséquence, il se propose, non de faire pratiquer le latin comme une langue usuelle, mais d'en donner une connaissance suffisante pour entendre convenablement les auteurs.

Les traductions de Phèdre, de Térence et de quelques autres auteurs latins, qui parurent trois ans après la *Méthode,* mirent à nu tout le système des *solitaires.* Ces traductions étaient naïvement offertes aux élèves comme autant de modèles de beau langage ; et quelques unes portaient en titre : *Pour servir à bien entendre la langue*

latine et à bien traduire en français [1]. La traduction était bien, en effet, la cheville ouvrière de la pédagogie de Port-Royal. Ces messieurs écartaient comme peu rationnel l'exercice du thème, toutes les compositions en prose; ils supprimaient les vers latins. « Les médecins, dit Arnauld, les jurisconsultes, les prêtres, les officiers, les marchands, les gens d'affaires, n'ont pas besoin de savoir faire des thèmes, des vers, des chries... L'usage de ces choses est presque inutile. C'est ordinairement un temps perdu que de donner des vers à composer au logis ; de soixante-dix ou quatre-vingts écoliers, il y en peut avoir deux ou trois de qui on arrache quelque chose ; le reste se morfond ou se tourmente pour ne rien faire qui vaille. » L'exercice habituel, presque le seul exercice, était donc celui de la traduction, surtout quand elle se faisait de vive voix, en classe, par le professeur lui-même, et le travail personnel de l'élève consistait à étudier le texte en le rapprochant de la traduction.

S'il est permis de reconnaître le but poursuivi aux moyens employés pour l'atteindre, un esprit impartial sera amené à conclure par tout ce que nous venons de dire, que la réforme de Port-Royal consistait à remplacer la méthode latine par la méthode française dans l'enseignement du latin, à substituer la traduction aux compositions en prose et en vers, à n'apprendre aux écoliers, en

1. « Ces traductions, dit Sainte-Beuve, passaient à leur moment pour élégantes : ne nous abusons pas, c'était d'une élégance relative. » — « *Quelles traductions !* s'écrie le P. Daniel dans *Les Jésuites instituteurs* On ne les appellera pas de *belles infidèles*, car, en travestissant l'antiquité, elles ne sont que ridicules. »

fait de latin, que le strict nécessaire pour *entendre* les ouvrages des anciens.

Les grands pédagogues du temps comprirent du premier coup les funestes conséquences de cette réforme. Ils le dirent très haut : c'était, à courte échéance, la ruine du latin. Et deux siècles plus tard, Joseph de Maistre leur donnait raison : « Les religieux de Port-Royal portèrent un coup sensible aux sciences classiques par leur malheureux système d'enseigner les langues antiques en langue moderne. Je sais que le premier coup d'œil est pour eux, mais le second a bientôt montré à quel point le premier est trompeur. L'enseignement de Port-Royal est la véritable époque de la décadence des bonnes lettres. Dès lors l'étude des langues savantes n'a fait que décheoir en France. »

Disons à l'éloge de l'Université du XVIIe siècle, qu'elle ne profita pas de la nouvelle méthode. Sainte-Beuve lui en fait un reproche, puis il ajoute : « Rien n'est tenace comme l'esprit de routine dans les vieux corps : on croit l'avoir vaincu; il renaît à chaque pas et recommence. » L'Université du XVIIIe siècle ne se montra pas aussi routinière que celle du dix-septième. Après avoir refusé, *officiellement du moins,* la réforme inaugurée par Port-Royal, l'Université finit par l'accepter : ses députés, assemblés au collège du Plessis, le 10 juillet 1716, adoptèrent pour l'usage des classes, sur la requête de Pourchot, les ouvrages classiques de Gaullyer [1], tous édités en

1. Voici quelques ouvrages de Gaullyer : « Rudiments ou premiers principes de la langue latine, avec une syntaxe. — Méthode contenant les premiers principes pour traduire le français en latin. — Règles d'élé-

français. La connaissance du latin, si longtemps préférée à toute autre branche du savoir, passa dès lors à l'arrière-plan ; elle se réduisit désormais, dans la plupart des écoles, à posséder cet *idiome mort,* assez seulement pour l'intelligence des auteurs. Si l'on n'abandonna pas l'exercice du thème, on estima bien plus utile celui de la version, même pour les commençants. Le culte de l'antiquité diminua considérablement, s'il ne disparut pas complètement.

La réforme de Port-Royal eut plus de succès, à sa naissance, dans la congrégation enseignante des Oratoriens que dans les collèges universitaires. Dans ses *Entretiens sur les sciences,* le P. Lamy veut que la grammaire latine soit rédigée en français, et c'est par là qu'il se rapproche de Port-Royal; il maintient les compositions écrites, et c'est par là qu'il s'en éloigne. Malebranche partage les idées de Lamy, mais son réquisitoire contre la vieille méthode latine est d'une violence inouie : « N'est-il pas évident, écrit-il dans la préface de la *Recherche de la vérité,* qu'il faut se servir de ce qu'on sçait pour apprendre ce qu'on ne sçait pas, et que ce serait se moquer d'un français, que de lui donner une grammaire en vers allemands pour lui apprendre l'allemand ? Cependant on met entre les mains des enfants les vers latins de Despautère pour leur apprendre le latin : des vers obscurs en toute manière à des enfants qui ont

gance pour la prose latine. — Règles pour la versification latine et française. — Règles de poétique tirées d'Aristote, d'Horace, de Despréaux, etc... »

même de la difficulté à comprendre les choses les plus faciles. La raison et même l'expérience sont visiblement contre cette coutume, car les enfants sont très longtemps à apprendre mal le latin. Néanmoins c'est une témérité que d'y trouver à redire. Un chinois qui saurait cette coutume ne pourrait s'empêcher d'en rire, et, dans cet endroit de la terre que nous habitons, les plus sages et les plus sçavants ne peuvent s'empêcher de l'approuver ! »

Certes, nul grammairien, nul philosophe ne s'est exprimé sur ce sujet avec plus de vivacité.

Après Lancelot, Bossuet compose pour son royal élève une grammaire où les règles de la langue latine sont en français et en prose; Fénélon se sert de cette grammaire pour l'éducation du duc de Bourgogne; Fleury déclare, dans son *Traité du choix et de la méthode des études*, qu'il *faut étudier la grammaire en notre langue*. Evidemment la *méthode* de Port-Royal est en faveur.

C'est surtout dans les salons que Port-Royal soulève un enthousiasme indescriptible. Soit popularité d'une chose nouvelle, soit esprit de parti, on fit aux *Petites écoles* un accueil des plus sympathiques. Les *belles précieuses* et leurs adorateurs admiraient le savoir des écoliers et leur capacité précoce, ils s'extasiaient sur la science et la vertu des maîtres ; leur méthode d'enseignement passait dans ce monde d'adulateurs pour une des merveilles du temps. Quel trait de génie d'avoir formulé les règles de la grammaire latine, non plus en latin comme on l'avait fait jusqu'alors, mais en français, mais dans la langue maternelle ! On ne tarissait pas d'éloges.

Aussi les Jésuites furent-ils mal accueillis, quand ils se mirent en campagne pour se défendre et pour attaquer. On les accusa de prendre ombrage de leurs rivaux, de *vouloir toujours estre seuls dans ce qui se fait de bien.* Ils se voyaient, disait-on, disputer la supériorité dans l'ordre pédagogique, ils étaient menacés par les succès de leurs adversaires de la perdre bientôt ; voilà pourquoi ils faisaient une guerre à outrance à des écoles, nées d'hier, et dont les idées de réforme et d'amélioration avaient déjà conquis la faveur publique.

Evidemment, c'était une nouvelle édition de la fable *du loup et de l'agneau.* Les Jésuites particulièrement visés par les écrivains de Port-Royal répondirent que les *vers très obscurs* du Despautère enseigné à La Flèche, à Louis-le-Grand, à Rouen et ailleurs, étant tous traduits en français ainsi que les règles, les enfants n'avaient *pas affaire à l'inintelligible pour se diriger vers l'inconnu ;* que la coutume de donner aux enfants les règles du latin en latin, sans le secours de la traduction, n'avait en soi rien d'absurde, l'écolier ne pouvant être bien dérouté, quand il apprend une grammaire, dont les règles latines lui ont été clairement expliquées en français par le professeur ; que la méthode exclusivement latine avait formé de nombreux et excellents latinistes, bien supérieurs aux latinistes sortis des Granges, du Chesnai, et de la rue Saint-Dominique ; que les grammaires en latin font sans doute passer les commençants par un chemin rude et raboteux, pas impraticable cependant, comme l'expérience le prouve, et allant du reste s'aplanissant insensiblement ; enfin, que ces grammaires ont l'immense avantage de hâter les progrès de l'élève, parce

qu'elles le jettent dans un pays latin, où il entend presque toujours parler latin, où il est lui-même forcé de parler latin.« Tout le monde tombe d'accord, écrivait le P. Pomey, que le moyen le plus court pour apprendre une langue, c'est de la parler; et que dans peu de mois, l'on fait par cette voye plus de progrès qu'on n'en sçaurait faire en plusieurs années, par celle de l'étude et des préceptes. L'expérience fait toucher au doigt cette vérité. Qu'on envoye un jeune enfant en un pays étranger, il est constant qu'il apprendra la langue de ce pays dans moins d'un an, quelque grossier que soit son esprit, et quelque bizarre que soit cette langue ; mais qu'on envoye le même enfant à l'école, pour y étudier cette langue, qu'arrivera-t-il? sans doute ce que nous voyons arriver tous les jours; c'est-à-dire, qu'il passera les cinq et les six années à l'étudier sans la bien entendre, loin de la sçavoir bien parler. Mais d'où vient cette différence, si ce n'est qu'en un lieu, il parle toujours cette langue, et qu'en l'autre il ne la parle presque jamais? C'est pourquoi les maîtres de la langue latine ne sçauraient rendre à leurs disciples un office plus considérable, que de leur imposer une douce, mais indispensable nécessité de parler toujours latin [1]. »

Comment imposer cette nécessité sans la méthode latine? Et si la méthode latine est appliquée dans toute son étendue, comment ne pas l'imposer?

Les écrivains de Port-Royal trouvaient les vers de Despautère obscurs et barbares; ils avaient grandement

1. Préface de l'*Indiculus* du P. F. Pomey.

raison. Mais les vers de la nouvelle *méthode,* rimés par le Maistre de Saci, le collaborateur de Lancelot, sont-ils plus clairs, plus agréables à l'oreille, de meilleur goût ? Prenons au hasard une strophe, par exemple, celle des *Noms en x qui sont ordinairement féminins.*

Féminins sont les noms en X,
Hors hic calix, calyx, fornix,
Et Spadix, varix, urpix, grex,
Joint le dissillabe en ax, ex,
Formax, carex, forfex, pourtant
Au seul féminin se rendant,
Laissant douteux tradux, silex,
Joins-y cortex, pumex, imbrex
Et calx, talon, mieux masculins,
Sandix, onyx, mieux féminins 1.

La méthode de Port-Royal renferme 261 strophes de ce style ! Et Lancelot trouve cela facile à apprendre ! Les élèves des Jésuites *n'apprennent pas leur Despautère en trois ans pour l'ordinaire, après un travail et un dégoût qui leur fait souvent haïr, tant qu'ils sont jeunes, la langue latine et ceux même qui la montrent.* Les élèves de Lancelot sont autrement favorisés : *en moins de six mois ils peuvent savoir sans peine tout Despautère par le moyen de ces petites règles.* Sans peine ! C'est bon à dire. Il paraît que J.-J. Rousseau n'était pas tout-à-fait de cet avis : il ne put jamais pardonner à la poésie de Saci les tortures qu'elle avait infligées à son enfance. Longtemps après la sortie du collège il écrivait : « Ces vers ostrogoths

1. *Méthode latine* de Port-Royal. Règles des noms en X.

me faisaient mal au cœur, et ne pouvaient entrer dans mon oreille [1]. »

Le P. Rapin, professeur à La Flèche quand la lutte éclata entre les Solitaires et les Jésuites, accorde que la méthode latine de Lancelot n'était pas un *mauvais ouvrage,* mais *cette compilation de préceptes,* ajoute-t-il, *était après tout peu propre aux enfants, à qui il faut quelque chose de plus simple pour des commencements* [2]. Ce jugement était celui des *esprits modérés,* comme nous dirions aujourd'hui.

Le système qui supprime les compositions écrites en prose et en vers, et réduit le travail de l'enfant à la traduction, faite surtout par le maître, fut l'objet des plus vives critiques. Les harangues latines dans les collèges retentirent de sarcasmes, d'ironies moqueuses, de protestations indignées. Supprimer les thèmes dans les classes inférieures, n'est-ce pas rendre plus lente et moins ferme la connaissance des mots latins ? Les compositions en prose et en vers dans les classes supérieures ne servent-t-elles pas, beaucoup plus que la simple traduction, à familiariser l'esprit avec les formes et les constructions de la langue latine ? N'apprend-on pas mieux une langue en

1. L'abbé Sicard, favorable à la méthode de Port-Royal, écrit cependant dans ses *Études classiques*, p. 26 : « Lancelot, *affectionné*, disait-il, *au soulagement* des enfants, désireux de leur épargner *les inquiétudes qu'ils ont à apprendre* Despautère, croyait avoir réussi à changer *une obscurité ennuyeuse en une agréable lumière*, à leur *faire cueillir des fleurs où ils ne trouvaient que des épines* (Préf. de l'édit. de 1667) Le bon Lancelot se flattait un peu, et nos élèves ne trouveraient pas aujourdhui grand plaisir à apprendre le latin avec les règles en vers barbares, quoique français, de la méthode de Port-Royal. »

2. *Mémoires* du P. René Rapin, par L. Aubineau.

l'écrivant ou en l'imitant qu'en se contentant de la lire ou de la comparer avec une autre langue ? Et puis le travail personnel de l'enfant dans la traduction ne lui serait-il pas cent fois plus profitable que celui du professeur ?

Toutes ces objections et bien d'autres étaient irréfutables. Ce qui donnait encore à la méthode d'enseignement des *Petites écoles* un caractère de gravité exceptionnelle, c'est qu'elle conduisait fatalement à l'affaiblissement, pour ne rien dire de plus, des études latines [1]. Les Jésuites n'envisageaient pas cette éventualité sans de grandes terreurs ; car ils pensaient que la relégation au second plan dans l'éducation de la langue de Virgile et de Cicéron, porterait un coup funeste à la langue nationale en même temps qu'à l'église du Christ. La divine Providence a confié à cette langue le dépôt de la foi, les livres sacrés et tous les enseignements qui émanent des Docteurs, des saints Pères, des Conciles, du siège apostolique : elle est la langue du *monde catholique*. Jugements dogmatiques, décisions morales, ordonnances disciplinaires, liturgie sacrée, tout cela a pour organe le latin ; et les philosophes chrétiens du moyen-âge, tous les grands théologiens n'ont pas osé confier à un autre idiome le soin de transmettre à la postérité leurs œuvres immortelles. Les Jésuites ne pouvaient déserter cette grande cause du

1. « C'en était fait des humanistes, si un tel système s'était répandu de suite. Mais on sait que les *Petites écoles* de Port-Royal ne fleurirent que de 1646 à 1650 et n'existaient plus en 1660. » (*Histoire de l'éducation en France* par Théry.)

« Port-Royal, par ses méthodes, par ses livres en français contribua à préparer la ruine de la poésie latine. » (*Tableau de la poésie latine....*, par l'abbé Vissac.)

latin, l'Institut ne le leur permettait pas ; ils la défendirent avec vigueur contre les hypocrites agressions de Port-Royal, et avec succès, comme on le sait.

La *Méthode grecque* de Lancelot parut en 1655, plus de dix ans après la *Méthode latine;* elle fut suivie de près par le *Jardin des Racines grecques* et par l'*Epigrammatum delectus,* publiés, le premier en 1657 et le second en 1659. Ces trois ouvrages sont encore de l'infatigable Claude Lancelot ; seule la préface latine des *Epigrammes* sur la *vraie Beauté,* appartient à Nicole. Deux anciens Jésuites de la Flèche, le P. Philippe Labbe [1] et le P. Vavasseur, se chargèrent d'exécuter le *Jardin des racines grecques* et l'*Epigrammatum delectus.*

Nous l'avons dit dans le chapitre précédent, il avait paru à La Flèche en 1629 un petit livre de racines grecques, capable à lui seul de faire la réputation d'un helléniste et intitulé : *Primigeniæ voces seu radices linguæ græcæ.* L'éditeur est certainement un Jésuite, le livre portant sur le titre le chiffre de la Compagnie avec trois clous dans un cœur. Moins de vingt ans plus tard, le P. Labbe, qui avait connaissance des *Primigeniæ voces,* publiait à Paris son *Tyrocinium linguæ græcæ.* N'est-ce pas lui qui avait édité, pendant son séjour à La Flèche en 1629, les *Primigeniæ voces?* Le titre du *Tirocinium* semblerait l'indiquer : « Tirocinium linguæ græcæ, primige-

1. Le P. Philippe Labbe, né à Bourges en 1607, mourut à Paris en 1667 avec la réputation d'un savant. Il fit à La Flèche sa philosophie et sa théologie de 1623 à 1629, et fut alors pendant quelques années répétiteur des rhétoriciens du pensionnat.

nias voces sive radices novo ordine facilique methodo in centurias decadasque distributas complexum. » Quoiqu'il en soit, Claude Lancelot, traducteur infatigable, sinon esprit original, trouva très commode de traduire en partie ces deux livres dans le *Jardin des racines grecques,* sans indiquer les sources où il avait largement puisé. Le P. Labbe jugea le procédé de mauvais goût, et, dans les *Étymologies de plusieurs mots français contre l'abus de la secte des hellénistes de Port-Royal,* il releva nombre de fautes commises par Lancelot, il l'accusa de ruiner les langues latine et française, de ne promouvoir la langue grecque qu'au préjudice du latin, de vouloir empêcher le *commerce* que nos français avaient eu avec Rome depuis près de 1200 ans ; il se prétendit, et avec raison, pillé par Port-Royal, il cria *au voleur* et à l'*hérétique*.Cette dernière note était légèrement forcée, la première très juste [1]. Le

1. Pour que le lecteur se rende bien compte de l'accusation de *voleur* infligée par le P. Labbe à Lancelot, nous donnons ici deux passages du *Tirocinium* et la traduction de Port-Royal.

Tirocinium, 1648	**Racines grecques, 1657**
A in compositione vim habet privandi, augendi, congregandi.	A, fait un ; prive, augmente, admire.
Ἀάζω, exhalo, calidum halitum efflo.	Ἀάζω, j'exhale, j'aspire.
Ἄβαξ, tabula ad delineationes mathematicas, aleatorias, ad vasa quotidiani usus.	Ἄβαξ, comptoir, damier, buffet.
Ἁβρός, mollis, effæminatus, pulcher, cultus.	Ἁβρός, lâche *et* mou, beau, bien fait.
Ἀβρότη, nox.	Ἀβρότη, nuit, temps où l'on erre.
Ἀγαθὸς, bonus, probus, fortis.	Ἀγαθὸς, bon, brave à la guerre.
Ἀγάλλω, orno, insignio, decoro.	Ἀγαλλῶ, pare, orne, polit.
Ἄγαν, nimis, valde.	Ἄγαν, trop, beaucoup *se dit.*
Ἀγανακτέω, doleo, indignor.	Ἀγανακτέω, je m'indigne.
Ἀγαπάω, amo, amicè excipio.	Ἀγαπᾶν, aimer *te désigne.*

voleur ne tint aucun compte des réclamations de la victime. Le public ne voulut voir dans les critiques du Jésuite qu'une mesquine rivalité de métier, on lui reprocha même d'avoir fait de larges emprunts à la quatrième partie des racines grecques de Lancelot [1]. Finalement l'esprit de parti et la routine universitaire soutinrent pendant deux siècles le *jardin des racines grecques, ce livre qui fut un des plus grands obstacles au progrès des méthodes grammaticales* [2], *et où abondent les erreurs, les faux radicaux, même les barbarismes, les contre-sens, les omissions graves, les étymologies*

Tirocinium, 1648	Racines grecques, 1657
Ἑκυρός, socer, mariti pater.	Ἑκυρός, *marque* le beau-père.
Ἑκών, voluntarius.	Ἑκων, de bon gré, volontaire.
Ἐλαια, olea, oliva.	Ἐλαια, l'olivier, *son fruit.*
Ἐλατη, abies, palmula.	Ἐλάτη, le sapin *se dit.*
Ἐλαυνω, agito, stimulo, verbero.	Ἐλαυνω, pousse, chasse, incite.
Ἐλαφος, cervus et cerva.	Ἐλαφος, cerf, *semble voler.*
Ἐλαφρός, levis, celer.	Ἐλαφρός, *comme un cerf* léger.
Ἐλαχύς, parvulus.	Ἐλαχύς, petit, qu'on rejette.
Ἑλδομαί, cupio, appeto.	Ἑλδομαι, désire, souhaite.

1. On lit dans le *Journal des Savants :*

« La 4me partie des *Racines grecques* de Lancelot est un recueil de mots français qui ont quelque rapport avec ceux de la langue grecque. Tout n'y est pas juste, et tant s'en faut, dans cette partie. Aussi l'auteur s'attira-t-il une verte critique du P. Labbe, qui l'accusa même et avec raison de plagiat. Cette affaire fit du bruit dans la république des lettres. On sait que le P. Labbe avait fait un traité des *Étymologies Françaises*. Or, ses adversaires prétendirent que ces *Étymologies* n'étaient autre chose que le recueil alphabétique des mots français tirés de la langue grecque, que Lancelot avait mis à la fin de son *Jardin des racines grecques;* que le P. Labbe s'était contenté de l'augmenter de quelques additions peu importantes. »

2. *De l'Hellénisme en France,* par M. Egger, t. I.

absurdes [1]. Ces aveux de deux universitaires sont concluants. On dit qu'on vient tout récemment d'en abandonner l'usage dans les établissements de l'état, *parce que décidément ce n'était ni des vers Français, ni des racines; ce n'était pas même toujours du bon grec. Avec ses vers gnomiques,* c'est Sainte-Beuve, le grand admirateur de la méthode de Port-Royal, qui parle ainsi, *avec ses vers mnémoniques bons tout au plus à accrocher des lambeaux de sens, ce livre ingrat nous paraît aujourd'hui aussi hétéroclite que pouvait l'être alors le Despautère. Des personnes habiles m'ont fait remarquer de véritables fautes dans cette liste de Racines* [2].

Si le P. Labbe n'eut pas la bonne fortune de faire tomber de son temps dans un discrédit mérité le *Jardin des racines grecques,* son confrère, le P. Vavasseur, fut plus heureux dans sa vigoureuse attaque contre le *choix d'épigrammes,* et particulièrement contre la préface de Nicole. Poëte latin et auteur d'épigrammes [3], le P. Vavasseur

1. *Histoire critique des doctrines de l'éducation,* par Compayré, t. I. p. 271.

2. *Port-Rogal,* par Sainte-Beuve, t. III, passim. — « Sainte-Beuve, dit le P. Daniel dans *Les Jésuites instituteurs*, soupçonna que ce chef-d'œuvre pédagogique (*le Jardin des Racines Grecques*) de ses amis pouvait bien être sujet à critique, et pour en avoir le cœur net, il eut recours aux lumières d'un Helléniste fort compétent, M. Rossignol. Ce savant rédigea une note dont les conclusions, fortement motivées, peuvent être regardées comme une condamnation sans appel. »

3. Voici le titre de l'ouvrage du P. Vavasseur : *Francisci Vavassoris Societ. Jesu de Epigrammate liber.* Ad Car. Sanctamaurum ducem Montauserium, Ludovici Galliarum Delphini Gubernatorem. — Les chapitres 18–22 sont de *nupero Epigrammatum electore.*

Le traité du P. Vavasseur sur l'Épigramme a *vingt-deux* chapitres ; les cinq derniers sont consacrés à la censure du recueil sorti de Port-Royal.

était un de ces critiques auxquels rien n'échappe. « Il était remonté aux sources de l'épigramme en toute connaissance de cause, dit de lui Sainte-Beuve, généralement peu bienveillant quand il s'agit d'un Jésuite ; il goûtait bien autrement que nos messieurs les délicatesses de Catulle... ; les plus curieux trouvaient chez lui de quoi apprendre. et il disait dans son traité *bien des choses que peu de personnes savaient avant qu'il en eût parlé* [1]... Après avoir vengé Martial qu'on (Port-Royal) tronquait, qu'on mutilait à plaisir, et Catulle, le maître du genre, sur qui on osait porter la main pour le corriger, comme un régent ferait un thême d'un écolier, le rude adversaire finissait par conclure que sans doute l'auteur de ce *choix* informe et puéril était un enfant aussi, un bon écolier, qui avant la fin de ses études, s'était empressé de donner un échantillon de son savoir, et qui avait tiré de ses cahiers et de son calepin tout ce qu'il avait pu : car, disait-il, on n'y voit rien que de seconde main [2]. » Bref, *dans ce chapitre de l'anthologie, Port-Royal eut le dessous*, Sainte-Beuve l'avoue. Et ainsi finit entre messieurs de Port-Royal et les Jésuites la lutte littéraire : la fermeture des Petites écoles en 1660 enlevait du reste une grande partie de son intérêt à cette guerre d'école à école. La lutte religieuse, dont nous n'avons pas à parler, devait durer plus longtemps et occuper autrement le monde catholique.

1. *Nouvelles de la République des Lettres*, par J. Bernard, Juillet, 1709, p. 32.

2. *Port-Royal*, par Sainte-Beuve, t. III.

Les solitaires de Port-Royal avaient tenté une révolution dans l'enseigement public en France ; les Jésuites, loin de les suivre dans cette tentative, les combattirent énergiquement : ils maintinrent les langues anciennes à la place qui leur convenait, au premier plan.

Cependant il y en eut beaucoup parmi eux, à La Flèche et ailleurs, professeurs distingués, d'une grande expérience dans les choses de l'enseignement, qui pensèrent que l'heure était venue de faire une plus large part à la langue nationale. La langue française avait progressé depuis un demi-siècle ; elle avait son sénat et des maîtres incomparables, comme Malherbe, Balzac, Corneille ; à cause de sa parfaite clarté, elle était devenue la langue universelle, l'interprète des rapports et des intérêts internationaux ; on l'employait dans les actes publics et diplomatiques ; elle se prêtait éminemment au grand style par ses allures dégagées, sa netteté et son nombre ; elle comptait déjà des chefs-d'œuvre de premier ordre. Nouvelle, il est vrai, mais belle, simple, aimée des poëtes, chère aux orateurs, elle pouvait, elle devait se perfectionner et se modifier dans les détails comme toutes les langues modernes ; le mécanisme n'en était pas moins définitivement arrêté et les règles générales fixées. A tous ces titres, le français n'avait-il pas droit, dans l'enseignement, à une place autre que celle qu'il occupait? N'y avait-il pas intérêt pour la science, pour les lettres, pour le commerce international, pour la politique, pour la diplomatie, pour l'avenir de la jeunesse qui fréquentait les collèges de la Société, à ne pas lui disputer avec trop de rigueur une partie des loisirs surabondants prodigués aux langues latine et grecque ? Le divorce commençait

à s'opérer entre les membres du corps enseignant qui conservaient le culte de l'antiquité, et les gens de lettres et les gens de qualité, dont quelques-uns composaient encore en latin, faisaient des vers latins, lisaient du latin, mais qui, pour la plupart, vivaient étrangers aux classiques depuis leur sortie du collège ; était-il rationnel d'accentuer ce divorce, de le forcer même à s'accomplir définitivement, en refusant plus longtemps au français un rang honorable dans l'enseignement? Les deux grandes littératures de l'antiquité grecque et romaine doivent sans doute avoir une place à part dans la haute éducation intellectuelle ; mais à côté ou au dessous ne pourrait-on pas immédiatement faire siéger la langue nationale ?

Telles sont les considérations que ces Pères faisaient valoir. Ils ne demandaient aucune modification essentielle à la *méthode latine,* ils en voulaient même le maintien ; seulement ils proposaient de mettre l'étude de la langue maternelle plus en rapport avec les besoins et les exigences de l'époque; ils prétendaient qu'en Espagne et en Italie elle avait conquis un bon rang dans l'enseignement, que l'Institut du reste recommande expressément l'étude des langues vivantes et que la rédaction du *Ratio* est assez large pour se prêter sans inconvénient à l'introduction d'une nouvelle langue, dont la connaissance est reconnue indispensable. Cette langue, en France, c'est le français. Le latin est sans doute d'une utilité incontestable à la connaissance du français, mais on ne sait pas le français parce qu'on sait le latin. Il faut donc apprendre le français; et où l'apprendre sinon au collège?

Ces Pères ne formulaient pas de programme; ils désiraient seulement que l'enseignement du grec et du latin fût moins exclusif, qu'on consacrât plus de temps à l'étude du français et que cette étude fût graduée. Ils ajoutaient avec raison que les régents tireraient pour eux-mêmes un grand profit de l'enseignement direct de la langue française, qu'une semblable réforme profiterait aussi à l'Ordre, qui manquait du don d'écrire en français.

Le fait est que sur ce point l'insuffisance de la Compagnie était notoire en ce temps-là. Comme l'écrit M. Georges Doncieux [1], « les Jésuites d'abord étaient gens de labeur et de doctrine, bardés de scholastique, écrivant, parlant latin du matin au soir, et non pas seulement le rude latin de l'école, mais parfois aussi un latin Cicéronien ou Virgilien par où s'exprimait en noble prose, en vers agréables, ce qu'ils avaient dans l'esprit de finesse et d'élégance. Quant au français, il ne leur était guère plus qu'un patois de rencontre, bon pour les usages de la vie courante. La plupart n'en soupçonnaient ni le mécanisme propre, ni les perfectionnements récents, et chaque fois qu'il leur fallait s'y aventurer, ils y faisaient preuve de la plus inconcevable gaucherie..... Tandis que le goût s'était affiné, la langue dégrossie, assouplie, nettoyée de la fausse érudition, ils (les Jésuites) en étaient encore au même point que les pamphlétaires ou les sermonnaires du temps de la ligue. »

M. Doncieux exagère. Il serait cependant téméraire de

1. *Un Jésuite homme de lettres* au XVIIe siècle. Le P. Bouhours par G. Doncieux, pp. 136 et 140.

nier que dans cette première moitié du XVIIe siècle, le goût littéraire des Jésuites ne fût suranné, parfois bizarre. On ne put mettre en avant une plume vraiment française pour réfuter la *Communion fréquente,* ni un écrivain de marque, habile dans la langue vulgaire, pour répondre aux *Provinciales.* La supériorité des adversaires de la Compagnie dans l'art d'écrire en français fut incontestable; elle fit leur force, elle accrut leur triomphe.

Il y avait, à n'en pas douter, dans l'éducation du Jésuite, une lacune à combler, une réforme à faire. Les jeunes le comprirent, et trois ou quatre, à la tête desquels marchait le P. Bouhours, honteux de l'insuffisance de leurs aînés, voyant bien sur quel terrain devait se porter la lutte, s'appliquèrent résolument à l'étude de leur langue [1]. Ils demandèrent encore avec instance que les régents négligeassent moins le français dans leur enseignement, que, pour l'honneur de la Compagnie et dans l'intéret de la cause sacrée de l'Église, ils s'exerçassent à l'écrire avec pureté, netteté et élégance.

Telles étaient les pensées qu'avaient fait naître dans beaucoup d'esprits, du reste bien intentionnés, le développement rapide de la langue française, les *Méthodes* avortées de Port-Royal, enfin les œuvres polémiques de

1. Le P. Bouhours, par G. Doncieux, 2e partie, ch. I. — Le P. Dominique Bouhours, né à Paris en 1628, novice de la Compagnie de Jésus en 1644, fit sa philosophie à la Flèche de 1647 à 1650 et y remplit pendant un an la fonction de *répétiteur de philosophie.* Il passa la plus grande partie de sa vie au collège Louis-le-Grand.

Petau [1], Nouet [2], Brisacier [3], Pirot [4] et Annat [5] contre Arnauld, Pascal et autres de la secte Janséniste.

Quarante ans plus tard, Jouvancy reprenait ces idées de réforme ou d'amélioration, et écrivait dans le petit opuscule officiel *Ratio discendi et docendi* : « Dans la Société, le maitre doit s'appliquer avec soin à connaître à fond les langues latine et grecque, mais il ne doit pas négliger la langue nationale, *non est negligenda tamen lingua vernacula* ». Puis il indiquait plusieurs moyens d'apprendre le français : la version latine, les dictées françaises, la traduction soignée des auteurs classiques expliqués en classe, la comparaison incessante entre les deux langues latine et française, la pureté de l'expression et la correction de la phrase soit dans les entretiens privés, soit dans l'enseignement, les remarques fréquentes sur ce qu'on a lu ou entendu, sur les vices et les qualités du français, la lecture, prudente toutefois et réservée, des prosateurs et des poètes français [6].

1. *De la Pénitence publique.*

2. Réponse aux lettres Provinciales, 1657. Le P. Daniel dit dans ses *entretiens* sur les *Provinciales* que la réponse du P. Nouet tomba à plat et méritait son sort. Le P. Jacques Nouet, né le 25 mars 1605 et admis dans la compagnie à Rouen le 1er septembre 1623, fut envoyé à La Flèche en 1639 avec le titre de prédicateur. Il gouverna pendant 25 ans les collèges d'Alençon et d'Arras.

3. *Le Jansénisme confondu.*

4. *Apologie pour les Casuistes* contre les calomnies des Jansénistes, 1657. Cette apologie, qui fit grand bruit, fut condamnée par Alexandre VII et par plusieurs évêques de France.

5. *La bonne foi des Jansénistes*, 1657.

6. *De Ratione discendi et docendi* ex decreto Congregationis Generalis XIV, auctore P. Juventio S. J., Florentiæ 1703. Art. III : *De studio linguæ vernaculæ.*

Ces conseils pratiques montrent assez quelle importance la Compagnie accordait à l'étude de la langue nationale dès la fin du XVIIe siècle. Je dis : *la Compagnie,* car le *Ratio* de Jouvancy avait été conseillé par la quatorzième Congrégation en 1696, et approuvé par le Général Michel-Ange Tamburini [1].

Néanmoins, on n'avait pas attendu la publication du *Ratio discendi,* pour donner en France, du moins dans la Province de Paris, plus de temps et plus d'importance à l'étude et à l'enseignement de la langue française.

La question avait été examinée en haut lieu, dans les conseils de l'Ordre. Nous n'avons aucun document authentique à l'appui de cette affirmation; mais l'impulsion imprimée au français à partir de 1670 et qui va grandissant d'année en année, ne nous laisse aucun doute sur ce point. C'était là une innovation dans les collèges. Or on sait qu'aucun supérieur de collège, dans la Compagnie, n'a le droit d'introduire, ni d'autoriser, ni de tolérer aucune modification de quelque importance au programme scholaire sans la permission du Provincial; et celui-ci ne modifie rien, sans l'agrément du Général, qui juge et prononce en dernier ressort.

Dans la seconde partie, le P. Jouvancy revient plusieurs fois sur l'étude du français, par exemple, à l'art. III, § III : *De interpretatione vernacula.* Là, il dit : « in auctoris explicatione tria observabis : 1. proprietatem vernaculi sermonis, et cum latino consensionem, si qua sit, aut dissensionem, ut linguam alteram ex alterâ discipuli condiscant... » Voir art. IV, § III et IV, etc...

1. On lit dans la préface : « Decrevit Congregatio generalis XIV, decreto X, ut præter regulas quibus magistri Litterarum humaniorum diriguntur ad docendum, haberent instructionem ac methodum recte discendi.... Huic decreto ut satisfiat elucubrata hæc methodus est, cujus in priori parte discendi ratio magistris proponitur, in posteriori quædam observantur de docendi ratione. »

L'enseignement de la Compagnie s'engageait donc dans une voie nouvelle, excellente selon nous, inévitable. Dans cet ordre de choses, une fois parti, on n'est pas toujours maître de s'arrêter où l'on veut, ni quand on veut; on est parfois entraîné où l'on ne pensait pas aller. Les innovations, les concessions amènent d'autres innovations, d'autres concessions; on finit même par faire, sous l'empire de circonstances, de nécessités imprévues, ce qu'on a d'abord blâmé ou peu approuvé.

Ce furent les collèges Henri IV et Louis-le-Grand qui entrèrent les premiers dans cette voie.

Ils furent autorisés à accepter dans leur pensionnat des élèves de septième, pour leur apprendre les éléments de l'orthographe et de la grammaire française [1]. Quel fut exactement à La Flèche le programme de cette classe? Nous ne l'avons trouvé nulle part. Nous savons seulement que dans le principe il se borna à une instruction primaire très élémentaire. Plus tard, vers 1708 probablement, on donna aux septièmes quelques notions

1. Parmi les professeurs de septième, les catalogues de La Flèche nomment les Pères Paul Cordier, René Descartes, Louis du Chastel, Claude de Fontenay, etc. Ils étaient en même temps surveillants au pensionnat.

L'enseignement de l'a, b, c, d, à plus forte raison celui de la septième, est *une œuvre de charité* que n'exclut pas la Compagnie. Toutefois, à cause du manque de sujets, on n'enseigne pas ordinairement ces deux classes. Le *Ratio* de 1591 s'exprime ainsi sur la classe élémentaire : « De erudiendis abecedariis sedulò servetur quod in Constitutionibus (p. IV, c. 12, 6) habetur his verbis : « In legendo et scribendo alios instituere opus etiam charitatis esset, si is personarum numerus Societati suppeteret, ut omnibus vacare posset; propter earum tamen penuriam hoc ordinariè docere non consuevimus. » (nº 57, p. 18.)

de latin [1]. Les premières années, ces enfants se servirent de la *grammaire française* du P. Chiflet [2], qui fut souvent réimprimée et adoptée dans beaucoup de collèges. « Elle n'était pas tout-à-fait française, disent les *Mémoires de Trévoux*, l'auteur étant né en Franche-Comté et élevé dans la province. Il ne vint que fort tard à Paris, où quelques-uns des anciens Jésuites se souviennent encore de lui avoir entendu parler un vrai langage de Franc-Comtois. Mais ce qu'on trouvera d'une espèce de paradoxe, c'est qu'avec cela, la grammaire française du P. Chiflet ne laissait pas d'être un très bon ouvrage, et même excellent dans son genre ; car on ne peut mieux réduire en réponses courtes et précises, le français

1. C'est ce qui semble ressortir d'un passage des *Livres de dépenses* d'Antoine Le Gouz du Plessis, seigneur de Juigné. Le 22 octobre 1712, il conduisit au pensionnat de La Flèche son fils René de Juigné, élève de septième, et de retour chez lui, il écrivit sur son livre de dépenses : « J'ai acheté pour Juigné deux *Rudiments* 8 sols. » (Arch. du Plessis, paroisse de Meigné-le-Vicomte, Maine-et-Loire.) — Évidemment il ne peut être question ici que des *rudiments* de la grammaire latine, alors en usage à La Flèche, comme nous le verrons, et probablement d'une de ces grammaires françaises, appelées aussi *rudiments*, *qu'on a voulu faire*, dit le P. Buffier, *sur le plan des grammaires latines, sous prétexte que le français venait du latin.* (Grammaire française, 1re partie, § 2, nº 9, 10.)

2. *Essai d'une parfaite grammaire de la langue française*, par le P. Laurent Chiflet. Cette grammaire *qui a été si utile*, dit le P. Buffier dans la préface de sa grammaire, *et qu'on a imprimée tant de fois*, parut pour la première fois en 1659. — Le P. Chiflet, né à Besançon en 1598, Jésuite en 1617, professa longtemps dans divers collèges. On lit à la dernière page de sa grammaire : « Si vous étudiez bien cet ouvrage, vous vous rendrez capable de discerner ceux qui écrivent nettement de ceux qui ont un langage mal poly... Vous verrez aussi, comme dit M. de Vaugelas, qu'il y a peu d'écrivains qui ne fassent des fautes. » Quant à lui, *il confesse ingénuement* qu'avant de composer sa grammaire, *il a failli aussi bien que les autres dans les œuvres qu'il a données au public.*

que sçavait l'auteur qui ne le sçavait qu'imparfaitement. » Ceci s'écrivait en décembre 1722, quatre-vingts ans après la première édition, et les *Mémoires* ajoutaient : « La moitié des enseignements de ce livre doit être oubliée, quand on les sçait, au lieu d'être appris quand on ne les sçait pas... Il n'est personne qui ne sache combien la langue a changé depuis un si long intervalle d'années, et la meilleure grammaire de ce temps là ne sçaurait être que défectueuse en plus de la moitié des règles et des manières de parler. » Quoique défectueuse, la grammaire du P. Chiflet eut de la vogue pendant un demi-siècle ; les étrangers surtout en firent grand cas *parce qu'elle était effectivement la seule qui eût réduit notre langue en une sorte de plan un peu suivi.*

La *Grammaire sur un plan nouveau* du P. Buffier finit par la remplacer. Celle-ci assez courte et renfermant cependant *les parties du discours, la syntaxe, l'idée d'une grammaire générale,* ne ressemblait à rien de ce qui s'était fait en ce genre. Avec celle de Régnier Desmarais, elle était, au dire de Sainte-Beuve, la première digne de ce nom ; elle fut même lue en diverses séances dans les assemblées de l'Académie française [1]. Elle eut donc le plus grand succès, et resta longtemps aux mains des élèves, dont elle fut le guide le plus sûr et le plus autorisé, *les membres de l'Académie n'ayant point trouvé de grammaire française plus complète, ni moins défectueuse que celle-là* [2].

1. *Mémoires de Trévoux*, décembre 1722.

2. *Grammaire française* du P. Buffier, avertissement de l'édition de 1723.

Nous avons parlé du P. Pajot dans le chapitre précédent, de son inépuisable fécondité. Il était né à Paris en 1609 et entré dans la Compagnie en 1628. La plus grande partie de sa régence se passa à La Flèche, où il enseigna successivement la grammaire, les humanités, la rhétorique, la philosophie, les mathématiques, la physique ; il fut ensuite préfet général des études, de nouveau professeur de mathématiques à l'âge de soixante-dix ans, et mourut dans ce collège qu'il avait tant aimé, brisé d'années et de fatigues, le 13 octobre 1686. Ce travailleur infatigable composait chaque année un nouveau livre, ou faisait réimprimer du vieux rajeuni, et il trouvait encore assez de temps pour prêcher, diriger des Congrégations, visiter les hôpitaux et les prisons. Poli, aimable, plein d'entrain, d'un caractère toujours égal, il jouissait au collège et en ville d'une popularité de bon aloi, dont il profitait habilement pour porter les âmes à Dieu [1].

En 1650, il fit imprimer chez Griveau un *nouveau Despautère*, où il eut l'ingénieuse pensée, tout en respectant la méthode latine, de mêler beaucoup de français. Le problème était difficile à résoudre ; il fut résolu. La grammaire porte pour titre : *Despauterus novus eruditione familiari ad singulas ex ordine regulas locuple-*

1. Le P. Rybeyrete a fait en quelques lignes un bel éloge du P. Pajot : « P. Carolus Pajot, Parisiis natus, 6 dec. 1609, ibidem Societatem ingressus 27 sept. 1628, quatuor votorum professionem emisit feriâ 1ª januarii 1645. Post 15 annos in explicandis humanioribus litteris magnâ sedulitate collocatos, binos in mathematicis, in philosophicis etiam tradendis 13 consumpsit, hasque etiam nunc hodiè in flexiensi collegio, sexagenarius licet, magno tamen ardore parique successu explicat. Hæc inter et alia munera quibus in societate perfunctus est, non cessavit, quâ concionando, quâ sodalitio moderando, et scholasticis, et plebi, et omnibus prodesse. » (*Scriptores provinciæ Franciæ*, Ms., p. 32).

tatus, Despautère nouveau enrichi d'une érudition familière selon l'ordre des règles. Les vers et les règles du *nouveau Despautère* [1], sont traduits en français et

1. *Despauterius novus* seu Despauterii Ninivitæ latinæ grammatices epitome, geographiæ, antiquitatum, chronologiæ et historiæ tum sacræ tum prophanæ selectioribus ornamentis ad singulas ex ejusdem ordine regulas auctior, et quodammodo facta Humaniorum litterarum clavis. Operâ et studio P. Caroli Pajot, Parisini, è Societate Jesu. Flexiæ, ap. G. Griveau, 1650. — L'impression du livre a été achevée le 10 novembre 1650.

Pour qu'on puisse se faire une idée de cette grammaire, nous donnons ici la première règle avec les premières lignes de *l'érudition* :

Omne viro soli quod convenit, esto virile;
Omne viri specie pictum, vir dicitur esse.

Expone regulam, *expliquez la règle.* — Resp. Omne (suppl. nomen) *tout nom* quod *lequel* convenit *convient* viro *à l'homme* soli *seul,* esto *soit* virile *du masculin.* Omne *toute chose* pictum *peinte* specie *à la semblance* viri *de l'homme* dicitur *est dite* esse *être* vir *homme,* C. A. D., du masculin genre.

IN REGULAM EXERCITATIO, EXERCICE SUR LA RÈGLE

Quot habet partes hæc regula? *Combien cette règle a-t-elle de parties* Resp. duas, *deux,* — Doce *montrez* les. Resp. prima pars docet nomina propria virorum esse masculini generis. *La première partie enseigne que les noms propres d'hommes sont du genre masculin.* — Cedo exempla, *Donnez m'en des exemples.* Resp. Ludovicus, *Louis*; Henricus, *Henri*; Petrus, *Pierre.* — Cedo regulam. *Dites la règle.* Resp. Omne viri soli...

Perge, *continuez.* Resp. Secunda pars docet ea, quæ specie viri pinguntur, esse etiam masculini generis. *La seconde partie enseigne que les choses qui sont peintes à la semblance de l'homme sont aussi du genre masculin.* — Cedo regulam. Resp. Omni viro...

UTRIUSQUE PARTIS EXEMPLORUM AD ERUDITIONEM COPIA

Ex sacris litteris : Recense aliquot exempla ex sacris litteris. Resp. Hic Jesus, Gén. ûs. Jesus, nom adorable, et auquel tout doit fléchir le genoux, nom qui veut dire sauveur et signifie tout ce qui est de grand et de divin, nom qu'un homme Dieu seulement peut porter.

Adamus, Gen. i. Adam, le premier des hommes...

L'auteur cite les principaux personnages de l'ancien testament, et donne une courte notice *en français sur chacun;* puis il passe aux anges, aux faux dieux, aux vents; aux rois de France, des Assyriens, des Mèdes, des Perses; aux grands hommes de la Grèce; aux rois, aux empereurs et aux grands généraux de Rome; enfin aux principales dignités ecclésiastiques, civiles et militaires.

dégagés de tous les exemples nombreux, inutiles, qui fourmillent dans le Behourt classique. Or, après chaque précepte, si le précepte est important, ou après un certain nombre de préceptes, s'ils ne présentent pas de difficultés, l'auteur place ce qu'il appelle une *érudition familière, exemplorum ad eruditionem copia, eruditionis applicatio.* Chaque *érudition,* en français, est un petit traité sur toutes sortes de matières; et sur les 340 pages de la grammaire, il y en a près de 200 consacrées à ces *abrégez de cosmographie, géographie, et hydrographie, des antiquités romaines et grecques, des principes de la chronologie, et de l'histoire sacrée, grecque, romaine, françoise et ecclésiastique (préface).* Le *nouveau Despautère* est en trois parties, imprimées séparément : elles renferment, la première, pour les *sixièmes,* les genres et les déclinaisons; la seconde, pour les *cinquièmes,* les hétéroclites, les verbes et les supins; la dernière, pour les *quatrièmes* et les *troisièmes,* la syntaxe [1].

1. Nous donnons, d'après l'auteur, la table des *entretiens de doctrine* contenus dans la grammaire. Le lecteur, qui ne peut se procurer ce livre devenu presque introuvable, parcourra avec plaisir cette table des plus curieuses.

I. Entretiens contenus dans les genres. 1. Les hommes illustres ou qui ont eu quelque chose d'extraordinaire, les peintures des dieux, les empereurs, les rois de France, et les dignités ecclésiastiques et séculières, les offices de la couronne, les officiers de la maison du roi, de la justice, du domaine, etc... — 2. Les femmes illustres, les peintures des déesses, Parques, Grâces, Sybilles, etc... — 3. La France par *six* sortes de divisions. — 4. La cosmographie en général. — 5. L'uranographie ou l'explication des cieux. — 6. L'etérographie, ou l'explication du feu, de la foudre, du tonnerre, des éclairs, des vents, de la neige, de la pluie, etc... — 7. La sphère. — 8. L'hydrographie, ou l'explication de l'océan, des mers, des golfes, rivières, fontaines, lacs, iles, etc... — 9. La géographie ou description de la terre par les divers noms des choses qui la composent, par les zônes, climats, longitudes, latitudes, selon la diverse situation des peuples, par les 4 parties du monde.

Le P. Etienne Charlet, provincial de Paris, autorisa, en 1648, l'impression de ce *Despautère;* il permit aussi de l'enseigner, comme l'atteste la lettre suivante, écrite le 16 novembre 1650, au P. Denys Petau, alors au collège de Clermont à Paris. Nous reproduisons dans sa naïve simplicité cette lettre :

« Le Despautère du P. Pajot estant achevé d'imprimer, j'ai pris la hardiesse de l'envoyer à V. R., laquelle je supplie prendre la peine de le voir estant les règles même de Behourt. Ce qu'il y a d'augmentation ne doit lui empê-

II. Entretiens contenus dans les Déclinaisons. — 1. Augures, oracles, jeux athlétiques, gymniques et musicaux, jeux de divertissement des anciens. — 2. Du vrai Dieu et des faux dieux. — 3. Des fêtes, surtout grecques. — 4. Des supplices. — 5. De la consécration des arbres et de leur usage chez les anciens.

III. Entretiens contenus dans les Hétéroclites, les Verbes, et les Supins. — Des pointes d'esprit, des champs Elysées, des festins, des bains, des foires, des vases sacrés et profanes, des temples; des nombres, des poids et mesures, des monnaies; des prières des anciens, du droit et des lois, des juges, des pontifes et des prêtres payens; de la déesse Vesta et des Vestales, des titres honorifiques des magistrats, des magistrats eux-mêmes; des mines, de la généalogie, des bibliothèques et imprimeries; de la chronologie, des calendes, nones, ides, épacte; des amphithéâtres et des théâtres, des cirques, danses, ballets, combats de gladiateurs; des mausolées, de l'architecture, des aqueducs, des constructions et fortifications des villes.

IV. Entretiens contenus dans la Syntaxe. — 1. Histoire sacrée, poétique, grecque, romaine; des Goths, des Lombards, des Turcs, des Gaulois, des empereurs d'Occident. — 2. Histoire française depuis l'établissement de la monarchie française jusqu'au xviie siècle. Les Reines de France.

Tous ces travaux d'érudition arrivent à propos d'un mot latin, d'un exemple latin. La syntaxe est d'une grande clarté; on y voit en germe celle de Lhomond.

En lisant cette grammaire, on se demande comment certains professeurs universitaires ont pu prétendre que l'enseignement des Jésuites au xviie et au xviiie siècles roulait uniquement sur des mots, qu'il était vide de choses et d'idées! Le reproche contraire serait plus vrai. *Trop d'abondance nuit* : c'est le plus grand reproche qu'on doit faire au *Nouveau Despautère*.

cher le débit. Je supplie humblement V. R. lui donner une favorable approbation ; elle me fera une très grande charité. C'est d'où dépend mon bonheur s'il se débite dans votre collège. Je supplie V. R. prendre ma cause en mein, je gagnerai mon procès. Le jugement que V. R. a fait du *Dictionnaire-Grec* nous a esté favorable, et la seule cause de son débit dont nous avons de très grandes obligations à V. R. Le T. R. Provincial a dit dans le collège qu'il ce pouvait voir estant Behourt [1]. »

Le *Nouveau Despautère* du P. Charles Pajot remplaça donc, avec l'autorisation du P. Provincial, le petit Behourt à la Flèche, et, en le remplaçant, il conquit au français une place plus grande dans l'enseignement.

Mais son règne ne fut pas de longue durée : Annibal Codret le détrôna en 1664.

Annibal Codret né à Sallanches (Savoie) en 1525, avait étudié la médecine avant d'embrasser l'institut de saint Ignace. Compagnon de Lainez au colloque de Poissy,

1. Cette lettre, signée *B. Rezé, femme Griveau*, se conserve aux archives de la rue de Sèvres, 35, Paris. — Le *nouveau Despautère* et le *petit Behourt* renferment toutes les règles de la *syntaxe*; mais on n'y trouve pas les règles de la *méthode*, par exemple, celle du *que* retranché, de *son, sa, ses*, du relatif *qui, quæ, quod*, etc... Ils n'indiquent pas non plus comment certains gallicismes se traduisent en latin. Il ne faudrait pas en conclure que cette partie importante et très difficile de la grammaire fût négligée. La *méthode*, au XVIIe siècle, était imprimée à part dans des *recueils méthodiques*, et rédigée en français. Citons le *Recueil méthodique des locutions les plus élégantes et difficiles de la grammaire latine, par un Père de la Compagnie de Jesus, à Marseille, chez Claude Garcin, imp. du Roy, du clergé et de la ville, M. DC. LXIV.*

Ce recueil est composé de deux parties : dans la première on trouve toutes les règles de la *méthode*, même du *que entre deux verbes qu'il faut supprimer*. Rien de plus clair et de plus élégant que cette partie. La seconde partie contient, par ordre alphabétique, la traduction en latin de nos gallicismes.

puis Recteur de Tournon, Provincial d'Aquitaine, député à la quatrième congrégation générale, il avait composé, pendant son professorat à Turin, une grammaire latine à l'usage des Italiens [1]. Courte, quoique complète, d'une admirable clarté, débarrassée de la lourde érudition dont les grammaires d'alors étaient surchargées, elle eut en France, après la mort de l'auteur, une foule d'éditions latines et françaises. Elle parut à Lyon en 1641 [2], et à Paris en 1663 [3], en latin et en français, et dans ces deux villes à peu près sous le même titre, mais sous un titre différent de celui de l'édition de Turin.

Le collège de La Flèche adopta l'édition de Paris un an après son impression, et ne la quitta que pour prendre définitivement, avant la fin du siècle, la grammaire latine rédigée en français. Mais d'ici là une brèche assez insignifiante, croyait-on, fut faite à la méthode latine ; ce fut par cette brèche que pénétrèrent les *Principes*, les *Rudiments*, toutes les grammaires latines en Français.

Voici comment la chose se fit. En 1669, la veuve Thiboust et P. Esclassan avaient donné une édition *en Français* du P. Codret sous ce titre : *Les nouveaux Rudiments*

1. Grammaticæ latinæ institutiones seu brevia quædam istius linguæ rudimenta. Taurini, 1570.

2. De primis latinæ grammaticæ rudimentis libellus a P. Codreto, S. J., primùm Italicè, nunc autem Gallico idiomate accommodatus. Lugduni, vid. Duplessier, 1641.

3. De primis latinæ grammaticæ rudimentis libellus a P. Codreto S. J., irregularium verborum inflexione, et latino gallicis concordantiis necnon brevi syntaxeos ratione ad puerorum usum et captum accommodatis, illustratus. Parisiis, Cramoisy, 1663.

Dans ce petit volume, tous les préceptes sont en latin et en français. Le P. Annibal Codret mourut à Avignon, en 1599.

de la langue latine, réduits en un nouvel ordre très-clair et très-méthodique, à l'usage du collège des Pères Jésuites [1].

Ce collège était celui de Louis-le-Grand, qui admit la nouvelle grammaire pour les commençants seulement.

Les *nouveaux rudiments* eurent un succès imprévu : ils subirent une foule de changements et servirent de modèles aux rudiments de Langres, d'Angers, d'Annecy et d'ailleurs. « On peut regarder le rudiment de Codret, dit la *Biographie universelle* de Michaud, comme le modèle de tous ceux qui se sont succédés dans les collèges jusqu'à celui de Lhomond. »

Ce jugement est parfaitement exact. L'illustre grammairien jouit d'une telle vogue que les écoliers de ce temps disaient : *mon Codret*, comme ils ont dit depuis : *mon Lhomond*.

1. La Bibliothèque du collège de l'Immaculée Conception (Paris-Vaugirard) a deux éditions de cette grammaire, une de 1695, l'autre de 1715 : — *Les nouveaux rudiments* de la langue latine premièrement faits par le P. Annibal Codret, de la Compagnie de Jésus, et depuis augmentez de quelques noms. Nouvelle édition. Reveus, corrigez et augmentez en cette dernière édition. A l'usage du collège des R. R. P P. Jésuites. A Paris, chez la veuve de Simon Bénard, rue Saint Jacques, vis-à-vis le collège Louis-le-Grand, 1695 ; — *Les nouveaux rudiments* de la langue latine réduits en un nouvel ordre très-clair. Neuvième édition en 1715.

Dans ces *nouveaux rudiments*, on trouve, pour les déclinaisons, les substantifs, *musa*, *Dominus*, *vir*, *templum*, *fructus*, *dies*, *pater* ; et pour les conjugaisons, les verbes *amo*, *lego*, *doceo*, *audio*. Dans les déclinaisons et dans les conjugaisons, les paradigmes des noms et des verbes sont disposés comme dans Lhomond. Dans la syntaxe, mêmes exemples que dans Lhomond : *Deus est sanctus*, *Urbs Roma*, *virtus et vitium sunt contraria*, *liber Petri*, *amo Deum*, *accepi litteras à patre meo*, *pudet me negligentiæ*, *mirabile visu*, *eo rus*, *etc* ..

Ces deux éditions ne diffèrent pas sensiblement de celle de 1669. — Elles sont précédées d'une épître dédicatoire à Antonin François Ferrand ; aussi appelait-on souvent cette grammaire *Rudiment de Ferrand*.

Le collège de La Flèche suivit donc l'exemple de Louis-le-Grand. Il conserva l'édition latine de Paris avec traduction française en quatrième et en troisième, mais il mit entre les mains des sixièmes et des cinquièmes l'édition française : *Les nouveaux rudiments de la langue latine*. C'était un grand pas ; il ne fut pas le dernier.

Quelques années plus tard, en 1677, le collège d'Amiens et d'autres collèges de la Province de Paris adoptaient une grammaire, où les règles en latin constituaient l'exception. Elle était intitulée : *Syntaxe française pour l'usage des escoliers des collèges de la Compagnie de Jésus par un père de la même Compagnie* [1]. Cette syntaxe n'était pas nouvelle ; elle avait paru à Poitiers, en 1653 [2], avec

1. *Syntaxe française* pour l'usage des escoliers de la Compagnie de Jésus, par un Père de la même Compagnie. A Amiens, chez G. le Bel, imprimeur du Roy, proche le collège, au Piton d'or, 1677.

2. *Syntaxe française* pour l'usage des escoliers des collèges de la Compagnie de Jésus. A poitiers, chez Ant. Mesnier, 1653.
Pour que le lecteur ait une idée de cette *Syntaxe*, nous transcrivons ici la *première règle* :

I. Mobile cum fixo genere et casu numeroque
Conveniat : II. Nomen sic vult cognomini adesse.

I. La première partie de cette règle montre que l'adjectif s'accorde avec son substantif, en genre, en nombre et en cas.

Exemples :

Comète funeste — Cometa funestus.
Période estudiée — Periodus exculta.
Poison qui cause la mort — Virus lethale.
Mers décriées par leurs naufrages — Maria famosa naufragiis.

II. La seconde partie fait voir que le nom et le surnom ont un même genre, nombre et cas.

Exemple :

Louis Dieudonné — Ludovicus adeodatus.

1re REMARQUE :

Quelquefois un adjectif se met au neutre au lieu du féminin.

l'approbation du P. André Gaillard, provincial d'Aquitaine. Il suffit de l'ouvrir pour se convaincre qu'on marchait rapidement à une rédaction totalement française de la grammaire latine.

En 1689, le P. Robert Saulger fit imprimer, à l'imitation des *Nouveaux Rudiments*, les *Nouveaux Principes de la langue latine* [1], et dix ans après il donna les *Principes de la langue latine* [2]. De son côté, le P. Etienne Bernou faisait paraître à Paris et à Lyon les *Rudiments de la langue latine composés sur la Grammaire du P. Emmanuel Alvarez*. Evidemment le vent était à la grammaire latine en français ; l'essor était vers le français, vers les méthodes françaises. Les Jésuites résis-

La vie est la plus douce de toutes les choses — Vita suavissimum est omnium, au lieu de dire : suavissima res est.

2me REMARQUE :

Quand l'adjectif vient après deux substantifs différents, ils s'accorde tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre.

Exemples :

Minerve passa pour Roy — Minerva rex credita est.

La pauvreté ne doit pas être estimée un fardeau — Paupertas non est putandum vel putanda onus.

Toutes les autres règles sont rédigées de la même manière : la règle générale est en latin, les règles particulières et les remarques qui en découlent sont en français. On trouve déjà dans cette syntaxe des exemples et les principales divisions de Lhomond.

A la suite de l'édition d'Amiens on a imprimé un traité des particules qui a pour titre : *L'alliance des particules latines et françaises, tirées du P. Turcelin, de la Compagnie de Jésus.* — Ce traité contient 32 pages, et la syntaxe, 110.

1. *Nouveaux principes de la langue latine*, par le P. Robert Saulger. — Paris, 1689, in-12.

2. *Principes de la Grammaire latine*, par le même. — Paris, 1699.

Le P. Robert Saulger, né à Paris en 1637, jésuite en 1657, fut quelque temps missionnaire en Grèce, où il mourut dans l'île Naxos, en 1709.

taient peut-être, mais mollement. A mesure qu'on avance vers le XVIIIe siècle, on voit qu'ils perdent du terrain, qu'ils ne sont peut-être pas fâchés d'en perdre. Ils ne cèdent que sur la grammaire, disent-ils, et le sacrifice de la grammaire n'est pas l'abandon de la méthode latine, car ils continueront à parler et à faire parler latin, l'usage des compositions latines sera maintenu, les préceptes latins en seconde et en rhétorique seront conservés, l'enseignement de la philosophie et de la théologie se fera en latin, le latin gardera toujours le haut du pavé. Ce langage était sincère, et l'avenir le prouva, puisque ce programme fut assez bien suivi jusqu'à la fermeture des collèges. Mais l'abandon des grammaires latines en latin ne fut pas moins un coup porté au latin, et ce coup eut un grand retentissement, comme nous le verrons, dans les *exercices publics*.

Quoi qu'il en soit, les collèges de La Flèche et de Paris, qui avaient adopté les *Rudiments* en sixième et cinquième, les remplacèrent par les *Nouveaux Principes* de Saulger [1], et, pour n'avoir pas deux grammaires, l'une en français, l'autre en latin, dans les classes de

1. Ces *Nouveaux principes* de Saulger ne seraient-ils pas une rédaction plus simple et dans un ordre plus facile des *Nouveaux Principes* du P. Labbe? Voici le titre de cette dernière grammaire : « Les nouveaux Principes de la langue latine augmentés ou le Despautère de Behourt, divisé en trois parties, la première contenant les règles des genres, déclinaisons, prétérits, comparatifs et hétéroclytes, avec des pratiques de chaque déclinaison, pour décliner par règles, etc...; la seconde contenant les règles de la Syntaxe, mises dans un nouvel ordre très clair, et orné d'un agencement d'exemples, phrases, particules et difficultés françaises, etc...; la troisième contenant les règles de la quantité et de la poésie, expliquées méthodiquement et séparées en quatre parties, et augmenté de l'*Enchiridion prosodicum*, etc..., par le R. P. Labbe, jésuite, à Paris. » (Le Privilège est du 3 sept. 1661.)

grammaire, cette dualité constituant une source permanente de difficultés, ils finirent par renoncer à l'édition latine de Codret.

Ce changement se faisait sur la fin du XVIIe siècle, sans bruit, sans secousse, sans même attirer l'attention du dehors, tant le public trouvait naturelle cette substitution du Codret en français au Codret en latin. Bientôt les *Nouveaux Principes* de Saulger cédèrent la place aux *Rudiments de la langue latine* [1], lesquels disparurent à leur tour devant les *Principes de la langue latine, mis dans un ordre plus clair, plus étendu et plus exact, par le P. Bertrand-Gabriel Fleuriau, de la Compagnie de Jésus* [2].

1. *Rudiments de la langue latine*, premièrement composés par le P. Annibal Codret, de la Compagnie de Jésus, depuis revus et augmentés par un Père de la même Compagnie. — Paris, chez Barbou.

Ces *Rudiments*, édités au commencement du XVIIIe siècle, furent aussi adoptés à Louis-le-Grand. Dans le privilège du Roi, donné à Versailles le 5 juillet 1711, il est dit que les *Jésuites de ce collège s'en servent journellement.* Le même privilège cite parmi les ouvrages *dont on se sert journellement*: — l'abrégé des particules, revu et corrigé par un Père de la Compagnie de Jésus; — les accents et racines grecques du Despautère de Behourt; — le *Candidatus rhetoricæ* de Jouvancy.

2. Cette édition, imprimée à Paris en 1744, chez Bordelet, est la seconde, *corrigée*, *augmentée* et plus *méthodique*, dit l'avertissement. Le P. Fleuriau était alors à La Flèche avec le titre de prédicateur. Les mêmes *Principes* furent réimprimés chez Bordelet en 1747, 1750 et 1754.

Enfin, le P. Fleuriau fit imprimer à Bourges, en 1755, chez la veuve de J.-B. Cristo, les *Principes*, avec ce titre : « Principes de la Grammaire latine dans un ordre plus étendu et plus méthodique à l'usage des collèges de la Compagnie de Jésus. » Il avait écrit dans l'avertissement de la seconde édition : « L'accueil que l'on a fait à ces nouveaux *Principes* de la langue latine oblige d'en donner une seconde édition. »

La première édition ne serait-elle pas une grammaire de 1724 qu'on conserve à la Bibliothèque de Bourges et qui a pour titre : *Petit Despautère ou Principes de la langue latine, par un Père de la Compagnie de Jésus. Bourges, chez la ve J.-J. Cristo*, 1724, in-12.

Gabriel Fleuriau, né à Rennes en 1693, s'était fait religieux à l'âge de quinze ans. D'abord professeur de grammaire et de rhétorique à Bourges, à Rennes et à Paris, de philosophie et de théologie à La Flèche, prédicateur au collège de La Flèche et directeur spirituel des pensionnaires, puis préfet des Études à Louis-le-Grand, il passa la plus grande partie de sa vie dans les diverses fonctions de l'enseignement [1]. Esprit net et pratique, professeur d'une expérience consommée, il avait tout ce qu'il faut pour composer une grammaire élémentaire, complète et cependant pleine de sobriété. Pas de notes curieuses, pas de savants commentaires, pas de science à pure perte dans ses *Principes;* il se met à la portée des enfants, et, sans prendre les grands airs du grammairien, il leur dit clairement, simplement, comment ils doivent s'y prendre pour écrire le latin avec correction et pureté. Les *Principes,* comme les *Rudiments,* les *Nouveaux Rudiments* et les *Nouveaux Principes,* ne sont au fond que le *Libellus* du P. Annibal Codret, mis en français et ensuite rédigé dans un ordre plus simple, plus clair et plus facile ; mais cette rédaction en fait le grand mérite. « Ces principes de grammaire latine donnés au public d'après tout ce qui a paru de meilleur en ce genre, est-il dit dans la préface de l'édition de Bourges, ont été trouvés si clairs et si exacts qu'on les a adoptés à la place des *anciens Rudiments* dans les collèges les plus célèbres. En effet, la juste étendue que l'auteur y a donnée, et la manière dont il les expose, en facilitent l'intelligence et en augmentent de

1. Le P. Gabriel Fleuriau est mort le 11 mars 1773.

beaucoup l'utilité. Outre qu'il a mis la plupart des règles par demandes et par réponses, ce qui est plus propre à soutenir l'attention et à soulager la mémoire des enfants, il a rappelé l'ordre naturel qui exige qu'on donne dans une langue déjà connue les règles d'une langue inconnue qu'on veut enseigner ; et par la même raison, les exemples français précèdent toujours ici les exemples latins. » Est-il besoin de dire que Lhomond [1], dont on se plaît à vanter la modestie, la douceur et le renoncement, eût bien dû ajouter à toutes ces vertus celle de la loyauté; il eût alors avoué franchement que sa fameuse grammaire est celle du P. Fleuriau. Mêmes préceptes, mêmes exemples, même méthode. Les exemples de Fleuriau sont courts, simples, bien choisis; ils sont dans toutes les mémoires, nous les connaissons pour les avoir appris sur les bancs de l'école : *Deus sanctus, Ludovicus rex, Urbs Roma, Liber Petri, tempus ludendi, eo lusum*, et le reste ; ils précèdent la règle, ils la contiennent, ils la rappellent. Le *que retranché* est là tout au long. Sauf quelques modifications de peu d'importance, Lhomond est la reproduction textuelle de Fleuriau, et cependant Lhomond a fait oublier Fleuriau.

Barbier dit dans l'Examen critique des dictionnaires historiques que le *mérite de Lhomond doit être rapporté à son premier auteur, Annibal Codret.* En cela il a raison, car le rudiment de Codret est le modèle de celui de Fleuriau. S'il eût connu ce dernier, nul doute qu'il eût

1. Charles-François Lhomond, professeur de l'Université de Paris, naquit à Chaulnes (diocèse de Noyon) en 1727 et mourut en 1794, âgé de 67 ans.

écrit : Lhomond a copié Fleuriau. « Et cependant, ajoute Barbier, le nom de Codret ne se trouve dans aucun de nos dictionnaires historiques. » Le nom de Fleuriau ne s'y trouve pas davantage. « Il y a cependant, dirons-nous avec le même critique, de l'ingratitude à laisser dans l'oubli le nom des professeurs qui ont dirigé pendant deux siècles les études de l'enfance [1]. » Noël-François de Wailly, auquel Savinien le Blond attribue faussement les *Principes de la langue latine,* les admira si fort lui aussi, qu'il se contenta de les retoucher et de les faire réimprimer pour les collèges universitaires. C'est ainsi que l'Université s'emparait des dépouilles de sa rivale, la Compagnie de Jésus, et ne dédaignait pas de s'en servir dans les classes! [2]

Nous avons vu plus haut, dans l'extrait de la préface de la grammaire latine du P. Fleuriau, qu'on *avait adopté ses principes à la place des anciens Rudiments dans les collèges les plus célèbres.* Ces collèges célèbres qui se servirent d'abord des *Rudiments,* puis des *Principes* sont, pour la Province de Paris, Rennes, Rouen, Orléans, Blois, Tours, Nevers, Moulins, Amiens, Bourges et Louis-le-Grand. Le collège de Bourges fit cependant imprimer à son usage en 1742 les *Nova elementa* [3], mais cette grammaire très incomplète et mal rédigée fut rem-

1. *Barbier*, cité par de Backer au mot *Codret*.

2. *Barbier*, Dictionnaire des ouvrages anonymes, à l'article *Principes*. Wailly retoucha en 1768 la sixième édition des *Principes* du P. Fleuriau, et les fit imprimer chez Barbou, qui avait acquis en 1767 la propriété de cet ouvrage.

3. *Nova elementa* seu rudimenta linguæ latinæ ad usum studiosæ juventutis. Biturigibus, apud J. B. Cristo, 1742. — Cette grammaire renferme beaucoup de français.

placée, après deux ans d'essai, par les *Principes de la langue latine*. Que se passa-t-il dans les autres Provinces de l'Assistance de France? Nous ne pouvons dire à quelle époque elles adoptèrent les *Rudiments*, nos recherches sur ce point ne nous ayant fourni aucune indication précise. Un fait seulement reste certain, c'est que bien peu de collèges en France, à l'époque de la dispersion de 1762. avaient conservé les grammaires latines en latin [1].

Le mouvement vers les grammaires latines écrites en français, parti de Paris et de La Flèche, s'était de là répandu dans les grands centres d'éducation ; il avait même franchi la frontière et envahi les Provinces de la Gaule-Belgique et de la Haute-Allemagne. En Belgique on suivait les *Rudiments des langues latine et grecque* [2] ; dans la Suisse, le Tyrol et la Bavière, on étudiait l'*Introduction de la langue latine* [3]. L'auteur de l'*Intro-*

1. Tout le monde connaît les *Rudiments* du P. Bernou imprimés à Lyon (1710) ; — les *Particules* du P. Pomey, avec un abrégé des déclinaisons, des genres, etc..., et de toute la syntaxe, (1700, 1702, 1705, etc...) ; — la *Grammaire de Despautère* abrégée pour la commodité de la jeunesse par le P. Gaudin, (Limoges, 1696; Pau, 1700 et 1727; Paris, 1722;...) ; — les *Principes de la grammaire*, ou *Rudiments nouveaux* par le même père (Bordeaux, 1715 ; Angoulême, 1704).

Dans la préface des *Rudiments* ou *principes de la grammaire*, il est dit qu'on se sert *ordinairement* de ce livre dans la plupart des collèges de France. Cette grammaire est, en effet, remarquable par sa clarté et par la pureté de la diction. Aussi, après la suppression de la Compagnie, on continua à s'en servir dans les collèges du midi de la France.

2. *Rudiments des langues latine et grecque*, à l'usage des collèges de la Compagnie de Jésus, province Gallo-Belgique. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. Douay, chez J.-F. Willerval, 1757.

3. *Introduction à la langue latine*, tirée de la grammaire du P. Emmanuel Alvarès, de la Compagnie de Jésus. Plus, *Principes* de prosodie latine. — 2. Vocabulaire français, latin et grec. — 3. Instruction pour l'arithmétique. — 4. Observations sur la langue française, et sur l'orthographe tant française que latine, le tout réduit en abrégé par

duction a grand soin de dire à la première page que sa grammaire est imprimée *avec la permission des supérieurs* et *à l'usage des classes de la Compagnie de Jésus dans la province de la Haute-Allemagne.*

La révolution opérée dans la Grammaire latine s'étendit à la grammaire grecque : l'une ne pouvait aller sans l'autre. Nous avons dit, dans le chapitre précédent, que le collège de La Flèche avait adopté, vers le milieu du dix-septième siècle, la grammaire grecque rédigée en latin par le P. Pajot. Cette grammaire assez bien ordonnée contenait ce qu'il y a de mieux dans Clénard et dans Gretzer : aussi eut-elle l'honneur, très rare à cette époque, de rester assez longtemps aux mains des élèves. Remplacée enfin par les *institutiones latino-gallicæ* [1], elle

un père de la Compagnie de Jésus. A l'usage des classes de la même Compagnie dans la province de la Haute-Allemagne. Munich, chez J. C. Mayr, 1758.

1. *Faciliores Grammaticæ Græcæ institutiones* latino-Gallicæ ad inferiorum scholarum usum. Flexiæ, ap. Jac. Laboë, typographum, 1698.

Cette grammaire avait été imprimée à Caen, en 1653, pour les classes de grammaire du collège du Mont :

Faciliores grammaticæ Græcæ institutiones latino-gallicæ ad inferiorum scholarum usum. Hâc postremâ editione à pluribus mendis operâ viri eruditi expurgatæ. (*Suit le chiffre de la Compagnie.*) Cadomi, ap. Gauderge, 1653.

La préface, adressée *ingenuis ac studiosis græcæ linguæ tyronibus*, contient les lignes suivantes, du plus haut intérêt dans la question qui nous occupe : « Græcæ rudimenta linguæ latinam *hactenus* interpretem habuere, quæ res ut natu grandioribus et utcumque latinitatis usu tritis *haud importunè accidit;* ita rudiorum ac pusionum, propter ipsius latini sermonis inscitiam, *studia frustratur*, dum illorum animus in utroque sermone intelligendo dupliciter laborat. Huic incommodo, pueri, vestrâ gratiâ subvenire hoc libello decrevimus, in quem partem illam grammaticæ græcæ conjecimus *triplici linguâ* (*latinâ*, *græcâ*, *gallicâ*) resonantem. Adjectæ sunt tabulæ quædam (Tableaux des verbes barytons). »

tomba dans un oubli complet. Le dix-huitième siècle réservait ses faveurs pour la rédaction des grammaires grecques en français : [1] celles du P. Bernou et du

Ce livre, conservé à la bibliothèque de Caen, a appartenu à un élève de quatrième, du collège des Jésuites, en 1670.

La préface de la grammaire imprimée à La Flèche, est différente de celle de 1653,et elle montre d'une manière évidente que la grammaire grecque, rédigée en latin *avec le français en regard du latin*, faisait pour la première fois son apparition au collège Henri IV. Voici cette préface adressée à la *jeunesse, juventuti :* « Græcam Athenis, studiosi adolescentes, gallicâ redimitam veste Minervam advexímus, ut *quam hactenus, propter obscuriorem linguæ peregrinæ caliginem, non adamastis*, eam cum et *gallicum* ostendat *ornatum*, et *maternam linguam vestram* non inclytè imitetur, libenti animo volentesque amplectamini. Illa vobis multiplices præceptorum tenebras noctemque tantâ luce dissolvet, ut nobis metuenda sit *multorum* calumnia, qui, tanquam noctuæ ingratæque obscuritatis amatores, nimis facilem ad nobilissimam illam scientiam aditum patere conqueruntur... »

Cette même grammaire fut réimprimée à Paris avec un titre un peu différent et quelques modifications insignifiantes, à l'usage du collège Louis-le-Grand.

Principia linguæ græcæ, seu faciliores grammaticæ græcæ institutiones Latino-Gallicæ ad usum collegii Patrum S. J. Paris, J. Barbou, 1717.

Ces deux grammaires sont à peu près la reproduction avec traduction française du *Nova Clenardi grammatica græca*, ab uno è S. J. aucta et emendata.

1. La Province de Lyon ne semble pas avoir été la dernière à rédiger en français les grammaires grecques. En voici deux, l'une de 1699, l'autre de 1710 :

Méthode aisée pour apprendre la langue grecque, composée autrefois par le P. Pierre Gras, jésuite, traduite nouvellement du latin en français, avec plusieurs additions. (Chiffre de la Compagnie.) Lyon, L. Bachelu, 1699.

On lit dans la préface : « La langue grecque est une des plus belles langues du monde; elle est pleine de majesté, de douceur et de politesse;... Pour faciliter la connaissance de cette langue, j'ai cherché une méthode courte et aisée de décliner et de conjuguer. Je n'ai rien omis de ce qui peut satisfaire l'ardeur des *jeunes hellénistes de nos collèges, pour lesquels j'ai travaillé.* » — Les tableaux des déclinaisons et des conjugaisons de cette grammaire ressemblent aux tableaux de nos grammaires actuelles. Le texte est en français.

Rudiments de la langue grecque composés à l'usage des classes inférieures, par un père de la Compagnie de Jésus. (Le P. Et. Bernou). Lyon, Ant. Molin, 1710.

P. Escoulant [1] firent une apparition à La Flèche. Furent-elles les seules? Y firent-elles long séjour ? Deux questions auxquelles il nous est impossible de répondre : les documents nous manquent.

Le seul point sur lequel les renseignements les plus précis ne laissent planer aucun doute, c'est que, vers le milieu du dix-huitième siècle, la plupart des collèges avaient adopté la méthode française. Aussi les *Mémoires de Trévoux* louent-ils alors comme un *très-bon livre* la grammaire grecque de Lancelot, ce qu'ils n'eussent pas fait certainement quand elle parut pour la première fois. Ils écrivaient en novembre 1753 : « Ce livre dont la première édition parut en 1655, était devenu très cher. La rareté et la cherté de cette méthode viennent du grand débit qu'elle a eu dans le siècle dernier. Cependant pour l'*honneur de celui-ci*, on vient de réimprimer ce *très-bon livre*. » Les *Mémoires* n'avaient pas accueilli avec le même enthousiasme, quelques mois auparavant, le troisième volume en latin de l'*introduction* du P. Giraudeau : « Cet auteur, disaient-ils, publie le troisième volume de la grammaire grecque. Les deux premiers dont nous avons parlé dans le temps étaient en français et destinés pour les enfants qu'on appelle dans le train des classes, les *cinquièmes* et les *quatrièmes*. Ce volume-ci est pour les *troisièmes* et en latin : sur quoi nous croyons devoir observer qu'il était peut-être à propos de *conserver toujours l'usage du français* dans ces livres élémentaires, étant plus naturel qu'on aille au grec par le plus court chemin,

1. *Grammaire grecque*, la plus courte et la plus aisée qui est encore paru, par un père de la Compagnie de Jésus. (Le P. Escoulant, jésuite.) Paris, Thiboust, 1736. — Barbou, 1738.

qui est toujours celui de notre langue maternelle [1]. »

Le lecteur aura sans doute remarqué que depuis 1650 de grands changements se sont opérés à la Flèche dans l'enseignement de la grammaire. Il en fut de même à peu près dans tous les collèges. Il ne faut pas s'en étonner : on en était partout aux réformes et aux méthodes, et la Compagnie ne sut pas ou ne put pas résister. Les *Mémoires* de 1723, constataient avec tristesse ce besoin du nouveau ; ils regrettaient les vieilles méthodes, ils ne désespéraient pas d'y voir revenir un jour les pédagogues : « Le génie méthodique si fort du goût de notre siècle, disaient-ils, s'est répandu sur la grammaire, aussi bien que sur tous les arts et sur toutes les sciences. Vainement nos aïeux avaient espéré que leur méthode pour l'intelligence de la langue latine, serait toujours suivie, leurs descendants l'ont trouvée brute, informe, nullement dégrossie et trop embarrassante. Ils en ont fait une autre à leur tour, et l'ont crue parfaite ; mais les enfants ont traité leurs pères comme ceux-ci avaient traité leurs prédécesseurs, sans qu'il y ait apparence que la postérité s'en tienne jamais aux derniers règlements. Qui sait même si, par une révolution assez ordinaire aux inventions humaines, on ne reviendra pas à l'antique, à force de voir toujours du nouveau ? [2]. »

Hélas ! Ce beau feu des *Mémoires* ne dura pas plus que les méthodes qu'ils attaquaient : ils finirent, après avoir versé beaucoup de larmes sur le passé, par accepter avec plaisir et même approuver le fait accompli.

1. Février 1753.

2. Mai 1723 : art. du P. Brumoy.

L'invasion de toute une bibliothèque pédagogique française suivit de près à La Flèche l'introduction des nouvelles grammaires. Le catalogue de cette bibliothèque serait long à dresser. Signalons parmi les ouvrages les plus connus et les plus répandus, *Les accents et les racines grecques de Despautère,* le *Dictionnaire français et latin* de Joubert, le *Dictionnaire universel* de Lebrun, l'*Abrégé des particules,* la *Prosodie latine et grecque,* le *petit* et le *grand Dictionnaire royal* du P. Pomey, ses *Particules latines*, son *Indiculus universalis* ou l'*univers en abrégé* [1], le *Traité de la poésie française* du P. Mourgues, l'*Histoire poétique des poëtes et auteurs anciens* de Pierre Gaultruche [2], le *Gradus ad Parnassum,* la *Géographie royale* de Philippe Labbe, la *Pratique de la mémoire artificielle* de Claude Buffier, sa *Géographie universelle* et ses *Nouveaux éléments d'histoire et de géographie,* l'*Histoire abrégée des empires et royaumes du Monde* de Michel Marchant [3], la *Statique* et les *Éléments de géométrie* de Pardies, l'*Optique des couleurs* de Castel,

1. On lit dans la préface : « ma première pensée n'avait été que de travaillerpour les écoliers de Grammaire ; et c'est pour cela que je n'ai rien dit en latin dans tout ce livre, que je n'aye mis le Français *devant :* tout y est en ces deux langues, même jusque aux titres et à la préface que je fais ici. »

2. Le P Gaultruche, né à Orléans en 1602, mort à Caen le 30 mai 1681, enseigna, près de dix années, à La Flèche, la Logique, la Physique et les Mathématiques. Nous aurons occasion de parler de lui dans le chapitre suivant.

3. *Histoire abrégée* des empires et royaumes du monde, avec une critique assez exacte d'un grand nombre d'auteurs anciens et nouveaux par le P. Michel Marchant. La Flèche, Ve de G. Griveau, 1702. — Le P. Marchant passa plus de vingt ans à La Flèche, en qualité de professeur et de bibliothécaire ; il y mourut le 27 Déc. 1713.

l'*Optique* d'Ango [1], le *Traité des premières vérités*, etc...

Tous ces ouvrages de lettres, d'histoire, de géographie, de sciences, de philosophie, circulent de main en main, les uns comme livres de classe, les autres recommandés, quelques-uns par contrebande. La *Nouvelle méthode* des *Petites écoles* (proh pudor !) s'introduit furtivement dans le collège royal [2].

Les temps sont moins heureux pour les Grecs et les Latins ! Et aux jours mauvais, les meilleurs amis vous abandonnent. Il y a cinquante ans, les élèves, dans les moments de loisir, aimaient à lire les anciens, et leur prose et leurs vers ; les poëtes latins modernes faisaient leurs délices. Aujourd'hui, et nous ne faisons que d'entrer dans le XVIIIe siècle, tout est bien changé ! Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Corneille, Racine, Boileau ont jeté sur la langue nationale un éclat incomparable. Leurs œuvres sont à l'étalage des boutiques de tous les libraires le long du collège. On les achète, on les lit ; on s'en entretient avec enthousiasme, avec passion. On les préfère à Cicéron, à Démosthènes, à Virgile, à Horace. Des élèves passent une partie de leur temps à composer des vers français, même des tragédies [3]. Les régents réagissent contre cet entraînement, cet engouement. Ils luttent

1. Pierre Ango, professeur de physique et de mathématiques, ministre, vice-recteur et prédicateur à la Flèche, pendant près de 30 ans. Il y mourut le 18 octobre 1694. Il était né à Rouen en 1640.

2. Des Roches Jarret de la Mairie, élève de La Flèche, s'est procuré la *nouvelle méthode*, et a mis sur la première page : « J'ai acheté ce livre chez Mlle de Lestang. A coûté 4 sols. » (Bibl. de M. de Jeux, chât. de Bordes, par Baugé.)

3. *Voltaire au collège*, passim.

pour maintenir les langues anciennes au premier rang : ils parlent et font parler latin en classe, bien qu'ils n'aient plus à leur aide Despautère, Pajot, Gretzer et Clénard ; les thèmes, les discours, les vers latins abondent, les compositions françaises sont rares ; la prélection latine se fait régulièrement ; les professeurs de seconde et de rhétorique s'en tiennent aux préceptes latins, au *Candidatus* de Jouvancy, au *De arte rhetorica* de Colonia, et ils n'abandonneront ces illustres maîtres que pour dicter eux-mêmes *leurs cours* et des *cours en latin* [1]. La philosophie, à l'exception des mathématiques et de la physique, et la théologie, s'enseignent en latin ; les menstruales, celles de mathématiques et de physique exceptées [2], sont en latin, rien qu'en latin ; les compositions latines figurent

1. Nous avons cependant trouvé à la bibliothèque de Caen un cours de Rhétorique en français, dicté par le P. Geoffroy à ses élèves en 1738. Il est intitulé : *Exercice sur l'éloquence en général*. Cet *Exercice* diffère peu de nos cours actuels de rhétorique. Voici les titres des principaux chapitres. « Qu'est-ce que l'Éloquence ? Est-elle un art ou un talent de la nature ? Différence entre l'élégance et l'éloquence, le joli et le beau, un orateur disert et un orateur éloquent, entre les harangues, les discours et les oraisons. — Devoirs de l'orateur : instruire, plaire et toucher. — Ornements du discours, et leur utilité ; qualités du style ; du genre simple, sublime et tempéré. — Moyens de se former à l'éloquence : lecture, composition, exercice. — 1re partie du Discours : *invention*. 2me partie : *élocution*. Eloquence *du barreau* et éloquence *de la chaire*. »

Ce cours, fini le 8 juillet 1738, n'a que 42 pages in-4°. Il est suivi d'un *traité en français de la poésie française*, par le P. Villarnon, de 46 pages in-4°. (Bibl. de Caen, MSS., n° 174. cahiers d'élèves. Ce recueil est écrit de la main de Pierre Fr. Louis Duquesnay.)

Le P. Geoffroy quitta Caen pour aller enseigner la rhétorique à La Flèche.

2. Voir aux *pièces justificatives* des Thèses de *mathématiques* soutenues à Louis-le-Grand, en 1746. Nous n'avons pu trouver aucun programme de la Flèche ; celui de Louis-le-Grand donnera une idée du genre.

seules à la distribution des Prix. Les Jésuites de La Flèche et de presque tous les autres collèges ne sortiront pas de ce programme jusqu'à leur dispersion, et ce programme suffit pour montrer à tout esprit de bonne foi qu'au dix-huitième siècle ils ont su faire à la langue de l'Église une place à part, sans négliger toutefois dans leur enseignement la langue nationale.

« Ne serait-ce pas un désordre, disait le P. Croiset aux pensionnaires de Lyon, si tandis qu'on emploie tant de soins et tant de temps à apprendre les langues étrangères, on ignorait celle de son propre pays? Ce n'est pas une louange fort exquise de bien sçavoir sa propre langue, mais c'est une honte peu supportable de ne la sçavoir pas. C'est un défaut que vous éviterez. Vous n'apprenez pas seulement à parler français, mais on prétend que vous le parliez poliment. Notre langue est arrivée aujourd'hui à un point de perfection, que c'est être barbare parmi les honnêtes gens que de ne pas parler avec politesse. L'attention que l'on apporte à vous reprendre dans la conversation et à relever les moindres barbarismes ; la loi que vous avez de ne jamais parler le patois ; la conversation d'un si grand nombre de jeunes gens qui parlent bien ; leurs expressions, leur accent, leurs bons termes, tout vous apprend sans peine le français ; vous devez seulement y faire beaucoup d'attention. On emploie à apprendre la langue, le temps même destiné à en faire usage [1]. »

1. *Règlemens pour Messieurs les pensionnaires des Pères Jésuites.* 2e p., § VIII.

La poésie française était devenue, en Rhétorique, depuis la fin du XVIIe siècle, l'objet d'une étude spéciale. Le P. Croiset en donne la raison à ses élèves. « La poésie française, dit-il, est arrivée à une perfection qui semble le disputer à celle du temps d'Auguste. La sublimité des pensées, la délicatesse de la fiction, le tour, l'art, la finesse des expressions, tout le théâtre français a des grâces qui ne laissent rien à regretter de celui des anciens, tout y est élevé, tout y est brillant, tout y est noble... Cependant il faut du choix : toutes les poésies ne sont pas d'un même mérite. »

« Le professeur de Rhétorique, continue le même Père, *découvrait à ses disciples les richesses et les beautés de la poésie, il leur apprenait à en sçavoir faire le choix.* Ce discernement et ce bon goût sont toujours, Messieurs, un des fruits de votre Rhétorique; vous y apprenez les poëtes, vous en connaissez les meilleurs endroits, vous en savez faire le caractère et l'analyse, et ces pièces pures et châtiées, pleines d'esprit et de brillant, augmentent l'horreur qu'on vous inspire ici de toutes les poésies empoisonnées [1]. »

Cependant, au dix-huitième siècle, la langue latine reste enfermée dans les murs du collège. C'est là qu'on l'étudie, qu'on la parle, qu'on l'écrit : elle n'en sort pas, ou à peine. La poésie latine, si à la mode, si répandue au dehors, dans le monde lettré, pendant la plus grande partie du dix-septième siècle, n'ose plus se montrer, ou ne le fait que timidement; elle se cache plutôt

1. *Ibid.*, § VI.

qu'elle ne paraît. S'il se fait encore, et il s'en fait, quelques discours latins, quelques poëmes latins, on les lit aux intimes, aux écoliers : on ne leur permet guère de franchir l'enceinte de l'établissement. Le P. Brumoy constate cette situation humiliante de la langue latine, un an après avoir quitté La Flèche. Il écrit, en effet, en 1722, dans *ses pensées sur la décadence de la poésie latine en Europe* : « Il y a nombre d'illustres savants de tout état qui savent s'exprimer dans la langue de Cicéron et de Virgile ; mais ils renferment leurs richesses en eux-mêmes, contents d'écrire et de parler pour eux seuls un langage que le caprice semble proscrire aujourd'hui, et qu'on ne parle, pour ainsi dire, qu'à l'oreille, et en se cachant. D'où vient ce changement ? D'où vient que la poésie latine surtout, paraît reléguée chez ces derniers des Romains que j'indique, ou dans les collèges ? »

Il écrivait encore : « D'où vient que la poésie latine est depuis quelques années si peu à la mode, qu'elle semble reléguée dans les collèges, et qu'à peine on voit éclore deux ou trois poëtes latins contre un essaim de poëtes français ?... Quelle raison enfin de la décadence où nous voyons la poésie latine ? Car on ne peut nier qu'elle ne tombe visiblement. Elle a été si florissante dans les siècles polis de la France, que François Ier, Henri IV et Louis XIII ont vu naître plus de poëtes latins que le siècle d'Auguste n'en avait produits. Maintenant, ôtez quelques poëtes dont la veine ose encore couler de nos jours, quel autre a la hardiesse de se mettre sur les rangs ? Ce n'est pas que quelques pièces échappées ne se montrent de temps en temps au jour, comme pour empêcher la prescription, mais on ne va pas plus loin ;

et, si j'ose dire ma pensée, ces pièces fugitives passent des mains de l'auteur dans celles de quelques connaisseurs, et de là dans l'oubli. Tel ouvrage qui eut fait à son auteur, il y a quelques années, la réputation d'un heureux génie, languit dans la poussière du cabinet : en un mot, le goût du public en France n'est plus le même depuis quelque temps pour la poésie latine [1]. »

L'abbé Desfontaines en 1737 disait plus nettement : « La langue latine a été insensiblement reléguée dans les collèges; elle n'ose presque plus se montrer ailleurs [2]. »

D'où vient cette crainte, cette timidité ? *Pourquoi n'ose-t-elle plus se montrer* ? Les critiques du temps en donnent les vraies raisons. *Les nouvelles méthodes, les abrégés, les dictionnaires*, c'est la pensée d'Huet, *ont ralenti la vive ardeur qui faisait les Humanistes ;* la faveur du public est au français, dont les chefs-d'œuvres égalent les modèles anciens ; le vent de la disgrâce a soufflé sur le latin dans toute l'Europe, et les femmes de qui dépend la fortune des littérateurs, ne sont pas une des moindres causes du discrédit qui frappe les écrivains latins. « Ce sont les femmes qui achètent, qui lisent et qui louent, » disait le P. Mambrun ; si on veut qu'un livre se répande, il faut avoir les femmes pour soi. Le latin ne les avait pas, loin de là, au dix-huitième siècle ; le français, au contraire, jouissait de toutes les faveurs.

Aussi le public qui accourait jadis en foule aux séances académiques et aux représentations théâtrales, pour

1. *Mémoires de Trévoux*, mai 1722.
2. *Observations sur les écrits modernes*, t. XI, *Let.* 142.

entendre une pièce, un discours, ou des vers latins, ne s'y rend plus aujourd'hui qu'en très petit nombre, et encore par habitude, par politesse, en manière de passe-temps ; il ne prend qu'un médiocre plaisir à ce qu'il voit et à ce qu'il entend. Pour l'attirer et pour l'intéresser, on est forcé de lui parler sa langue maternelle. Dès 1679, la tragédie et la comédie française font leur apparition à la salle des Actes de La Flèche [1]. Tantôt on glisse une pièce latine entre deux pièces françaises, tantôt on encadre une pièce française de deux autres latines ; quelquefois on danse un ballet, on joue une pastorale, un opéra, *pour servir d'intermède à une grande tragédie latine*. La tragédie et la comédie latine, quand elles ne sont accompagnées d'aucune pièce française, se représentent d'ordinaire devant un public de choix. C'est le P. Quartier [2], l'éditeur des lettres de Cicéron *ad Familiares*, qui inaugure à La Flèche la tragédie française par la représentation de *David, roy des Bergers*. Le P. Quartier avait succédé au P. Jouvancy dans la chaire de Rhétorique. En 1688, le P. Paillot [3] fait représenter à la distribution des prix *Alexandre-le-Grand*.

A partir de cette époque, il ne se passe guère d'années jusqu'en 1762, où la muse française n'apparaisse sur le théâtre ; elle s'y installe comme chez elle, sans en chas-

1. V. aux *Pièces justificatives*, le programme d'un certain nombre de tragédies et de comédies jouées à La Flèche.

2. Le P. Philibert Quartier, répétiteur à La Flèche en 1668 et 1669, puis professeur de rhétorique de 1677 à Oct. 1679 dans ce même collège, mourut à Blois en 1694, après avoir professé plusieurs années à Louis-le-Grand.

3. Le P. Jean Paillot mourut à Blois, le 29 janvier 1709.

ser toutefois sa vieille sœur, la muse latine ; mais plus on avance dans le dix-huitième siècle, plus on voit qu'elle se fait la part du lion.

Sans doute que la tragédie latine se rencontre fréquemment avec des intermèdes en français, intermèdes composés de récitatifs et de chœurs. Ce serait néanmoins une erreur de croire avec l'auteur du *Théâtre des Jésuites* que la tragédie française fût bannie de notre théâtre ou n'y fut admise qu'exceptionnellement. Nous voyons, en effet, figurer, aux distributions de prix, *David* [1], *Alexandre-le-Grand* [2], *Alexis* [3], empereur de Constantinople, *Mithridate* [4], roi de Pont, *Idoménée, Pharaon, Sigismond,* roi des Bourguignons, *Eustache, Saint-Louis dans les fers, Périandre, Joseph reconnu par ses frères, Édouard V, Jonathas et David, Isaac, Agapit, Herménégilde, Basilide* et *Sylla* [5]. Les auteurs de quelques-unes

1. *David*, roy des Bergers, tragédie pastorale représentée au collège royal de La Flèche, pour la distribution des prix fondés par Sa Majesté, 1679.

2. *Alexandre-le-Grand*, tragédie du P. Paillot, représentée le 30 août 1688.

3. *Alexis*, tragédie du P. Nicolas Eon, professeur de seconde, représentée le 30 janvier 1690 (recueil du Prytanée).

4. *Mithridate*, tragédie dont l'auteur est inconnu, et qui fut jouée le 27 août 1691 (Recueil du Prytanée).
Les quatre tragédies, dont nous venons de parler, n'ont pas été imprimées ; le programme seul a été conservé.

5. *Idoménée*, tragédie du P. Antoine d'Espineuil, jouée au commencement de septembre à la distribution des prix de 1692.
Le P. d'Espineuil, mort à Paris en 1707, fut un des rédacteurs des *Mémoires de Trévoux*, où il soutint une lutte assez vive contre Jean le Clerc au sujet de l'*Harmonia evangelica* de ce dernier. D'abord professeur de rhétorique à La Flèche à partir de 1690, il fut ensuite deux ans professeur d'Écriture Sainte en 1698 et 1699.
Eustache, jouée à la distribution des prix, 1693.

de ces pièces sont restés inconnus : elles n'étaient souvent que le premier essai littéraire d'un jeune professeur de rhétorique.

Pharaon, tragédie du P. de Bréviande, jouée le 7 févr. 1698. — Le P. Charles de Bréviande, après avoir professé à La Flèche la quatrième, la troisième et la seconde (1695, 1696 et 1697), la rhétorique (1706), fut nommé principal du pensionnat, et il exerça cette charge de 1707 à 1710.

Sigismond, roi des Bourguignons, représentée à la distribution des prix, le 29 août 1701.

Joseph reconnu par ses frères, drame historique joué en 1738.

Saint Louis dans les fers, du P. du Baudory, jouée à la distribution des prix, le 4 septembre 1747.

Périandre, tragédie en cinq actes et en vers, jouée à la distribution des prix, le 4 août 1751. Cette pièce du P. Georges Vionnet, de la province de Lyon, fut représentée pour la première fois à Lyon, en 1739. Le *manuscrit* se trouve aux archives de la résidence de la rue de Sèvres à Paris. Cette pièce a été jouée également en 1750 à Rouen.

Édouard V, tragédie française en 3 actes, jouée à la distribution des prix, le 26 août 1750.

Les personnages de cette pièce sont :

Édouard V, roi d'Angleterre, détrôné.
Le duc d'York, frère d'Édouard.
Richard III, roi d'Angleterre, usurpateur, oncle des deux princes.
Le duc de Buckingam, favori de Richard.
Bruckembury, confident d'Édouard.
Tirel, capitaine des gardes, favori de Richard, ancien officier de la maison d'Édouard.
Gardes.

La scène est à Londres dans le palais de Saint-James.

Cette pièce avait été jouée à Rouen, deux ans auparavant, le 3 avril 1748. Casimir Delavigne n'aurait-il pas pillé cette pièce? Les personnages des *Enfants d'Édouard* ressemblent beaucoup à ceux d'Édouard V; malheureusement cette dernière tragédie n'a pas été imprimée.

Jonathas et David, tragédie du P. Brumoy, jouée au commencement de sept. 1757. — *Isaac*, tragédie en 5 actes du P. Brumoy, jouée le 1er septembre 1759. Elle fut représentée à Lyon en 1711; le manuscrit est aux archives de la rue de Sèvres, 35, Paris.

Agapit, tragédie latine du P. Porée, traduite en vers français en 1742 par le P. de la Cour, et jouée alors pour la première fois à Rennes; représentée à La Flèche, fin août 1754.

L'usage de la tragédie française ne fut pas particulier à La Flèche : elle figure sur la scène de *presque tous*, pour ne pas dire de *tous* les collèges de France. Que l'on consulte la *Bibliothèque des Écrivains de la Compagnie de Jésus* par les Pères de Backer, et l'on verra qu'aucun théâtre de province, au XVIIIe siècle, ne fut fermé à la tragédie Française. Les tragédies des pères Brumoy, de la Rue, de Colonia, de Follard, Geoffroy, Marion [1], furent représentées en beaucoup d'endroits. Si une pièce venait à être goûtée du public dans un collège, on la faisait jouer ailleurs [2].

Malheureusement, le nom de la plupart de ces œuvres théâtrales n'a pas été conservé, les poètes étant peu soucieux d'acquérir une gloire littéraire, ou même les

Herménégilde, tragédie en 5 actes et en vers français du P. Dupleix, croit-on, représentée à La Flèche en 1755 au mois de septembre. Elle avait été jouée pour la première fois à Lyon en 1741.

Basilide, tragédie en 5 actes et en vers du P. Geoffroy, professeur de rhétorique à La Flèche. Représentée pour la première fois en 1753 à Louis-le-Grand, elle fut jouée trois ans après à La Flèche, pour la distribution des prix.

Sylla, tragédie en 3 actes et en vers, composée par le P. de la Grave, professeur de rhétorique en 1753 à La Flèche et représentée cette même année. Cette tragédie se trouve à la bibliothèque publique d'Angers, mss. 538. Elle est suivie d'une *seconde rédaction* en 5 actes et en vers. Les deux pièces sont fort ennuyeuses, sans valeur littéraire.

On a encore joué à La Flèche ; — *Sylla*, tragédie en cinq actes et en vers français du P. de la Rue; — *Thémistocle*, *Œdipe* et *Agrippa* du P. Melchior de Follard. — *Germanicus*, *Juba*, *Cyrus*, *Jovien* et *Annibal*, tragédies du P. de Colonia. Mais nous n'avons pu savoir à quelle époque on les a représentées. — Les tragédies des Pères de Colonia et de Follard sont imprimées.

1. Tragédies du P. Xavier Marion : *Absalon* et *la mort de Cromwel*.

2. Nommons encore, parmi les tragédies qui ont été jouées dans divers collèges, *Dom Ramire* du P. Porée, *Sinoris* du P. Jean Badon, *Xerxès* du P. Georges Vionnet et *Octavie* du P. Dominique de Saci.

produits de la Muse tragique de nos jeunes professeurs n'étant pas dignes de l'honneur de la publicité.

On a dit du P. Brumoy que son *Théâtre des grecs* lui faisait plus d'honneur que ses poésies dramatiques, nous n'y contredirons pas. Mais ses confrères ne sont guères plus heureux que lui dans leurs tragédies en vers de trois ou de cinq actes. Le théâtre français du XVIIIe siècle n'est nullement à comparer au théâtre latin du siècle précédent; et, si comparaison il y a, l'avantage est tout entier au théâtre latin. Quelle différence entre les tragédies latines de Petau, Caussin, Cellot [1], Porée, la Rue, Le Jay, et les tragédies françaises de Brumoy, Louis de la Cour, Melchior de Follard, Dominique de Colonia, Jean Badon, Georges Vionnet et Xavier Marion! Le P. Jouvancy ne voulait pas que les Jésuites fissent de tragédies françaises. Il disait aux professeurs de rhétorique de son temps : « Dans ce genre nous sommes ordinairement maladroits et ridicules [2]. » Evidemment, il exagère; et cependant nous devons avouer que les tragédies en vers français qui nous sont restées, ne sont pas les plus beaux

1. Ces trois poètes latins, dit le P. Cahour dans son article sur le *Théâtre latin des Jésuites,* ont exercé une influence sur la scène française. Nos poètes tragiques français étudièrent le théâtre latin des Jésuites. Nous en avons la preuve dans Corneille lui-même... Mais nous avouerons sans peine que les pièces françaises sont généralement d'un mérite littéraire assez médiocre. Toute la gloire dramatique de la Compagnie de Jésus fut dans les tragédies latines... Cependant le *Sylla* en vers français du P. de la Rue fut écrit de façon à mériter le suffrage du grand Corneille, et même à lui être attribué. (*Études religieuses historiques*... Art. : *Théâtre latin des Jésuites* au XVIe et au XVIIe siècle.)

2. In iis enim versibus inepti vulgò et ridiculi sumus. (*Rat. disc. et doc.*)

titres de gloire des poètes de la Compagnie. Le P. Jouvancy dit encore : « Nos règles s'opposent à ces sortes de tragédies. » En cela il a raison, mais il aurait pu ajouter que nos spectacles sont un apostolat, et, au dix-huitième siècle, les exigences des spectateurs, qu'il fallait intéresser pour les instruire, obligèrent les Jésuites à modifier leur apostolat dramatique, à substituer souvent la tragédie française à la tragédie latine.

Les Jésuites réussirent davantage dans la comédie française et dans les autres pièces de moindre importance. En parcourant le théâtre Fléchois, on voit que ces divertissements ne manquent pas de variété; tous les genres et tous les sujets viennent figurer sur la scène : La comédie, avec le *Dissipateur*, le *Joueur*, le *Grand Parleur*, les *Mécontents*, le *Trompeur trompé*, le *Point d'honneur*, l'*École des Pères*, *Ésope au collège*, *Clorimane*, le *Poète*, le *Misanthrope* [1]; la Comédie-Ballet, avec les *Curieux*, l'*Emporté* et *Momus* [2]; l'Opéra-Comique avec la *Mode* [3]; la pastorale avec *Romulus* [4]; le Ballet avec les *Différents plaisirs des Saisons*, le *Temple de Janus fermé*, le *Ridicule de la*

1. Ces comédies furent jouées : le *Dissipateur*, le 29 août 1729 ; le *Joueur*, le 29 août 1729; le *Point d'honneur*, en 1736; le *Grand parleur*, le 4 sept. 1741; les *Mécontents* et le *Trompeur trompé*, le 3 sept. 1742; *Ésope au collège* et l'*École des Pères*, le 4 sept. 1747; *Clorimane*, le 1er sept. 1759; le *Poète*, le 29 août 1701, et le *Misanthrope*, comédie du P. Geoffroy, aux fêtes du Carnaval, 1741.

2. Les *Curieux*, jouée le 30 août 1688; l'*Emporté*, le 30 août 1743; *Momus*, le 1er sept. 1759.

3. La *Mode*, représentée le 30 janvier 1690.

4. *Romulus*, représentée le 23 février 1683.

Vanité, les *Aventures d'Énée,* et enfin *Hercule* le dernier des nombreux ballets dansés à La Flèche [1]. On y jouait des pièces de circonstances : en 1680, *Les arts, les sciences et les armes* sont *employés par l'hymenée pour le mariage de Monseigneur le Dauphin avec la princesse de Bavière* [2]; et les amours, auxquels l'hyménée l'adresse pour offrir ses présents, sont déguisés en artisans, en savants et en soldats. Quelques années après cette singulière représentation, Mgr le Pelletier, évêque d'Angers, venait faire à La Flèche sa visite pastorale; et, dans une suite d'idylles, quelques élèves des plus distingués, sous la figure de bergers, célèbrèrent à l'envi les vertus de leur Pasteur, les douceurs de son règne [3].

1. Ces ballets furent dansés : les *Différents plaisirs des saisons*, le 27 août 1691; le *Temple de Janus*, le 6 février 1698; le *Ridicule de la Vanité*, le 29 août 1729; les *Aventures d'Énée*, le 3 sept. 1742; *Hercule*, le 29 et le 31 août 1761.

Les *Comédies françaises* étaient jouées dans tous les collèges : le nombre en est infini. Citons encore, parmi les plus connues, le *Dissipateur* et *l'École des jeunes militaires* du P. Nic. Gabriel Durivet; le *Fils indocile* du P. de la Sante, *Damocle* du P. Claude Buffier, la *Foire d'Augsbourg* du P. de Colonia, *Plutus* et la *Boëte de Pandore* du P. Brumoy; le *Contraste*, comédie en 5 actes et en vers du P. Dominique de Saci.

Tout le monde connaît *Conaxa* ou les *gendres dupés*, comédie en vers et en trois actes, représentée en 1710, le 22 août, au collège des Jésuites de Rennes. Le manuscrit de cette pièce se trouve à la bibliothèque Nationale. M. Etienne, auteur des *Deux gendres*, fut accusé d'avoir pillé *Conaxa*.

2. *Les arts, les sciences et les armes*, employés par l'hyménée pour le mariage de Monseigneur le Dauphin, pièce mêlée de chants, de spectacle et de danse, qui sera représentée au collège royal de La Flèche le treizième jour de may, de l'an 1680. (Recueil au Prytanée, n° X, 13-3.)

3. Idylles à l'honneur de Mgr Michel le Pelletier, évêque d'Angers. La Flèche, chez la veuve G. Griveau, 20 p. petit in-4°, 1693.

Mgr Le Pelletier ayant fait l'honneur aux Jésuites de venir dans leur maison de La Flèche, on choisit, parmi les pensionnaires du collège et

« Ce genre pastoral, dit Jules Clère dans son *Histoire*, fut cultivé à La Flèche, après du Cerceau, par le P. Bougeant, mieux connu par la malice de ses pièces en prose, la *Théologie en quenouille*, le *Saint déniché, les Quakers français* [1]. » Le P. du Cerceau n'a jamais cultivé, que

dans la ville, quelques uns des enfants les plus distingués pour lui réciter cinq idylles. Dans la première, Alcidor, Hylas, Corydon, Iolas et Atys célèbrent à l'envi les louanges de Daphnis, nom bucolique donné au vénérable pasteur.

ALCIDOR.

Nous avons consacré cette belle journée
A Daphnis, la gloire et l'amour
De cet agréable séjour.
Mais pour louer Daphnis, c'est trop peu d'une année,
Et nous n'avons qu'un jour.

HYLAS.

Nous chanterons tour à tour
Avec un plaisir extrême
Ce que nous dicteront le plaisir et l'amour;
On dit toujours bien quand on aime.

CORYDON.

D'ailleurs dans ce qu'un berger dit,
C'est le cœur qui doit plaire, on laisse là l'esprit.

IOLAS.

Hâtons-nous, jeune Atys; je gage ma musette
Que je chanterai mieux que vous.

ATYS.

Et moi je gage ma houlette.

Le dialogue continue dans cette idylle et dans les autres sur ce ton facile et qui n'est pas sans charmes.

(*Hist. de l'École de la Flèche*, par J. Clère, p. 151.)

1. Le P. Guillaume-Hyacinthe Bougeant, né à Quimper en 1690, Jésuite en 1706, mourut à Paris en 1743. Après avoir professé les humanités et la rhétorique à Caen et à Nevers, il s'adonna à l'étude approfondie de l'histoire, tout en se mêlant aux graves controverses théologiques du temps entre les Catholiques et les Jansénistes. Ce fut comme diversion à ces travaux sérieux qu'il lança dans le public la *Femme docteur ou la théologie en quenouille* (1730), critique mordante du parti Janséniste. La manie des dévotes de la secte de trancher et de décider

nous sachions, le genre pastoral; la pastorale même n'apparaît sur notre théâtre qu'à l'état d'exception. Mais tout son théâtre français a été joué à La Flèche et *dans tous les collèges de France* [1]. Son style n'est pas toujours correct, ni sa versification soignée, sans doute parce qu'il ne destinait pas ses pièces à l'impression; toutefois on ne saurait trouver dans la Compagnie un auteur dramatique plus populaire, ni des comédies pour les collèges, à l'époque où il écrivait, plus intéressantes et de meilleur goût que les *Incommodités de la Grandeur,* les *Cousins,* et la *Défaite du Solécisme.*

Le P. Bougeant ne cultiva pas plus la *pastorale* que le P. du Cerceau. En revanche, il mania la satyre avec une dextérité et une finesse merveilleuses. Ses comédies théologiques contre les Jansénis-

en matière de dogme, l'outrecuidance des avocats qui se posent en Évêques, le rigorisme des docteurs jansénistes dont la morale pratique est si commode, les conséquences horribles de leur fatalisme, tout, jusqu'aux industries imaginées pour remplir la *boîte à Perrette,* est peint dans cette comédie avec esprit et vérité. Elle eût un succès immense. Le 7 août 1731, les élèves du séminaire de Rennes, dirigé par les Eudistes, allèrent jusqu'à la représenter. « Ces séminaristes, disent les *Nouvelles ecclésiastiques,* tous clercs et destinés au saint ministère étaient acteurs et actrices de la pièce, mais sans déguisement. Les avocats de la comédie étaient en robe..... Le cardinal de Bissy se fit donner à sa campagne de Germiny cette récréation. » Un an après l'apparition de cette première pièce, le P Bougeant compléta son théâtre par deux autres comédies : le *Saint déniché ou la banqueroute des marchands de miracles* dévoilait les artifices des dévots au diacre Paris; *les Quakers Français* mettaient en scène, sous le nom *d'abbé du Sault,* le principal acteur des convulsions du cimetière de Saint-Médard. Ces deux pièces, pleines de sel, sont cependant inférieures à la première.

1. Le P. du Cerceau, né le 12 nov. 1670, fut reçu dans la Compagnie en 1688. Il avait composé dans sa jeunesse des poèmes latins, qui obtinrent un grand succès; ses poésies françaises furent aussi très goûtées du public. Cependant, à partir de 1704, il ne composa plus que des comédies françaises à l'usage des collèges.

tes sont du meilleur goût. Elles ne plurent pas à ces Messieurs, cela se conçoit, car il leur était désagréable d'être représentés sous les couleurs du Tartuffe de Molière, et puis les comédies amusèrent beaucoup à leurs dépens. Aussi quand parut l'*Amusement philosophique sur le langage des Bêtes,* un tolle si fort éclata contre l'auteur que les supérieurs jugèrent prudent de l'éloigner de Paris. Le P. Bougeant fut envoyé à La Flèche en 1739.

Cinq ans auparavant, un jeune Jésuite, poète de talent, Jean-Baptiste Gresset, y arrivait, éloigné lui aussi de Rouen, où le succès de *Ver-Vert* avait fait plus rire le public que les Visitandines. Ce poème charmant était un innocent badinage, fait pour être lu dans un cercle d'amis; mais on en fit une affaire d'état.

L'envoi de ces deux hommes à La Flèche, presque coup sur coup, fit regarder ce collège comme une maison de pénitence, un lieu d'exil. Ceux qui ne le connaissaient que par le *Messager du Mans* [1], *ce moderne héros,* trapu, courtaud, mais bien pris dans sa taille, le teint luisant, les cheveux longs et droits, le nez haut en couleur,..... qui, *messager fidèle, n'ayant jamais eu d'étrier, gardait* les dépêches *trois mois,* s'imaginaient volontiers que La Flèche était un pays perdu, au bout du monde, d'où l'on revenait difficilement. Déjà le P. André, trente ans auparavant, avait regardé comme un déshonneur et

1. *Sur l'avènement heureux et inespéré du Messager du Mans.* — Poésie du P. du Cerceau, faite à La Flèche en 1703. Voir ses *pièces mêlées.* L'*avènement* est la seconde partie de la pièce. — La première partie est intitulée : « Plaintes sur la lenteur et la négligence du Messager du Mans. »

un exil son envoi à La Flèche : *Ecce etiam, quæ maxima apud nos infamia est, Parisiis Flexiam mittor in exilium* [1].

On plaignit le P. Bougeant comme on avait plaint le P. Gresset. En vérité, il n'y avait pas de quoi, et l'aimable gaîté du P. Bougeant, pendant son séjour à Henri IV, montra à ses amis qu'il n'était pas trop mal sur les bords du Loir, et que la mesure de ses supérieurs n'était qu'un acte de sagesse et de prudence. Quand l'agitation produite autour de l'*Amusement philosophique* se fut apaisée, Bougeant rentra à Paris et se livra avec plus d'ardeur que jamais à ses travaux d'histoire et de controverse.

Gresset ne montra ni la même vertu, ni la même abnégation; il faiblit sous le poids de ce qu'il prit pour une disgrâce, il se découragea, et au lieu de réagir contre les fâcheuses impressions de la première heure, il se demanda si sa vocation à la vie religieuse avait été bien réfléchie... A l'en croire, il serait entré dans la Compagnie de Jésus sans savoir ce qu'il faisait, *victime d'un âge où l'on s'ignore*. Il quitta donc La Flèche et rentra dans le monde; mais il n'en regretta pas moins la chaîne qu'il avait portée pendant dix ans; il *la brisa* avec douleur, et ne se vit libre *qu'en soupirant*. En quittant ses anciens maîtres et amis, il n'oublia pas ce qu'ils étaient et ce qu'il leur devait. Les adieux généreux et poétiques qu'il leur adressa sont connus de tous :

1. Lettre du P. André au R. P. Général Michel-Ange Tamburini, La Flèche, 29 septembre 1706.

J'ai vu des esprits vrais, des cœurs incorruptibles,
Voués à leur patrie, à leurs rois, à leur Dieu,
A leurs propres maux insensibles,
Prodigues de leurs jours, tendres, parfaits amis...

Les Jésuites, de leur côté, lui conservèrent leur amitié. Le P. Bougeant, qui l'avait pris en affection, l'aida de ses conseils au milieu des dangers et des distractions de Paris, il lui écrivit souvent à sa retraite paisible d'Amiens, son pays natal. Le P. Brumoy, en particulier, l'entoura de son paternel et inépuisable dévouement. Quelque temps après la sortie de Gresset, il écrivait à la date du 27 janvier 1736, au marquis de Caumont . « M. Gresset, après avoir vu son *Ver-Vert* et ses autres poésies imprimées sans son aveu, est sorti de chez nous et s'est trouvé, à son arrivée à Paris, caressé et fêté de la ville et de la cour, avec une distinction qui fait autant d'honneur à ses bienfaiteurs qu'à ses talents.»

Ce charmant poëte, qui avait écrit dans le CHANT DES PENSIONNAIRES,

Qu'un jour du monde efface un an du cloître,

n'oublia jamais, pendant les 42 ans qu'il vécut encore, après sa sortie de la Compagnie, ses dix années de religion; après une vie chrétienne, un peu accidentée, dit-on, il mourut le 16 juin 1777, membre de l'Académie française.

Pendant que la tragédie et la comédie françaises montaient sur la scène où tout était latin depuis soixante-quinze ans, un nouveau genre de littérature nationale remplaçait, à La Flèche, les exercices académiques

des rhétoriciens. Les PP. Porée [1] et de la Sante, tous deux professeurs au collège Louis-le-Grand, avaient conçu l'idée de *plaidoyers* ou d'exercices français [2] en forme des plaidoyers. Les académiciens choisissaient un sujet propre à intéresser et à instruire le public, par exemple, les *Beaux-Arts*. C'était la matière du débat. La cause était portée au tribunal des académiciens, composé d'un juge et d'un certain nombre d'avocats. Le juge, dans un discours préliminaire, faisait connaître l'état de la question, le sujet du débat ; puis les avocats se levaient, chacun à son tour, et défendaient, celui-ci la philosophie, celui-là l'histoire, cet autre la poésie, un autre enfin l'éloquence. Chaque orateur prétendait, bien entendu, que le meilleur, le plus beau des arts était le sien : le juge prenait une seconde fois la parole et jugeait en dernier res-

1. On conserve aux *Archives* de la rue de Sèvres, 35, Paris, un *Recueil manuscrit des Plaidoyers du P. Porée*. Les plaidoyers sont au nombre de quatre. 1er Plaidoyer, sur *les Beaux-Arts* ; il contient des discours pour la philosophie, l'histoire, la poésie et l'éloquence ; — 2me plaidoyer, *sur le rétablissement d'une colonie Tyrienne ;* il comprend des discours pour les laboureurs, les artisans, les marchands et les soldats ; — 3e plaidoyer, *sur l'Académie* : encore quatre discours, pour l'académie française, l'académie des sciences, l'académie des médailles et l'académie de peinture ; — enfin un 4e plaidoyer pour Tecnophile déshérité par Tisandre.

2. Les *plaidoyers latins*, quoique très rares, n'étaient pas inconnus dans les collèges des Jésuites avant l'apparition des *plaidoyers français*. Voici ce que nous lisons dans les *Monumenta Germaniæ*, p. 261 : « Poterit etiam aliquando exerceri judicium quasi forense ab auditoribus rhetorices ut causâ propositâ constituantur quasi oratores, qui in utramque partem dicant, hi pro re v. reo, alii contra, et qui primo loco dicet, communicabit sua argumenta secundo, ut ille alia inveniat : sic facient reliqui, si plures sunt, vel si hoc videatur difficilius, partes causæ distribuet Præceptor actoribus et patronis. Peroratâ vero causâ uno v. duobus consessibus judicium dicet judex ad hoc electus suâ oratione. Hæc erit celebris exercitatio, ad quam invitabuntur amici, et universitatis doctores, et auditores omnes scholastici convenient. »

sort. « Tout se traitait, non avec l'appareil et les clameurs du barreau ; mais à peu près comme Cicéron traitait ses *questions philosophiques* à Tusculum ; excepté qu'on joint ici à la politesse d'une conversation littéraire, le style et le ton propres de l'orateur [1]. »

A peine cet exercice eut-il été inauguré en 1701 à Louis-le-Grand, qu'il se répandit dans la plupart des collèges, et, douze ans après, le P. Brumoy écrivait que son *utilité était universellement reconnue*. Les pères du Val, du Pays, Brumoy, Du Parc et Geoffroy le cultivèrent à La Flèche. Le P. Brumoy n'a livré à l'impression que deux plaidoyers donnés à Caen, l'un pour l'*Académie des inscriptions et des Belles-Lettres*, l'autre pour l'*Académie des Peintures*. Le P. Geoffroy a imprimé quelques plaidoyers *prononcés,* dit-il, *à Louis-le-Grand,* mais dont plusieurs avaient fait une première apparition sur le théâtre fléchois. Quiconque lira ces dissertations parfaitement ampoulées et parfois ridicules du P. Brumoy et du P. Geoffroy, comprendra pourquoi le P. Porée a refusé de faire imprimer les siennes. Ces plaidoyers, y compris ceux du P. Porée, qui renferment souvent des allusions délicates aux évènements du temps, pouvaient plaire aux auditeurs d'alors ; la forme pédante ne les choquait peut-être pas, puis la déclamation, la mise en scène cachent les défauts d'une œuvre et lui donnent un mérite qu'elle n'a pas en réalité. Mais à un siècle et demi de distance, la lecture de ces *exercices classiques*, comme les appelle le P. Brumoy, laisse une impression défavorable : on attendait beaucoup mieux de leurs auteurs, qui ne sont

1. *Mémoires de Trévoux*, Mai 1750.

certes pas les premiers venus. Et dire que le P. Geoffroy a donné comme titre à ses plaidoyers : *recueil de plaidoyers et discours oratoires pour servir de modèles aux jeunes gens, à l'éloquence en général et à celle du barreau en particulier !* [1].. Notre critique ne diminue en rien la grande valeur du P. Geoffroy, qui fut un des professeurs émérites du XVIIIe siècle. Né à Charolles en 1706, Jésuite en 1722, il enseigna les Belles-Lettres pendant près de 30 ans, et devint membre de l'Académie de Caen et de celle de Lyon. De 1740 à 1744 il professa la rhétorique à La Flèche, ensuite il occupa pendant 18 ans la chaire de rhétorique de Louis-le-Grand. Homme d'esprit, apôtre dévoué, religieux modeste, aimable et sympathique, il compta beaucoup d'amis. Après la suppression de la Compagnie, il se retira à Semur, et Courtépée, dans sa *Description de la Bourgogne*, écrivait de lui en 1774 : « Cet auteur septuagénaire fait encore les délices de la société. » Il mourut le 20 septembre 1782.

En 1741, le P. de la Sante s'écriait dans la préface de ses *Orationes :* « O infortunée latinité ! Que te reste-t-il désormais, si ce n'est d'être expulsée des collèges même,

1, Le P. du Parc fit réimprimer ce *Recueil* avec ce nouveau titre : « Nouveau recueil de plaidoyers français auxquels on a joint plusieurs recherches très utiles aux jeunes élèves de l'éloquence, par M. l'abbé Lenoir du Parc, Jésuite, ancien professeur au collège Louis-le-Grand. Paris, Thiboust, 1786. » — Ce Père prétend, à la page 257, que ces plaidoyers, d'après ses recherches, ne sont pas tous du P. Geoffroy. Les uns seraient du P. Porée, d'autres du P. de la Sante.

Le P. Lenoir du Parc, né à Pont-Audemer en 1702, se fit Jésuite en 1721. Professeur de rhétorique à La Flèche de 1743 à 1750, puis à Louis-le-Grand, il revint à La Flèche en qualité de ministre en 1756.

puisqu'on te voit peu à peu écartée de la scène théâtrale ! »

Ce n'est là qu'un mouvement oratoire. Sans doute, comme nous venons de le voir, la langue nationale s'est glissée sur le théâtre : elle a d'abord figuré timidement dans des *chœurs* ou intermèdes de tragédies latines ; puis elle s'est enhardie : la tragédie et la comédie françaises ont été représentées, mais, contrairement à l'affirmation du P. de la Sante, les pièces latines n'ont pas été proscrites des collèges. Pour ne parler que de La Flèche, depuis l'apparition de la langue française sur le théâtre en 1679, on assiste à la représentation de *Democritus et Heraclitus,* de *Boemundus restitutus*, de *Celsus*, de *Romulus et Remus*, des *Delirantes*, de *Daniel,* du *Filius Prodigus,* d'*Ulpianus,* de *Jonathas et David,* du *Decoctor*, d'*Andronicus*, de *Gerostratus* [1], enfin des tragédies et des comédies latines des pères de la Rue, Le Jay et Porée. Celles du P. Porée surtout furent jouées et rejouées. C'est que cet auteur est un poëte comique de premier ordre, d'une verve pleine d'abandon, vivante, familière. Cependant, comme il écrit pour le collège et en latin, « il n'oublie jamais la réserve de son état : mais en dépit de ces entraves, sa plaisanterie est fine et mordante, sa gaité est franche, naturelle, toujours de bon goût, digne vraiment de la gaité des enfants qui lui servaient d'acteurs, de cette gaîté du jeune âge, où il n'y a encore ni cynisme, ni mauvais ton, ni grossièreté [2]. »

Le P. Porée n'a guère écrit qu'en latin. Le P. Le Jay

1. V. aux *Pièces justificatives* l'analyse de ces pièces.

2 Saint-Marc Girardin.

ne fut pas aussi exclusif que son digne collègue. Sa tragédie *Joseph venditus* avait été très goûtée à la représentation; il espéra qu'elle réussirait en français, et « le *Joseph venditus* parut en notre langue avec le même agrément qu'il s'était fait voir revêtu du langage romain. »

« Une représentation française, dit le P. Daniel dans les *Jésuites instituteurs,* c'était chose insolite au pays latin et qui ne *s'était pas souvent vue* au collège Louis-le-Grand. Pour justifier une innovation dont les partisans trop zélés de la langue de Cicéron pouvaient prendre ombrage », le P. Le Jay fit précéder sa traduction d'un prologue où, mettant en présence la muse latine et la muse française, il s'efforça de les concilier :

Finissez un combat désormais inutile,
L'accord entre vous est facile :
On est près de s'aimer,
Quand on se laisse désarmer.
Vivez unis, vivez ensemble :
Est-il rien de plus beau?
Le même intérêt vous rassemble,
Travaillez à donner un spectacle nouveau.

Cet accord s'était établi sur le théâtre de La Flèche, depuis bien des années avant l'apparition de *Joseph vendu par ses frères.* Le lecteur connaît les bases de l'entente : la scène ne fut plus réservée exclusivement, comme elle l'avait été jusque-là, à la langue latine. La langue française put s'y montrer, tantôt seule, tantôt avec la langue latine, plus souvent toutes deux ensemble. Et ce n'est pas le public d'écoliers ni de dames, qui trouva à redire à cette bonne entente. L'accord était,

du reste, de nature à satisfaire et les partisans de Plaute et de Térence, et les admirateurs de Corneille et de Racine.

En résumé, les grammaires latine et grecque en français ont remplacé les grammaires latine et grecque en latin, sur la fin du XVIIe siècle, insensiblement, par degrés, à la suite des rapides et brillants progrès de la langue nationale, de la grande influence qu'elle a conquise en Europe. A la même époque, de nombreux ouvrages français de littérature, d'histoire et de sciences pénètrent dans les classes, s'étalent sur la table de travail des écoliers ; la muse française monte sur le théâtre, timidement d'abord, puis avec plus d'audace, et, sans en chasser la muse latine, elle y prend une place distinguee; les plaidoyers français se font recevoir à l'académie des Rhétoriciens ; enfin, le latin, qui semble ne plus avoir que la vice-présidence au théâtre et à l'académie, garde toujours le premier rang dans l'enseignement.

Cependant, tout s'enchaîne dans les graves questions de l'éducation publique, plus peut-être que partout ailleurs. Les professeurs ont composé des tragédies, des comédies, des plaidoyers français, ils font maintenant des traductions et des commentaires français. Nommons seulement, pour ne pas prolonger ce chapitre, Nicolas Grou, Brumoy et Sanadon. Comme ces deux derniers, Grou [1] a professé à La Flèche, il y a même fait

1. Jean-Nicolas Grou, né en 1731, au Calaisis, diocèse de Boulogne, entra dans la Compagnie de Jésus en 1746, enseigna la 5e, la 4e, la 3e et les Humanités à La Flèche de 1751 à 1755, et mourut le 13 déc. 1803.

tout son cours de régence. Ecrivain distingué, il publie, à l'âge de 30 ans, sa traduction française de la *République de Platon*, traduction la plus fidèle et la plus élégante, sans contredit, du brillant philosophe, et qui fut bientôt suivie de la belle traduction des *Lois* et des *Dialogues*. Le *Théâtre des Grecs* est connu; enrichie de nouvelles études, rééditée par trois membres illustres de l'Académie des Inscriptions, Rochefort, La Porte du Theil et Raoul Rochette [1], *cette œuvre imposante révèle toute l'étendue du savoir de Brumoy, l'élévation de ses pensées et la solidité de son esprit* [2].

C'est en 1728 que le P. Sanadon fit paraître une édition des œuvres d'Horace avec traduction et commentaires [3]. Le P. Daniel a parlé de ce remarquable ouvrage dans les *Jésuites instituteurs*. Mais nous croyons devoir y revenir, car il n'a pas tout dit. L'apparition de l'Horace de Sanadon fut un évènement dans la république des lettres en France et à l'étranger.

Le titre annonce une traduction et un commentaire ; il ne dit pas tout. En effet, le traducteur a travaillé à l'établissement du texte de son auteur, beaucoup plus qu'on

1. Le *Théâtre des Grecs*, par le R. P. Brumoy. Nouvelle édition, enrichie de très belles gravures et augmentée de la traduction entière des pièces grecques, dont il n'existe que des extraits dans toutes les éditions précédentes; et de comparaisons, d'observations et de remarques nouvelles, par MM. de Rochefort et du Theil, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, et par M***. A Paris, chez Cussac, 1785, in-8, 13 vol.

2. *Les Jésuites instituteurs*, p. 156.

3. *Les Poésies d'Horace disposées suivant l'ordre chronologique et traduites en françois, avec des remarques et des dissertations critiques*, par le R. P. Sanadon, de la Compagnie de Jésus. A Paris, chez Robustel, rue Saint-Jacques, 1728.

n'avait coutume de le faire à cette époque. On n'était plus au temps des Estienne et des Casaubon. Pendant tout le XVIIe siècle, on admira beaucoup les anciens, on en respira le parfum, on les prit pour modèles ; mais qui donc, en France, s'appliquait encore à passer leurs textes au crible de la critique? Les études philologiques étaient plus florissantes en Angleterre ; le P. Sanadon consulta Bentley, Cuningham et beaucoup d'autres critiques plus anciens, il leur emprunta des corrections, il en proposa de nouvelles, qui sont bien à lui, *attamen multæ emendationes ipsi propriæ sunt* [1] ; et doué qu'il était d'une sagacité pénétrante, d'un profond savoir et d'un sentiment exquis des beautés poétiques, il édita le travail le plus complet et le plus savant que nous possédions sur Horace. Aussi fut-il souvent reproduit, tantôt seul, tantôt avec les notes de Bentley et de Cuningham; Frédéric II voulut en donner une *édition royale,* sortie de ses presses à lui.

La traduction ne serre pas sans doute le texte d'aussi près que nos traductions modernes qui visent au mot-à-mot ; elle a cependant été jugée si favorablement par les contemporains qu'un des plus éminents critiques de France et d'Allemagne, Mitscherlich [2], la place presque au premier rang, *princeps ferè Sanadonus.* Lemaire, encore plus compétent en matière de traduction française que Mitscherlich, déclare qu'elle est supérieure à toutes les autres, *interpretatio gallica omnium est*

1. *Biblioth. classica lat.*, t. XXXI, p. 204.

2. *Q. Horatii opera, Lips.* 1800, t. I, p. 149.

princeps [1]; il ne fait qu'un reproche au P. Sanadon, dont il loue la science, l'esprit de critique et le bon goût, c'est d'avoir renversé l'ordre chronologique universellement connu avant lui, *ordinem certè vulgatum pervertit*. Ce reproche est-il bien fondé? Dans son étude pénétrante d'Horace, Sanadon s'est aperçu que beaucoup d'odes étaient inspirées par les circonstances. Or, la classification traditionnelle, imposée peut-être par les seuls copistes, lui a paru ne pas respecter l'ordre naturel, l'ordre chronologique. Il a entrepris de le rétablir à ses risques et périls, donnant néanmoins des tables de concordance qui permettent de se référer aux anciennes éditions. Qu'on rejette ce résultat de son travail, il reste encore quelque chose de considérable, c'est Horace étudié à la lumière de l'histoire romaine, qu'il sert à illustrer et dont il reçoit lui-même une nouvelle clarté. Si les déductions chronologiques de Sanadon sont contestables, ses vues historiques ont leur prix. M. J.-J. Ampère a écrit un livre érudit et spirituel : *L'histoire romaine à Rome*. Ce qu'a fait avant lui le P. Sanadon, c'est l'histoire romaine à Rome d'après Horace. La vie d'Horace en est le complément; elle est très neuve et ouvre à la critique une voie que Boileau ne connaissait pas, et qui n'a été suivie en France qu'après La Harpe.

Nous avons cru devoir nous étendre un peu longuement sur le *traducteur et commentateur* d'Horace, pour bien montrer au lecteur que l'*étude du français* dans les col-

1. *Bibl. clas. lat.*, t. XXXI, *ibid.*

lèges de la Compagnie de Jésus au XVIII siècle, n'avait pas diminué, comme on l'a prétendu, le culte de tous les régents pour l'antiquité, ni ralenti leur ardeur pour les recherches historiques, philologiques et littéraires. Où trouver dans tout le bagage classique de Port-Royal et dans celui de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècles, un seul ouvrage, qui, pour l'abondance et la variété des informations, pour l'étude approfondie de l'auteur, de son œuvre et de son temps, mérite d'être comparé à l'Horace de Sanadon ? Si Sanadon n'a pas écrit ses commentaires en latin comme ses confrères du XVIIe siècle, La Cerda, Abram, de Mérouville, Quartier, c'est que *l'accueil du public n'encourageait ni les auteurs ni les libraires*. Desbillons fut réduit même à envoyer son volume de fables latines à un imprimeur de Glasgow.

L'auteur de l'*Histoire de la pédagogie* a écrit : « Accaparer les lettres antiques pour les faire servir à la propagation de la foi catholique, tel est le but des Jésuites ; écrire en latin tel est l'idéal qu'ils proposent à leurs élèves. De là, la proscription de la langue maternelle [1]. » Nous venons de voir ce qu'il faut penser de cette proscription. Sans doute qu'au commencement du XVIIe siècle, les Jésuites donnèrent une importance trop exclusive à l'étude du latin ; en cela ils suivirent l'exemple des écoles universitaires. Peu à peu, le français prit dans l'enseignement secondaire une place digne de lui. Mais il faut convenir que la méthode latine ne fut point stérile, puisqu'elle prépara les grands écrivains du XVIIe siècle.

1. *Histoire de la Pédagogie*, par G. Compayré, p. 116.

Quand la cause de la langue nationale eut triomphé dans l'éducation, la formation intellectuelle de la jeunesse gagna-t-elle à ce changement? L'enseignement n'eut-il pas à se repentir de s'être éloigné de la tradition des races latines?

Le P. Brumoy répondait ainsi à cette question, en 1723, dans les *Mémoires de Trévoux :* « Les écoliers du siècle passé étaient au moins (en ce qui regarde la langue latine) aussi habiles que ceux d'aujourd'hui. Où étaient alors les méthodes nouvelles?..... Oserai-je le dire? Moins on a de secours, plus on travaille, plus l'esprit lutte et s'efforce d'avancer dans la carrière épineuse des lettres. Mais depuis que cette route est applanie, et qu'on y marche de plein pied, il semble qu'on y fasse moins de progrès, parce que l'esprit naturellement paresseux, ne trouvant rien qui l'arrête, passe légèrement et sans réfléchir, sur un voyage qui lui coûte si peu. N'en est-il point des méthodes pour la langue latine, comme des abrégés d'histoire universelle? L'entrée facile que présentent ces abrégés, fait qu'on effleure tout sans retenir rien, tandis qu'on se grave tout dans l'esprit, quand on veut soi-même défricher le pays de l'antiquité. »

Si le P. Brumoy eût écrit cet article vingt ans plus tard, il n'aurait pas dit que les écoliers du dix-septième siècle étaient *au moins aussi habiles que ceux* du dix-huitième, mais bien qu'ils l'étaient infiniment plus. On ne peut se le dissimuler, la décadence de la langue latine fut rapide et profonde, et les *nouvelles méthodes* en accélérèrent certainement la chûte, si elles n'en furent pas la première et unique cause.

Il existe une espèce de solidarité entre le latin et le grec : la décadence de la langue d'Homère et de Démosthène suivit de près celle de Virgile et de Cicéron. En 1751, les *Mémoires de Trévoux* annonçaient au public l'*Introduction à la langue grecque à l'usage des collèges par le P. Giraudeau,* et ils ajoutaient : « L'auteur a voulu suspendre la décadence totale de la langue grecque..... Les parens, les élèves, les maîtres se plaignent du grec. Les premiers ne veulent point qu'on l'enseigne à leurs enfants; les seconds se dégoûtent, se désolent quand on les presse sur ce point; les maîtres éprouvent tant de difficultés à sauver les débris de cette langue qu'ils sont fort tentés de la laisser périr entièrement. L'auteur de cette *Introduction* répond à tous ces intéressés. Et pour faciliter l'étude de cette langue, il supprime la *composition des thèmes, les accents,* les discussions sur le plus ou moins d'élégances dans les tours de phrase ; tout ceci est mis au rebut (!)... Cet ouvrage nous préservera peut-être de voir ensevelir totalement Athènes [1]. »

Deux ans après, les *Mémoires* constataient mélancoliquement qu'on n'avait pas été *préservé*. « Le P. Giraudeau a fait un effort, disaient-ils, pour arrêter le grec sur le penchant de la ruine, mais la frivolité, la barbarie nous gagne à vue d'œil, et dans 50 ans la langue grecque sera parmi nous non seulement une langue morte, mais une langue enterrée sans pompe, sans honneur et sans regrets. Nous désirons très fort que cette prédiction soit

1. Mai 1751.

réfutée par l'évènement. Il paraît qu'en Italie, comme en France, on se donne encore des soins pour conserver le peu de grec qui subsiste dans ce siècle si différent des deux derniers [1]. »

1. Février 1753.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

PIÈCES JOUÉES A LA FLÈCHE ET EXERCICES PUBLICS

ANNÉES	SUJET DES PIÈCES ET DES EXERCICES
de 1608 à 1612	Pompeius magnus. Cræsus liberatus. Cyrus punitus. Darius proditus.
	N. B. — Ces pièces sont du P. Musson, professeur de rhétorique à la Flèche de 1604 à 1612, puis préfet des études de 1612 à 1617. Elles furent imprimées en 1621 : « *Tragœdiæ* seu diversarum gentium et imperiorum magni principes dati in theatrum collegii regii Henrici magni, auctore P. Petro Mussonio, Virdunensi, S. J. Flexiæ, apud G. Griveau, 1621. »
de 1612 à 1615	Carthaginienses. Usthazanes. Sisaras.
	N. B. — Ces tragédies sont du P. Petau, professeur de rhétorique. — Elles furent imprimées en 1614 et en 1620 : « Tragœdia *Carthaginienses*, authore Dyonisio Petavio, è

Societate Jesu. Flexiæ, apud Jacobum Reze, 1614; — Dyonisii Petavii Aurelianensis *opera poetica*. Parisiis, apud J. Cramoisy, 1620. »

En 1614, en l'honneur de Louis XIII de passage à La Flèche, le P. Petau et le P. Caussin composèrent le *Pompa regia*. On représenta aussi *Godefroy de Bouillon*, tragédie latine, et *Clorinde*, comédie jouée dans une des allées du Parc.

de 1615 à 1618 — Solyma. Nabuchodonosor. Felicitas. Theodoricus et Hermenegildus.

N. B. — Ces tragédies du P. Caussin, professeur de rhétorique, furent imprimées en 1628 : « *Tragœdiæ sacræ*, authore P. Nicolao Caussino Trecensi, S. J. præsbytero. Parisiis, apud Seb. Chappelet, 1620. »

de 1618 à 1626 — Mauritius, martyr. Sapor admonitus. Adrianus, martyr. Chosroès et Reviviscentes.

N. B. — Ces tragédies du P. Cellot, professeur de rhétorique, furent imprimées en 1630 : « Ludovici Cellotii Parisiensis, è Societate Jesu, *opera poetica*. Parisiis, apud Seb. Cramoisy, 1630. »

1620 — *Conclusiones* ex rationali philosophia et morali..... Horum theorematum veritates pro annuâ celebritate collegii flexiensis Henrici magni, Societatis Jesu, in Lycæo logico, 4 et 5 Junii anni 1620, propugnabit Renatus Sain, Turonensis. Flexiæ apud G. Griveau, 1620.

1629 — Heroicæ Panegyres ad Ludovicum XIII regem christianissimum, captâ Rupellâ. Flexiæ, apud G. Laboë, 1629.

Musæ Flexienses Ludovico XIII regi christianissimo justo pioque, principi de rebellione et perfidiâ triumphanti canunt. Epinicium. Flexiæ, apud G. Laboë et Martinum Guyot, 1629.

Lyrica ad Patres Societatis Jesu in oram Canadensem transmittentes. Flexiæ, apud G. Laboe, 1629.

1635 Deo Hominique Jesu Christo ejusque matri Virgini Mariæ deiparæ, *encyclopediam mathematicam* D. D. V. Jacobus Palla, Jacobus Touchelée, Turonenses. Iidem sedebunt propugnatores suæ illius encyclopediæ pro annuâ celebritate academiæ regii collegii flexiensis S. J. Die 4 et 5 Junii, anno Domini 1635. Flexiæ, apud G. Griveau, 1635. (Cat. de Lille. Theol. n. 274.)

1637 *Trebellius* dabitur in theatrum Henricæum ad solemnem præmiorum distributionem, agonotheta nobilissimo Domino D. Petro de Chevrier, Barone de Foencamp, Dom. de Rouvré, de Villiers, etc..... Pridiè Kal. Sept. horâ 1ª post meridiem. Flexiæ, apud G. Griveau, 4°, 4 ff.

1638 Sequanæ vaticinium et plausus nato Delphino. Flexiæ, apud G. Griveau, typographum regium et Henricæi collegii S. J., 1738.

Les poésies du P. Le Brun parurent aussi dans la séance donnée pour fêter la naissance du Dauphin.

1642 *Conclusiones physicæ, logicæ.* Has Conclusiones, Deo favente, propugnabit Joannes Tournemyne de Campzillon, armoricus, Academiæ princeps, die 23 Februarii anno 1642. Flexiæ, apud G Griveau. (V. *Pièces justif.* 4e vol.)

1643 Varia in depositione Cordis reginæ christianissimæ Mariæ Medicæ. Flexiæ, apud G. Laboe, 1553.

1672 Ludovico magno perpetuo agonothetæ *Impietas vindicata*, tragœdia, dabitur in theatrum Henricæi collegii S. J., ad solemnem præmiorum distributionem. Die 22 Augusti horâ post meridiem prima. In-4, pp. 8.

1679 *David, roy des Bergers*; tragédie pastorale sera représentée au collège royal de La Flèche, de la Compagnie de Jésus, pour la distribution des prix fondés par sa Majesté. In-4, pp. 4.

1680 *Democritus et Heraclitus redivivi.* Drama comicum dabitur in theatrum Henricæi collegii flexiensis S. J. à rhetoribus. Die 5a Februarii post meridiem sesqui prima.—Ce drame est du P. Antoine de Bretaigne, professeur de rhétorique.

1680 *Boemundus restitutus*, tragœdia dabitur a secundanis in theatro regio collegii Henricæi Flexiensis S. J., 28 febr. horâ primâ. — Tragédie du P. Joseph de la Thuillerie, professeur de seconde.

Les *Arts*, les *sciences* et les *armes*, employés par l'hyménée pour le mariage de Mgr le Dauphin, pièce mêlée de chant, de spectacle et de danse, qui sera représentée au collège royal de La Flèche, le 13e jour de Mai de l'an 1680.

1681 *Celsus*, martyr, tragœdia dabitur in collegio regio Flexiensi S. J. a secundanis, die 12 feb. horâ sesqui primâ post meridiem. — Tragédie du P. Louis Clavyer, professeur de seconde.

1683 *Romulus et Remus*, tragœdia dabitur in theatrum collegii regii Flexiensis S. J. à selectis humanistis, die 23 Feb. anno 1683, horâ post meridiem primâ. — Tragédie du P. Charles Heudé, professeur de seconde.

Romulus, pastorale sera représentée au collège royal de La Flèche de la Compagnie de Jésus, pour servir d'intermède à la tragédie de *Romulus et Remus*, le 23 Février 1683. — Pastorale du P. Charles Heudé.

1688 *Delirantes*, comœdia dabitur in regio Flexiensi collegio S. J., die 11a Februarii, 1688. — Comédie du P. Louis Martinet.

Alexandre-le-Grand, Tragédie, qui sera représentée au collège royal de La Flèche, pour la distribution des prix fondez par sa Majesté. Le 30 jour d'Août. A La Flèche, de l'imprimerie de la veuve Georges Griveau, 1688, in-4°, p. 8. — Par le P. Paillot.

Les Curieux, comédie ballet, pour servir d'intermède à la tragédie d'*Alexandre-le-Grand*, qui sera représentée au collège royal de La Flèche pour la distribution des prix fondés par sa majesté, le 30 Aoust, à 1 heure après midy, 1688. — Cette pièce est du P. Paillot, professeur de rhétorique.

Conclusiones ex logicâ et morali propugnatæ à Paulo Vrigné, die 22 Maii 1688. (V. *pièces justific.*, 4e vol.)

1690 *La Mode*, comédie mêlée de musique et de spectacle, pour servir d'intermède à la tragédie d'Alexis, empereur de Constantinople, sera représentée sur le théâtre du collège de la Compagnie de Jésus par les escoliers de seconde, le 30 janvier 1690, à une heure après midy, à La Flèche. — Comédie du P. Nicolas Éon.

Theses de universâ philosophiâ propugnatæ anno Dom. 1690 à Paulo Vrigné. (V. *pièces justif.*, 4e vol.)

1691 *Les différents plaisirs des saisons*, ballet qui sera dansé à la tragédie de Mithridate, sur le théâtre du collège royal de La Flèche, le 27 août 1691, à une heure après midi. — Ballet et tragédie d'Antoine d'Epineuil, professeur de rhétorique à La Flèche, et plus tard un des rédacteurs *des Mémoires de Trévoux*.

1692 *Idomenæus*, tragœdia dabitur in theatro regii collegii Flexiensis S. J.. ad solemnem præmiorum distributionem, agonothetâ rege christianissimo, die 18 augustî horâ post meridiem primâ. — Tragedie du P. François Gilbert.

1693 *Daniel*, tragœdia illustrissimo ecclesiæ principi Michaeli Le Pelletier, Andegavensium episcopo, dabitur in theatrum regii collegii Flexiensis S. J., die... Aprilis 1693.

Illustrissimo ecclesiæ principi Michaeli Le Pelletier, Andegavensium episcopo, symbola heroica offerebat collegium, regium Flexiense S. J., anno 1693, 8°, pp. 16 (Cat. de Rennes, II, n° 7570.)

Idylles à l'honneur de Mgr Michel Le Pelletier, évêque d'Angers. La Flèche, chez G. Griveau 20 pp., petit in-4

Eustache, tragédie, sera représentée sur le théâtre du collège royal de La Flèche pour la distribution des prix fondés par Sa Majesté, le ... août 1693, à une heure de l'après-midi.

Conclusiones theologicæ de peccato propugnatæ in Henricæo Flexiensi collegio. (V. *Pièces justifi.*, 4e vol.)

1694 *Theses theologicæ* de Gratiâ propugnatæ à F. Lasnier, die 14 augusti 1694. (V. *Pièces justif.*, 4e vol.)

1695 *Theses theologicæ* de Eucharistiâ propugnatæ à F. Varye, die 21 Augusti 1694. (V. *Pièces justif.*, 4e vol.)

Theses theologicæ de Fide propugnatæ à J.-B Alizart, die 20 Maii 1695. (V. *Pièces justif.*, 4e vol.)

Theses theologicæ de Virtute et sacramento Pœnitentiæ propugnatæ à J. Le Royer, die 29 Julii 1695. (V. *Pièces justif.*, 4e vol.)

1696 *Conclusiones theologicæ* de Legibus propugnatæ die 9 apr. 1696. (V. *Pièces justif.*, 4e vol.)

Conclusiones theologicæ de Deo propugnatæ à J. du Chastel, die 14 Julii 1696. (V. *Pièces justif.*, 4e vol.)

Conclusiones theologicæ de Deo uno et trino propugnatæ à J. Le Royer, die 28 Jul. 1696. (V. *Pièces justif.*, 4e vol.)

1698 *Le temple de Janus fermé*, ballet mêlé de chants pour servir d'intermède à la tragédie de Pharaon, qui sera représentée sur le théâtre du collège royal de La Flèche, le 6 Février 1698, à une heure de l'après-midi. — La tragédie et le ballet sont du P. de Bréviande, professeur de seconde.

1700 *Conclusiones* ex universâ philosophiâ in Henricæo Flexiensi collegio S. J., die 11a Julii 1700, horâ tertiâ ad vespe-peram. Propugnabit L. A. Ign. de la Tremblais. (V. *Pièces justif.*, 4e vol.)

1701 *Sigismond*, roi des Bourguignons, tragédie sera représentée sur le théâtre du collège royal de La Flèche pour la distribution des prix fondés par Sa Majesté, le 29 Août 1701, à une heure de l'après-midi.

Le Poëte, comédie pour servir d'intermède à la tragédie de Sigismond.

1703 *Filius prodigus*, tragœdia dabitur in theatrum regii collegii Flexiensis, ad solemnem præmiorum distributionem, rege christianissimo agonotheta, die... Augusti 1703.— Cette tragédie est du P. du Cerceau.

1729 Le *Dissipateur*, comédie, 29 août 1729. — Le *Joueur*, comédie, id. — Le *Ridicule de la Vanité*, ballet (3 actes, par Jobert), id.

1736 *Ulpianus*, martyr, tragœdia dabitur a selectis secundanis collegii Henrici Magni S. J., die Mercurii 8 feb. 1736, hora 1ª pomeridianâ. — Cette tragédie est du P. Louis Yel, professeur de seconde.

Le *Point d'honneur*, comédie française, du P. du Cerceau.

1738 *Joseph reconnu par ses frères*, drame historique qui sera représenté sur le théâtre du collège royal de La Flèche, Imprimé à La Flèche, chez Eustache de la Fosse.

1739 *Le monde démasqué.* — L'abbé Gourné (*Géographie méthodique*, t. II, p. 241-2) dit, sans donner l'année, que cette pièce a été jouée à La Flèche et que son auteur se nomme *Pougeant*. Ne serait-ce pas le P. Bougeant qui fut exilé à La Flèche en 1739?

1741 *Jonathas et David*, tragœdia dabitur in theatrum Henrici magni collegii S. J., ad solemnem præmiorum distribution nem, rege christianissimo agonotheta, 4 sept. 1741.

Decoctor, drama comicum. — Le *grand parleur*, comédie française.

Ces trois pièces sont *probablement* du P. Jean-Baptiste Geoffroy, alors professeur de Rhétorique à La Flèche.

1742 *Andronicus*, tragœdia dabitur in theatrum Henrici magni collegii S. J., ad solemnem præmiorum distributionem rege christianissimo agonotheta, 3 Sept. 1742.

1746 Les *Mécontents*, comédie. — Le *Trompeur trompé*, comédie. — Les *Aventures d'Énée*, ou le *Héros dans les disgrâces*, ballet qui sera dansé sur le théâtre de Henri-le-Grand à la tragédie d'Andronic.

Ces pièces sont aussi *probablement* du P. J.-B. Geoffroy.

1743 L'*Emporté*, comédie avec ballets, jouée à La Flèche, au collège de Henri-le-Grand, le 30 août 1743. — Elle est du P. Desbillons.

1746 *Couronnement du jeune David,* pastorale en quatres actes du P. Brumoy. — C'est le P. Poncet qui la fit jouer après y avoir introduit des modifications de peu d'importance.

M. de Jeux possède le manuscrit de la pièce jouée à La Flèche. — Il est précédé d'un prologue en vers français qui ne fait pas honneur au poète. Voici les derniers vers :

« Un roy par le Très Haut choisi par Israël
Et sacré par le divin prophète Samuel
Vous dédommagera, et par ses très humbles mœurs
Suavement à la Grandeur élèvera vos cœurs,
Enfin le *Couronnement du jeune David*
Va être la récréation de notre esprit. »

1747 *Saint Louis dans les fers,* tragédie qui sera représentée sur le théâtre du collège royal de Henri-le-Grand pour la distribution des prix fondés à perpétuité par Sa Majesté, le 4 septembre 1747. Par le P. du Baudory.

Ésope au Collège, comédie du P. du Cerceau. — *L'École des Pères*, comédie du même.

1748 *Gerostratus* sive senex miles, drama comicum dabitur in theatrum à selectis rhetoricæ alumnis in regio Flexiensi collegio die Veneris 16 feb., horâ post meridiem secundâ.

1750 *Édouard V,* tragédie française en trois actes, représentée au collège royal de La Flèche, pour la distribution des prix fondés par Sa Majesté, le mercredi 12 août 1750.

1751 *Périandre,* tragédie française en cinq actes et en vers, représentée au collège royal de La Flèche pour la distribution des prix fondés par Sa Majesté, le 4 août 1751.

Cette pièce du P. Georges Vionnet, professeur de rhétorique à Lyon, fut jouée pour la première fois dans cette ville en 1739. En 1750, elle fut représentée de nouveau à Rouen.

Conclusiones ex universâ theologiâ propugnabuntur, Deo duce, et auspice Deiparâ Virgine, in regio Henricæi Magni collegio S. J., die 25 maii 1751. (V. *pièces justif.*, 4e vol.)

1753 *Sylla abdique l'empire*, tragédies, l'une en 3 actes, l'autre en cinq, et en vers français, représentées en 1753.

1754 *Agapit*, tragédie latine du P. Porée, traduite en vers français par le P. de la Cour, et jouée vers la fin d'août 1754.

1755 *Herménégilde*, tragédie en vers français du P. Dupleix, jouée an commencement de septembre 1755.

1757 *Jonathas et David*, tragédie française en trois actes et en vers du P. Brumoy, jouée à la distribution des prix.

1759 *Isaac*, tragédie française en cinq actes et en vers, représentée au collège royal de La Flèche, pour la distribution des prix, le 1er septembre 1759. — Suivie de *Clorimène*, comédie et de *Momus cherchant la sagesse*. Ballet général.

La tragédie est du P. Brumoy.

1761 *Hercule*, ballet poétique mêlé de chants, qui sera dansé sur le théâtre du collège de Henri-le-Grand, le 29 et 31 août 1761.

N. B. — Beaucoup d'autres pièces ont été jouées à La Flèche, et entre autres celles des Pères du Cerceau, Porée, Le Jay, de la Sante, de la Rue, etc... Nous n'avons indiqué ici que les *tragédies* et les *comédies* dont nous avons retrouvé le *programme* ou *l'époque exacte* où elles ont été représentées.

II

D. O. M.

BOEMUNDUS RESTITUTUS

Tragœdia dabitur a secundanis in theatro regio
Collegii Henricæi Flexiensis S. Jesu,
XXVIII Februari hora prima
Flexiæ apud vid. G. Griveau, typographi et Henricæi,
Collegii societatis Jesu.
1680.

ARGUMENTUM.

Boemundus à Normannis illis præcipuus unus, qui cum Godefrido Bullionio bellum sacrum adversus Sarracenos gessere, Antiochiæ deinde rex, filium ex Constantia unum et nominis et imperii hæredem moriens reliquerat, at quod annorum esset tum vix decem, sub Rogerii patrui tutelâ. Verum is ex tutore proditor, regnandi cupiditate ductus, urgentibus insuper, qui ab eo sibi plura pollicebantur, innocentem puerum in nemora deportatum statuit per comparatos ad id sicarios occidere. Re cognita, clam fugit Constantia, ac filium unà secum effert in Apuliam. Ibi ambo sat diu in sylvis obscuri delituêre, donec de morte Rogerii auditum est. Interea Balduinus secundus Jerosolymorum rex ereptum Saracenis Antiochiæ principatum (regnum multi faciunt) belli jure obtinuit. Ergo metu libera, resumptisque amicis Constantia Boemundum filium monet, Balduinum adeat, genus doceat, fortunamque omnem; futurum, ut

princeps quam fortis tam pius germanum, vel pristino honore, vel forte meliori dignetur. Ut illa jusserat et speraverat ita factum est. Redit Antiochiam Boemundus. Hunc simul agnoscit, simul in ditionem paternam Balduinus raro pietatis miraculo restituit.

Ex Guillelmo Tyrio, Fulgosio, Maimburgo in historia belli sacri, et ex annalibus Normannorum.

Scena Antiochiæ

Prologum et diludia faciet drama musicum.

PROLOGUS TOTIUS TRAGŒDIÆ :

Dormienti in sylvâ Amyntæ sive Boemundo fortunam meliorem adpromittunt variæ imagines, veris præsertim hiemem propellentis.

ACTUS I

Boemundus Junior ab annis plus decem sylvarum augustus incola, audito Balduinum Jerosolymorum regem, Antiochiæ imperare, relictâ Apuliâ, cum matre in Syriam remigraverat. — Antiochiam tamen necdùm ingredi ausus, litteras ad Jocelinum sibi a puero amicissimum dederat. Tacito ejus, ad quem scriberet nomine, istud unum indicare contentus, vitam se in sylvis agere, at vix vitalem, donec de Balduini in se animo constet. Epistolam intercipiunt Galeranus et Raymundus, qui duo pellendi, imo necandi Boemundi autores Rogerio fuerant. Ambo de se actum rati, si Boemundus viveret, rem totam Balduino referunt. Is qui germano suo sibi olim conjunctissimo, Antiochenum regnum restituere, si fas esset, votis dudum omnibus peroptabat, inexpectato nuntio mirum quantum percellitur, regis perturbationem timori abscribunt illi, quam totam amor fecerat. Boemundum igitur, ubi sit, inquiri Balduinus jubet. Hanc avide provinciam conjurati arripiunt, quam pulchre amor imponeret, ne suspicati quidem. Accitum interim Jocelinum de Boemundo rex consulit, at frustra. Rogatus de litteris, negat præfractè omnia, amicum suum ratus ad necem, nedum ad coronam deposci. Semotis arbitris hominem rex iterum qua precibus qua minis pertentat. Restituendi in ditionem paternam Boemundi consilium aperit. Fraudem semper metuit Jocelinus, obstinati igitur silentii reum carceri addicit Balduinus.

DILUDIUM I

Pastores propositi ruris deliciis Amyntam retinere frustra conantur. Aulam repetere animo scilicet obstinavit.

ACTUS II

Balduinum de Boemundo sollicitum opportunè recreant Galeranus et Raymundus, dum eum repertum, et mox adfuturum nuntiant; at simul monent (ne, si excipiatur durius, Boemundum se esse neget) sub amoris fronte odium iramque ad tempus dissimulet. Rem Menalcas pastor confecerat. Is dum unà cum sociis per saltus et nemora Boemundum jussu regis perquirit, certum quemdam hominem, Theobaldum nomine, fugientem offendit, Boemundo haud absimilem, quem timor, ascitaque vestis eum ipsum esse facile persuaserunt. Hunc ut se indicet confidentius, blandè compellatum, uti regem salutat. Quo ille audito, quæri se ad solium ratus, Boemundum se esse haud diffitetur quem sui ferè dissimilem tot annorum inedia reddidisset. Quis ad hominis conspectum Balduini sensus ! Quis amor ! Quem tamen artis totum esse nemo non credit præter eum qui amat. Errorem auget vehementer accitus interim Jocelinus, qui simul Theobaldum videt, ludum simul intelligit. Verum, ut est ingeniosus amor, impostoris nece amicum principem servare statuit, ut qui de Boemundi vitâ manabat rumor, simul cum illo intereat. Deformato igitur in Theobaldi vultu agnoscere se Boemundum, etsi ægrè, fatetur. Quæ gaudia ! qui plausus ! apparantur convivia, ludi, libertati redditur Jocelinus, qui Theobaldum domi de Boemundi genere fortunâque monet ità sedulo, ut nemo fraudem unus subodoretur.

DILUDIUM II

Pastor Amyntæ amicissimus gaudet eum salvum esse. Menalcam amat qui pro Amynta Theobaldum regi necique felici errore obtulerit.

ACTUS III

Ubi audivit Boemundus Theobaldum, quasi Boemundus esset, ad solium peti, in Balduini regiam sub Amyntæ pastoris personâ se ipse confert, ut, si qua se offerat occasio, fraudem regi omnem ac se simul aperiat. Veterem amicum agnoscit illico Jocelinus, quo animi gaudio ! at, ut incertâ re, vitæ se periculo exponat, assentiri haud potest; quod cogitavit, facere obstinat Boemundus. Adest igitur ille, et Balduino defert à Boemundo litteras, hoc est à se,

quibus se in palatio esse jam esse significabat. Nec id omnino Balduino novum, qui Boemundum à se mox repertum autumat. Quærit à Boemundo, an Boemundum novit. Reponit ille, sibi se notiorem non esse scilicet, vulnus eum certè habuisse nullum quo ipse non doluerit. Quod ubi audiit Balduinus velle se ait socium eum facere felicitatis, qui calamitatis fuerat. Accito igitur Pseudo-Boemundo Boemundum ipsum, uti amicum offert, quo Boemundi stupore, cum suum in Theobaldo nomen agnoscit! sibi paulum redditus Balduinum seducit, Boemundum se esse indicat, atque unà cum dicto, sive ex affectu vehementior, sive rei novitate, exanimis collabitur. Hic vero Balduinus totus obstupescere, furere, debacchari amico utique immoriturus, nisi is animos statim resumeret. Dum Boemundum identidem rex inclamat, advolat è latebris ratus se vocare Theobaldus, sed statim, ut impostor, conjicitur in vincula, dum vestibus regiis Amyntas induitur, jam Boemundus. Fremere ad hæc Jocelinus amico metuens, clamare Boemundum nusquam nisi in Theobaldo quærendum. De Boemundo dubitare rex iterum amat. utrumque ut damnet, urgent etiam conjurati. Ast aliud amantis principis consilium est, quod ex Tancredo regi in primis gratioso atque arcanorum omnium conscio frustra rescire conantur. Interea tamen dum de vero Boemundo constet, uterque cum Jocelino datur in custodiam.

DILUDIUM III

Dum de Amynta salvo et mox redituro gaudent pastores, non sine dolore audiunt in urbem illum secessisse et de ejus carcere famam esse.

ACTUS IV

Positus inter Boemundos duos, secum totus pugnat Balduinus. Modo hunc, modo illum ut proditorem ad necem constituit, amore utrique per vices patrocinante. Qui litem dirimat, accercitur iterum Jocelinus. At ille Boemundo suo usque metuens, secundum Theobaldum pronunciat, ante sic probe edoctum de Boemundi rebus, ut se Boemundum omnibus haud ægre persuadeat. Hic tandem amicum invenisse se gaudet Balduinus, necique Boemundum addicit. At in se mox relabitur, ne Boemundus et ille sit, haud parum veritus. Amoris igitur sui nihilo certior, dum lucis plus affulgeat, omnes remittit in carcerem. Tum vero principem etiam atque etiam monent conjurati, ut, si patriam amat, amborum

ex æquo morti subscribat, cum impostor uterque sit et proditor, futurum ut mortis certe metus, quidquid est fraudum extorqueat à reis. Sententiam scribere rex quidem aggreditur, et cum id non possit ipse, id negotii principibus demandat, si certi nihil comperient ; rem saltem fingant naviter. Dictum factum. Damnantur capite Boemundi duo, quod assumpto Boemundi nomine regem anthiocheno regno movere voluerint. Pœnæ itidem socius, qui sceleris fuit, Jocelinus adjungitur. Hic Theobaldus serio agi omnia existimans fraudem omnem detegit. Boemundum se non esse, Amynta interim Boemundum se magno animo inclamante. Lætus successu advolat Balduinus Amyntam ut Boemundum peramanter amplectitur. At dolum semper veritus Jocelinus, quidquid Theobaldus dixerat, profectum ait à timore, eum esse Boemundum. Rex demum toties se deludi impatienter ferens, fraudem utrinque esse, ac nefariam in se molitionem persuasum habens, re iterum, quâ fas, discussâ, extremo supplicio reos affici jubet.

DILUDIUM IV

Mœstos pastores, consulto oraculo, solatur Thyrsis; atque Amyntæ plenam de æmulis victoriam, pastoribus bona ab Amynta omnia pollicetur.

ACTUS V

Jocelinus, ubi moriendum sibi ac Boemundo intelligit, ut amicum principem si non morte, at certe scelere eximat, secretum tandem regi per Tancredum explicat, monitum, Constantiam adeat Balduino utique notam, quæ audito Boemundi periculo Antiochiam mox venerat, atque in ipsius Jocelini ædibus delitescebat. Monetur eadem, si filium salvum velit. regem supplex conveniat, atque sub Amynta latere Boemundum declaret. Deducuntur interim ad supplicium rei omnes, ad quod magno fortique animo accedit Boemundus. Miserabili principis aspectu tantum non conficitur Jocelinus. Quid verò cum ad ultimos amplexu peti se videt à Boemundo ? Objectum sibi proditionis crimen lacrymis satis refellit. Supplicium urgente Galerano, pugnant inter se amici duo, uter prior occumbat. Evincit Boemundus Sed (o rerum vices!) mortem sub ictu fere intentatam opperiebatur, cum adest Balduinus de re totâ

monitus à Constantiâ, sibique de invento tandem Boemundo gratulans. Theobaldum remittit in vincula severius deinde puniendum. Suspensis deinde expectatione omnibus, postquam pro Boemundo ejusque in Anthiochiam juribus peroravit, detractam sibi coronam, veteri domino restituere aggreditur, uno omnium contrà pugnante Boemundo (quid enim jam possent cæteri?) Ubi preces nihil valent, imperium Balduinus adhibet, regnum eo tantum amans, ut possit vel invito dare. Victus nobili in causâ Boemundus amori cedere cogitur, regiisque insignibus exornatur. Primus omnium Balduinus Boemundum salutat, uti Principem. Regis exemplum sequuntur aulici. Accedunt faustæ circumstantis multitudinis acclamationes, et *Boemundo restituto* et Balduino restituenti applaudentis.

ACTORUM NOMINA ET PERSONÆ :

Balduinus Jerosolymorum, et Antiochiæ Rex.	Renatus Hardy DE LAVARÉ, Laval.
Tancredus Balduino gratiosus. . .	Lud. Franc. Josephus MASSUE, Castrolærius.
Galeranus Regni Administer. . . .	Carol. Claud. DE LAVARANNE DE TREMBLIER, Andinus.
Raymundus Urbis Præfectus . . .	Josephus LE PELTIER, Saboliensis.
Boemundus Rex Restitutus. . . .	Jo. Claud. BLANCHET DES FRESNES, Meduanus.
Jocelinus Odessæ Princeps, Raymundi amicus	Jos. DE ROLLIVAUD, Cruziliacensis.
Theobaldus, Pseudo-Boemundus.	Ren Fr. DE LA CROCHINIÈRE, Ludiensis.
Menalcas, Pastor	Jos. DAVEAU, Flexiensis.

IN DRAMATE MUSICO :

Dan. DESCHAMPS, Fiscanensis.
Franc. BOUVET, Flexiensis.
Car. DE LAN, Balgiensis.
Car. Urb. DE SOUSSON, Flex.
Stef. GRILLEAU, Nannetensis.
Ren. BUHIGNÉ DE LA BROSSE, Castrogonterensis.
Car. Yvo PLAUTIN, Ludiensis.
Mathurinus ORIARD, Balgiensis.

III

LES ARTS, LES SCIENCES ET LES ARMES

EMPLOIEZ PAR L'HYMENÉE

POUR LE MARIAGE DE MONSEIGNEUR LE DAUFIN

Pièce meslée de Chant, de Spectacle et de Danse, qui sera représentée au collège royal de La Flèche le 13e jour de mai de l'an 1680. A La Flèche, chez la veuve George Griveau, imprimeur du Roy et du collège royal. 4 pages in-4°.

ARGUMENT GÉNÉRAL.

L'hymenée, voulant faire quelque chose de considérable au mariage de Monseigneur le Dauphin et de la princesse de Bavière, employe pour cela tout ce qu'il y a de beau dans les arts, dans les sciences et dans l'exercice des armes. Mais sans avoir recours ny à Minerve, ny à Apollon, ny à Mars, il se sert pour ce dessein des amours qui sont ses frères, les jugeant capables de réussir à tout. Ainsi des amours déguisés en artisans, en sçauans et en guerriers, ont les trois parties de cette pièce.

Première partie. — LES ARTS.

Le première partie comprend les plus beaux arts, à savoir la peinture, la sculpture, la musique et la danse qui travaillent chacune à leur manière pour honorer cette fête.

Deuxième partie. — LES SCIENCES.

Dans cette seconde partie, il paraît plusieurs sortes de savants, qui présentent à l'hymenée divers ouvrages propres de leur science, comme les artisans avaient fait chacun dans leur art; et terminent cette partie par la fable du Dauphin placé au ciel pour avoir favorisé les savants.

Troisième partie. — LES ARMES.

Comme les savants ont placé le Dauphin au ciel, les guerriers le rendent victorieux dans le combat que les astres font entre eux. La constellation de la couronne céleste qui se présente à luy est la récompense de sa victoire. Ces guerriers font ensuite un caroussel des nations, où le Français représentant Mr le Dauphin, emporte l'anneau, qui est le signe du mariage; et enfin ils terminent cette partie par un combat de flèches, qui sont les armes propres des *amours*.

NOMS DES ACTEURS :

Jean BURET DE L'EPINAY, de Vitré.
Nicolas LEDREL, d'Alençon.
Nicolas PERRAUT, de Chinon.
François BOUVET, de La Flèche.
Pierre CHARBONNEAU DE LA PAUPLINIÈRE, de Nantes.
Charles BOUTEILLER DE CHATEAU-FORT, du Mans.
Charles POCQUET, de Bretagne.
Joseph BILLON, de Vitré.
Joseph PETIGARS DE LA GARENNE, du Perche.
Julien DE LA BOURDONNAYE, de Nantes.
Louis DE FOISON, de Baugé.
Louis DU MESNIL DE LA BORRERAIS, du Lude.
Urbain HEULLIN DE LA MYNÉE, d'Ernée.
Alphonse LE CORVAISIER, de Vitré.

Jean LE VASSOR, d'Orléans.
Louis-François-Joseph MASSU, de Château-du-Loir.
Mathurin CHARIL DE BOISGUET, de Vitré.
André PICAUT DE LESPARE, d'Orléans.
Bernard GROUT, de Saint-Malo.
Etienne GRILLEAU, de Nantes.
Louis DE CLAYE, de Rennes.
Thibault DE CHAMPAGNE DE LA SUZE, du Mans.
Denys BURET, de Vitré.
Julien-François LE CLAVIER, de Rennes.
Martial DE LA CHARRERIE, de Nantes.
Pierre DE LA FERRIÈRE, de Laval.
Léonore DE BROC, du Lude.
Mr DESCHAMPS, de La Flèche.

IV

CELSUS, MARTYR

Tragœdia dabitur in collegio regio flexiensi, S. J., a secundanis die XII februarii, hora sesquiprima post meridiem.

Flexiæ, ap. Vid. G. Griveau, Typ. reg. et Henricæi col. S. J. 1681.

ARGUMENTUM.

Dum Julianus nobilis antiochænus propter fidem christianam, jussu Martiani Syriæ præfecti, torquebatur; ejus constantiâ et admonitionibus, Celsus filius unicus præfecti ad Christum conversus est, quem pater capite plecti jussit.

Ex Surio, Bollando, et aliis.

Scena Antiochiæ.

Diludia faciet.

Drama musicum simul et allegoricum. Fingitur pastor Thyrsis à Patre Menalca morte damnatus. Ejus sortem deflent Lycidas et Amyntas.

Proloquetur ad singulos actus Paulus Sebastianus de Monty, Nannetensis.

ACTUS I.

Sibi gratulatur Martianus una cum Festo atque Araspo, maximum deorum hostem Julianum cecidisse; simulque quo animo necem tulerit, Festum interrogat. Cum ecce Valens Celsi avunculus Martiano renunciat, eum Juliani fortitudine permotum Christi fidem amplexum esse.

Pater obstupescere primum, Valenti deinde animos addere, atque hortari ut filium precibus monitisque ad deorum cultum revocare

contendat ; quod ubi frustra conatus est, pater ipse minis eum à Christi religione tentat avertere. Sed hunc Celsus paullo iratiorem sentiens, certus mori potius quam Christum abnegare discedit. Tunc Festus Martianum dolentem spe vincendi filii consolatur.

ACTUS II.

Quærit ex Festo Valens, quo animi sensu Martianum reliquerit. Ipse adest ex templo qui dolorem simul et damnandi Celsi causas exponit. Sed in eum furit Valens, ut qui magis ambitione quam vera pietate ducatur. Martianus Festo atque Araspo quantâ sit sollicitudine testatus, Celsum adduci jubet ut iterum tentet, num mortis imminentis metu a proposito deterrere possit. Neque tamen idcirco de sententiâ movetur Celsus, quin et Valenti idem facere conanti ignaviam exprobrat, quod X^am^ fidem animo tenens, profiteri palam dubitet. Cujus virtute Valens excitatus, idolorum cultum abjicit.

ACTUS III.

Martianus inter amorem filii et edicta recens in Christianos lata incertus animi pendet. Multa præterea Festus objicit, quibus ad filium damnandum inducitur. Abeunti patri occurrit Celsus, et mortem flagitat. Interim accedit Valens, se mutatum docet et paratum pro Christo mori. Ambo ad Martianum adeunt, Valens nuntiat rem sibi mandatam feliciter cessisse. Ille Celsum conversum intelligens, grates agit diis. Indè a filio spe dejectus, illum furens condemnat. In eum invehitur Valens, similemque mortem votis prosequitur.

ACTORUM NOMINA ET PERSONÆ :

Martianus, præfectus Syriæ . . .	Renatus DES ROCHES, flexiensis.
Celsus Martiani filius.	Renatus-Armandus MOREAU, saboliensis.
Valens, Celsi avunculus	Bernardus GROUT DE LA VILLE-JAQUIN, maclovœus.
Festus, Martiano à consiliis. . .	Ludovicus DE CLAYE, rhedonensis.
Araspus, tribunus	Henri DES CHAMPS, balgiensis.

AGENT IN DILUDIIS :

Thyrsis	Dom. DES CHAMPS.
Lycidas	Carolus-Yvo PLAUTIN.
Amyntas	Josephus QUARTIER.

V

D. O. M.

ROMULUS ET REMUS

Tragœdia dabitur in theatrum coll. reg. flex. S. J. à selectis humanistis, die 23 feb. horâ post meridiem primâ.
Flexiæ apud vid. G. Griveau
1683.

ARGUMENTUM.

Proca rex Albanorum Amulium et Numitorem filios habuit, quibus regnum annuis vicibus habendum reliquit ; sed Amulius fratri imperium dedit, et ut eum sobole privaret, Rheam Sylviam filiam ejus, Vestæ sacerdotio præfecit, ut virginitate perpetuâ teneretur, quæ ex Marte Romulum et Remum suscepit. Amulius ipsam in vincula compegit, parvulos in Tyberim abjecit, quos aqua in sicco reliquit, ad vagitum lupa accurrit eosque suis uberibus aluit. Mox Faustulus pastor collectos Accæ conjugi dedit educandos qui postea Amulio interfecto, Numitori avo regnum restituerunt.

AURELIUS VICT., TIT. LIV.

Scena Albæ in palatio regio.

PROLOGUM GENERALEM AGENT :

Mars	D. DESCHAMPS, Flexiensis.
Romulus	Ra. DE BOURGNEUF, Castelloval.
Remus	Car. DUCLOS, Sanquintinianus.
Dea pacis. , ...	Ber. GROUT, Maclovœus.
Genii pacis	Ign. Fr. LE MERCIER, Ludiensis.
	Franc. ROUSSEVILLE, Flexiensis.
Discordia	Franc. QUESTY, Turonensis.

ACTUS I.

Expugnato Lavinio, exultantem Amulium inexpectatus Numitoris, quem regno expulerat, in urbem adventus percellit. Dissimulandum tamen ratus eum ad colloquium admittit, ea mente ut ejus consilia deprehendat, nec frustra. Post officiosa verba, sensim eo delabuntur, ut de erepto sibi regno primum sub obscuris verbis conqueratur Numitor, tunc etiam recedens minas jactet. Amulius detecta fratris mente hunc vinculis dare statuit. Rem geri per Romulum et Remum (quorum genus ignotum Amulio, virtus nota) suadet Faustulus, longe alio consilio ac putet Amulius. Hos igitur fideles sibi arbitratus rex acciri jubet, mandat ut cum lecta militum manu Numitorem insequantur, ac vinctum sistant. Illi eo ardentius suam regi operam pollicentur, quod putant commodam hanc occasionem, restituendi avo suo regni, præsertim si exercitum, apud quem gratiâ plurimum valebant, in urbem possent accersere.

ACTUS II.

Amulius ubi sensit impunè Numitorem in urbe volitare, in Romulum et Remum erumpit quos tamen negligentiæ tantum suspectos habet. Cum Erastus patri litteras tradit, quibus Remum proditorem ut agnoscit, statim comprehendere statuit. Sed quâ viâ ? Docet Cassander. Quæ cum probata esset regi, datâ Erasto Numitoris comprehendendi provinciâ, ipse Romulum, Remum et Faustulum advocat, qui ob inertiam exagitati vehementius, culpam in plebis tumultum, et secessum exercitus transferunt.

Rex igitur ultro venit in eam sententiam ut reducantur in urbem copiæ quæ non longè aberant, iisque præficit Romulum, cujus fides minus erat suspecta. Mox, eo dimisso, Remum proditione coram evictum, jubet in vincula conjici. Captum interea Numitorem tradens Erastus palatium ingreditur. Quis Remi ac Numitoris sensus ad mutuum aspectum ? Quæ perturbatio animi, cum se custodiendos vident tradi Faustulo à quo proditos se putant ! At mox solus cum Numitore et Remo relictus Faustulus, omnem perfidiæ suspicionem dissipat. Satius fuisse dissimulare ad felicem conjurationis eventum : opportunè eos sibi consiliorum omnium socio committi, ut sua opera cum Romulo et conjuratis agere tuto possint, et si quid in eos moliatur Amulius, prævertere.

ACTUS III.

Romulus, audita Numitoris et Remi comprehensione, furit in regem. Nec minus Faustulum, quem regis consiliorum participem existimat, ad se venientem probris incessit. Iste causam satis suspicatus, ut fidem suam juveni approbet, Numitorem et Remum continuo adducit. Post breve colloquium, veriti ne à rege comprehendantur, rebus ad vindictam provisis, secedunt. Tum de rege adeundo cogitanti Romulo, obvius subit Amulius, de exercitu interrogat : ille reducem devotumque principi fingit. Rex laudata Romuli fide, abit ad exercitum, militum studia coram ipse probaturus. Dum inter se de præsenti rerum statu agunt Erastus et Romulus, hic tenere se non potest, quin asperius de Amulio, simul de se ipso incautius loquatur. Adait etiam minas præfervidus juvenis, si quid in vinctos statuatur. At Erastus jamdudum infensus Romulo, cujus ægrè decora ferebat, ejus audaciam et minas constituit patri deferre.

ACTUS IV.

Disseminatus tota urbe rumor de Romuli et Remi genere, Amulium vehementer habet anxium ; sollicitudinem Cassandro detegit, à quo pœnè in eam mentem adducitur, ut restituto fratri regno, scelerum dedecus eluat. Verum Erastus ab istis patrem consiliis brevi dimovet, simulque criminatus Romulum, suspicionem proditionis auget. Placet tentare Romulum ; ergo accitum Amulius sontibus in fronte exercitus plectendis proponit ; ille se excusare primum, veniam amicis deprecari, sed frustra. Hoc magis instare Amulius. Hic igitur Romulus nihil jam dissimulare : se Remi fratrem, ambos Marte et Rhea genitos, Numitoris nepotes, altorem Faustulum. Advocatus illico Faustulus, rei totius certa argumenta profert. Quis Amulii stupor ! Dissimulat tamen, neque statuit quidquam, quasi rem totam certius exploraturus. Interim Romulum et Faustulum sejunctos servari in palatio jubet. Hic Camillus Romuli et Remi amicus impendens exitium ab iis quantum poterit, amoliri decernit.

ACTUS V.

Amulius feralibus ostentis perterritur, ad se Cassandrum advocat. Auget ille timorem regis : Numitore stare copias omnes, jamque armatos milites populumque ad regiam currere minitantes extrema,

nisi vinctos reddat. Quid agat Amulius? Post varios æstus animi, tyrannidis etiam tædio pressus ; vehementer id suadente Cassandro, apud se tandem statuit, quod sibi vi eripi timet, restituere fratri regnum, et honori, quâ licet, suo consulere. Verum ut facinus tantum uni tribuatur virtuti, jubet ad se ocyus reos adduci, quasi intra palatium tacite perimi velit. Erastum interim (ne is pro suâ regnandi cupiditate justis adversetur propositis) mittit ad exercitum ut tumultus coerceat. Sistuntur Numitor, Romulus, Remus, Faustulus, velut ad necem. At mortis apparatus brevi in gaudium vertitur Amulius in solio sedens ornatu regio, quasi sententiam capitis laturus, Numitori, coram cœtu procerum, raptum diadema victor sui restituit; et Romulum ac Remum fratris nepotes Marte et Rhea genitos agnoscit.

ACTORUM NOMINA :

Amulius, rex Italiæ	Philippus FARON du CLOS, Parisinus.
Numitor, Amilii frater	Petrus SIMON, Lavalliensis.
Erastus, Amulii filius	Georgius LOUET, Balgiensis.
Camillus, alter Amulii filius .	Bernardus GROUT, Macloviensis.
Romulus	Renatus ROUSSEAU, Castellovaleriensis.
Remus	Carolus DUCLOS, Sanquintinianus.
Faustulus, tribunus militum .	J. B. de BOURGNEUF, Castelloval.
Cassander, regiæ præfectus.. .	Franciscus de LOUCHE, Rotomagensis.

ROMULUS — PASTORALE

Sera représentée au collège royal de La Flèche
de la Compagnie de Jésus
pour servir d'intermèdes à la tragédie de *Romulus* et de *Rémus*
le 23 Février 1683.
à la Flèche.
Chez la veuve Georges Griveau, imprimeur du Roi et du
Collège royal de La Flèche.

SUJET.

Romulus reconnu pour le fils de Mars est élu roi des Bergers.

Ier INTERMÈDE.

Les bergers avaient toujours eu pour roi un satyre ; mais enfin lassés de la domination des satyres, ils firent le berger Silène leur roi. Ils remarquèrent bientôt que tout dépérissait dans les campagnes depuis cette élection. Craignant d'avoir offensé le dieu Pan, ils font un sacrifice pour l'apaiser, et de plus obtenir de lui qu'il arrête les satyres qui se préparent à la vengeance. Au milieu du sacrifice, Mars paraît. Il leur dit qu'il est la cause de leurs maux, parce que, dans le choix d'un roi, ils ont préféré Silène à un de ses fils ; que pour le satisfaire il faut que Silène cède l'empire à celui d'entre eux qu'ils reconnaîtront être fils de Mars. En même temps il fait paraître deux furies qui brisent l'autel, et mettent les bergers en fuite.

IIe INTERMÈDE.

Lycidas voulant être roi propose à Tytire, son ami, un moyen pour faire connaître aux bergers que c'est à lui à qui Mars veut qu'on donne l'empire. Pour celà il le fait cacher dans le fond d'un rocher, afin que contrefaisant l'écho, lorsque les bergers seront assemblés dans les bois pour délibérer sur le choix d'un nouveau roi, il leur fasse savoir que c'est Lycidas qu'ils doivent élire. Les bergers arrivent en même temps et tandis que Silène leur déclare qu'il est prêt à céder l'Empire pour faire cesser leurs maux, l'écho se fait entendre. Ils l'interrogent, sa réponse est en faveur de Lycidas : mais les autres bergers intéressés ne veulent point s'en rapporter à l'écho et comme il s'agit d'un fils de Mars, ils soutiennent qu'on ne le doit connaître qu'au courage. Ils s'accordent donc

à faire Roi celui qui fera la plus belle action contre les satyres qui ont déjà commencé à faire quelques ravages dans leurs champs.

IIIe INTERMÈDE.

Tityre console Lycidas du mauvais succès de son entreprise en lui proposant un autre moyen de se faire roi. C'est d'empêcher les bergers d'aller combattre, surtout Romulus et Remus, dont ils ont le plus à craindre et cependant de se joindre tous deux pour aller attaquer quelques satyres. Il jette pour cela un charme auprès d'un bocage dans un chemin par où les bergers doivent apparemment passer. Romulus et Remus paraissent en même temps armés, allant combattre. Remus est arrêté près du bocage : mais Romulus prenant par hasard un chemin un peu écarté évite les charmes de Tytire. Lycidas, cependant, se trouve heureux d'avoir pu séparer Remus d'avec Romulus, et sans perdre de temps Tytire et lui vont combattre, espérant d'en faire plus tous deux ensemble que Romulus seul. Silène qui ne quittait l'empire qu'à regret et qui avait fait dessein de se retirer d'avec les bergers est arrêté par Tyrsis son ami et se joint à lui pour l'aider à faire quelque belle action.

Les bergers étant rassemblés pour faire roi celui qui a le mieux réussi, Faustulus vient leur apprendre de la part de l'oracle, qu'il était allé consulter, que deux bergers d'entre eux qui furent jetés dans le Tibre dès leur naissance, sont fils de Mars. Il les instruit en même temps que c'est de Romulus et de Rémus que cela doit s'entendre. D'un autre côté, les bergers apprennent que Romulus a fait la plus belle action, et qu'il a pris un satyre. Ainsi, ils le font roi préférablement à Remus. Mercure paraît aussitôt : il leur déclare que Mars est content de leur choix, qu'il va mettre fin à leurs maux, et que par son ordre les satyres se sont déjà retirés. Les bergers retournent dans leurs prairies célébrer cette fête.

ACTEURS :

Mars	D***.
Silène	Bernard GROUT, de Saint-Malo.
Romulus	Georges LOUET, de Baugé.
Rémus	André PAULUS, de Nantes.
Faustulus	Charles DUCLOS, de St-Quentin.
Mercure le sacrificateur	Isaac COLLET, de Sées.
Tityre	Pierre DE LA FERRIÈRE, de Laval.
Lycidas	René-François DE KERGOET, de Quimper.
Tyrcis	Mathurin DE PARPACÉ, de Baugé.

VI

LA MODE

Comédie [1] meslée de musique et de spectacle pour servir d'intermède à la tragédie d'*Alexis*, empereur de Constantinople, sera représentée sur le théâtre du collège de la Compagnie de Jésus par les écoliers de Seconde, le 30 janvier, à une heure après midy.

A La Flèche, de l'imprimerie de la veuve George Griveau.

1690.

Argument. — Anselme était entêté de la mode jusqu'à la folie et faisait d'excessives dépenses pour satisfaire son inclination. Eraste, son fils, entreprend de luy faire connoistre le ridicule de son entêtement et y réussit.

La scène est à Besançon.

ACTE PREMIER.

Eraste forme le dessein de détacher son père de la mode ; pendant qu'il raisonne là-dessus avec son valet, Anselme survient et communique à Eraste le dessein qu'il a de régler toute sa maison à la mode. Eraste se trouve obligé de l'approuver pour ne pas irriter son père. Anselme, qui avait envoyé quérir son tailleur, son cordonnier et même son cuisinier, leur donne ses ordres. Géronte, lequel, quoi-

1. Cette comédie est en cinq actes et en français.

que d'un goût fort différent en fait de mode, est ami d'Anselme, lui fait la guerre sur ce qu'étant déjà sur l'âge, il pense encore à faire le jeune homme et à se mettre du bel air. Il adjoute qu'Anselme renchérit tous les jours sur la mode et il le menace de le faire détromper par Damis qui doit revenir de Paris. Tout cela ne fait point d'impression sur l'esprit d'Anselme. Il va faire exécuter ce qu'il a ordonné, Brindavoine promet à Eraste de l'aider.

ACTE II.

Brindavoine cherche le moyen de satisfaire Eraste. Pour mieux réussir, il engage Mascarille, valet d'Anselme, à le seconder. Mascarille, déjà assez prévenu contre son maître, luy dit qu'il faut commencer par éloigner d'Anselme Valère, Cléante et Ariste, qui lui avaient gâté l'esprit et à qui il faisait de grandes libéralités. Anselme revient et fait venir son tailleur, son cordonnier, etc , qui lui apportent ce qu'il leur a demandé. Valère et Cléante ne manquent pas de le venir voir, selon leur coutume; après lui avoir dit les nouvelles découvertes qu'ils ont faites sur la manière dont on s'habille, ils lui font part de quelques nouveaux airs. Ariste, qui agit de concert avec ces gens là, amène des personnes qui les savent chanter. Anselme en est charmé, et, malgré les remontrances de Géronte, il fait de grandes libéralités à ses modistes. Cela fait mal au cœur à Brindavoine, il entreprend d'escroquer l'argent qu'on a donné aux modistes.

ACTE III.

Eraste est au désespoir de se voir engagé dans une partie de divertissement et de n'avoir pas d'argent pour fournir à la dépense, Brindavoine l'assure qu'il en aura, et qu'on dupera Valère, Cléante et Anselme. Pour le faire, il dit qu'il se déguisera en Suisse avec quelques-uns de ses amis, qu'il feindra d'avoir été envoyé à Paris par quelques personnes de qualité des cantons, pour y apprendre les modes de France, qu'au reste si ce tour n'est pas des plus fins, il en fera d'autant mieux voir l'impertinence des modistes. Il charge Mascarille de publier son arrivée et de vendre le plus cher qu'il pourra aux modistes le plaisir qu'il pourra avoir de parler aux prétendus Suisses. Mascarille fait d'abord difficulté de dire à Valère et à Cléante, qui surviennent, ce qu'il sait; mais son cœur s'attendrit en leur faveur, quand ils lui ont donné leurs bourses. Ils n'ont pas plutôt appris qu'il est venu des gens instruits de la mode, qu'ils brûlent de les voir; Mascarille va les chercher. Valère et Cléante

disent à Anselme l'heureuse découverte qu'ils ont faite. Il n'a pas moins d'envie qu'eux de voir ceux dont il parle.

ACTE IV.

Nos Suisses paraissent : l'un d'entre eux dit que l'habit, dont Anselme est revêtu, n'est plus à la mode. Anselme veut se faire déshabiller sur l'heure. Un Suisse le console en disant qu'il a apporté un habit de Paris qui lui sera propre ; ils entrent dans la chambre d'Anselme pour l'essayer. Brindavoine et ses amis chantent et se réjouissent de l'heureux succès de l'entreprise. Anselme revient revêtu d'une manière grotesque, il a une aigrette, des bottines, une culotte à la Suisse. Géronte, qui le voit en cet état, ne peut s'empêcher de rire. Mais Anselme se rit aussi de lui ; Géronte, voyant que ses avis ne servent de rien, va chercher Damis qui doit être arrivé de Paris, afin de l'amener à Anselme; Cléante, voulant achever de perfectionner Anselme, lui donne un petit livre où il pourra apprendre les phrases à la mode, et une nouvelle manière de faire la révérence qu'on dit être en usage. Anselme va le lire.

ACTE V.

Quoique Anselme soit charmé de son habit, cependant une chose l'inquiète, c'est que tout le monde rit en le voyant. Ariste tâche de lui remettre l'esprit là-dessus. Eraste vient avertir son père que tout le monde le regarde comme un fou et lui dit qu'il ne peut sans douleur entendre dire de son père une chose si fâcheuse; Anselme le traite de jeune barbe ; mais l'avis de son fils ne diminue point son inquiétude, non plus qu'un tour de Mascarille, qui, faisant semblant d être fort en colère, menace quelqu'un de lui casser la tête. Anselme veut savoir ce qui le fâche si fort; Mascarille dit qu'un coquin accusait le seigneur Anselme de folie, parce qu'il s'habille d'une manière grotesque. Toutes ces choses font craindre à Anselme qu'on ne l'ait trompé. Damis vient avec Géronte : Anselme salue Damis à la nouvelle manière. Celui-ci, également surpris et de l'habit et des manières d'Anselme, demande à Géronte ce qu'a son ami. Anselme dit qu'il n'a rien fait que sur les lumières de certaines personnes venues récemment de Paris; Géronte dit que Brindavoine était le chef de ces gens venues de Paris. Damis explique la manière dont on s'habille, et Anselme, honteux de s'être laissé jouer, renonce à la mode et rompt pour toujours avec Ariste, Cléante et Valère.

NOMS ET PERSONNAGES DES ACTEURS :

Anselme, père d'Eraste		Jacques NEVEU, de Saint-Malo.
Géronte, ami d'Anselme.		Louis LE GENTIL, de Coutances.
Eraste, fils d'Anselme		Joseph CHARIL, de Vitré,
Damis, ami de Géronte		Henry DE LA CROCHINIÈRE, de La Flèche.
Ariste	gens attachés à *La Mode*.	Nic. DU BREUIL, de Rouen.
Valère		Pierre DESCHAMPS, de Baugé.
Cléante		Fr. AMELLON, du Lude.
Brindavoine, valet d'Eraste . . .		Guil. BINET DE LA BLOTTIÈRE, de Nantes.
Mascarille, valet d'Anselme . . .		Jacques DE NOIRVILLE, de Falaise.

PARAITRONT DANS LES INTERMEDES :

Coutarde Gabriel d'EST, marquis DE LANZ.
Armand-François DU GUÉMADEUC, de Vannes.
Charles-Paul BILLAUD, de Fontenay.
Jacques DU VAL, de Caen.
André BARREY DE MONTFORT, de Bernay.
Louis-Fr. DE SERVIEN, de Paris.
Léonard DESPREZ, de La Flèche.
Thomas PEPIN, de Saint-Malo.

VII

LES DIFFÉRENTS PLAISIRS DES SAISONS

Ballet qui sera dansé à la tragédie de *Mithridate*,
sur le théâtre du collège royal de La Flèche le 27 août 1691,
à une heure après-midy.
A La Flèche, de l'imprimerie de la veuve de George Griveau,
imprimeur ordinaire du Roy et du collège royal.
1691.
8 pages in-4°
(Fait partie d'un recueil factice à la bib. du Prytanée,
sous le n° X—13—3).

L'ouverture du ballet se fera par les quatre saisons, accompagnées des Plaisirs, qui tachent à l'envy de faire voir les avantages que chacune d'elles prétend avoir sur les autres.

Le Printemps	François NEPVEU.
L'Automne	François ZOMÈRE.
L'Été, ...	Louis-Fr. SERVIEN.
L'Hyver	Claude DU GRÈS.
Les Plaisirs	Charles M DE CAMBERNON.
	Léonard DES PREZ.
	François DE SALES.
	Thomas PEPIN.

Ire *Partie.* — LES PLAISIRS DU PRINTEMPS.

1re Entrée : Éole amène une bande de zéphyrs pour régner durant le printemps.

2e Entrée : Des bergers attirés par la douceur de la nouvelle saison, viennent se divertir dans leurs campagnes.

IIe *Partie.* — LES PLAISIRS DE L'ÉTÉ.

1re Entrée. — Des jardiniers préparent leurs allées et leurs bois pour les promenades de Vertumne.

2e Entrée : Des chasseurs fatigués et échauffés cherchent quelque endroit frais pour se reposer.

IIIe *Partie.* — LES PLAISIRS DE L'AUTOMNE.

1re Entrée : Une troupe de vendangeurs s'offrent à Bacchus pour faire vendange.

2e Entrée : Silène et des paysans reviennent yvres de vendanges.

IVe *Partie.* — LES PLAISIRS DE L'HYVER.

1re Entrée : Saturne, voulant donner idée des plaisirs de la saison, donne le bal aux dieux (la Gavotte, la Courante, la Bourrée, le Menuet).

2e Entrée : Une troupe de masques vient voir le bal et s'y divertir.

Ballet général : La Renommée annonce à tous les peuples de la terre les différents plaisirs que fournit chaque saison et les invite à y prendre part.

La Renommée . . . . . Louis-Fr. SERVIEN.

Peuples des différentes nations . François NEPVEU.
Joseph CHARIL.
Léonard DES PREZ.
Jean HEURTAULT.
Claude DU GRÈS.
Louis DU BREUIL.
Thomas PEPIN.
François DE SALES.

DANSERONT AU BALLET :

Louis-François SERVIEN, de Paris.
François NEPVEU, de Saint-Malo.
Louis DU BREUIL, de Rouen.
François ZOMÈRE, d'Ypres.
Joseph CHARIL, de Vitray.
Claude PICARD DU GRÈS, de Sainte-Suzanne.
Charles DE LIEVILLE, de Rouen.
Pierre DE VAROC, de Rouen.
Léonard DES PREZ, de La Flèche.
Thomas PEPIN, de Saint-Malo.
François DE SALES, de Bordeaux.
Charles-Michel DE CAMBERNON, de Coutances.
Jean HERTAULT, de Saint-Malo.

VIII

DANIEL

Tragœdia Illustrissimo ecclesiæ principi Michaeli Le Pelletier, Andegavensium episcopo dabitur in theatrum reg. col. Flex. S J. die aprilis 1693, horâ post meridiem secundâ.

Flexiæ, ex typographiâ V. G. Griveau.

ARGUMENTUM.

Darius Persarum et Medorum rex, Danielem tertium Satrapis ducem præfecerat, eique soli totius regni summam credere in animo habebat ; alii duo Satraparum principes id suspicati, Danielem male perdere moliuntur. Eam legem a rege obtinent : Feris damnetur quisquis triginta diebus seu hominem, seu Deum præter regem quacumque de re rogaverit. Alia non ipsis fuit pium juxta et innoxium virum opprimendi ratio. Ut Daniel legem latam esse comperit, eo studiosius palam Deum orat Ergo in ferarum specu, licet invito rege, mittitur ; sed inter feras sanus à Deo servatur ; quo prodigio perculsus Darius, et Satrapas legis impiæ autores feris addicit, et Deum, quem Daniel adoraverat, totâ ditione suâ coli jubet.

Ex chap. VI, proph. Daniel.

Scena Ecbatanæ. Scenam aperiet Ignatius de la Gasnerie Flexiensis.

Prologum numeris musicis aget Israelitarum chorus, qui, Jeremiâ extincto, prophetam à Deo ad se mitti flagitat et Danielem obtinet.

ACTUS I.

Satraparum principes duo in Danielis æmuli sui perniciem conjurant, quod rex hunc toti regno præficere velle videretur. Ex Daniele ipso audiunt nihil illi antiquius esse quam sæpè Deum summum singulis diebus orare et venerari. Ergo Dario munifico principi eam legem persuadent : qua caveatur, ferarum pœna proposita, ne quis ab alio quam à rege, nec etiam à Deo quidquam per multos dies postulet. Rex liberalitatis specie deceptus legem ferri sinit. Daniel vero hoc magis diligenter et in aperto Deum orare studuit.

ACTUS II.

Daniel coram plebe æterno Numini vota obtulerat. Satrapæ autem apud regem violatæ legis reum agere, aut plebem incitare meditantur. Cyrus ipsis regis nomine regni administrationem Danieli mox prorsus committendam esse denuntiat : illi Cyro Danielis facinus objiciunt ; ex Cyri responso intelligunt se accusatione suâ parùm profuturos ; qua propter vim adhibere et plebem movere apud se decernunt. Ecce Darius Danielem solum regni administrum constituit : jubetque per urbem regio equo et ornatu feratur ; at plebs per Satrapas suscitata, Danielem ad specu ferarum abripit : huic furori rex ipse opponit sese.

ACTUS III.

Tardius Danielis auxilio rex venerat ; illum plebs in specu ferarum jam præcipitem egerat. Ibi Deus Danieli adest, et eum incolumem nocte integra à feris defendit. Quod ut rex primo mane rescit, Danielem è specu educi jubet : illum sanum Satraparum oculis objicit ; deindè eos feris damnat. Daniel eorum necem deprecatur, et tandem veniam impetrat, sed frustra. Qui enim Danieli pepercerant leones, statim satrapas devoraverant. Darius tanto prodigio et Danielis virtute commotus, verum Deum in tota ditione suâ adorari præcipit.

AD EPILOGUM :

Chorus Israelitarum numeris mucisis lætitiam suam testatur, quod veri Dei cultus et fides per Danielem vigeat.

ACTORUM NOMINA ET PERSONÆ :

Darius Persarum ac Medorum imperator.	Tussanus RIOU, Flexiensis, convictor.
Cyrus, Darii nepos et collega.	Car. Fran de NYAU DES PINS, Flexiensis.
Daniel, propheta et Satraparum princeps.	Phil. Ren. DE BELLETAILLE DE L'ISLE DU GAST, Cenomanensis, convictor.
Coaspes alter Satraparum princeps . . .	Salomon BINET DE LA BLOTTIÈRE, Nannetensis, convictor.
Antiochus tertius satr. prin.	Briandus FERNICE, Nannet., conv.
Phalassar, militiæ princeps	Jos. FONTAINE DE LA CROCHINIÈRE, Flex.
Azael Israelita	Franciscus DU MENI, Donofrotensis.

ISRAELITARUM CHORUS EX QUO CANTABUNT :

Lud. BOUTILLER, Sanquintinianus, conv.
Lud. Franc. DE CUSSY MONSBOST, Constantiensis, conv.
Ludovicus RINCÉ, Nannetensis, conv.
Dom. DESCHAMPS, Lavalliensis, conv.
Franc. PILLIER, Laval., conv.
Ambrosius DU CHEMIN, Laval., conv.
Petrus ROUSSEVILLE, Laval., conv.

SCENAM CLAUDET :

Jos. Christophorus BLONDEAU, Flex.

IX

LE TEMPLE DE JANUS FERMÉ

Ballet mêlé de chant,
Pour servir d'intermèdes à la tragédie de *Pharaon*,
Qui sera représentée sur le théâtre du collège royal de La Flèche,
le 6 Février 1698, à une heure après midi.

A LA FLÈCHE
A l'imprimerie de la veuve Georges Griveau,
imprimeur du Roy et du Collège royal.
MDCXCVIII

SUJET.

Le sujet de cette pièce est pris de la coutume qui s'observait parmi les Romains, d'ouvrir le Temple de Janus en temps de guerre et de le fermer en temps de paix.

ACTEURS :

Janus et sa suite.
Troupe de bergers.
Troupe de captifs.
L'Europe et les Nations.
Chœur des Peuples.
Mercure.
Morphée, Phantase, les Songes.
Neptune.
Éole.
Chœur de Tritons.
Aquilons et Zéphirs.
Apollon et les Muses.
Mars.
Troupe de guerriers.
La Discorde.
Chœur de Furies.
L'Hymen et les Amours.
Troupe du Plaisir.
La Paix et sa suite.

LE TEMPLE DE JANUS FERMÉ

Ballet

PREMIÈRE PARTIE.

Le Temple de Janus paraît ouvert dans un enfoncement du théâtre : les peuples viennent implorer le secours de ce Dieu, le prier de terminer la guerre et d'enchaîner la discorde.

PREMIÈRE ENTRÉE

JANUS ET SA SUITE.

JANUS.

Assez depuis longtemps la discorde et la guerre
Ont brisé leurs liens et troublé l'univers :
C'est à moy de remettre aux fers
Des monstres jusqu'ici trop connus à la terre.
Venez, rassemblez-vous, mortels,
Venez encenser mes autels.
Janus n'est pas en vain le dieu de la prudence,
Implorez son secours, et sûrs de l'obtenir
D'un destin plus heureux concevez l'espérance.
Bientôt vous verrez revenir
En ces lieux fortunez la Paix et l'Abondance,
C'est à la Sagesse à finir
Ce que l'aveugle Erreur commence.

CHŒUR DE PEUPLES.

Janus, le plus prudent des dieux,
Tournez, tournez sur nous de favorables yeux.

A DEUX.

Janus n'est pas en vain le dieu de la prudence,
D'un destin plus heureux concevons l'espérance.

JANUS.

Enchaînons la discorde, enchaînons la fureur
D'un héros toujours vainqueur.
Le courage et la puissance
Sçauront vous assurer un éternel bonheur.

SECONDE ENTRÉE.

TROUPE DE BERGERS.

UN BERGER.

Il n'est plus ce temps aimable
Où mon troupeau ne craignait que les loups.

SECOND BERGER.

Il doit craindre à présent les coups
D'un ennemi beaucoup plus redoutable.

DEUX BERGERS.

Il n'est plus ce temps aimable
Où mon troupeau ne craignait que les loups.

UN BERGER.

Un écho peu favorable
Chaque jour dans ces bois
Répète plus de mille fois
Le bruit affreux des trompettes;
Hélas! je n'entends plus le doux son des musettes
Qui me charmait autrefois.

SECOND BERGER.

Ce n'est plus cette prairie,
Ce vallon, cette plaine autrefois si fleurie.

DEUX BERGERS.

Trop heureux si dans quelques mois
Tant de malheurs finissent
Et que les airs ne retentissent
Que des accords de nos hauts-bois.

UN BERGER.

Le moindre bruit me fait craindre,
Je n'ose plus pousser ma trop timide voix,
Ou si je parle quelquefois
Je ne parle que pour me plaindre.

CHŒUR DE BERGERS.

Trop heureux si dans quelques mois
Tant de malheurs finissent,
Et que les airs ne retentissent
Que des accords de nos hauts-bois.

Les Bergers dansent.

TROISIÈME ENTRÉE.

TROUPE DE CAPTIFS DE MER ET DE TERRE.

DEUX CAPTIFS.

Sort impitoyable,
Où nous as-tu réduits!

UN CAPTIF.

Une vie aussi misérable
Me paraît plus insupportable
Que les horreurs d'une éternelle nuit.

DEUX CAPTIFS.

Sort impitoyable,
Où nous as-tu réduits!

UN CAPTIF.

Brisons, brisons nos chaînes,
Brisons nos fers.
Ciel! plongez-nous dans les enfers,
Ou finissez nos peines.

UN CAPTIF.

Revenez, revenez, ma chère liberté,
C'est trop longtemps souffrir un honteux esclavage.

Cruel destin ! qui nous engagez
A ressentir la cruauté
D'une affreuse captivité.

DEUX CAPTIFS.

Revenez, revenez, ma chère liberté.

Ici les captifs dansent.

QUATRIÈME ENTRÉE.

L'EUROPE ACCOMPAGNÉE DES NATIONS.

L'EUROPE SEULE.

Peuples qui composez ma cour,
Suis-je encor un objet digne de votre amour ?
Hélas ! triste, désespérée,
Par mes propres enfans, je me vois déchirée.
Florissante autrefois, je réglais l'univers.
Tremblante sous ma loy, l'une et l'autre Amérique
M'apportait le tribut de cent peuples divers :
L'Asie, et l'impuissante Affrique
Voioit ses Ottomans languissans dans mes fers.
Mais hélas ! quel désordre a ravagé mes charmes ?
Mes enfans dans mon sein devenus ennemis
Contre eux, contre leur mère ont pu tourner leurs armes.
Eux seuls ils ont causé les maux dont je gémis,
Assez ils m'ont coûté de larmes.
Par leur propre discorde, ils sont assez punis.
Ne verrai-je jamais succéder aux allarmes
Le plaisir plus touchant de les voir réunis ?
O toy, Janus, dont la prudence
Peut nous faire sentir les plus tendres faveurs,
Use envers nous de ta clémence,
Et fait cesser tous nos malheurs.

CHŒUR DE PEUPLES.

O toy, Janus, dont la prudence
Peut nous faire sentir les plus tendres faveurs,
Use envers nous de ta clémence
Et fait cesser tous nos malheurs.

LA FRANCE.

En vain Mars et Bellone
Ont pour moy mille attraits :
Si le prudent Janus l'ordonne,
J'aime encore mieux la paix,
Et sensible à vos maux, Peuples, je vous la donne.
En vain Mars et Bellone
Ont pour moi mille attraits.

L'EUROPE.

Vivez tranquilles,
Vivez en paix.
Tant de projets
Sont inutiles.
Vivez tranquilles,
Vivez en paix.

CHŒUR DE PEUPLES.

Vivons tranquilles,
Vivons en paix.
Tant de projets
Sont inutiles.
Vivons tranquilles,
Vivons en paix.

L'EUROPE ET LES NATIONS.

O toy, Janus, dont la prudence
Peut nous faire sentir les plus tendres faveurs,
Use envers nous de ta clémence
Et fais cesser tous nos malheurs.

Danse des Peuples.

CINQUIÈME ENTRÉE.

JANUS. — CHŒUR DE PEUPLES.

JANUS.

Touché de vos malheurs, je ne puis me défendre
De répandre sur vous mes plus tendres bontez

Du plus prudent des dieux vous devez tout attendre.
Mortels, vous êtes écoutez.
La paix et les plaisirs qui vous avaient quittez
Ne tarderont pas à se rendre
En ces lieux enchantez.
Ces pays si déserts sçauront bientôt reprendre
Leurs plus éclatantes beautés.
Bénissez à jamais l'heureuse destinée
Qui doit calmer des maux assez longtemps soufferts.
Les murs de mes temples ouverts
Sont prests de renfermer la discorde enchaînée.

CHŒUR DE PEUPLES.

Bénissons à jamais l'heureuse destinée
Qui doit calmer des maux assez longtemps soufferts.

SECONDE PARTIE.

Les Dieux qui s'intéressent le plus au repos des hommes viennent demander la paix à Janus.

PREMIÈRE ENTRÉE.

MERCURE A JANUS.

Fatiguez des rigueurs d'une trop longue guerre
Les Dieux m'ont envoyé vers ton temple fameux :
Tout grands qu'ils sont ils se croiront heureux
Si tu veux bien calmer les troubles de la terre.
D'un grand nombre de demi dieux,
Les ombres encor gémissantes,
De leur illustre sang les campagnes fumantes
Ont porté leurs cris jusqu'aux cieux.
Lassez des fureurs guerrières
Les peuples sont venus au pié de tes autels
Implorer ta clémence et t'offrir des prières ;
Écoute aussi les immortels.

SECONDE ENTRÉE.

MORPHÉE, PHANTASE ET LES SONGES.

PHANTASE.

D'une douce oysiveté
Qui sçut goûter les charmes
Renonça pour jamais au tumulte des armes
Pour vivre en liberté.

MORPHÉE.

D'un sommeil paisible et tranquille
Goûtez, goûtez mortels, les plaisirs innocens.
Dans ces sombres forests, dans ce charmant azile
De mes pavots assoupissans
Je viens verser sur vous la violence utile.
D'un sommeil paisible et tranquille
Goûtez, goûtez mortels, les plaisirs innocens.

MORPHÉE ET PHANTASE.

Goûtons, goûtons tous
Des plaisirs si doux.

SUITE DE MORPHÉE.

Goûtons, goûtons tous
Des plaisirs si doux.

MORPHÉE.

Disparaissez sombres inquiétudes,
Seul je dois régner en ces lieux,
Et vous, épaisses solitudes
Ne présentez plus rien d'effrayant à mes yeux,
Disparaissez sombres inquiétudes.

SUITE DE MORPHÉE.

Goûtons, goûtons tous des plaisirs si doux.

MORPHÉE.

C'est ici que je rassemble
Des plaisirs toujours nouveaux.
Coulez, coulez, petits ruisseaux,
Accordez toujours ensemble
Le gazouillement de vos eaux
Au doux chant des oiseaux.
Coulez, coulez, petits ruisseaux.

Ici Morphée s'endort.
Les Songes dansent sur l'air suivant.

PHANTASE.

Un songe agréable
Rend un cœur content ;
Si le bonheur est moins constant,
Il n'en est pas moins aimable.
Le plaisir le plus éclatant
N'est pas toujours le plus durable.
Un songe agréable
Rend un cœur content.

On entend une symphonie de trompettes.

MORPHÉE EN S'ÉVEILLANT.

O Ciel ! quel bruit affreux a frappé mon oreille ?
Qu'entends-je? Mars lui-même a troublé mon repos,
Et malgré mes puissants pavots
Quelque allarme toujours en sursaut me réveille.
Janus, prudent Janus, rendez à nos souhaits
Le sommeil tranquille et la paix.

TROISIÈME ENTRÉE.

NEPTUNE, ÉOLE,
CHŒUR DE TRITONS, LES AQUILONS ET LES ZÉPHIRS

Les Aquilons dansent.

NEPTUNE.

Je sors de ma grotte profonde.
Que vois-je ? mon empire en proye aux Aquilons ?
L'air retentit au loin de la foudre qui gronde
Et mon onde frémit de mille tourbillons.

La guerre en cruauté féconde
N'a-t-elle pas de sang assez rougi mes eaux ?
Insolents..... mais songeons à calmer les tempestes ;
Un demi dieu l'ordonne et malgré ses conquestes
Il veut à l'univers assurer le repos.
Calmez, calmez vous, mon onde,
En faveur de Louis le plus grand des héros,
Qu'il soit le maistre des flots
Comme il est le maistre du monde.
Paraissez aimables zéphirs,
Venez de vos tendres soupirs
Caresser les plaines humides
Des Tritons et des Néréïdes,
Venez ranimer les plaisirs.

CHŒUR DE TRITONS.

Paraissez aimables zéphirs,
Venez de vos tendres soupirs
Caresser les plaines humides,
Des Tritons et des Néréïdes,
Venez ranimer les plaisirs.

Les zéphirs dansent.

QUATRIÈME ENTRÉE.

APOLLON ET LES MUSES.

APOLLON.

Où trouver la paix fugitive?
Muses qui la cherchez, ne me direz-vous pas
En quels lieux écartez elle a tourné ses pas ?
La paix exilée et craintive
Peut-estre pour jamais, hélas !
A quitté ces heureux climats.
J'ai parcouru les rives du Permesse
Pour vous chercher, charmante paix !
Ne vous reverra-t-on jamais ?
Dans mes doctes vallons tout languit de tristesse.
O paix, charmante paix,
Ne vous reverra-t-on jamais?

Si un reste de pitié pour nous vous intéresse
Répandez sur nous vos bienfaits,
O paix, charmante paix,
Venez avec tous vos attraits.

UNE MUSE.

Plus de concerts, plus de festes
Dans notre aimable vallon,
Hélas ! à peine souffre-t-on
Quelques lauriers fannés se sécher sur nos testes.
Souvenez-vous, Héros, qu'il faut un Apollon
Pour chanter à loisir vos fameuses conquestes.

APOLLON, UNE MUSE.

O paix, charmante paix,
Ne vous reverra-t-on jamais ?

CHOEUR.

O paix, charmante paix,
Venez avec tous vos attraits.

Danse d'Apollon et des Muses.

CINQUIÈME ENTRÉE.

JANUS.

Vous la verrez bientost cette paix souhaitée,
J'ai veu des grands Dieux mes autels revérés,
J'appaise en leur faveur ma colère irritée.
Vous verrez dans mes fers la discorde arrestée.
Mortels, et vous Dieux, espérez.

TROISIÈME PARTIE.

Mars et la Discorde ayant découvert le projet qu'on a formé contre eux, font un dernier effort pour allumer partout le feu de la guerre.

PREMIÈRE ENTRÉE.

MARS SEUL.

Le crime est trop connu, ne croy pas qu'on l'ignore.
Tu fais, Janus, de vains efforts,
Et bientost tu verras encore
Fumer ces lieux du sang de mille morts.
Tu vois à tes genoux l'Europe qui t'implore
Pour calmer les esprits d'un peuple qui m'adore,
Je suis leur Dieu, Janus, et tu dois respecter
Un nom qui fait trembler la terre.
Faible divinité ! prétens-tu l'emporter
Sur le Dieu Mars, sur le dieu de la guerre ?

SECONDE ENTRÉE.

Marche de guerriers.

MARS, TROUPE DE GUERRIERS.

MARS.

Fidèles compagnons de mes travaux guerriers,
Enfans de Mars, l'auriez-vous bien pu croire
Qu'un Dieu jaloux de votre gloire
Voulut de votre front arracher les lauriers ?
Choisissez, illustres héros,
Ou de voler à la victoire,
Ou de languir dans le repos.

DEUX GUERRIERS.

D'exploits toujours nouveaux
Grossissons notre histoire.

Ici les guerriers dansent.

PREMIER GUERRIER.

Renonçons pour jamais aux plaisirs les plus doux
Qu'un lâche repos nous donne.

SECOND GUERRIER.

Nous sommes nez pour Mars et pour Bellone
Le repos n'est pas fait pour nous.

MARS.

Je reconnais le sang qui vous fit naistre,
Vous parlez en héros..... Guerriers, éloignez-vous,
Je vois la Discorde paroistre.

TROISIÈME ENTRÉE.

MARS ET LA DISCORDE.

LA DISCORDE.

Enfin on me l'a fait connoistre
Le projet que Janus a formé contre nous,
Il veut par un sanglant outrage
Me charger encor de ses fers;
Périsse plus tost l'Univers
Et que tout fume ici de sang et de carnage,
Ne craignons rien, j'ai pour moi les enfers.

MARS ET LA DISCORDE.

Sortez, monstres, sortez de vos royaumes sombres;
Et vous filles des pales ombres
Paraisssez à ma voix :
Que le cocyte frémisse,
Que l'avenir obéisse,
Que tout l'enfer se soumette à mes loix.

Les Furies sortent de l'enfer.

QUATRIÈME ENTRÉE.

LA DISCORDE, CHŒUR DES FURIES

LA DISCORDE.

Armez, armez-vous de rage,
Portez partout le sang et le carnage.

CHŒUR DES FURIES.

Armons, armons-nous de rage,
Portons partout le sang et le carnage.

Danse des Furies.

JANUS paraît, LA DISCORDE ET MARS se retirent.

JANUS seul.

Dans ces heureux climats tout va changer de face;
Nous allons y goûter les douceurs de la paix.
Et quelques fâcheux projets
Que la Discorde fasse,
Elle mieux enchaînée enfin cède la place
A mes favorables bienfaits.
Ce jour qui malgré Mars la remet dans mes chaînes,
Est celui qui finit vos peines,
Et qui va combler vos souhaits.

QUATRIÈME PARTIE.

Mars et la Discorde paroissent enchaînez : Mars par l'Hymen et les Amours, la Discorde par les plaisirs. La Paix descend du ciel à la prière de Janus; elle ferme le temple de Janus et ramène avec elle l'abondance et les plaisirs.

PREMIÈRE ENTRÉE.

MARS enchaîné par l'hymen et les Amours.

MARS.

Enfin il faut céder, la résistance est vaine.
L'hymen et les amours m'ont enchaîné sans peine,
Pour les plus indomptables cœurs,
L'hymen et les amours ont des attraits vainqueurs.

MARS.

Cédons, la résistance est vaine.

LES AMOURS.

Cédez, la résistance est vaine.
Pour les plus indomptables cœurs,
L'hymen et les amours ont des attraits vainqueurs.
Une nymphe a paru sur les bords de la Seine
L'hymen la conduisait et parfumait de fleurs
Les rivages heureux où son destin l'amenne;
J'ai reconnu ma souveraine,
A ses premiers regards j'ai calmé mes fureurs.
Qu'il est doux de porter sa chaîne !

MARS.

Cédons, la résistance est vaine.

LES AMOURS.

Cédez, la résistance est vaine.
Pour les plus indomptables cœurs
L'hymen et les amours ont des attraits vainqueurs.

L'HYMEN.

Aussitôt que l'hymen rassemble
Tout ce qui peut favoriser nos vœux,
Et que par de si beaux nœuds
Deux cœurs s'unissent ensemble,
Peut-on manquer d'estre heureux?

UN AMOUR.

Premier Couplet.

Mars contraint de se rendre
Enfin cède à nos traits;
Qui pourrait se défendre
De nos charmes secrets?
Mars contraint de se rendre
Enfin cède à nos traits.

Deuxième Couplet.

L'Hymen qui nous rappelle,
Doit ramener la Paix.
Qu'une guerre nouvelle
Ne la trouble jamais.
L'Hymen qui nous rappelle
Doit ramener la Paix.

Les Amours dansent sur l'air suivant.

L'HYMEN ET LES AMOURS.

La Paix, la douceur, l'innocence
Suivent partout l'Hymen joint aux Amours;
Un cœur soumis à leur obéissance
Ne craint point de fâcheux retours.
La Paix, la douceur, l'innocence
Suivent partout l'Hymen joint aux amours.
On peut alors sans résistance
Voir couler doucement ses jours.
La Paix ,la douceur, l'innocence
Suivent partout l'Hymen joint aux Amours.

SECONDE ENTRÉE.

MARS, LA DISCORDE, enchaînés par les Plaisirs.

LA DISCORDE.

Je ne me connais plus, quel changement extrême!
O ciel ! suis-je encore moi-même !
J'avais forcé jusqu'aux enfers
Et d'une ruine prochaine
Je menaçais tout l'univers.
Déesse encore plus inhumaine
Que les Dieux cruels que je sers,
Je portais en tous lieux les effets de ma haine.
Tout change en un instant, et réduite à la chaîne,
Les plaisirs mes vainqueurs m'ont chargé de leurs fers.
Contente au milieu de ma peine,
Je ne vois rien qui trouble mes désirs,
Je cède au charme qui m'entraîne ;
Peut-on résister aux Plaisirs?

MARS ET LA DISCORDE.

Cédons, la résistance est vaine.
Peut-on résister aux plaisirs?

Premier air.

Les plaisirs innocens
Sont les plus doux de la vie,
Jamais de retours cuisans,

Leur douceur n'est suivie.
Les Plaisirs innocens
Sont les plus doux de la vie.

Second air.

Pour les goûter plus longtemps
Il faut en régler l'usage.
Les dégoûts sont le partage
Des plaisirs trop constans.
On se sent dans le vieil âge
Des plaisirs des jeunes ans.
Pour les goûter plus longtemps,
Il faut en régler l'usage.

MARS.

Mais Janus paraît en ces lieux.
Je crains les noirs projets du plus prudent des dieux

TROISIÈME ENTRÉE.

JANUS, chœur.

JANUS.

Soupirez, malheureux, dans un triste esclavage,
Par la main des amours lâchement désarmez :
Au pié de mes Autels dans ce temple enfermez,
Allez dans mes liens vous consumer de rage.
Et toy, divine Paix, âme de l'Univers.
Descends, descends du ciel qui t'a servi d'azile,
Reviens dans ce séjour tranquille ;
La Discorde et Mars sont aux fers.

CHŒUR.

Et toy, divine Paix, âme de l'Univers,
Descends, descends du ciel qui t'a servi d'azile,
Reviens dans ce séjour tranquille ;
La Discorde et Mars sont aux fers.

Air pour la descente de la Paix.

QUATRIÈME ENTRÉE.

JANUS ET LA PAIX.

LA PAIX.

Mortels, je parois à vos yeux,
La terre entre mes mains a mis sa destinée,
Et c'est pour son repos que j'ai quitté les cieux.
Mars est vaincu, la Discorde étonnée
Gémit de se voir enchaînée.
De biens toujours nouveaux je viens combler ces lieux.
Renfermons sous cent clefs la Discorde et la guerre.
Que Mars de regrets consumé
Et captif pour jamais dans mon temple fermé,
Ne se montre plus à la terre.

JANUS.

Pour moy content de mon sort glorieux
Je retourne au séjour des Dieux.

CINQUIÈME ENTRÉE.

LA PAIX ET SA SUITE.

LA PAIX.

Jouissez des Plaisirs que le ciel vous envoye,
Profitez des douceurs que fait goûter la Paix.

CHŒUR.

Jouissons des Plaisirs que le ciel nous envoye,
Profitons des douceurs que fait goûter la Paix.

LA PAIX.

Faisons sans cesse éclater nostre joye,
Les favorables Dieux ont comblé nos souhaits.

LA PAIX.

Jouissez des plaisirs que le ciel vous envoye.

CHOEUR.

Jouissons des plaisirs que le ciel nous envoye.

LA PAIX.

Profitez des douceurs que fait goûter la Paix.

CHOEUR.

Profitons des douceurs que fait goûter la Paix.

UN AMOUR.

Après bien des allarmes
Les plaisirs sont plus doux.
La Paix a plus charmes
Quand de Bellone on a senti les coups.
Après bien des allarmes
Les plaisirs sont plus doux.

UN PLAISIR.

Les plaisirs que la Paix donne
Sont de véritables plaisirs.
En éloignant Mars et Bellone,
Elle éloigne les soupirs.
Les Plaisirs que la Paix donne
Sont de véritables plaisirs.

CHOEUR.

Jouissons du plaisir que le ciel nous envoye,
Profitons des douceurs que fait goûter la Paix.

LA PAIX.

Faisons sans cesse éclater notre joye,
Les favorables Dieux ont comblé nos souhaits.

LA PAIX.

Jouissez des plaisirs que le ciel vous envoye.

CHOEUR.

Jouissons des plaisirs que le ciel nous envoye.

LA PAIX.

Profitez des douceurs que fait goûter la Paix.

CHŒUR.

Profitons des douceurs que fait goûter la Paix.

LA PAIX.

Ne songez plus aux malheurs de la guerre,
La Discorde et Mars sont vaincus.
La Paix et les plaisirs qui règnent sur la terre
Doivent faire oublier des maux qui ne sont plus.

CHŒUR.

Jouissons des plaisirs que le ciel nous envoye,
Profitons des douceurs que fait goûter la Paix.

LA PAIX.

Faisons sans cesse éclater notre joye,
Les favorables Dieux ont comblé nos souhaits.

LA PAIX.

Jouissez des plaisirs que le ciel vous envoye.

CHŒUR.

Jouissons des plaisirs que le ciel nous envoye.

LA PAIX.

Profitez des douceurs que fait goûter la paix.

CHŒUR.

Profitons des douceurs que fait goûter la paix.

La Musique est de la composition de M. de la Chapelle.

BALLET GÉNÉRAL.

LA PAIX ET SA SUITE.

CHANTERONT ET DANSERONT :

Hyacinthe DE BAZILAIS, de Nantes, pensionnaire.
Rolland JOUIS, de La Flèche, externe.
Antoine DES GLANDES, du Cotentin, pens.
Charles LOCQUET DE GRANDVILLE, de Saint-Malo, pens.
Claude HUBERT DE BELINGANT, de Brest, pens.
Jean-Baptiste BLANCHARD, de Caen, pens.
Nicolas BIGODET, de Paris, pens.
Nicolas BLANCHARD, de Caen, pens.
Rolland D'ANGUETIL DE RUVAL, de Baugé, externe.
Claude GRIMONVILLE, du Cotentin, pens.
Jean de NYAU, de La Flèche, externe.
Louis MARÉCHAL DE LUCE, de La Flèche, externe.
Claude DE BASTE, de Chartres, pens.

X

SIGISMOND

ROI DES BOURGUIGNONS

Tragédie
Sera représentée sur le théâtre du Collège royal de La Flèche
pour la Distribution des Prix fondés par Sa Majesté,
le 29e jour d'Aoust 1701, à
une heure après midi.
A La Flèche,
de l'imprimerie de la veuve Georges Griveau, imprimeur du Roi
et du Collège Royal de La Flèche.

SUJET DE LA TRAGÉDIE :

Dès que Sigismond fut élevé sur le thrône de son père Gondobalde, il épousa la fille de Théodoric roy d'Italie, dont il eût Sigéric. Mais cette princesse mourut ; et Sigismond se remaria. Sa seconde femme ne fut pas longtemps sans concevoir une haine mortelle contre Sigéric. Elle dissimula son aversion ; cependant elle fit tant par ses artifices, qu'elle persuada à Sigismond que Sigéric s'était ligué avec Théodoric pour perdre et son père et sa patrie. Sigismond plein de cette pensée, fit mourir son fils. Mais à peine Sigéric eût-il expiré que Sigismond reconnût l'innocence de ce jeune prince. Il en fut si touché, qu'il se condamna lui-même à passer le reste de sa vie dans les pleurs et dans la tristesse.

GRÉGOIRE DE TOURS,
Livre second de l'*Histoire de France*.

La scène est dans le palais du roy de Bourgogne.

ACTE PREMIER.

Sigéric revenu victorieux de ses ennemis, ne songe qu'à recevoir les applaudissements qui lui sont dûs. Mais Théodulphe et Sigebert avertissent secrètement que Régunde sa belle mère veut le perdre. Ils lui conseillent surtout de ne pas demeurer plus longtemps à la cour ; Sigebert ajoute même que le plus seûr pour lui serait de se retirer auprès de Théodoric roy d'Italie. Sigéric prend d'autant plus volontiers ce parti, que Théodoric était son ayeul du côté de sa mère. Une chose l'embarrasse. Il faut cacher à Charibert son jeune frère, le dessein qu'il a pris. Il feint donc que les ennemis, malgré leur défaite, se rassemblent et remuent de nouveau : et qu'ainsi pour les assujettir entièrement, il est obligé de retourner à l'armée. Charibert qui, dans un âge peu avancé, brûlait déjà du désir d'acquérir de la gloire, conjure Sigéric de souffrir qu'il l'accompagne. Mais Sigéric s'y oppose et le détourne de cette pensée. Sigismond apprend le départ de son fils et ne sçait à quoi l'attribuer. Il ne laisse pas néanmoins de donner tous les ordres nécessaires afin que Sigéric à son retour, entre en triomphe dans la ville.

ACTE II.

Régunde s'étant pour quelque temps retirée de la cour, a recours à Hermenfroy son frère, et l'engage à travailler avec elle à la perte de Sigéric.

D'abord ce prince, qui quoique roy des Thuringiens, vivoit à la cour de Sigismond, fait ses efforts pour gagner Radulphe. Mais il trouve Radulphe incapable d'une lâcheté. C'est pourquoi il jette les yeux sur Gontrand, qui donne aussitôt les mains à ce qu'on demande de lui. Il intercepte la lettre que Sigéric écrivoit à Théodoric pour l'avertir de son départ ; il suppose une seconde lettre, par laquelle Sigéric invitoit Théodoric à faire une irruption dans la Bourgogne, et les porte à Sigismond. A peine Sigismond les a-t-il luës, qu'il commande qu'on fortifie toutes les places de son royaume. Ces ordres précipités sont cause que les amis de Sigéric envoient courriers sur courriers, et l'instruisent de ce qui se passe. Sigéric ne balance pas un moment : il revient sur ses pas; il se présente à Sigismond. Mais ce père infortuné est si prévenu contre son fils que non content de n'écouter aucune justification il le charge de fers. Charibert prend la défense de son frère et il a le même sort. Alors Hermenfroy et Gontrand s'applaudissent de voir leurs projets si bien réussir.

ACTE III.

Théophime et Sigebert se liguent en faveur des deux princes prisonniers. Ils trouvent le moyen de soulever le peuple : ils lui font prendre les armes : ils ouvrent les prisons et délivrent Sigéric et Charibert. Comme Sigéric ignoroit qui étaient ceux qui avoient aigri l'esprit de Sigismond contre lui : et qu'il soupçonnoit Charibert d'en être l'auteur ; il ne peut souffrir la veuë de son frère ; il le traite de perfide, il l'oblige de se retirer de sa présence. Théodulphe remontre à Sigéric l'injustice de son procédé et lui fait connoître que si, dans leur prison, Charibert et lui avoient eu la liberté de se voir et de s'entretenir, il auroit eu d'autres sentiments pour son frère. Mais Sigéric s'obstine à accuser Charibert, jusques à ce qu'il le voie revenir blessé. Ce prince au sortir de l'entretien qu'il avoit eu avec Sigéric, malgré les reproches qu'on lui avoit faits, avoit attaqué Hermenfroy, qui, dans cette émeute populaire, s'étoit déclaré contre Théophime et Sigebert.

Sigéric reconnoît son erreur ; il embrasse tendrement Charibert. Et l'un et l'autre se promettent mutuellement une amitié constante et fidelle.

ACTE IV.

Gontrand voit bien que tout est perdu pour lui et que le parti des princes va prévaloir. Il consulte Hermenfroy et veut prendre d'autres mesures avec lui. Mais Hermenfroy étonné de la grandeur du danger où il est exposé, s'emporte contre Gontrand et lui reproche sa perfidie. Radulphe n'oublie rien pour ramener Hermenfroy à son devoir, et pour l'empêcher de seconder davantage la haine que Régunde porte à Sigéric. Hermenfroy au contraire s'anime de plus en plus contre ce jeune prince et a recours à la dissimulation. Il s'apperçoit que Sigismond cherche à pardonner à son fils. Ainsi ses soins sont de servir en apparence de médiateur entre Sigismond et Sigéric et de l'engager à faire quelque fausse démarche. Sigéric et ses partisans pénètrent dans les veuës d'Hermenfroy. Ils en sont indignés, et sur l'heure même songent à l'en punir. Sigismond irrité de cette violence, fait de nouveau emprisonner Sigéric et Charibert, qui, avant que de se quitter, se disent les derniers adieux.

ACTE V.

Sigismond n'écoute plus que sa colère et porte enfin l'arrest de mort contre son fils Sigéric. Gontrand va en donner l'ordre. Mais à la veuë du supplice qu'on prépare à ce jeune prince, il est émû de compassion et il prend la résolution de retourner promptement et de découvrir au roy les intrigues, dont Régunde et Hermenfroy se sont servi pour perdre Sigéric. Sigismond instruit des artifices de la reine et convaincu de l'innocence de son fils, envoye un contre ordre par Théodulphe, qui trouve Sigéric mort. Rien ne peut alors soulager la douleur de ce père infortuné : il s'abandonne aux pleurs et aux soupirs. L'armée et le peuple n'ont pas si tôt appris la nouvelle de cette mort, qu'ils proclament Charibert successeur de la couronne. Mais ce prince refuse ces honneurs, et à l'exemple de Sigismond ne songe plus qu'à pleurer la perte qu'il a faite en la personne de Sigéric.

NOMS ET PERSONNAGES DES ACTEURS :

Sigismond, roy des Bourguignons.	Laurent DUBREUIL DE CHALONGE TREVERON, pensionnaire, de Dinan.
Hermenfroy, roy des Thuringiens.	Pierre-Edme DESGUESTZ de Paris.
Sigéric, fils de Sigismond, du premier lit	Ignace BOUDART DE COUTURELLE, pensionnaire, d'Arras.
Charibert, fils de Sigismond, du second lit.	Jean-François DENYAU, de La Flèche.
Radulphe, frère d'Hermenfroy . .	Louis AUGER, de La Flèche.
Théodulphe, gouverneur de la ville	Pierre-François LESTOURNEAU, de Baugé.
Théophime	René-Sébastien DUBIGNON, du Maine.
Sigebert, confident de Sigéric. . .	Joseph DE MALIDOR, du Lude.
Gontrand.	Pierre LE TEXIER, pensionnaire, de Chartres.
Chilpéric	Rolland LE DUC, de Laval.
Gonduc.	Michel DUBOIS, de Laval.
Unbalde	Pierre DUBIGNON, du Maine.

LE POÈTE

Comédie qui servira d'intermèdes à la tragédie de *Sigismond*, roy des Bourguignons.

SUJET DE LA PIÈCE :

Un poète entesté de ses vers, et comptant beaucoup sur l'argent qu'ils lui doivent valoir un jour, se met du bel air, et fait grosse dépense. Mais ne pouvant trouver personne dans la suite qui veüille seulement se charger de les imprimer, tant ils sont ridicules, il se voit hors d'état de payer ses dettes, et se fait maltraiter par ses créanciers.

La scène est à Paris à l'*Écu de France*.

NOMS ET PERSONNAGES DES ACTEURS :

Lysis, poète	Olivier DE KÉROPART, de Landerneau, pensionnaire.
Le marquis de la Fronde	Pierre-Adam BAREAU, de Chasteau-la-Valière.
Le baron de la Girandole	François DE SAINT-JEAN DE PONTROGER, de Coutances, pensionnaire.
La Verdure, valet de Lysis	Claude BELIN, de La Flèche.
Le libraire	François-Gabriel DE COURCELLES DE LA MORINIÈRE, de Chasteau-Gontier, pensionnaire.
Un marchand	Pierre POTIER, du Chasteau-du-Loir.
Le maître de l'Écu de France	Pierre LE TEXIER, de Chartres, pensionnaire.

XI

ULPIANUS, MARTYR

Tragœdia dabitur à selectis secundanis Collegii Henrici Magni Societatis Jesu.
Die Mercurii, 8 Februarii 1736,
horâ primâ pomeridiana
FLEXIÆ,
Apud Ludovicum Hovius, Tipog. et Bibl. Urbis et Henricæi Collegii Societatis Jesu
MDCCXXXVI.

ARGUMENTUM.

Eodem tempore (anno post Christum natum 304) in civitate Tyriorum, adolescens, nomine Ulpianus, inter acerbissimas plagas, et gravissima vulnera... Obiit. Ità Baron. Annal : Eccl. ad an. 304.

Narbazanes, Hebes sacerdos, Christianis infestus, communicat cum Flavio, in urbe Tyriorum Prætore, litteras sibi à Cæsare missas. quibus queritur imperator de nimiâ Flavii lenitate in Christianos. Ergò vindictæ cupidine accensus Prætor, et hujus exercendæ occasioni imminens, lætus ex Galerio cognoscit Ulpianum (is erat filius Narbazani unicus), Christo nomen dedisse. Christianus adolescens raptus ad Flavii tribunal, et Christi fidem professus, in vincula conjicitur. De vinculis Ulpiani audit Narbazanes : Prætorem adit supplex. Flavius, primum vindictæ memor abnuit, deindè Narba-

zani natum reddi jubet, cà tamen lege, ut Christum antè ejuret, et Jovi, saltèm intrà Prætorium, thura adoleat. Narbazanes minis, precibus, lacrymis puerile pectus oppugnat. Instruitur ara, sed Ulpianus, pio correptus furore, aram, ipsamque Jovis statuam pede proruit : et catenis oneratus per tortores, reluctante patre, ad supplicia abripitur. Narbazanes à filii capite procellam ingruentem discussurus, multa cum tentasset incassùm ad carcerem, iterùm confugit ad Prætorem, à quo ægrè obtinet Filii aspectum sui. Ulpianus penè exanimis, nequicquam exorante Narbazane, comminante Flavio, tertiò profitetur Christum, ad quem pias pro patris salute fundit preces, nec irritas. Vix ab ejus conspectu divellitur, cum Narbazanes fictitia ejurans numina, ad Christum convertitur. Ulpianus inter tormenta contemptricem mortis animam efflat.

Scena est Tyri in Prætorio.

PERSONÆ ET ACTORUM NOMINA :

Flavius, in urbe Tyriorum Prætor.	Ludovicus DE PERROCHEL, Cenomanensis, convict.
Galerius, Flavii Tribunus	Philip. OURY DE LA MILLERIE, è St Laudi Fano, convictor.
Narbazanes, Hebes sacerdos, Ulpiani pater	Julianus Barnabé DU BODAN, Venetensis, convictor.
Ulpianus, adolescens, Christianus, Narbazanis filius.	Ludovicus Franciscus DE SALIGNAC DE LA MOTTE DE FENELON, Parisinus, convictor.

LE POINT D'HONNEUR

Comédie Française.

SUJET.

L'amour de la gloire est gravé dans le cœur de tous les hommes; mais tous ne conçoivent pas l'idée juste de la vraie gloire. Plusieurs prennent la chimère pour la vérité, et de là vient le progrès qu'un ridicule point d'honneur fait dans le monde. Cléophile, nouvellement arrivé à Paris, s'imagine voir partout son honneur lézé. Quelques petits maîtres plus méchants que lui, mais moins étourdis, l'entretiennent dans cette sotte idée. Les avis sages et modérés d'Émile, son oncle, ne font d'abord aucune impression sur son esprit. Mais enfin sa propre expérience, le zèle du fidèle Éraste, la perfidie de ses prétendus amis, mais surtout l'exemple d'Achille Barondas lui dessillent les yeux.

La scène est à Paris, chez Émile.

NOMS DES PERSONNAGES ET DES ACTEURS :

Émile, oncle de Cléophile.	Etienne BOYER, de Saint-Domingue, pensionnaire.
Alpice, ami d'Émile	Léon FOURREAU, de Laval.
Achille Barondas, gentilhomme ruiné	Augustin GEORGEON, de Chartres, pensionnaire.

PETITS MAÎTRES :

Agenor	François JOUYE, de La Flèche.
Horace	Pierre DUPRAT, de Lorraine, pensionnaire.
Damis	Gilles DES PICTIÈRES, de Tours, pensionnaire.
Cléonte	Nicolas RENARD DE BROC.
Valère	Philippe OURY DE LA MILLERIE, de Saint-Lô, pensionnaire.
M. Juste, tailleur	Jacques FRENEAU-RICHELIEU, de La Chartre.
Éraste, neveu d'Alcipe	Urbain BELIN-DESROCHES, de La Flèche.
Dorante, banquier	Jacques FRENEAU-RICHELIEU, de La Chartre.
Maître Jacques, fermier d'Émile .	Jean RAGUIDEAU DE BROC.
Blaise, valet de Cléophile.	Bertrand TASCHEREAU, de Tours, pensionnaire.

VERS

Qui seront chantés dans les Intermèdes de la Tragédie d'*Ulpien*.

PROLOGUE

Troupe de jeunes Idolâtres qui offrent leurs vœux à Hébé, déesse de la Jeunesse.

1er IDOLATRE.

Puissante Hébé, déesse aimable,
Tu nous vois prosternés aux pieds de tes autels,
Nous ne fatiguons point les autres Immortels,
Daigne jetter sur nous un regard favorable.

2e IDOLATRE.

Avare de mes vœux, je n'en offre qu'à toi,
Prodigue de tes dons, répands-les tous sur moi.

LE CHŒUR.

Puissante Hébé, déesse aimable, etc.

1er IDOLATRE.

Reçois nos vœux,
Favorise nos jeux.

2e IDOLATRE.

Reçois nos hommages,
Protège le plus beau des âges.

TOUS LES DEUX.

Rends-nous heureux.

LE CHŒUR.

Reçois nos vœux, etc.

1er IDOLATRE.

Par l'éclat de ces fleurs dont ma main te couronne,
Conserve-moi la fleur des premiers ans.

2e IDOLATRE.

Par la douce vapeur qu'exhale cet encens,
Parfume l'air qui m'environne.

1er IDOLATRE.

Qu'un printemps éternel règne dans ces climats,
Que le doux souffle du zéphir
En bannisse à jamais la rigueur des frimats,
Que le fier Aquilon, soumis à son empire,
N'ose plus murmurer.
S'il ose encore se faire entendre,
Que son murmure soit tendre,
Qu'ainsi que le zéphir, il semble soupirer.

LE CHŒUR.

Puissante Hébé, etc.

PREMIER INTERMÈDE.

CHŒUR DES CHRÉTIENS.

1er CHRÉTIEN.

Que votre nom, Seigneur, du couchant à l'aurore,
Fasse éclater sa splendeur,
Que le peuple qui l'ignore,
Apprenne à louer sa grandeur.

2e CHRÉTIEN.

Le ciel, par son tonnerre,
L'annonce à la terre,
La nuit et le jour
L'annoncent tour à tour.
L'homme qui doit mieux le connoître
De tous les Êtres d'ici-bas,
Sera-t-il le seul Être
Qui ne le connoitra pas?

LE CHŒUR.

Que votre nom, etc.

DEUX CHRÉTIENS.

Tout est soumis à son empire,
Sa bonté remplit l'univers,
C'est par lui que tout respire,
Sur la terre et dans les airs.
Que tout mortel lui rende
Des hommages parfaits,
Que son culte s'étende
Aussi loin que ses bienfaits.

LE CHŒUR.

Ce nom est redoutable,
Il est adorable,
Rendons-lui nos respects.
Il est aimable,

Cédons à ses attraits.
Il est aimable,
Que l'amour par ses traits,
Le gravé dans nos cœurs, qu'il y règne à jamais.

DEUXIÈME INTERMÈDE.

De jeunes chrétiens s'excitent mutuellement à l'amour de Dieu.

UN CHRÉTIEN.

Pour chanter des beautés mortelles,
L'amour épuise tous ses sons,
Et nourrit dans les cœurs des flammes criminelles,
Par de criminelles chansons.

UN CHRÉTIEN.

Brûlez d'une flamme plus pure,
D'un saint amour suivons les loix,
Chantons l'auteur de la nature,
Consacrons lui nos cœurs, consacrons lui nos voix.

LE CHŒUR.

Chantons etc.

UN CHRÉTIEN.

A l'ombre d'un hêtre,
Le berger assis,
Sans avoir appris,
Chante sur un pipeau champêtre
L'objet dont son cœur est épris :
Un fol amour lui sert de maître.
Pour moi je chante le Seigneur;
Son amour prend soin de m'instruire ;
A ce doux vainqueur,
Je laisse conduire
Et ma voix et mon cœur.

UN CHRÉTIEN

Hélas! notre cœur est si tendre,
Par tant d'objets trompeurs on le voit enflammé,
Comment donc se peut-il défendre
D'aimer un Dieu si digne d'être aimé!

LE CHŒUR.

Comment donc, etc,

UN CHRÉTIEN.

Heureux celui qui dès l'enfance,
De votre aimable joug, Seigneur, porte le poids,
Dès cette vie un si beau choix
Ne fut jamais sans récompense :
Il trouve dans son innocenee,
Des plaisirs secrets.

UN AUTRE CHRÉTIEN.

Il goûte dans le silence,
Une profonde paix.

LES DEUX ENSEMBLE.

Moins il se donne de licence,
Plus il s'épargne de regrets.

UN CHRÉTIEN.

Le trouble est inséparable
Du plaisir coupable;
Un plaisir léger
Coûte souvent bien cher.

LE CHŒUR.

La seule innocence,
Sans crainte, sans regrets,
Goûte dans le silence,
Les plaisirs secrets
D'une tranquille paix.

UN CHRÉTIEN.

Le papillon toujours volage,
Erre, vole de fleurs en fleurs,

Sans qu'aucune d'elles l'engage
A fixer ses folles ardeurs ;
Telle est la jeunesse peu sage,
Elle vole à tous les plaisirs
Qui se trouvent sur son passage,
Sans qu'aucun fixe ses désirs.

UN CHRÉTIEN.

Le cœur suit la nature
De l'objet qui sçut l'engager,
Tout passe et change de figure ;
Comment ne pas changer ?

LES DEUX ENSEMBLE.

Vous seul, mon Dieu, vous seul, beauté toujours durable,
Pouvez fixer nos amours ;
Éternelle beauté, beauté toujours aimable,
Je vous aimerai toujours.

LE CHŒUR.

Vous seul, mon Dieu, etc.

UN CHRÉTIEN.

Des plus vives beautés, l'éclat ne dure guère,
Il brille et disparaît avec les premiers ans,
C'est une fleur passagère
Qui naît et meurt dans un printemps,

LE CHŒUR.

Vous seul, mon Dieu, etc.

DEUX CHRÉTIENS.

Les plaisirs qu'offre le monde
N'ont qu'un appas trompeur,
Ils sont plus inconstants que l'onde,
Plus légers que la vapeur.

LE CHŒUR.

Vous seul, mon Dieu, etc.

TROISIÈME INTERMÈDE.

Chœur de jeunes chrétiens qui s'animent à souffrir le martyre.

Courrons, courrons tous au martyre,
Allons nous offrir aux tyrans,
Qu'ils sachent qu'après les tourments,
Un cœur chrétien soupire.
Courrons... etc.

UN CHRÉTIEN.

Nos tourments perdent leur rigueur,
Ils ont même des charmes,
Quand la main du Seigneur
Daigne essuyer nos larmes,
Quand au milieu des alarmes,
Sa grâce, dans un cœur,
Fait couler sa douceur.

UN AUTRE.

Si les larmes coulent encore,
On aime à les voir couler
Dans le sein du Dieu qu'on adore,
Au moment qu'on l'implore,
Il aime à nous consoler ;
Si les larmes coulent encore,
An moment qu'on l'implore,
Sa grâce dans un cœur,
Fait couler sa douceur.

UN CHRÉTIEN.

Ah ! Seigneur, quand on vous aime,
Les plaisirs sont amers, les supplices sont doux.
Et s'il est une peine extrême,
C'est de ne pas souffrir pour vous,
Quand on vous aime.

LE CHŒUR.

Courrons, courrons tous au martyre.
Allons, etc.

QUATRIÈME INTERMÈDE.

Chœur de jeunes chrétiens qui célèbrent le martyre d'Ulpien.

UN CHRÉTIEN.

Tel qu'un pilote échappé du naufrage,
Après avoir longtemps lutté contre les flots,
Tranquillement assis sur le bord du rivage,
Se rit de la fureur des eaux :
Tel Ulpien après un grand orage,
Après avoir bravé la rage des bourreaux,
Paisible possesseur du céleste héritage,
Goûte le fruit de ses travaux.

LE CHŒUR.

Il est au séjour de la gloire,
Arrêtons nos soupirs, faisons cesser nos pleurs ;
Il est au séjour de la gloire,
Réunissons nos voix pour chanter sa victoire.

DEUX CHRÉTIENS.

C'est peu qu'il vive dans nos cœurs,
Il faut lui rendre des honneurs,
Qui plus fidèles que l'histoire,
Aux siècles à venir conservent sa mémoire :
Couronnons son tombeau de lauriers et de fleurs.

LE CHŒUR.

Il est au séjour de la gloire, etc.

DEUX CHRÉTIENS,

Que la terre retentisse
De nos chants redoublés.

UN CHRÉTIEN.

Que le ciel applaudisse.

UN AUTRE.

Que l'enfer en pâlisse.

UN AUTRE.

Que les Tyrans en soient troublés.

UN AUTRE.

Que l'Impie en frémisse.

UN AUTRE.

Que nos cœurs en soient consolés.

LE CHŒUR.

Que la terre retentisse
De nos chants redoublés.

PARLERONT DANS LES INTERMÈDES :

Julien-Barnabé DU BODAN, de Vannes, pensionnaire.
Louis-François DE SALIGNAC DE LA MOTTE DE FÉNÉLON, de Paris, pens.
Louis DE PERROCHEL, du Mans, pens.
Pierre DUPRAT, de Lorraine, pens.
Pantaléon DE LA ROCHE, de Lisbonne.
Urbain Belin DESROCHES, de La Flèche.
Pierre DE SAINT-GERMAIN, du Mans, pens.

CHANTERONT DANS LES INTERMÈDES :

François LE TESSIER DE LA FRESNAIS, de Laval.
Guillaume-Charles BORÉE, d'Angers.
Julien Barnabé DU BODAN, de Vannes, pens.
Pierre DE SAINT-GERMAIN, du Mans, pens.
Pierre SEIGRAITIN DE LA FOREST, de Bonnétable.
Georges ROUGÉ, de Nantes, pens.

Selon l'usage établi depuis plusieurs années, on fera le mardi 7 février, à 1 heure après midi, une première représentation pour les Dames seulement.

XII

JONATHAS ET DAVID

Tragœdia,
dabitur in theatrum Henrici magni Collegii Societatis Jesu,
ad solemnem Præmiorum Distributionem
Rege christianissimo agonotheta.
Die lunæ 4 Septembris, anni Dom. 1741, horâ duodecimâ.
Flexiæ
Apud Ludovicum Hovius, typographum et bibliop.
Urbis et Henricæi Collegii Societatis Jesu.
MDCCXLI

SUJET.

Le sujet de cette pièce est tiré du premier Livre des Roys, depuis le 17e Chapitre jusqu'au 28e inclusivement. L'amitié mutuelle de Jonathas et de David, leurs malheurs, leur séparation, leurs adieux, sont choses trop connues pour en rapporter l'histoire.

La scène est dans un bois, où Saul avait coutume de camper durant la guerre contre les Philistins.

ACTE PREMIER.

Jonathas raconte à Phinées, son confident, les inquiétudes qui allarment sa tendresse pour David. En vain, Phinées entreprend de le rassurer et veut lui justifier la conduite de Saül à l'égard de cet ami fidèle. Le Prince oppose les vertus de David à tout ce qu'on lui dit sur sa prétendue révolte et se livre aux allarmes que lui cause la lenteur de deux Bergers qu'il a envoyés sur les traces de son ami pour s'informer de son sort. Ils arrivent enfin, mais sans pouvoir le rassurer, parce qu'ils ne sont pas plus instruits que le Prince qui les interroge. Dans cette situation, David, déguisé en Berger, se fait annoncer sous un nom conforme à son déguisement et se présente à Jonathas la lance de Saül à la main. Le Prince le reconnoît, et après s'être eclairci sur le doute que lui causoit cette lance, il veut le détourner du dessein où il le voit, de se livrer à Saül. On annonce une irruption des Philistins, et les deux amis volent au secours du Roy.

ACTE II.

Abiathar et Phinées racontent la victoire que David a remportée, mais Phinées en homme un peu jaloux, et Abiathar en homme admirateur et ami du Vainqueur. Saül arrive, et croyant devoir la victoire à son fils, ne se plaint que de sa tendresse pour David. Doëg, son confident, l'anime encore contre ce sujet fidèle et lui fait entendre qu'une vengeance illégitime, dès qu'elle est nécessaire, n'est plus criminelle. Jonathas, qui arrive, annonce au Roy quel est l'auteur de la victoire et prend le parti de son ami contre l'accusation du Ministre perfide. David paroît dans le moment, non plus déguisé. Après les éclats d'un premier courroux, Saül, qui reconnait son innocence, l'assure de sa tendresse et rend justice à sa vertu. L'acte finit par une réconciliation publique du Prince et du sujet, que des Bergers célèbrent par leurs concerts.

ACTE III.

Abiathar vient apporter à David, avec la nouvelle de la mort de Samuel, une lettre de ce Prophète et un bandeau royal. Jonathas, instruit par Phinées des ordres de Samuel, dissimule d'abord ses soupçons; mais ils sont bientôt dissipés par la conduite de David,

qui offre au Prince le bandeau royal. Il se fait un combat de tendresse entre ces deux amis dignes, l'un d'un Père plus vertueux, et l'autre d'un Roy plus équitable. Saül, qui fait évoquer l'ombre de Samuel, reçoit en frémissant l'arrest de sa réprobation. Jonathas veut l'apaiser. Le Roy oublie qu'il est son fils et veut le percer du fer dont il s'est armé contre David. Celui-ci paroît. Saül, désespéré, veut se percer lui-même. On s'oppose à sa furie. La pièce finit par une espèce de prédiction que Jonathas fait en faveur de David, dans un transport d'admiration pour son ami et de soumission pour son Dieu.

PERSONNAGES ET NOMS DES ACTEURS :

Saül, roy d'Israël.	Urbain RENOU, de Nantes, pensionnaire.
Jonathas, fils de Saül.	Pierre-Joseph DE LA RUE, de La Flèche.
David, ami de Jonathas et gendre de Saül.	Léonard DE ROHAN, de Madrid, pensionnaire.
L'Ombre de Samuel.	Joseph PARAGE, de Durtal.
Doëg, Iduméen, Ministre d'Etat et favori de Saül	Jean ALLARD, de Château-du-Loir.
Phinées, officier et confident de Jonathas	Léonard SALMON, de La Flèche.
Abiathar, lévite, officier et confident de David	George LE DUC, de Baugé.
1er Berger	Alexandre DE FARVILLE, de Chartres, pensionnaire.
2e Berger.	Jacques TIRAND, de Durtal.
Troupe de Bergers.	
Troupe de Guerriers.	
Suite du Roy.	
Dira le Prologue	Joseph BRUNEAU, de La Flèche.

DECOCTOR

Drama comicum.

ARGUMENTUM.

Plutophagus, unicus Chrysophidi filius, matre procreatus divite, cujus demortuæ bonis per ætatem fruebatur, multùm jam inde absumpserat, dum negotiis quibusdam implicatus Pater aberat. Utebatur ille amicis qui ipsius fortunas egregiè impugnabant : ipse naturâ ad profligandas opes proclivior, nihil eorum prætermittebat, quibus pinguissimum brevissimo tempore effluit patrimonium. Jam hæreditatem maternam pessumdederat, Patris prædia creditoribus obligaverat, unctæ domûs supellectilem distrahi patiebatur ; cum ecce sibi intempestivus redit Chrysophidus, qui cognitâ Plutophagi nequitiâ, vocat in ejus locum hæredes alios, quos ipsi substituit.

Scena Lutetiæ in Ædibus Chrysophidi.

ACTUS PRIMUS.

Duce Dipnophilo, insigni Parasito, Gelasimus, nobilis et ipse Parasitus, domum Plutophagi novus hospes suberat, cum ecce Œcophilax, vetus ædium custos et ad rem herilem attentus, verbis malè accipit obvios. Prodit Plutophagus, et Gelasimum, quem Dipnophilus impensè commendat, ultrò vocat in partem amicitiæ. Balatro, servus liberaliori indole, nunciat adesse sarcinatorem, qui novam vestem afferat. Plutophagus Parasitos non priùs valere jubet quàm se

convivas mox adfuturos spoponderint. Vestes induit. Balatro irridet morositatem Œcophilacis, quippe qui foro uti nesciat. Redit Plutophagus veste splendidâ superbus, et ægrè fert Œcophilacis monita.

ACTUS SECUNDUS.

Dum sibi Patris absentiam gratulatur Plutophagus, adsunt, Oxytonus musicus et Sinapius obsonator, quorum alter musici Concentûs ordinem, alter cœnæ seriem enarrat. Porrigunt rationum libellum; sed uterque remittitur ad Balatronem, quîcum rationes conficiant. Polemophilus, Plutophagi cognatus, mutuam à cognato pecuniam impetrare non potest. De conflandâ novâ pecuniâ diù multumque cum Balatrone cogitat herus, et demùm vasa, signa, tabellas vendi jubet. Œcophilax mœrens et ejulans nuntiat audiisse se modò periisse Chrysophidum. Eupistus peritiorem bono esse jubet animo, et Chrysophidum vivere asserit : Neque tamen ipsi credat Œcophilax, nisi ob oculos herum habeat, cujus adventu mirè reficitur. Multa de Filio, de Balatrone, de Parasitis. Redeunt Parasiti et Plutophagi copiam sibi dari instant. Obstat Œcophilax.

ACTUS TERTIUS.

Chrysophidus à Balatrone, etiam invito, plurima de effusâ Filii prodigentiâ comperit. Veniunt Pictor, Aurifex, Musicus, Parasiti, quorum adventu Balatro plurimùm angitur. Jubente Gelasimo, cantat Oxytonus. Expectatus adest Plutophagus; sed non parvum ipsi stuporem incutit inopina Patris præsentia. Incœnes Parasiti abeunt; cæteri sensim dilabuntur. Eupistus opportunè supervenit, qui iratum Patris animum ad clementiam traducat. Chrysophidus substitutione id unum cavet, ut bona, quæ tot laboribus peperit, in tuto tandem ponantur.

ACTORUM PERSONÆ ET NOMINA :

Plutophagus, Decoctor	Renatus-Ignatius MARCESCHEAU, Cœnomanensis.
Chrysophidus, Plutophagi Pater. .	Josephus-Theobaldus PARAGE, Durestallensis.
Eupistus. Chrysophidi affinis. . .	Leonardus SALMON, Flexiensis.
Polemophilus, Plutophagi cognatus	Joannes LILAVOIS, Lavallensis.

Dipnophilus, *Parasitus*	Joan-Mich. BOUDIN, Mac.
Gelasimus, *Parasitus*	Georgius LE DUC, Balgiensis.
Œcophilax, *Servus Plutophagus* .	Joannes HAMON, Aremoricus.
Balatro *Servus Plutophagus*. . . .	Jacobus BUSSON, Andegavensis.
Oxyptonus, Musicus.	Petrus-Valerianus DE RODE, Remorantinus, convictor.
Sinapius, Obsonator	Josephus BRUNEAU, Flexiensis.
Chromatius, Pictor	Carolus DERVILLÉ, è Castro ad Lædum.
Crysurgus, Aurifex.	Joannes-Franciscus ALLARD, è Castro ad Lædum.
Hyalides, Vitreorum operum confector.	Jacob. TYRAND, Durestallensis.
Altilicius	Leonardus SALMON, Flexiensis

PROLOQUETUR :

Josephus-Theobaldus PARAGE, Durestallensis.

LE GRAND PARLEUR

Comédie Françoise.

Bavardière, Grand-Parleur. . . .		Urbain RENOU, de Nantes, pensionnaire.
Oronte, père de Bavardière. . . .		Jean HAMON, de Guingamp.
Baliverni,	Amis de Bavardière	René MARCESCHEAU, du Mans.
Bonbabil,		Jacques BUSSON, d'Angers, pen-
Sornetto,		Charles DERVILLÉ, de Château. du-Loir.
Chicanville, Plaideur. . . .		Joseph BRUNEAU, de La Flèche.
Lysimaque, Père affligé		Pierre-Valérien DE RODE, de Remorantin, pensionnaire.
Ergodore, Philosophe		Jacques TYRAND, de Duretal.

Barbier.	Charles DERVILLÉ, de Châteaudu-Loir.
Sergent.	Jean LILAVOIS, de Laval.
La Fleur, valet de Bavardière . .	Jean-Baptiste-Michel BOUDIN, de Saint-Malo, pensionnaire.

La scène est sur les bords de la Garonne.

Dira le prologue.	Jean HAMON, de Guingamp.
Dira le compliment au Roy. . . .	Urbain RENOU, de Nantes, pensionnaire.

On prie les Messieurs et les Dames qui souhaiteront de venir à cette Tragédie, de vouloir bien se conformer à l'ordre établi, selon lequel les Dames seules assistent à la première Représentation du Samedy 2 Septembre, et les Messieurs seuls à celle du Lundy 4.

XIII

ANDRONICUS

Tragœdia, Dabitur in theatrum Henrici Magni,
Collegii Societatis Jesu,
Ad solemnem præmiorum distributionem, Rege christianissimo Agonotheta
Die Lunæ 3 Septembris, Anni 1742, horâ duodecimâ.
Dabitur etiam
Die Sabbati 1, ejusdem mensis, eâdem horâ.
Apud Ludovicum Hovius, Typographum et Bibliop.
Urbis et Henricæi Collegii Societatis JESU.
MDCCXLII

ARGUMENTUM.

Andronicum Imperator Calo Joannes ex aulâ, et apud Bulgaros rebellionis nuper exortæ reos profugum, sisti atque in Carcerem trudi imperavit; conceptum Patris odium stimulant invisi atque infensi Filio Ministri duo, quorum hortatu et consilio Judicis personam induens, exuensque Patris animum Imperator, Filium apud Rebelles Populos profugum, quasi Rebellionis conscium aut etiam ducem, exsectis venis mortem jubet oppetere.

Historia Byzant. Scena Constantin.

ACTUS PRIMUS.

Patrem sibi infensum expertus diù, diutiusque non ferens Andronicus iras dolori pares æstuante animo concipit; discessum ex aulà cogitanti occurrit Martianus Bulgarorum legatus; seque et suam illi gentem offerens magis ac magis ad fugam accendit. Principis consilium suspicati Metellus ac Phocas Imperatoris familiares ac consiliarii, Principem apud illum vocare in invidiam satagunt. Pater Filio indignatus prætermodum, vetat ne ex aulà pedem efferat; gravesque intentat inobsequenti pœnarum minas. Asperatur indè magis Principis dolor; citoque ex dolente furens, quam vetat pater, et ideo quia vetat Pater, tenendam ad Bulgaros viam sibi statuit; accensumque furiis animum mollire precibus, ac frangere consiliis, Albinus ejus moderator, fraterque Justinus incassum conantur.

ACTUS SECUNDUS.

Consilium ineunt inter se Metellus ac Phocas, invisique principis caput morti tradendum devovent; suas ad partes Justinum perducere frustrà velint, sivè superbam Fratris illi pingendo in dolem, ejus ut odium accendant; sivè sceptri decus ac jura exaggerando, ejus ut ambitionem excitent. Novas inimicorum edoctus insidias, Justino et Albino contra nequicquam obnitentibus, fugere statuit Andronicus; omnibusque ad fugam comparatis, cum Albino simul ac Martiano sese dat in viam. Patrem non latet Filius fugax; mittit qui catenis vinctum reducant in carcerem; Fratrem qui fugâ deterrere non potuerat Justinus supplex, patrem ab irâ nequicquam revocare conatur. Illum Phocæ et Metello consiliis asperatum, Crispus admonet victum et vinctum adesse Filium; Regiam Cæsar ingreditur de Filii sorte decreturus; Metellum intereâ remordet impacti Principi criminis dolor.

ACTUS TERTIUS.

In Regiam Andronicus adducitur, sed vinctus ubi anteà Cæsar; atque ibi catenas ferens, ubi sceptra quondam laturus. Illum adit Metellus, et ad ejus pedes procidens conceptam ex ejus infortuniis miserationem atque pœnitentiam testatur. Adest intereà Imperator, filiumque graviter objurgatum remittit in carcerem, pœnitentis personam Metellus apud illum sustinet, sed frustrà; Phocæ pejora momenti aures et animum tradit Pater, nec jam Pater, mortique

Filium ac Martianum adicit ; auditâ ferali sententiâ cum Justino Metellus, Imperatoris animum tentat precibus; suasque et Phocæ fraudes aperit. Amens dolore Pater mittit qui Filium eripiant neci. Sistitur ille, sed moriens; patrique et fratri supremum dicens vale, hunc ad furias, illum ad desperationem, utrumque propè ad mortem adigit.

ACTORUM PERSONÆ AC NOMINA :

Calo Joannes, imperator	Joan-Bapt. DE TRECESSON, arcmoricus, convictor.
Andronicus	Leonardus DE ROHAN, Madrit, convictor.
Justinus Andronici frater	Alexander DE FARVILLE, Carnut, convictor.
Metellus.	Joan-Bapt. ALLARD, è Castro ad Lædum.
Phocas	Joannes POTERIE, è Castro ad Lædum.
Albinus	Carolus DU ROCHER, Americ. convictor.
Martianus	Renatus CHASSEBŒUF, Credonensis.
Crispus	Jacobus BUSSON, Flexiensis.

PROLOQUETUR :

Renatus-Ignatius MARCHESSEAU, Cœnoman.

On prie les Messieurs et les Dames qui souhaiteront venir à cette Tragédie, de vouloir bien se conformer à l'ordre établi, selon lequel, les Dames seules assistent à la première Représentation du samedi 1er septembre, et les Messieurs seuls, à celle du lundy 3.

LES MÉCONTENS

Comédie.

Plutus.	Sébastien DE BIRÉ, de La Flèche.
Momus	Louis DU HAUTIERAY, de la Flèche.
Mercure.	Léonor DE MONS, de Coutance, pensionnaire.
Biscaras, officier	Louis POTIER, du Château du-Loir.
Thémiste, magistrat.	André DE VANVVOORN, de Saumur, pensionnaire.
Bonnefoy, marchand.	René-Ignace MARCHESSEAU, du Maine.
Jordonne, médecin.	Pierre DE LA BORDE, du Château-du-Loir, pensionnaire.
Minutius Platus, sçavant	Pierre DE RODES, de Romorentin, pensionnaire.
Grondin, précepteur	Joseph-Philippe LE ROYER DE FORGES, du Maine, pensionnaire.
Bontemps, écolier.	Jérôme DE FERRIÈRE DE RUNIN, de Vannes, pensionnaire.
Miton, écolier.	Paul-René TABARY, de Nantes, pensionnaire.
Sissonne, maître à danser . . .	Jacques POTERIE, du Château-du-Loir.
Blaise, paysan	Jacques BUSSON, de La Flèche.
Sirotin, valet	Alexandre DE FARVILLE, de Chartres, pensionnaire.
Dira le prologue	Charles DU ROCHER, de Saint-Domingue, pensionnaire.

LE TROMPEUR TROMPÉ

Comédie.

Le sujet de cette pièce est un de ces chevaliers d'industrie qui n'ayant gueres d'autre fonds que la souplesse de leur génie, n'ont point de caractère qui leur soit propre, mais s'en forment un de tous ceux qu'ils ont intérêt de séduire. Celui-ci retenu longtemps par ses dettes dans une prison, d'où son indigence seule bien prouvée la fait sortir, trouve accez dans la maison d'un riche vieillard dont il flatte la vanité et surprend la confiance. Amis, parents, neveux, ne sont plus rien dans le cœur du vieillard crédule. Tecnophile, (c'est le nom que nous donnons au trompeur), se donne des airs d'une opulence, qui détermine Simplice à le choisir pour son gendre, malgré les avances dans lesquelles il se trouve avec Ariste et Eudoxe ses amis. Les intrigues d'un vieux domestique, secondé par un jeune valet aussi rusé que le trompeur, rompent enfin celle du prétendu marquis, dont les secrets ont été mal gardez. Ses créanciers avertis de l'alliance qu'il va conclure, et persuadez qu'il est riche, le font arrêter aux yeux de Simplice lui-même, pour qui sa prévention en faveur de ce fourbe, rendoit cette violence nécessaire.

PERSONNAGES ET ACTEURS :

Simplice	René-Ignace MARCHESSEAU, du Maine.
Ariste.	René Clément DE BOISAIRAULT, de Saumur, pensionnaire.
Eugène.	Charles - Laurent - Aveline DE NARCÉ, d'Angers, pensionnaire.
Eudoxe	Marie DE LA RONCERE, de Nantes, pensionnaire.

Tecnophile	Claude D'AVIGNON, de Chartres, pensionnaire.
Chrisorius	Jean-Baptiste ALLARD, du Château-du-Loir.
Grognac, vieux valet	Joseph-Philippe LE ROYER DE FORGES, du Maine, pension.
Parmenon, valet d'Eugène	Mathieu FOURNIER, de Champdernagor, pensionnaire.
Pseudole, valet de Tecnophile . .	Jean-Baptiste LILAVOIS, de Laval.
Le marquis de Fond sec	Louis POTIER, du Château-du-Loir.
Rasipile, barbier	Stanislas QUERU, de La Flèche.
Mathurin, paysan.	Pierre DE LA BORDE, du Château-du-Loir, pensionnaire.
Dira le prologue	René-Clément DE BOISAIRAULT,
Dira le compliment au Roy avant la distribution des prix	Jean-Baptiste DE TRECESSON, de Ploermel, pensionnaire.

LES AVANTURES D'ÉNÉE

OU LE HÉROS DANS LES DISGRACES

Ballet qui sera dansé sur le théâtre du collège royal
de Henry le Grand
A la tragédie d'Andronic.
Le Lundy 3 Septembre 1742 à midy précis.
La représentation pour les Dames se fera le Samedy 1 Septembre
à midy précis.

A LA FLÈCHE
Chez Louis Hovius, Imprimeur-Libraire de la ville et du Collège
Royal.
M D C C XL II

DESSEIN ET DIVISION DU BALLET :

Un homme aux prises avec la fortune, est, dit Senèque, un spectacle digne d'avoir tous les Dieux pour témoins ; le héros dont nous exprimons les avantures, eut des Dieux en quelque sorte pour rivaux ; et sans mériter de les avoir pour ennemis, mérita d'être leur vainqueur. Sa constance éprouvée d'abord par les pertes les plus sensibles, attaquée ensuite par les accidens les moins prévus, se soutint toujours malgré des obstacles aussi multipliez que ses entreprises, et eut enfin des succès aussi étendus que ses malheurs. Telles sont les quatre parties de ce ballet, où prenant Virgile pour guide, nous ne suivons pourtant l'ordre qu'il a gardé, qu'autant que la commodité du spectacle nous le permet, soit pour l'arrangement des faits, soit même pour le choix des évènemens.

OUVERTURE :

Le théâtre représente d'un côté une des portes de la ville de Troye, où paroît le fameux cheval de bois, que ses habitants, trompez par le perfide Sinon, ont fait entrer dans leurs murs. Bacchus, les Plaisirs et Morphée voltigent autour d'eux ; Sinon les trompe, les Plaisirs les amusent, Bacchus les ennyvre, et Morphée les enchaîne. De l'autre côté du théâtre l'Olympe s'ouvre, et laisse voir Jupiter au milieu des divinitez tenant l'urne du destin, et balançant avec lui le sort de la Grèce et de la Phrygie. Les Divinitez ennemies de Troye l'emportent sur celles qui lui sont favorables ; Junon armée de la foudre, Pallas de son égide, Neptune de son trident, Vulcain de ses feux, viennent ébranler les murs de cette ville proscrite. Apollon, Mars, Vénus, et Mercure font d'inutiles efforts pour la deffendre. Le destin sépare ces Dieux rivaux, ne permet aux uns que de sauver Enée, et empêche les autres de porter plus loin leur vengeance jusqu'à ce qu'Enée fut sauvé. Les Dieux d'accord environnent ce héros, que Vénus et Apollon leur présentent. Mars lui donne une lance, Pallas un casque, Vulcain un bouclier, Neptune un vaisseau, Mercure son caducée. Junon seule lui refuse sa faveur.

Troyens : MM. LE TOURNEUX, DE VILLENEUVE, COURCELLES, BAYON, DE BIRÉ, DERVILLÉ, DU CHATELIER, GUITONNIÈRE.
Bergers qui conduisent Sinon enchaîné : MM. LILAVOIS, ALLARD, D'AVIGNON, DE BOISAIRAULT, OLIVIER, STAPLETON.

Sinon : M. FOURNIER, dansera seul. Bacchus, Morphée : MM. DAVIGNON, OLIVIER.
Plaisirs : MM. D'ARTEZÉ, BAYEUX, l'aîné, DU BOISLEBON, DE VILLERS, CREPION.
Songes : MM. DE LA BÉRARDIÈRE, PENVERN, PÉRENNO, BAYEUX, cadet, THOREL.
Jupiter : M. LE JAU, dansera seul.
Dieux ennemis : MM. DE TRECESSON, LILAVOIS, BOUDIN, VILLERS
Dieux protecteurs : MM. OLIVIER, STAPLETON, DE LA BORDE, POTERIE.
Destin : M. DE BOISAIRAULT, dansera seul. Venus, Apollon : MM. OLIVIER, STAPLETON.
Enée : M. DE MONTAINVILLE dansera seul.
Dieux pénates : MM. JOYE, QUÉRU, CRÉPION.

Marche et danses communes.

PREMIÈRE PARTIE.

Constance éprouvée par les pertes les plus sensibles.

PREMIÈRE ENTRÉE.

Il perd sa patrie.

Énée après avoir soutenu longtemps tout l'effort des Grecs et des Dieux acharnés à la rüine de Troye, est obligé de quitter sa patrie embrasée. Quelques ennemis s'opposent à son départ ; Il s'ouvre un passage par la mort des uns et la fuite des autres, assûre sa retraite ; mais il se doit encore au salut d'un père et d'un fils, dont il réünit la tendresse, et entre lesquels il partage la sienne. Il les voit lui tendre les mains du haut d'une tour prête à tomber en cendres, il vole à leur secours, Mercure lui offre le sien pour une entreprise si glorieuse à sa piété, les flammes semblent la respecter : chargé de ces deux précieux dépôts il joint les Troyens fugitifs qui le cherchoient.

Espions grecs : MM. DE MONTAINVILLE, DAVIGNON. Énée : M. FOURNIER, seul.
Grecs : MM. DE MONTAINVILLE, LE JAU, LILAVOIS, ALLARD, DAVIGNON, DE BOISAIRAULT. DE VILLERS, BAYEUX, l'aîné.
Mercure : M. OLIVIER, seul. Anchise : M. DE LA BORDE. Ascagne : M. STAPLON, seul.
Petites ombres troyennes : MM JOYE, QUÉRU.
Troyens fugitifs : MM. LE TOURNEUX, DE BIRÉ, D'ARTEZÉ. BOUDIN, COURCELLES, VILLENEUVE, POTERIE, BAYON, GUITONNIÈRE, DE LA BERARDIÈRE.

SECONDE ENTRÉE.

Le Destin le sépare de ses amis.

La plus part des amis illustres qu'Énée avoit dans Troye, étoient morts à la défense de cette ville malheureuse, excepté Antenor et Helenus, échapés au fer ennemi quelques jours l'un avant, l'autre après Enée; nous supposons que prêt à s'embarquer il les rencontre, tous les deux le choisissent pour chef, et s'offrent à partager ses risques. Tandis qu'ils consultent l'oracle pour sçavoir la route qu'ils doivent tenir, la Discorde prend la place du Dieu interrogé, les oblige à se séparer, et aux chagrins que lui a causés la mort de ses autres amis, ajoûte celui de ne pouvoir être malheureux avec ceux qui restent.

Énée : M. DAVIGNON, seul. Antenor, Helenus : MM. FOURNIER, DE BOISAIRAULT.
Pilote : M. LE JAU, seul. Matelots : MM. LE TOURNEUX, DE LA BORDE, D'ARREZÉ, DE VILLERS, DU BOISLEBON, DU CHATELIER, DE PENVERN, DU PERENNO, BAYEUX, l'ainé, BAYEUX, cadet.
Officier : M. DE TRECESSON. Soldats : MM. LILAVOIS, ALLARD, DERVILLÉ, BOUDIN, VILLENEUVE, BAYON, COURCELLES, GUITONNIÈRE, DE LA BÉRARDIÈRE, TOREL.

TROISIÈME ENTRÉE.

Son père meurt entre ses bras.

La mort d'Anchise met le comble à ces premières disgraces d'Énée : arrivé en Sicile, il lui élève un tombeau, au tour duquel la jeune noblesse qui l'accompagne fait, par son ordre et sous ses yeux, des jeux funèbres. Le héros assis avec les juges de combats différents, distribuë aux vainqueurs des récompenses proportionnées à leur adresse, et ils trouvent dans la liberté du fils, le prix de leur zèle à honorer la mémoire du père.

Élèveront le tombeau, et placeront les trophées : MM. DE MONTAINVILLE, FOURNIER, BOISAIRAULT, ALLARD, DAVIGNON, OLIVIER, STAPLETON, DE LA BORDE.
Énée : M. LILAVOIS, seul. Ascagne : M. CRÉPION, seul.

JEUX FUNÈBRES :

Hérauts d'armes : MM. DE MONTAINVILLE, FOURNIER. Drapeaux : MM. DAVIGNON, DE BOISAIRAULT, BOUDIN, ALLARD. Guidons : MM. OLIVIER, STAPLETON.
Combat de la lutte : MM. DE VILLENEUVE, BOUDIN, DE BIRÉ, DU CHATELIER, DERVILLÉ, TOREL.
Combat de la lance : MM. D'ARTEZÉ, VILLERS, et ceux qui portent les drapeaux.
Combat des officiers de marine : MM. LE JAU, DE LA BORDE, ALLARD. LE TOURNEUX, BAYEUX, l'aîné, PENVERN, BAYEUX, cadet, DU PERENNO. Petit mousse : M. QUÉRU.

SECONDE PARTIE.

Constance attaquée par les accidens les moins prévus.

PREMIÈRE ENTRÉE.

Ses mesures déconcertées par des prodiges.

Énée arrivé dans la Trace entreprend d'y bâtir une nouvelle Troye, on avoit déjà nivelé le terrain, les dimensions étoient prises, les rües et les places tracées, la première pierre étoit posée, les ouvriers satisfaits de sa libéralité ne pensoient qu'à se réjoüir, mais un prodige effrayant déconcerte ses mesures et leurs plaisirs. Les arbres qu'on déracine paroissent ensanglantés. L'ombre de Polydore, jeune prince troyen que Polymnestor avoit immolé dans ce lieu là-même à son avarice et à son ambition, se présente à Enée, et lui ordonne de la part des Dieux de quitter au plûtôt ce séjour.

Énée : M. DE VILLERS, dansera seul.
Bescheurs : MM. DE TRECESSON, BOUDIN, COURCELLES, VILLENEUVE, POTERIE, BAYON.
Niveleurs, charpentiers : MM. BAYEUX, l'aîné, DERVILLÉ, DE BIRÉ, DU BOISLEBON.
Maçons : MM. DE CHATELIER, GUITONNIÈRE, DE PENVERN, TOREL, BAYEUX, cadet, DU PERENNO, CRÉPION, QUÉRU, JOYE.
Ouvriers qui se réjouissent : MM. FOURNIER, seul, DU PERENNO, CRÉPION.
Ombre de Polydore : M. DE LA BORDE.

SECONDE ENTRÉE.

Son repos troublé par des monstres.

Après trois jours d'une tempête assez violente, Énée et ses compagnons relâchèrent à une isle. Là, tandis que quelques seigneurs de sa suite lui présentent une prise abondante qu'ils ont faite à la chasse, des Harpyes monstres, moitié oiseaux et moitié poissons, viennent fondre sur la proye, et malgré les traits dont on les accable, lui font une guerre si affreuse, et des menaces si éfrayantes, que ses compagnons l'obligent à abandonner cette isle.

Énée : M. DE BOISERAULT, seul.
Chasseurs : MM. LILAVOIS, ALLARD, DE BIRÉ, VILLIERS, D'ARTEZÉ, BÉRARDIÈRE, DU BOISLEBON, TOREL.
Cuisiniers : MM. DU PENVERN, BAYEUX, l'aîné, BAYEUX, cadet, QUÉRU.
Harpyes : MM. DE MONTAINVILLE, FOURNIER, OLIVIER, STAPLETON, DU PERENNO, CRÉPION.
Dansera la paysanne : M. LE JAU.

TROISIÈME ENTRÉE.

Ses soldats poursuivis par les Cyclopes.

Un des compagnons d'Ulisse abandonné dans une isle par ce prince, lorsqu'il fuyoit les cyclopes, vient se jeter aux pieds d'Énée. La haine que devoit réveiller dans son cœur la vûë d'un grec, n'y balança point la compassion qu'il devoit à un malheureux : tandis qu'il s'empresse à lui faire oublier ses maux passez, les cyclopes paroissent, et il a besoin de toute sa prudence et de sa fermeté pour délivrer ses compagnons de ce nouveau danger.

Énée : M. BOUDIN. Troyens : MM. COURCELLES, BÉRARDIÈRE, D'ARTEZÉ, VILLENEUVE, DU CHATELIER, DE BIRÉ, TOREL.
Grec échapé à la fureur des Cyclopes : M. DAVIGNON, seul.
Cyclopes : M. LE JAU, dansera seul. MM. LILAVOIS, ALLARD, LE TOURNEUX, DE LA BORDE.

TROISIÈME PARTIE.

Constance invincible aux obstacles.

PREMIÈRE ENTRÉE.

Obstacles que le plaisir met à sa fermeté.

Les vents devenus plus favorables avoient porté Énée sur les côtes d'Afrique; Didon l'avoit reçu dans ses ports, et prête à partager avec lui son empire naissant, amusoit son loisir par différentes fêtes, dont l'appas enchanteur effaçoit jusqu'au souvenir de ses maux. Mercure envoyé par Jupiter, lui reproche cette inaction funeste aux intérêts de sa gloire et de sa destinée. Le héros docile, brise aussi-tôt les liens qui captivoient son courage; Didon veut en vain le retenir; il écoute ses prières, voit ses larmes, plaint ses fureurs, soûpire de son désespoir, et se sépare.

Énée : M. LE TOURNEUX.
Momus : M. FOURNIER, seul.
Une troupe de pantomimes : MM. LE JAU, DAVIGNON, LILAVOIS, ALLARD, OLIVIER, STAPLETON, D'ARTEZÉ, LA BORDE, DU PERENNO, CRÉPION.
Danse des Seigneurs Tiriens : MM. TRECESSON, BOUDIN, DE BIRÉ, DERVILLÉ, DE LA BERARDIÈRE, du BOISLEBON, du CHATELIER, TOREL, JOYE, QUÉRU.
Bacchus : M. DE MONTAINVILLE, seul.
Paysans : MM. FOURNIER, DAVIGNON, LILAVOIS, ALLARD, OLIVIER, DE PENVERN, DE LA BORDE, DE VILLERS, CRÉPION, BAYEUX, cadet.

SECONDE ENTRÉE.

Obstacles que Junon met à son établissement.

Le roy Latinus fait alliance avec Énée : Turnus lui-même n'est pas éloigné de le prendre pour ami, mais tandis que les peuples réünis jurent avec les chefs une alliance éternelle, une furie envoyée par Junon renverse l'autel et divise les esprits : les deux chefs sont prests à se battre, Latinus les sépare, Énée chasse la Furie.

Énée : M. D'ARTEZÉ seul. Latinus : M. DE LA BÉRARDIÈRE.
Troyens : MM. BAYON, COURCELLES, POTERIE, LE TOURNEUX VILLERS, TOREL.
Rutulois : MM. DE BIRÉ, DERVILLÉ, BOUDIN, VILLENEUVE, DU BOISLEBON, DU CHATELIER.
Turnus : M. DE PENVERN, seul. Furie : M. OLIVIER, seul.

TROISIÈME ENTRÉE.

Obstacles que l'Enfer met à sa piété.

Énée va trouver la Sibylle de Cumes pour lui ouvrir la route des Enfers, elle lui présente un rameau d'or, dont la vûë leur rend Charon favorable. Des ombres errantes, sur les bords du Cocyte sont dissipées ; les Furies mises en fuite, le Cerbère endormi. Après avoir entrevû les peines du Tartare, le Héros pénètre jusques dans les Champs Elizées, il y rencontre son père parmi les ombres heureuses des héros ses amis qui joüissent de la félicité dans un bosquet délicieux, au fond duquel paroît la Boëte de Pandore, d'où sortent à ses yeux les âmes des Consuls et des Empereurs Romains qui doivent naître de son sang.

Énée : M DE LA BORDE, seul. Suite d'Énée : MM. DE TRECESSON, LE TOURNEUX, BOUDIN.
Sibille : M. ALLARD. Charron : M DE BOISAIRAULT.
Ombres errantes : MM. DU PERENNO, BAYEUX, cadet, CRÉPION, DU BOISLEBON.
Furies : MM. DE MONTAINVILLE, FOURNIER, STAPLETON.
Feront les bosquets : MM. LILAVOIS, D'ARTEZÉ, BÉRARDIÈRE, DE BIRÉ, DERVILLÉ, BAYEUX, l'aîné, DE PENVERN, DU CHATELIER, DU BOISLEBON, DU PERENNO, BAYEUX, cadet, TOREL, CRÉPION.
Héros Troyens : MM. DE MONTAINVILLE, FOURNIER, LILAVOIS, DE BOISAIRAULT, DAVIGNON, OLIVIER, STAPLETON, D'ARTEZE, DE VILLIERS, DE PENVERN, BAYEUX, l'aîné, CRÉPION.
Anchise : M. LE JAU.
Ames : MM. DU PERENNO, BAYEUX, cadet, JOYE, QUÉRU.
Ombre de Marcellus : M. BAYEUX, l'aîné, seul.

QUATRIÈME PARTIE.

Constance couronnée dans toute l'étendue de ses malheurs.

PREMIÈRE ENTRÉE.

Les pertes réparées.

Évandre averti par les Génies tutélaires du pays Laurentin où il vient de s'établir, que ces contrées seront un jour l'appanage d'un peuple sorti des fugitifs de Troye, reçoit Énée comme un souverain à qui son état doit un jour appartenir, il lui donne des troupes pour en faire la conquête, et son fils Pallas pour les commander; Énée dresse ses troupes au combat, et leur apprend à faire l'exercice militaire.

Évandre : M. LILAVOIS, seul. Genies tutélaires : MM. DE MONTAINVILLE, DE BOISAIRAULT, STAPLETON, DAVIGNON, BAYEUX, l'aîné.
Mars : M. DE BIRÉ, seul. Énée : M. FOURNIER, seul. Pallas : M. OLIVIER, seul.
Colonels : MM. DE TRECESSON, BOUDIN, ALLARD.
Majors : MM. LE JAU, DE VILLENEUVE, DE LA BORDE.
Soldats : MM. D'ARTEZÉ, DE LA BERARDIÈRE, LE TOURNEUX, VILLERS, DE PENVERN, DU CHATELIER, BAYON, COURCELLES, POTERIE, DERVILLÉ, TOREL, GUITONNIÈRE, DU BOISLÉBON, JOYE, QUÉRU.

SECONDE ENTRÉE.

Les accidents cessez.

Turnus enflammé de tous les feux que la furie sortie de l'enfer par les ordres de Junon, en avoit apportés avec elle, cherche par tout Énée pour le combattre. Les deux rivaux se rencontrent ; Turnus désarmé demande la vie au vainqueur ; il alloit la lui accorder ; mais la vûë de Pallas son ami dont on lui apporte le corps sur un bouclier, ranime toute sa vengeance ; prêt à lui pardonner lorsqu'il n'étoit que le rival de son ambition, dès qu'il le connoît pour le meurtrier de son ami, il en fait la victime de sa tendresse. Il ne peut souffrir qu'on le félicite d'une victoire qui lui coûte un sang si précieux, et fait rendre à Pallas les honneurs funèbres.

Énée : M. FOURNIER, seul. Suite d'Énée : MM. DAVIGNON, DE BOISAIRAULT, LE JAU, OLIVIER, BAYEUX, l'aîné, DE PENVERN, BAYEUX, cadet, CRÉPION, QUÉRU.
Turnus : M. DE MONTAINVILLE, seul. Suite de Turnus : MM. LILAVOIS, TRECESSON, ALLARD, D'ARTAZÉ, BERARDIÈRE, DERVILLÉ, DU CHATELIER.
Pallas : M. DE PERENNO, seul. Lausus : M. STAPLETON, seul.

TROISIÈME ENTRÉE.

Les obstacles levez.

Après la défaite et la mort de Turnus, les chefs de l'armée victorieuse font apporter les dépouilles et les trésors qu'on a trouvés dans le camp de son rival, il brise les chaînes des ennemis vaincus qui le reconnoissoient pour leur Souverain, et lui amènent les chefs des villes et des bourgades qui se soumettent à son empire.

Énée : M. ALLARD, seul. Chefs de l'armée : MM. DE VILLERS, D'ARTEZÉ

Latinus : M. DE MONTAINVILLE seul. Soldats commis à la garde des captifs : MM. BAYON, COURCELLES, POTERIE, VILLENEUVE, GUITONNIÈRE, TOREL.

Captifs : MM. DE BIRÉ, DERVILLÉ. DU BOISLEBON, BAYEUX, l'aîné, DE PENVERN, OLIVIER, STAPLETON, DU CHATELIER. Ascagne : M. BAYEUX, cadet.

Paysans : MM LILAVOIS, LE JAU, DAVIGNON, LE TOURNEUX.

Dansera la sabotière : M. FOURNIER.

BALLET GÉNÉRAL.

Énée vainqueur de Turnus, de la fortune, des hommes, des furies et des dieux, prend possession du païs latin ; la renommée l'annonce, la victoire le présente, la gloire le couronne, les peuples charmez des commencements d'un empire qui semble devoir être celui des grâces et des vertus, lui font dans leurs villes un triomphe, qui est le modelle de ceux dont leurs glorieux descendants donneront un jour le spectacle à la terre. Le héros plus reconnoissant encore envers les Dieux qui l'ont protégé, que ne le sont envers lui les peuples dont il devient le protecteur, va dans le temple de Jupiter suspendre les dépouilles des ennemis qu'il a vaincus ; ce Dieu descend lui-même de son autel, avec les Divinitez qui l'environnent, et l'enlevant au milieu du sacrifice qu'il lui offre, donne dans le Ciel les honneurs de la Divinité à un mortel qui en a si bien représenté les droits, et exprimé les vertus parmi les hommes.

Énée . . . . . DE MONTAINVILLE.
La victoire . . . . . FOURNIER.
La Renommée. . . . . DAVIGNON.
Jupiter . . . . . LE JAU,

Divinitez, Peuples : Ceux qui ont dansé à l'ouverture.

Les danses sont de la composition de M. CRÉPION.

DANSERONT AU BALLET :

DE MONTAINVILLE, de Chartres, pensionnaire.
LE JAU, de La Flèche.
Jean-Baptiste DE TRECESSON, de Ploermel, pensionnaire.
Jean-Baptiste LE TOURNEUX, d'Angers, pensionnaire.
Jean LILAVOIS, de Laval.
Jean ALLARD, du Château du-Loir.
Julien DERVILLÉ, du Château-du-Loir.
Sébastien DE BIRÉ, de La Flèche.
Mathieu FOURNIER, de Champdernagor, pensionnaire.
Claude DAVIGNON, de Chartres, pensionnaire.
Joseph OLIVIER, d'Angers, pensionnaire.
Pierre STAPLETON, de l'Amérique, pensionnaire.
René-Clément DE BOISAIRAULT, de Saumur, pensionnaire.
Pierre DE LA BORDE, du Château-du-Loir, pensionnaire.
Auguste D'ARTEZÉ DE BOISSIMON, de La Flèche, pension.
Jean BOUDIN, de Saint-Malo, pensionnaire.
Louis-Joseph DE VILLENEUVE, de Laval, pensionnaire.
Guillaume DE VILLERS, d'Argentan, pensionnaire.
Philippe BAYON, du Château du-Loir.
Pierre LE ROY GUITTONNIÈRE, de La Flèche.
Jacques POTERIE, du Château-du-Loir.
Nicolas BAYEUX, de Saint-Domingue, pensionnaire.
François BAYEUX, de Saint-Domingue, pensionnaire.
Paul-Romain GUY DE PENVERN, de Vannes, pensionnaire.
Jean-Amand DU PERENNO, de Vannes, pensionnaire.
François DU CHATELIER, de Vendôme, pensionnaire.
Marin DE LA BERARDIÈRE, de La Flèche.
Marie DU BOISLEBON, de Fougères, pensionnaire.
Jerosme CRÉPION, de La Flèche.
Thomas JOYE, de Madrid, pensionnaire.
Pierre TOREL, de Saint-Domingue, pensionnaire.
Stanislas QUÉRU, de La Flèche.

On prie les Messieurs et les Dames qui souhaiteront de venir à cette tragédie, de vouloir bien se conformer à l'ordre établi, selon lequel les Dames seules assistent à la première représentation du 1er septembre, et les Messieurs seuls, à celle du lundy 3.

XIV

SAINT LOUIS DANS LES FERS

Tragédie, sera représentée sur le théâtre du Collège Royal de Henry-le-Grand,
Pour la distribution des Prix fondez à perpétuité
Par Sa Majesté
Le Samedy 2 et le Lundy 4 septembre 1747, à midy précis.

A LA FLÈCHE
Chez Louis Hovius, Imprimeur-Libraire de la Ville et du Collège Royal.
MDCCXLVII

SUJET DE LA TRAGÉDIE.

Saint Louis après la prise de Damiette, et les prodiges de valeur qui signalèrent les commencemens de sa première Croisade, ayant été vaincu à la bataille de Massoure, perdit avec la liberté, tout le fruit de ses conquêtes. Almoadam son vainqueur et Soudan d'Egypte, après différentes altercations, convint avec luy du prix de sa rançon et de celle de tous les prisonniers françois. Mais une révolution inopinée changea tout à coup la face des affaires. Les Mammelus, espèce de Milice formidable dans tout l'Orient, et qui servoit de garde au Soudan, conspirèrent contre luy et le massacrèrent. Cet incident suspendit l'exécution du traité. Cependant ces barbares qui venoient

de tremper leurs mains dans le sang de leur souverain, furent si frappés des vertus Royales du monarque étranger, qu'ils délibérèrent entr'eux s'ils ne luy présenteroient pas le sceptre vacant. Leurs sentimens de respect et d'admiration se bornèrent enfin à la ratification du traité déjà conclu avec le Soudan.

ACTE PREMIER.

Melech félicite Achmet chef des Mammelus et général des armées du Soudan, de la célèbre victoire qui vient de mettre dans les fers l'ennemy le plus redoutable que le Nil eût encore vû sur ses bords. Achmet qui s'est aperçu que sa victoire, et la trop grande puissance du corps qu'il commande, n'a fait que le rendre odieux au Soudan, en le luy rendant redoutable, s'ouvre à son confident sur le dessein qu'il a formé, d'immoler à sa propre sûreté le Tyran soupçonneux. Il luy ordonne d'agir de son côté, et de préparer sourdement la sanglante catastrophe en animant de plus en plus les Mammelus déjà irrités. Osman jeune Seigneur de la cour, dernier rejeton d'une famille autrefois régnante en Egypte, charmé des vertus Royales de l'auguste captif qu'il a fait luy même prisonnier à la dernière bataille, vient témoigner ses allarmes sur le sort qu'on luy prépare. Il conjure Achmet de fléchir en sa faveur le Soudan et de hâter, s'il se peut, le moment de sa liberté. Achmet sur qui l'air de grandeur et de Majesté du Monarque prisonnier a fait les mêmes impressions de respect et d'admiration, répond que non content de faire tomber ses fers, il luy prépare avant la fin du jour, un destin digne de son grand cœur. Le Soudan qui survient, l'empêche de s'expliquer. Celuy-cy veut avoir l'avis d'Achmet et d'Ibrahim son premier ministre, sur ce qu'il doit faire de son prisonnier. Ibrahim émire apostat, ennemi juré du nom chrétien, conclut à la mort d'un captif trop redoutable. Achmet au contraire exagère les avantages d'un traité utile et glorieux. Cet avis l'emporte. Le Soudan ordonne à Achmet de conduire le Roy des François dans une des salles du palais où il va luy dicter les loix du traité. Ibrahim resté seul exhale sa fureur contre les chrétiens, et pour empêcher la ratification d'un traité qui luy raviroit sa proye, il va, dit-il, engager le Soudan à exiger pour la sûreté de ce traité un serment exécrable, qui en allarmant la pieuse délicatesse du saint Roy, apportera un obstacle invincible à sa délivrance.

ACTE SECOND.

Philippe fait part à son oncle des tendres inquiétudes dont son cœur est agité sur le sort de son père. Tandis qu'il s'abandonne aux tristes réflexions que luy fournit le caractère fier et soupçonneux du vainqueur, le saint Roy paroît, et apprend à son fils transporté de joie l'heureuse nouvelle du traité conclu. Il veut que le prince aille luy même annoncer à tous les prisonniers françois le terme de leur captivité. Le généreux Osman, conduit par la tendresse et la vénération, vient partager avec saint Louis la joye de sa prochaine liberté. Il se retire à l'approche du Soudan. Celuy-ci prévenu par le perfide Ibrahim, exige de son prisonnier pour garant de la foy, un serment solennel, mais si effroyable et si injurieux pour la croix du Sauveur, que le saint Roy proteste qu'il périra plutôt que de souiller sa langue par des expressions si horribles. Le Soudan irrité sort brusquement, et fait porter à Achmet capitaine de ses gardes, l'ordre d'arrêter et d'emprisonner saint Louis. Philippe de retour apprend ce funeste changement, et reçoit le dernier embrassement de son père. Achmet arrive et ordonne de la part du Soudan, au monarque françois, de rendre son épée et de se constituer encore une fois prisonnier; mais en même temps il luy fait entendre qu'aux dépens de son devoir, il sçaura bien le soustraire aux fureurs du tyran. Le religieux prince n'oppose à ce discours séditieux d'un rebelle, qu'un regard de colère et d'indignation, et va de luy même se renfermer dans sa prison. Achmet plus frappé d'admiration qu'irrité de la généreuse liberté du héros chrétien, conclut à hâter l'exécution de son projet sanguinaire, pour ne pas abandonner à une perte certaine, une vertu si pure et si élevée.

ACTE TROISIÈME.

Ibrahim s'applaudit du succès de son horrible stratagème. Saint Louis rendu à ses fers, et prêt à signer de son sang le refus du serment qu'on exige, voilà pour le cruel apostat le plus beau de ses triomphes, mais ce n'est pas encore assés pour sa fureur; il faut pour la satisfaire, que le fils et le père, les sujets et le monarque soient enveloppés dans un massacre général. C'est pour faire goûter cet

avis à son maître, qu'il le luy propose comme l'expédient le plus propre à fléchir l'indomptable fierté du Roy des François, bien assuré que la haine n'y perdra rien ; parce que la voix de la conscience l'emportera toujours dans le cœur du héros chrétien sur toutes les tendresses de la nature. Le Soudan se détermine à attaquer par cette dernière épreuve la constance du saint Roy. Il sort pour donner de nouveaux ordres, saint Louis paroît sur la scêne chargé de ses fers. Philippe informé que son père est encore une fois hors de prison, vient goûter entre ses bras, la joye d'un changement si inespéré. Mais quel coup de foudre pour le jeune prince, lorsqu'il apprend que le moment est venü de faire à Dieu le sacrifice du meilleur des pères ! tandis qu'il s'abandonne à sa douleur, le Soudan reparoît, demande fièrement au saint Roy s'il persiste à se refuser au serment exigé ; celuy-cy ne répond qu'en offrant sa tête au fer qu'on luy présente. Déjà le glaive est suspendu ; Philippe effrayé tombe aux pieds du tyran, et fait parler en faveur d'un père ses soupirs et ses larmes. Que vois-je ? s'écrie saint Louis, mon fils l'héritier de mon thrône aux pieds d'un Soudan ! Il ordonne au licteur de frapper, et de laver dans le sang l'opprobre du fils. Bientôt la tendresse paternelle luy fait tenir un autre langage. Le fer du bourreau tourné par l'ordre du Soudan contre le jeune prince, fait disparoître la noble fierté du Monarque, et le force malgré luy à faire à son tour le personnage de suppliant. On lui répond qu'il n'a qu'une voye pour arracher à la mort une victime si chère à son cœur ; c'est de prononcer l'effroyable serment. Le père a triomphé du Monarque ; le chrétien l'emporte sur les deux. La conscience parle, tout cède à sa voix. Saint Louis verra égorger son fils, plutôt que de le rachetter par un crime. Dans ce moment Ibrahim vient à la hâte demander audience. On surseoit l'exécution. Le ministre resté seul avec son maître luy fait part des avis qu'il a reçus d'une horrible conjuration qui se trame contre luy ; il en rejette le crime sur les Chrétiens captifs et sur leur Roy, et conclut à les faire périr tous ensemble. Le Soudan furieux prend toutes les impressions du Ministre, et va cependant faire de nouvelles perquisitions.

ACTE QUATRIÈME.

Achmet rassure son confident qui craint que le projet de la conjuration n'ait transpiré. Le Soudan paroît et demande au capitaine de ses gardes s'il n'a point connoissance d'un horrible parricide qui se trame contre lui. Achmet oppose un grand air de sécurité aux terreurs de son maître ; mais Ibrahim qui survient confirme les pre-

miers avis de la conjuration par des indices trop certains. Il a remarqué dans le corps des Mammelus je ne sçay quel frémissement qui annonce un soulèvement. Le Soudan demande à Achmet leur chef si c'est à luy qu'il faut s'en prendre de ces mouvements séditieux. Celuy-cy répond avec fierté que ses services passés sont des garants de sa fidélité qui auroient dû lui épargner le soupçon d'un crime; il sort brusquement comme pour appaiser la sédition, mais en effet pour hâter le moment du parricide. Ibrahim en son absence fait entendre au Soudan qu'Achmet ne fait que prêter son bras à la vengeance du Roy des François qui a corrompu sa fidélité. Le Soudan transporté de fureur prononce un arrêt de mort contre tous les captifs François qui sont dans ses prisons; et pour mettre à l'épreuve la fidélité d'Achmet, il veut qu'il égorge luy-même le Roy Ibrahim est chargé de luy porter cet ordre sanguinaire. Saint Louis paroît sur la scêne; le Soudan frémissant de colère lui fait les reproches les plus injurieux sur l'attentat prétendu de la conjuration, et sort en luy disant qu'Achmet va l'instruire de son sort et de celui du Prince son fils. Cette parole n'a rien d'obscur pour Saint Louis. Tandis qu'il se dispose à un double sacrifice dont la seconde victime coûte bien cher à son cœur, Alphonse vient luy annoncer que tout se dispose au massacre général des prisonniers François. Le saint Roy au comble de la douleur adore les nouvelles rigueurs d'un Dieu terrible, mais toujours aimable. Dans ce moment Achmet paroît le cimeterre à la main. Prince, dit-il à saint Loüis, ce fer vous apporte la mort ou la couronne, c'est à vous de choisir; le Soudan demande votre sang, je vous offre sa place; consentés seulement, et je cours vous venger. Le religieux Prince saisi d'horreur à cette proposition va de luy-même se présenter au cimeterre. Achmet frappé plus jamais de cette grandeur d'âme, sort sans s'expliquer davantage, et ordonne à ses soldats de le suivre l'épée à la main. Le généreux Monarque effrayé du danger de son ennemi, court désarmer ou suspendre la rage des Parricides.

ACTE CINQUIÈME.

Philippe inquiet sur le sort de son père, va, dit-il, s'élancer à travers les épées dont le palais est hérissé pour se faire jour jusqu'à luy; daus ce moment il le voit paroître, également inconsolable de n'avoir pu sauver la vie à son ennemi, et épargner un crime à des coupables. Osman qui paroît presqu'en même temps, luy apprend le dénouement de la conjuration. Saint Loüis après avoir donné au sort lamentable de son ennemi des larmes dignes de la générosité d'un

chrétien, adore avec son fils les jugemens formidables de cette Majesté suprême, devant qui tous les Dieux de la terre ne sont que des Dieux d'argile qu'un souffle de sa bouche renverse et dissipe. Alphonse vient annoncer au Roy que les Mammelus conduits par Achmet et portans à la main leurs poignards encore fumans du sang de leur Roy, s'avancent vers luy. Achmet paroît d'abord ; le saint Roy malgré le danger où il se voit exposé luy reproche son crime. Ce n'est la cependant, répond Achmet, qu'un faible essai du nouvel attentat que je médite. A l'instant, par son ordre, la légion entre l'épée à la main. Philippe, Alphonse, Osman, tout tremble pour la vie du saint Roy ; lui seul est tranquille et s'offre de luy-même au destin qu'on luy prépare. Grand Roy, luy dit alors Achmet, en élevant tout à coup le sceptre du Soudan, je tiens entre les mains votre destin. Voilà le nouvel attentat que je méditois. Les Mammelus aussitôt courbés devant luy, le conjurent d'accepter un sceptre qu'ils accordent à ses vertus Royales. Chefs et soldats, leur dit saint Loüis, j'accepte l'auguste dépôt que vous me remettés. Revétu par votre choix du symbole de l'autorité, je puis désormais vous parler en maître. Ecoutés le premier et le dernier de mes arrêts. Ce sceptre est le fruit d'un crime ; il est indigne de moy. Il vous faut cependant un Roy. J'ay bien voulu l'être un moment pour vous en donner un. Que celuy d'entre vous qui a les mains pures du massacre de votre dernier Soudan prenne sa place et la mienne. Osman, c'est entre vos mains que je dépose l'autorité passagère que je viens d'accepter. Le suffrage d'un si grand monarque emporte celuy d'Achmet et des Mammelus, déjà prévenus en faveur d'Osman à cause de ses vertus et de son auguste naissance. Le transport de reconnoissance du nouveau Soudan, la satisfaction du traité, et la délivrance du saint Roy terminent la scène.

NOMS ET PERSONNAGES DES ACTEURS :

Saint Louis.	Jean-Baptiste PILLET, de Saint-Domingue, pensionnaire.
Almoadam, Soudan d'Egypte. . .	François BALLAN, de St Domingue, pensionnaire.
Philippe, fils de saint Loüis. . . .	Jacques PERSON, de Port-Louis, pensionnaire.
Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Loüis	Armand DE LA JONCHÈRE, de Rennes, pensionnaire.
Osman, jeune seigneur de la cour du Soudan, d'une famille autrefois régnante	François PATRICE, du Mans.

Ibrahim, Emire apostat, et premier ministre du Soudan	Jean-Baptiste FRÉMON, de Tours, pensionnaire.
Achmet, chef des Mammelus, ou capitaine des gardes du Soudan, et général de ses armées. . . .	Louis DE LA TULLAYE DE VARRENNES, d'Angers, pensionnaire.
Mélech, confident d'Achmet. . .	René DEBOURGON, de Rennes, pensionnaire
Dira le Prologue	Jacques PERSON, de Port Louis, pensionnaire.

On prie les Messieurs et les Dames qui souhaiteront de venir a cette Tragédie, de vouloir bien se conformer à l'ordre établi. selon lequel les Dames seules assistent à la première représentation du Samedy 2 septembre, et les Messieurs seuls à celle du Lundy 4.

ÉSOPE AU COLLÈGE

Comédie.

NOMS ET PERSONNAGES DES ACTEURS :

Xantus, magistrat de Samos. . . .	René DE SAINT-GOUSTAN, de Guerrande, pensionnaire.
Mégabisus, seigneur de la cour de Crésus	Luc-Edmond DE STAPLETON, de Nantes, pensionnaire.
Timoclés, ami de Xantus.	François HARDY, de La Flèche.
Sostraste, magistrat de Samos. . .	Armand DE LA JONCHÈRE, de Rennes, pensionnaire.
Ésope, esclave de Xantus	Louis MAURIAN, de Tartas, pensionnaire.

Lysis	Enfans élevés au Collège.	. . . . Jacques DU PLESSIS DE LATHAN, d'Anjou, pensionnaire.
Cléon		. . . . . Louis DE LA CHESNAYE, de Chandernagor, pensionnaire.
Agathon. . . .		. . . . Charles DAVIAU DU BOIS DE SANZAY, de Thoüars, pensionnaire.
Nicrostate . .		. . . . Hilarion LA BRUÈRE, de Saint-Domingue, pensionnaire.
Pamphile . . .		. . . . René TALHOUET, de Vannes, pensionnaire.
Clinias		. . . . Gilbert DE LÉVARÉ, du Maine, pensionnaire.
Crantor, père de Clinias		Léonore PRIVÉ, d'Orléans, pensionnaire.
Cariton, fils de Sostrate		Anonyme DE GRAND-PRÉ, de St-Domingue, pensionnaire.
Choragidas, maître à danser . . .		Armand DE SAILLY, de Chartres, pensionnaire.
Graphodion, maître d'écriture . .		Jean GERMAIN, du Poitou, pensionnaire.
Polymathés, précepteur de Cariton.		François PATRICE, du Mans.
Un petit mercier		Léonore PRIVÉ, d'Orléans, pensionnaire.

L'ÉCOLE DES PÈRES

Comédie.

NOMS ET PERSONNAGES DES ACTEURS :

Oronte, père de Néophile.	François GOURGUES, de Saint-Domingue, pensionnaire.
Néophile, fils d'Oronte	Louis BAUDARD, de La Flèche.
Polémon, ami d'Oronte	Pierre LE BRETON, de Chinon, pensionnaire.
Ariste, parent d'Oronte	Pierre-Honoré DE LÉVARÉ, du Maine, pensionnaire.

Acaste . . .	Amis de Néophile	Fran.-Simon DE RICQUEBOURG, du Port-Louis, pensionnaire.
Alastor . . .		Armand DE SAILLY, de Chartres, pensionnaire.
Léandre. . .		Jean GERMAIN, du Poitou, pensionnaire.
Mélithon, neveu de Polémon. . .		Charles DAVIAU-DU-BOIS DE SANZAY, de Thoüars, pensionnaire.
Eudoxe, gouverneur de Mélithon.		François HARDY, de La Flèche.
Gros-Jean, traiteur.		Léonore PRIVÉ, d'Orléans, pensionnaire.
Criton, valet de Néophile.		Julien DE SAINT-PAUL, de Fontenay-le-Comte, pensionnaire.
Prest-à-Tout, bréteur au service de Néophile.		Jean FÉSAN, de Dié, pensionnaire.
Agrion, paysan		Léonore PRIVÉ, d'Orléans, pensionnaire.
Fermera le Théâtre par l'Éloge du Roy.		Jean-Baptiste PILLET, de Saint-Domingue, pensionnaire.

XV

GEROSTRATUS SIVE SENEX MILES

Drama comicum,
Dabitur in theatrum a selectis rhetoricæ alumnis
In regio Flexiensi collegio Societatis Jesu
Die Veneris 16 Februarii, horâ post meridiem secundâ.
FLEXIÆ,
Apud Ludov. de-la-Fosse, Regis et Regii
Collegii Bibliopolam et Typographum
MDCCXXXXVIII.

ACTORUM PERSONÆ ET NOMINA :

Gerostratus, Senex	Joannes-Baptista LE CAMUS, Balgiensis.
Clitipho, Filius Gerostrati.	Jacobus PESRON, è Portu-Ludovici, convictor.
Polemander, Ductor Exercitûs, Frater Gerostrati	Franciscus GOURGUES, San-Dominicanus, convictor.
Aristobulus, Moderator Clitiphonis.	Joannes-Maria FORTIC, Massiliensis, conv.
Mellifluus, Filius Polemandri, fugitivus	Armandus DE SAILLY, Carnutensis, conv.

Pamphilus, amicus Melliflui . . .	Joannes-Antonius FÉSAN, Diensis, conv.
Amphibolus, morum Censor satyricus et verax	Joannes-Baptista FAISSOLLE, Turonensis, conv.
Trotinettus, servus Gerostrati. . .	Franciscus-Simon DE RICQUEBOURG, è Portu-Ludovici, c.
Pistophylax, servus Clitiphonis. .	Ludovicus DE VARENNE, Andegavensis, conv.
Philobombomachides, servus Melliflui	Joannes-Baptista-Raym. FREMON, Turonensis, conv.

PROLOQUENTUR.

Jacobus PESRON, Armandus DE SAILLY, Joannes FÉSAN.

Scena est in Ædibus Gerostrati.

ACTUS PRIMUS.

Gerostratus senex, dives, et nimiùm credulus consiliis Aristobuli cujusdam, viri specie boni et volentis optima, sed reipsâ mendacis et versipellis, impressam suo nomini à Juvenibus trossulis ignaviæ maculam delere statuit. Quod ut faciliùs consequatur, de militari dignitate, quam olim gesserat, iterum comparandâ cogitat. Seni applaudit Aristobulus. Subit Clitipho, et queritur quod sibi bello interdictum sit à patre. Hunc solatur servus Pistophylax, multaque blanditiis Trotinetto Gerostrati servo extorquet ad Clitiphonem postmodùm referenda. Redit Aristobulus cum amicis Juvenibus. Statuunt inter se quid factu sit opus, ut Gerostratum militare munus emere volentem in sententiâ confirment. Ipsum subeuntem laudibus captant et capiunt. Persuadent Seni credendam esse Aristobulo rei familiaris curam, monendumque Clitiphonem ut ne Aristobulo diffidat. Deinde Gerostrati domum ingrediuntur, ut in ejus laudem præparent militare festum, et quid oporteat præcavere à Clitiphonis imprudentiâ deliberent.

ACTUS SECUNDUS

Frustra Clitiphonem sibi conciliare tentat Aristobulus. Monita, preces, blanditias fastidit Clitipho. Deinde, quasi facti pœniteat, excusat se malignè, et offert Moderatori *Tabacum*, sed acre et mordax, quo Aristobulus miserè exagitatur, et furens discedit. Clitiphonem, audito Pistophylace, piget quòd Aristobulum deriserit. Patris irati conspectum fugit, ad Patruum Polemandrum aditurus. Aristobulus et Captatores Gerostrato militarem vestem induto dant laudem affatim. Discedunt curaturi convivium, Gerostrati nomine. Advenit Polemander, et affert nequicquam gravissima rationum momenta ut fratrem ab armis deterreat. Contendit Gerostratus se probari Sapientibus. Negat Polemander. Uterque accersi jubet Amphibolum quemdam, Philosophum totâ Urbe famosum et satyricum, quem sibi favere autumat Gerostratus. Polemander in conclave fratris cum ipso fratre se recipiunt, Philosophum commodius ante focum expectaturi.

ACTUS TERTIUS

Narrat fratri Polemander quomodò suus Mellifluus paternâ asperitate acriter commotus, jamdiù aufugerit. Magnum misero Gerostrato documentum, cujus filius Clitipho paternos conspectus subire timet. Adest Amphibolus, qui primùm nec probat Gerostrati consilium, nec improbat; mox apertè explodit. Gerostratus Amphibolo versus Gallicos canenti favet. At Cantiunculæ clausulam vix audire totam sustinet. Excandescit, et Philosophum procul amovet. Venit Aristobulus, et viso Polemandro mirum in modum percellitur. Subsequuntur Juvenes captatores, Pamphilus et Mellifluus, præeunte Philobombomachide servo Pamphili. Agnoscit suum Mellifluum Polemander, et ipsi ignoscit, Gerostratus penitùs cognitâ suâ imprudentiâ, et Aristobuli fraude, absentem suum unicum filium Clitiphonem desiderat. Polemander fratrem docet ubi sit Clitipho; accersit profugum Juvenem, patri reconciliat, Aristobulum abire jubet, atque demùm impetrat à Gerostrato ut Clitiphoni militiam cogitare liceat.

CHANSON.

Autrefois, soir et matin
Couché sous la treille,
Tircis, ami du bon vin,
Vuidoit la bouteille ;
Mais l'eau du sacré vallon
A guéri sa maladie.
Il boit avec Apollon,
Est-ce devenir sage? Non,
C'est changer de folie.

Damis, allant à Paris,
Vantoit sa province,
Il préféroit son logis
Au palais d'un prince ;
De retour dans le canton,
Il méprise sa patrie,
Il n'y trouve rien de bon.
Est-ce devenir sage, etc.

Je connois plus d'un Rimeur,
Sans goût, sans critique,
Fier et bouru par humeur,
Doux par politique ;
Quand il craint quelque lardon,
Il s'humanise et se plie,
Puis il reprend le haut ton.
Est-ce devenir sage, etc.

Dorilas, de sa laideur,
Défendoit la gloire,
Il citoit en sa faveur
La Fable et l'Histoire ;
Maintenant, c'est un mignon,
Sa laideur est embellie,
Il se croit un Cupidon.
Est-ce devenir sage, etc.

Au sein de l'oisiveté,
Poupin par faiblesse,
Livroit à la volupté
Sa tendre jeunesse;
Aujourd'hui c'est un Caton
D'austère philosophie,
Mais il ne l'est que de nom.
Est-ce devenir sage, etc.

Un vieillard sombre et bourru,
D'humeur intraitable,
Qui jamais n'avoit paru
Qu'au coin de sa table,
Veut aujourd'hui du Barbon
Quitter la mélancolie,
Il devient guerrier, dit-on.
Est-ce devenir sage? Non,
C'est changer de folie.

XVI

On trouve à la bibliothèque d'Angers, mss. n° 538, une tragédie qui a pour titre : *Sylla*. Il existe deux rédactions de cette tragédie.

TITRE DE LA PREMIÈRE RÉDACTION :

SYLLA ABDIQUE L'EMPIRE

Tragédie en vers français et en trois actes, représentée en 1753 à La Flèche, et composée par le R. P. de la Grave, jésuite, professeur de Rhétorique.

PERSONNAGES DE LA PIÈCE :

SYLLA, dictateur.
AUFIDE, confident de Sylla
CÉSAR, neveu de Marius.
FABRICE, tribun.
POMPÉE, général des armées romaines.
QUINTIUS, frère de Cornélie.
SÉVÈRE, frère d'Aristie.
FAUSTUS, —

CAMILLE parut un instant au dernier acte.

Le titre de la 2e rédaction est le même que pour la première, mais la pièce est en cinq actes et en vers français.

PERSONNAGES :

SYLLA, dictateur.
POMPÉE, général des armées romaines.
Jules CÉSAR, neveu de Marius.
ÉMILIE, fille de Scaurus, adoptée par Sylla.
ARISTIE, 1re femme de Pompée, fille de Cinna.
CORNÉLIE, amante de César, fille de Cinna.
AUFIDE, confident de Sylla.
CAMILLE, confidente d'Émilie.
FABRICE, tribun.
Gardes, Soldats.

XVII

ISAC

Tragédie française en cinq actes et en vers.

PERSONNAGES ET ACTEURS :

Abraham	Antoine LAMBERT DE TRÉVILLE, d'Orléans, pens.
Isac, fils d'Abraham	Louis-Marie REMOUSSIN, de Saint-Domingue, pens.
Ismael, fils d'Abraham	Guillaume BERSET DE NUILLÉ, de Laval, pensionnaire.
Zael, prêtre des faux dieux	J.-B. COCHEREL, de Saint-Domingue, pensionnaire.
Eliazar, officier d'Abraham	J.-B. ARMAND DE MÉNARDEAU, de Nantes, pensionnaire.
Damas, fils d'Eliazar	André LE ROYER DE LA MOTHE, de La Flèche.
Phares, officier d'Ismael	R. FALLOUX DE LA FOSSELLIÈRE. de Saumur, pens.
Nachor, confident d'Ismael	Cardin V.-R. LE BRET, de La Flèche.

La scène est dans le bocage sur la Montagne où Abraham devait sacrifier Isaac et où l'on suppose qu'Ismael s'était retiré, après avoir été chassé de la maison paternelle.

Jouée à La Flèche le 1er *septembre* 1759.

INTERMÈDES DE LA TRAGÉDIE D'ISAC.

APRÈS LE PREMIER ACTE.

VERS

Chantés par la suite d'Isac.

RÉCIT.

Isac, cher à son Dieu, cher au meilleur des Pères,
Vivoit heureux, il étoit sans désirs;
Son cœur que la vertu fermoit aux repentirs
En ignoroit les atteintes amères :
Ses jours couloient dans les plaisirs.

DUO REPRIS EN CHŒUR.

Fuyez, aimables souvenirs,
Isac, en proie à la tristesse,
Ne permet à notre tendresse
D'éclater que par des soupirs.

APRÈS LE SECOND ACTE.

DANSES.

I

L'Envie, passion violente, surtout lorsqu'elle s'allume entre des frères, tourmente Ismael de toutes ses furies. La fausse Amitié rassemble autour de lui une troupe de jeunes Impies toujours prêts à le flatter dans ses crimes. En vain la Nature se fait entendre en faveur d'Isac, la haine étouffe sa voix.

II

Les Soupçons suivis du Trouble arment cette troupe révoltée, et la Crainte même les porte à tout entreprendre. L'Innocence paroît : leurs yeux blessés à sa présence se ferment et ne la reconnaissent point, l'Amour filial et l'Amour fraternel viennent se joindre à elle. Ils ne peuvent réussir qu'à suspendre les coups de l'Envie et à jetter l'irrésolution parmi ceux qu'elle agite.

L'Envie : M. DE R***.
Furies : MM. COCHEREL, DE MENARDEAU 1, DARLINCOURT, DE MENARDEAU 2.
Ismael : M. REMOUSSIN.
La fausse Amitié : M. PETINIAUD.
Flatteurs : MM. DUGAS, NICOLAIS, FRASQUERA, DES LIGNERIS, DU VALLON, LAUNAY, BARJULÉ, MERCY.
Le Trouble : M. COTARRO.
Soupçons : MM. DE CRUX, AUBRY, TANQUEREL, DE BRUC, LE ROYER, JARY, LENTIVY, LE BRET, DE VAY, DECHAMBEAULTX.
L'Innocence : M. CARVALHO.
Les Amours filial et fraternel : MM. ROLAND.

APRÈS LE TROISIÈME ACTE.

VERS

Chantés par la suite d'Ismael.

AIR.

La liberté fut le partage
De l'habitant aîlé des airs.
L'Être qui vit au sein des Mers
En goûte l'aimable avantage.
Elle adoucit pour le lion sauvage
L'affreux séjour des déserts.
L'homme seul connoît l'esclavage.
Est-il donc fait pour gémir sous les fers ?

CHŒUR.

Brisons, brisons ces fers, ainsi le Ciel l'ordonne.
Jouissons de la liberté.
Si c'est le Ciel qui nous la donne,
L'ordre pour en jouir dès-là même est porté.

RÉCIT.

Mais, hélas! le plaisir s'envole,
Aux douleurs il remet ses traits;
Et l'infortuné qu'il immole,
Pleure, gémit et meurt dans les regrets.

Reprise du chœur, comme ci-dessus.

APRÈS LE QUATRIÈME ACTE.

SYMPHONIE.

APRÈS LE CINQUIÈME ACTE.

DANSES.

I

L'Injustice de l'Envie se découvre, les nuages du trouble se dissipent aux rayons de la vérité. Les Furies éteignent leurs flambeaux et se replongent dans l'abîme infernal; les Soupçons aux pas chancelants ne se soutiennent plus. Ils tombent et s'évanouissent.

II

L'Innocence reparoît avec éclat au milieu des Amours filial et fraternel : ces trois vertus rentrent dans le cœur d'Ismael et l'unissent à Isac pour jamais. Abraham est le nœud de cette union; elle se fait entre ses mains, le comble de joye et ranime toute sa tendresse.

III

Il veut suppléer au Sacrifice, dont le Seigneur l'a dispensé, par un Sacrifice de reconnoissance qui soit au même tems le signe et le gage de son bonheur. On le prépare sur l'autel même destiné pour Isac. Ismael y invite les jeunes chasseurs qui composent sa suite; Isac, les bergers qui, inquiets de son absence, sont venus le chercher sur la montagne où son Père l'avoit conduit. Les idoles d'Ismael sont brisées, le Dieu d'Isac reconnu; Abraham, au nom de tous, immole la Victime en actions de grâces immortelles.

L'Envie, Le Trouble, } Les mêmes.

Furies : MM. NICOLAIS, PETINIAUD, DUGAS et PAPIN.

Soupçons : MM. AUBRY, DE CRUX, TANQUEREL, DE BRUC.

La Vérité : M. DARLINCOURT.

L'Innocence : M. CARVALHO.

Les Amours filial et fraternel : les mêmes.

Ismael : le même.

Isac : M. BERSET.

Abraham : M. LAMBERT DE TRÉVILLE.

Chef des Sacrificateurs : M. COCHEREL.

Sacrificateurs : MM. DE MENARDEAU 1, AUBRY.

Ministres du Sacrifice : MM. LE ROYER, JARY, DECHAMBEAULT, DE VAY.

Jeunes Chasseurs : MM. DE MENARDEAU 2, DE LA GRÉE, FRASQUERA, DES LIGNERIS.

Jeunes Bergers : MM. BARJULÉ, DU VALLON, LE BRET, LENTIVY, MERCY, LAUNAY.

MOMUS CHERCHANT LA SAGESSE

Comédie Françoise.

SUJET.

Momus, las d'être Dieu de la Folie, veut enfin devenir sage ; mais où trouver la Sagesse ? Il ne l'a point reconnue au Ciel parmi les Divinités : elles sont l'objet ordinaire de ses plaisanteries. Il ne l'a

point découverte sur la terre où il l'a cherchée en vain. Se cacheroit-elle aux Enfers? Mercure, qui y conduit les Ombres, peut en dire des nouvelles, et Mercure prétend qu'elle n'est pas plus là qu'ailleurs. Il y a seulement vu des gens qui se vantoient autrefois de l'enseigner, peut-être sans la connoître. Cet indice suffit à la curiosité de Momus, et des philosophes sont évoqués. Après qu'ils ont rendu compte de leurs sentimens dont on a soin de rapprocher leur conduite, un d'entre eux est jugé le plus propre à donner des leçons de sagesse. Momus se l'attache, et son choix, quoique juste au fond, a quelque chose de burlesque qui s'accorde avec son caractère. Cette comédie, dans le genre des pièces *à tiroir*, est cependant liée par une intrigue simple pour en suspendre le dénouement et varier les raisons d'amener à propos sur la scène les différents personnages.

PERSONNAGES ET NOMS DES ACTEURS :

Momus	André LE DOULX DE CHAMME, de La Flèche.
Mercure	Guillaume DE VAUVILLE, de Rouen, pensionnaire.
Pythagore	Pierre RAVENEAU, de Baugé.
Platon	Matthieu GALLET, du Lude.
Zénon	Emmanuel DITELY, de Blois, pensionnaire.
Epicure	Guillaume BERSET DE NUILLÉ, de Laval, pensionnaire.
Diogène	Paul ROGER, de Blois, pens.
Démocrite	F. CHANTELOU DE LA BIGNONIÈRE, de La Flèche, pens.
Héraclite	Simon GOUJON, du Lude.
Esope	Pierre LA VALETTE, de Château-du-Loir.
Averroès	Louis François PIOGER, de Sablé.
Caron	Anonyme DE CRUX, de Coutances, pensionnaire.
Diront le Prologue	MM. FALLOUX DE LA FOSSELLIÈRE, LE BRET.
Dira l'Epilogue	M. DE MÉNARDEAU 2.

INTERMÈDES DE MOMUS CHERCHANT LA SAGESSE

APRÈS LE PREMIER ACTE.

DANSES.

I

Les Ris et les Jeux, cortège ordinaire de Momus, sont surpris qu'il leur ait échappé pour chercher loin d'eux la Sagesse. Ils veulent le retrouver, et empressés à sa poursuite, ils parcourent différents pays, où ils tempèrent en passant ce que chaque peuple avoit dans son climat, son éducation et son caractère, d'opposé à la joie qu'ils inspirent. Le Sauvage danse au milieu des tigres et des ours; les Nations policées prennent elles-mêmes des leçons de ces Divinités aimables; l'Espagnol en égaye sa gravité, l'Anglais sa fougue, etc. Les Français font le meilleur accueil, et une partie fixe parmi eux sa demeure, tandis que l'autre continue sa course pour rejoindre Momus.

II

Il se présente : mais, à la vue de son air contraint, les Ris et les Jeux n'osent l'approcher. Ils essayent cependant d'attirer sur eux ses regards par différens badinages et sont prêts à y réussir, lorsque l'Ennui, capitaine des longs arguments, paroît à la tête de sa troupe composée du Syllogisme appuyé sur un bâton qui lui sert de troisième pied; de l'Enthimème dont une jambe est de la grosseur de deux; du Dilemme à double face; du Sorite et de l'Induction à robe traînante de plusieurs pièces; du Sophisme monté sur des échasses qui déguisent sa grandeur véritable; et de l'Erreur couverte du masque de la Raison. Les Dieux de la Joie leur abandonnent aussitôt le champ de bataille, et les Vainqueurs triomphent en baillant.

Les Ris : MM. des LIGNERIS, CARVALHO, de VAY.

Les Jeux : MM. PETINIAUD, LAUNAY, MERCY.

Différents Peuples : MM. de CRUX, AUBRY, *Chinois*; MM. NICOLAIS, DUGAS, *Indiens*; MM. TANQUEREL et PAPIN, *Sauvages*; MM. LENTIVY, le BRET, *Espagnols*; MM. REMOUSSIN, COCHEREL, *Anglois*; MM. DUGAS, JARY, *François*.

Dansera seul les *Folies d'Espagne* : M. de R***.

Momus : M. DARLINCOURT.

L'Ennui : M. de MÉNARDEAU 1.

Sillogisme : M. BERSET. — Enthimème : M. la GREE. — Dilemne : M. de BRUC. — Induction : M. FRASQUERA. — Sorite : M. du VALLON.— Sophisme : M. PAPIN.— L'Erreur : M. COTARRO.

APRÈS LE SECOND ACTE.

DANSES.

I

La Folie qui n'a jamais abandonné Momus, même dans son projet de devenir sage, est cependant moins occupée que jamais à servir ses caprices, et son loisir lui déplaît. Elle s'amuse à essayer son pouvoir sur les hommes de différentes conditions et de différens âges. Un Vieillard bourgeois fait le Petit-Maître et affecte toutes les manières du Gentilhomme. Celui-ci fait valoir le privilège de se livrer aux effets de la colère lorsqu'elle est passée, et de venger de sang-froid l'épée à la main une vivacité dont il devroit rire. Le laquais se flatte des plus hautes fortunes et a des exemples en sa faveur. Le paysan méprise l'heureuse simplicité de son état : il jette la bèche, prend la livrée et veut servir au luxe des Riches.

II

Après ces amusements passagers, la Folie revient à Momus; mais pour le tirer de sa léthargie, elle lui suscite une querelle de la part des Philosophes modernes choqués qu'il leur ait préféré les Anciens en les consultant. Momus est obligé de les mettre en présence les uns des autres. Ils se disputent, et les Anciens revendiquent tous ces systèmes, dont la brillante absurdité fait le succès de nos jours. Les Modernes sortent du combat dépouillés de ce qui leur attiroit les yeux des hommes.

La Folie . . . . . M. REMOUSSIN.
Momus . . . . . Le même.

LES HOMMES DE DIFFÉRENTES CONDITIONS ET DE DIFFÉRENS AGES :

MM. DE MÉNARDEAU 2, NICOLAIS, *Vieillards*; DU VALLON, LAUNAY, *jeunes-gens*; ROLLAND 1 et 2, *paysans*; AUBRY, DE CRUX, *Bourgeois*; COCHEREL, DUGAS, *Gentilshommes*; FRASQUERA, DES LIGNERIS, *Laquais*.

DANS LA PANTOMIME :

Bourgeois : M. AUBRY. — *Laquais* : M. TANQUEREL. — *Gentilhomme* : M. COCHEREL. — *Paysan* : M. DE R***.

Philosophes modernes : MM. TANQUEREL, DE BRUC, BERSET, LA GRÉE. PETINIAUD, JARY, LE ROYER. — *Philosophes anciens* : MM. CARVALHO, DE VAY, DECHAMBEAULTX, BARJULÉ, MERCY, LE BRET, LENTIVY.

APRÈS LE TROISIÈME ACTE.

DANSES.

Les dieux, depuis le départ de Momus, se morfondoient sur l'Olmype. Plus de saillies, plus de bons mots. Ils descendent et le trouvent décidant en faveur d'un philosophe qu'ils jugent eux-mêmes être le meilleur. Vulcain veut avoir l'honneur d'en faire le premier compliment à ce philosophe. Ils dansent ensemble. et son apothéose est décidée.

BALLET GÉNÉRAL.

Les hommes, guidés par l'Estime, joignent leurs suffrages à celui des Dieux.

Momus : M. DARLINCOURT. Philosophe préféré : M. FRASQUERA.

Les Dieux : MM. REMOUSSIN ; Jupiter : BERSET ; Apollon : DUGAS ; Mercure : DE MENARDEAU 2 ; Neptune : PETINIAUD ; Bacchus : DE MENARDEAU 1 ; Pluton : COCHEREL ; Mars : COTARRO ; Vulcain.

L'Estime : M. ROLAND. — Les Hommes, *tous ceux qui ont paru dans les autres Danses*. Seul, M. DE R***.

CHANTS.

Si la Sagesse nous engage,
De ses biens serrons les nœuds.
Le vice est le seul esclavage
Dont le joug nous soit onéreux :
On est libre dès qu'on est sage,
Dès qu'on est sage, on est heureux.
Si la Sagesse nous engage,
De ses liens serrons les nœuds.

Fuyons de bizarres maximes,
Du bon sens écoutons la voix.
Du nom de Sagesse autrefois
Epicure honora des crimes.
Zenon par des rêves sublimes
A la nature ôta ses droits.
Fuyons de bizarres maximes,
Du bon sens écoutons la voix.

Sur les esprits on n'a d'empire,
Qu'autant qu'on en a sur les cœurs.
D'une Sagesse qu'on admire
Est-il beaucoup d'imitateurs?
Que sans faste elle nous inspire,
Et ses préceptes sont vainqueurs.
Sur les esprits l'on n'a d'empire
Qu'autant qu'on en a sur les cœurs.

Dans les humains rien ne m'irrite,
Il n'est rien dont je sois surpris.
Par ses pleurs le foible Héraclite
Nous marquoit un triste mépris :
Sans nous corriger, Démocrite
Choquoit notre orgueil par ses ris.
Dans les humains rien ne m'irrite,
Il n'est rien dont je sois surpris.

Non? l'amertume du cynique
N'est pas un remède à nos mœurs.
Rendez aimable la critique,
Et je me rends à ses douceurs :
Jamais par un trait satyrique
L'on ne sçut que blesser les cœurs.
Non? l'amertume du cynique
N'est pas un remède à nos mœurs.

Si la Sagesse, etc.

Chanteront les mêmes qui ont chanté dans les Intermèdes précédens sçavoir : MM. LAMBERT DE TRÉVILLE, NIEAUD, CARVALHO, OGIER D'IVRY, PIQUESARY BOULAY.

FERMERA LE THÉATRE PAR L'ÉLOGE DU ROI :

Alphonse LAMBERT DE TRÉVILLE, d'Orléans, pensionnaire.

On prie les Messieurs et les Dames qui souhoiteroient venir à cette Tragédie de vouloir bien se conformer à l'ordre établi, suivant lequel les Dames seules assistent à la représentation du samedi, et les Messieurs seuls à celle du lundi.

NOMS DES ACTEURS DES PIÈCES :

MM.

Antoine LAMBERT DE TRÉVILLE, d'Orléans, pensionnaire.
Jean-Baptiste LENTIVY DE TRÉDION, de Vannes, pension.
J.-B. DE MENARDEAU, de Nantes, pensionnaire.
J.-B. Armand DE MENARDEAU, de Nantes, pensionnaire.

MM.

J.-B. DE LISSALDE, de Bayonne, pensionnaire.
J.-J. DE LA GRÉE, de Brest, pensionnaire.
J.-B. DE VALHEBERT, de Vire, pensionnaire.
L.-A. DARLINCOURT, d'Évreux, pensionnaire.
R. FALLOUX DE LA FOSSELIÈRE, de Saumur, pensionnaire.
G. BERSET DE NUILLÉ, de Laval, pensionnaire.
Jean-Baptiste NIEAUD, de Limoges, pensionnaire.
A. DE CRUX, de Coutances, pensionnaire.
André LE DOULX DE CHAMME, de la Flèche.
M.-A. PONTONNIER, de Baugé.
Simon GOUJON, du Lude.
Louis-François PIOGER, de Sablé.
P. LA VALLETTE, de Château-du-Loir.
Guillaume DE VAUVILLE, de Rouen, pensionnaire.
Pierre BACHELIER, de Dax, pensionnaire.
Emmanuel DITELY, de Blois, pensionnaire.
Louis AUTIN, de Sablé.
Matthieu GALLET, du Lude.
Pierre RAVENEAU, de Baugé.
F. CHANTELOU DE LA BIGNONIÈRE, de la Flèche, pension.
Card. V. R. LE BRET, de la Flèche.
Jacques MARQUIS, de Baugé.
André LE ROYER DE LA MOTHE, de la Flèche.
Julien GRUEL, d'Ernée, pensionnaire.
François BARDOUL, d'Angers, pensionnaire.

NOMS DES ACTEURS DES DANSES :

St. de R***, de Dunkerque, pensionnaire.
Louis-Marie REMOUSSIN, de Saint-Domingue, pensionnaire.
J.-B. COCHEREL, de Saint-Domingue, pensionnaire.
P. DUGAS, de Saint-Domingue, pensionnaire.
Louis AUBRY, de Baugé, pensionnaire.
J.-B. PETINIAUD, de Limoges, pensionnaire.
L.-A. DARLINCOURT, d'Évreux, pensionnaire.
Joseph-Julien DE LA GRÉE, de Brest, pensionnaire.
J.-B. DE MENARDEAU, de Nantes, pensionnaire.
J.-B. Armand DE MENARDEAU, de Nantes, pensionnaire.
A. DE CRUX, de Coutances, pensionnaire.
Jean-Baptiste LENTIVY DE TRÉDION, de Vannes, pension.
G. BERSET DE NUILLÉ, de Laval, pensionnaire.
Ph.-Ch. COTARRO Y CASTANOS, de Bilbao, pensionnaire.

MM.

Louis NtCOLAIS, de Fougères, pensionnaire.
Louis-René du VALLON, de Saint-Domingue, pensionnaire.
Card. V.-R. le BRET, de la Flèche.
Joseph-Marie PAPIN, de Montréal, pensionnaire.
Louis de BRUC, de Nantes, pensionnaire.
Pierre de LAUNAY, de Nantes, pensionnaire.
André le ROYER, de la Flèche.
F.-R. TANQUEREL, d'Ernée, pensionnaire.
Anicet FRASQUERA, de Cadix, pensionnaire.
Etienne DECHAMBEAULTX, de Montréal, pensionnaire.
Charles CARVALHO, de Bengale, pensionnaire.
Michel BARJULÉ, du Croisic, pensionnaire.
Louis-Joseph de VAY, de Nantes, pensionnaire.
Pierre MERCY, de Cadix, pensionnaire.
L. des LIGNERIS, du Fort-Royal, pensionnaire.
Jacques JARY, de Nantes, pensionnaire.
Jacques ROLAND 1 et Jean ROLAND 2, de Londres.

Les Danses sont de la composition de M. ROLAND.

XVIII

HERCULE

Ballet poétique, mêlé de chants, qui sera dansé sur le théâtre du collège de Henri-le-Grand
Le samedi 29 et le lundi 31 août à midi

A LA FLÈCHE
Chez Louis de La Fosse, seul imprimeur du Roi et du Collège Royal.
MDCCLXI.

DESSEIN ET DIVISION DU BALLET.

Cicéron dans ses entretiens sur la nature des Dieux, distingue plusieurs Hercules, l'Egyptien, le Phrygien, l'Africain, l'Indien et l'Hercule qu'on adorait à Rome. Celui-ci, qu'on appelait l'Hercule grec, parce qu'il naquit à Thèbes, est le plus célèbre de tous. La poésie prêta à ses exploits le merveilleux de la Fable ; et les peuples qui ne devaient à ce héros bienfaisant qu'une reconnaissance immortelle, lui rendirent des honneurs divins. Parmi le grand nombre de traits dont la théologie payenne a chargé son histoire, on a choisi ceux qui ont paru les plus propres à former ensemble un spectacle amusant et varié. Le séjour d'Hercule chez les bergers de la Béotie ; la victoire de ce héros sur Busiris ; son départ pour la conquête de la toison d'or, son combat avec le fleuve Acheloüs, son sommeil chez les Pygmées, sa descente aux enfers. Telle est la suite des tableaux que présentent les six entrées de ce ballet.

OUVERTURE.

Les Destinées d'Hercule.

Une symphonie majestueuse annonce la présence du maître des dieux. L'Olympe s'ouvre : Jupiter paraît au milieu de sa cour. Le Temps est à ses pieds : au-dessus de lui le Destin tient un livre : les Jeux et les Ris environnent son trône. Il fait part à l'assemblée céleste de la naissance d'Alcide qu'il croit désigné par le Destin pour être roi de Mycènes. Tandis que les Dieux forment des vœux pour le jeune prince, Mercure vient apprendre à Jupiter que le fils de Mycippe a vu le jour avant Alcide, et que, suivant l'oracle qu'il a confirmé lui-même par un serment, Eurysthée doit régner, et avoir sur le fils d'Alcmène, un pouvoir absolu. Jupiter voit, mais trop tard, qu'il a été trompé par Junon : Il est prêt de faire éclater son courroux, lorsque le Destin, sans changer le premier oracle, en prononce un second plus flatteur. La sérénité renaît sur le front de Jupiter ; et les Dieux célèbrent avec lui les brillantes destinées de son fils.

Jupiter	MM.	DIGNERON.
Le Destin		PAPIN.
Le Temps		LE MINTIER.
Pluton		D'AUDEVILLE.
Neptune		HAY.
Mars		VENTADÈS.
Minerve		DU CORMIER.
Apollon		SOLLIER.
Mercure		DURAND.

DIEUX DU SECOND ORDRE :

MM. LA COSTE, SAUBIGNÉ, LASALLE, DE CHAMBRE, DE LA VOLTAIS 1, DE BAUSSET 1, DE LA BASSE-BOULOGNE, BUQUET, DESCHAMBAULT, FILTZGERALD, DE CHAMBREZAIS, DE BARJULÉ, FALLOUX, DE LA VOLTAIS 2, DEVAY, DE LA COUR, RAOUL, VANDUFFEL.

Jeux et Ris : MM. LANNUX 1, LANNUX 2, DE BAUSSET 2, ROGER, BOURDETTE, PIQUESARRY, DE LA GRIMONIÈRE, MEILLAN, SORBIÈRE, GODEFROI.

Danseront seuls : MM. DIGNERON, DURAND. Ensemble : MM. DU CORMIER, VENTADÈS.

CHANTS.

LE DESTIN :

Père des Dieux, appaise ta douleur;
Je destine à ton fils un sort bien plus flatteur;
Toujours suivi de la victoire,
Il remplira l'univers de sa gloire;
Et placé par toi-même au rang des Immortels,
Au lieu d'un trône, il aura des autels.

CHŒUR.

Chantons le fils du Dieu qui lance le tonnerre;
Que son destin est glorieux !
Il règnera du haut des cieux
Sur les rois mêmes de la terre.

PREMIÈRE ENTRÉE.

Hercule chez les bergers de Béotie.

Tandis qu'une troupe de Béotiens se dispose à une partie de chasse, Hercule jeune encore, mais déjà fameux par ses exploits, paraît dans leurs bocages : ils l'invitent à y ajouter les douceurs du repos.

Hercule s'assied sur un lit de gazon : ses amis et les Béotiens se retirent. La mollesse profite de ce moment pour séduire le cœur du héros : mais la vertu vient à son secours; Hercule se décide pour Elle et vole à de nouveaux combats.

Hercule : M***. Amis d'Hercule : MM. HAY, D'AUDEVILLE, DIGNERON, SAUBAIGNÉ, DE CHAMBREZAIS, DURAND.

Chasseurs : MM. du CORMIER, VENTADÈS, de CHAMBRE, FILTZGERALD, de BAUSSET 1, de la VOLTAIS 1, BUQUET, FALLOUX, VANDUFFEL, RAOUL, de la VOLTAIS 2, MERCIER, LANNUX 1, BAUSSET 2.

La Mollesse : M. de BARJULÉ.

Suite de la Mollesse : MM. de la COSTE, LASALLE, SOLIER, de la BASSE-BOULOGNE, DEVAY, de la COUR, GODEFROI, SORBIÈRE, le MINTIER.

La Vertu : M. DESCHAMBAULT.

Suite de la Vertu : MM. MEILLAN, de la GRIMONIÈRE, PIQUE-SARRY, BOURDETTE, LANNUX 2, ROGER.

Danseront seuls : MM***. de CHAMBREZAIS, BUQUET, de BARJULÉ, DESCHAMBAULT, MEILLAN. Ensemble : MM. DIGNERON, SAUBAIGNÉ.

CHANTS.

UN CHASSEUR :

Hâtons-nous, devançons le jour,
Le ciel se dore
Des feux de l'aurore ;
Hâtons-nous : devançons le jour ;
Bientôt Phœbus va commencer son tour.

CHOEUR.

Hâtons-nous, etc.

LE MÊME CHASSEUR :

Du son des cors les échos retentissent ;
Les hôtes de ces fôrets
Dans leurs antres en frémissent ;
Epuisons sur eux tous nos traits.

CHOEUR :

Hâtons-nous, etc.

UN AUTRE CHASSEUR.

Poursuivons avec courage,
Les monstres les plus furieux :
Que leur impuissante rage
Cède à nos coups victorieux.

CHŒUR.

Hâtons-nous, etc.

UN BÉOTIEN.

Arrêtez dans ces lieux charmants,
Guerriers, mêlez-vous à nos fêtes,
Oubliez pour quelques moments
Le souvenir de vos conquêtes.

CHŒUR.

Arrêtez, etc.

UN JEUNE BÉOTIEN.

Un peu de repos
Sied bien aux héros;
Non, non, la gloire
Ne défend pas,
Après les combats,
Après la victoire,
Un peu de repos.
Parmi les alarmes,
Que causent les armes,
Un peu de repos
Sied bien aux héros.

CHŒUR DE JEUNES BÉOTIENS.

Un peu de repos, etc.

SECONDE ENTRÉE.

Victoire d'Hercule sur Busiris.

Des étrangers que la tempête a jetés sur les terres de Busiris, sont arrêtés par les officiers de ce prince; tandis qu'ils se réjouissent d'être échappés à la fureur des flots, le tyran lui-même a déjà prononcé l'arrêt cruel qui les condamne à mort, lorsqu'Hercule arrive, défait Busiris, rend la vie et la liberté à ces infortunées victimes et reçoit les vœux des peuples, qui se félicitent avec lui de sa victoire.

ÉTRANGERS JETÉS PAR LA TEMPÊTE SUR LES TERRES DE BUSIRIS :

MM. BOURDETTE, DE LA GRIMONIÈRE, MEILLAN, DE BEAUSSET 2, LANNUX 1, LANNUX 2, RAOUL.

Busiris : M. DIGNERON.

OFFICIERS DE BUSIRIS :

MM. HAY, D'AUDEVILLE, DE CHAMBRE, SOUBAIGNÉ, LASALLE, LA COSTE, LE MINTIER, DE LA BASSE-BOULOGNE, DE BEAUSSET 1, BUQUET, DE LA VOLTAIS, LE MERCIER, DEVAY, DE LA COUR.

Hercule : M. DU CORMIER.

Suite d'Hercule : MM. FILTZGERALD, VENTADÈS, DURAND, DESCHAMBAULT, SOLIER, DE LA VOLTAIS 2.

Peuples : MM. DE CHAMBREZAIS, DE BARJULÉ, VANDUSSEL, FALLOUX, GODEFROI, SORBIÈRE, ROGER, PIQUESARRY.

DANSERONT SEULS :

MM. RAOUL, DIGNERON, DU CORMIER, VANDUSSEL, DURAND.

Ensemble : MM. LANNUX 1, LANNUX 2, DE BARJULÉ, DE CHAMBREZAIS, DU CORMIER, VENTADÈS.

CHANTS.

TROIS ÉTRANGERS.

Jour heureux, aimable fête,
Vous avez séché nos pleurs :
Le calme après la tempête,
N'en a que plus de douceurs.

UNE VOIX.

Retraite aimable,
Bois agréable ;
Séjour heureux
Des plaisirs et des jeux.
De la nature,
Sans imposture,
A mes souhaits,
Vous offrez les attraits.

Oiseaux volages,
Vos doux ramages,
Font dans les airs
Les plus charmants concerts :
Cette onde pure,
Joint son murmure
A vos accens,
Pour enchanter mes sens.
Retraite aimable !
Jamais Éole
Ne vous désole
Par ses frimats,
Dans ces riants climats.
L'aimable Flore
Y fait éclore
De mille fleurs
Les brillantes couleurs.
Retraite aimable !

TROISIÈME ENTRÉE.

Départ d'Hercule pour la conquête de la Toison d'Or.

Jason pressé par Pélias, son oncle, d'aller redemander la Toison d'or à Actès roi de Colchide, choisit pour le seconder l'élite de ce que la Grèce a de plus distingué par la valeur et la naissance. Déjà Thyphis a annoncé le retour des vents favorables. Hercule trop sensible à la gloire pour laisser échapper une si belle occasion de se signaler, vient offrir ses services à Jason : ce prince les accepte avec reconnaissance; et la présence d'Hercule semble assurer le succès de l'expédition.

Jason : M. HAY.
Hercule : M. D'AUDEVILLE.
Typhis : M. DE CHAMBREZAIS.
Argonautes : MM. DU CORMIER, DE CHAMBRE, VANDUFFEL, RAOUL, DE BARJULÉ, FALLOUX, GODEFROI, SORBIÈRE, DE BAUSSET 1, BUQUET, DEVAY, MERCIER, SOLIER, SAUBAIGNÉ.
Zéphirs : MM. BOURDETTE, PIQUESARRY, MEILLAN, DE LA GRIMONIÈRE, ROGER, DE BAUSSET 2, LANNUX 1, LANNUX 2.

Matelots : MM. VENTADÈS, FILTZGERALD, LASALLE, LA COSTE, DURAND, DESCHAMBAULT, DE ROCHEMONT, DE LA VOLTAIS 1, DE LA BASSE-BOULOGNE, LE MINTIER, DE LA VOLTAIS 2, DE LA COUR.

Danseront seuls : MM. DE CHAMBREZAIS, HAY.

Ensemble : MM. VENTADÈS, LA COSTE, HAY, D'AUDEVILLE, RAOUL, VANDUSSEL, DURAND, FILTZGERALD.

CHANTS.

UN ARGONAUTE :

Partons, la gloire nous appelle,
Ouvrons-nous au travers
Des écueils et des mers
Une route nouvelle.
Vents, accourez, brisez vos fers,
Sortez de vos grottes profondes,
Règnez dans les airs,
Régnez sur les ondes
Et portez-nous au bout de l'univers.

CHŒUR DE MATELOTS.

Embarquons-nous, Neptune nous appelle.
Avec tant de héros
Peut-on craindre les flots ?
Une gloire immortelle
Couronnera nos travaux.

QUATRIÈME ENTRÉE.

Combat d'Hercule avec le fleuve Achéloüs.

Tandis que les bergers de Calydon déplorent les maux qu'Achéloüs leur cause, Achéloüs arrive, il est suivi d'Hercule. Ces deux fiers rivaux s'approchent et se combattent. Après de longs et inutiles efforts, Hercule fait chanceler Achéloüs. Celui-ci sentant la supériorité de son adversaire, a recours à la ruse et se change en serpent.

Mais le vainqueur de l'hydre de Lerne se rit de ce vain artifice. Il serre fortement Achéloüs, qui se métamorphose en taureau. Hercule le saisit par les cornes, lui en arrache une et le renverse. Aussitôt les divinités champêtres sortent de leurs retraites, les bergers reparaissent et célèbrent une fête en l'honneur d'Hercule.

Hercule : M. DIGNERON.
Achéloüs : M. VENTADÈS.

BERGERS QUI SE PLAIGNENT DES MAUX QU'ACHÉLOUS LEUR CAUSE :

MM. LANNUX 1, LANNUX 2. PIQUESARRY, BOURDETTE, DE LA VOLTAIS 2, FALLOUX, DE BAUSSET, BUQUET.

Divinités champêtres : MM. DE LUYNES, MEILLAN, ROGER, DE BEAUSSET, DE LA GRIMONIÈRE, DEVAY, GODEFROI, SORBIÈRE, DE CHAMBREZAIS, DE BARJULÉ, VANDUSSEL, RAOUL.

Autres bergers : MM. HAY, D'AUDEVILLE, DU CORMIER, DE LA BASSE-BOULOGNE, DE LA VOLTAIS 1, SAUBAIGNÉ, LE MINTIER, SOLIER, MERCIER, DE LA COUR, DURAND, DESCHAMBAULT.

Danseront seuls : MM. DE LUYNES, DURAND, DIGNERON.

Ensemble : MM. DIGNERON, VENTADÈS, DU CORMIER, SAUBAIGNÉ, MEILLAN, DE BARJULÉ, DE LA GRIMONIÈRE.

CHANTS.

UN BERGER.

Dans nos bois,
On vit plus heureux mille fois,
Que dans les palais brillants des rois.
Ces fleurs que l'aimable aurore,
Tous les matins sous nos pas fait éclore,
Ces gazons renaissants,
Ces troupeaux bondissants,
La douce haleine,
Des zéphirs badins folâtrant dans la plaine,
Ces clairs ruisseaux,
Ces riants côteaux,
Tout jusqu'à l'air que l'on respire,
Fait dire :
Dans nos bois,
On vit plus heureux mille fois,
Que dans les palais brillants des rois.

UN AUTRE BERGER.

Le bruit des armes,
Ne nous cause plus d'alarmes.
Le fils du maître des Dieux
A banni de ces lieux,
Les soupirs et les larmes ;
Le bruit des armes
Ne nous cause plus d'alarmes,
Dans nos tranquilles forêts,
Une éternelle paix
Va régner désormais
Petits oiseaux
Pour ce héros
Formez des chants nouveaux.
Et qu'en ces bois,
L'écho répète
Son nom mille fois.
Charmante musette,
Ne craignez plus de la trompette
Les accents odieux ;
Le bruit des armes
Ne nous cause plus d'alarmes.
Le Fils du maître des Dieux etc.

UN AUTRE BERGER.

Aux superbes lauriers
Qui ceignent le front des guerriers,
Mon cœur ne porte plus une envie indiscrète :
Je préfère les fleurs qui parent ma houlette,
Aux superbes lauriers
Qui ceignent le front des guerriers.

DEUX BERGERS.

La gloire
Qui suit la victoire,
Pour nous n'a plus d'attraits.
Aimable paix,
A jouir de tes bienfaits
Nos cœurs satisfaits
Bornent tous leurs souhaits.

CHŒUR DES BERGERS.

La gloire, etc.

CINQUIÈME ENTRÉE.

Sommeil d'Hercule chez les Pygmées.

Les Pygmées, petits hommes hauts d'une coudée, attaquent Hercule qui s'était endormi après la défaite du géant Antée, et prennent pour le vaincre les mêmes précautions qu'on prendrait pour former un siège. Hercule se réveille et méprisant de si faibles ennemis, se retire pour aller combattre les monstres qui désolent la terre. Les Pygmées regardent sa retraite comme une fuite, ils le poursuivent de loin, lui lancent des traits qui tombent à ses pieds et s'imaginent avoir vaincu le grand Alcide.

Hercule : M***.

Amis d'Hercule : MM. FILTZGERALD, LA COSTE, LASALLE, DE CHAMBRE, DU CORMIER, SAUBAIGNÉ, HAY, D'AUDEVILLE.

Officiers des Pygmées : MM. BEHIC, DE LUYNES.

Pygmées : MM. DE LA NOUE, DESORMES, DESARDONNNES, DE LA GRIMONIÈRE, DE GAUMIN, DE SAINT-PAUL, DES CARREAUX, DE LA BOUILLERIE, DU LEZARD, DE BEAUMONT, DE LA PLESSE, CHATELARS, DE LA FLEURIAIS, DE LA SANTIÈRE, DES COMBES, CARNEY, PAUTRIER.

Danseront seuls : MM***. DU CORMIER, BEHIC, DE LUYNES.

CHANT.

UN GUERRIER DE LA SUITE D'HERCULE.

O Roi, dont la douce influence
Répare des mortels les pénibles travaux,
Sommeil, répands sur nous les tranquilles pavots ;
Que tout ressente ici l'effet de ta présence.

SIXIÈME ENTRÉE.

Descente d'Hercule aux enfers.

Thésée ayant eu la témérité de descendre aux enfers, y fut arrêté et condamné à être éternellement assis. Hercule touché du malheur d'un héros, qu'il aime, ose l'aller chercher dans le royaume de Pluton et malgré ce monarque le rend à la lumière et à ses amis.

Pluton : M. BUQUET.
Juges des enfers : MM. LASALLE, LA COSTE, DE CHAMBRE.
Parques : MM. SOLIER, MERCIER, DE LA BASSE-BOULOGNE.
Furies : MM. GODEFROI, DEVAY, DE LA COUR, SORBIÈRE.
Caron : M. FILTZGERALD.
Ombres : MM. LANNUX 1, LANNUX 2, DE LUYNES, MEILLAN, BOURDETTE, PIQUESARRY, DE LA GRIMONIÈRE, DE BEAUSSET.
Hercule : M. DIGNERON.
Thésée : M. DE BARJULÉ.
Pirithoüs : M. VENTADÈS.
Amis d'Hercule et de Thésée : MM. HAY, D'AUDEVILLE, DU CORMIER. LE MINTIER VANDUSSEL, RAOUL, DURAND, DESCHAMBAULT, DE CHAMBREZAIS, DE LA VOLTAIS 1, DE LA GRIMONIÈRE, FALLOUX, DE LA VOLTAIS 2, DE BAUSSET 1.
Danseront seuls : M. DIGNERON, FILTZGERALD, VENTADÈS.
Ensemble : MM. DIGNERON, BUQUET, DE BARJULÉ.

CHANTS.

UN AMI D'HERCULE.

Chantons l'amitié constante
D'un héros issu des dieux ;
Non, les exploits glorieux
De sa valeur éclatante,
N'égalent point à mes yeux,
L'effort d'un cœur généreux,

Qui pour rendre à la lumière
Un ami trop malheureux,
Ose franchir la barrière
De l'empire ténébreux.

UN AMI DE THÉSÉE.

Quand la fortune m'outrage
Par son injuste rigueur,
Un ami qui me soulage,
Me fait porter mon malheur.
Quand après un triste orage,
Le sort me rend sa faveur,
Un ami qui la partage,
Me fait goûter mon bonheur.

UNE VOIX.

Amitié charmante
Que vos plaisirs sont doux !
Avec vous mon âme est contente,
Je ne puis être heureux sans vous.
Amitié charmante
Que vos plaisirs sont doux !

CHŒUR.

Amitié charmante, etc.

BALLET GÉNÉRAL.

Apothéose d'Hercule.

Thésée et Pirithoüs érigent un autel à Hercule, dont ils ont appris la mort, et invitent les peuples à lui offrir comme eux le tribut de leur reconnaissance.

Thésée : M. PAPIN, M***.
Peuples : les mêmes qui ont dansé dans l'ouverture et les entrées.

CHANTS.

THÉSÉE ET PIRITHOUS.

Alcide, au pied des autels,
Tu vois deux fortunés mortels,
Qui méritèrent ta tendresse.
Souffre que leur cœur s'intéresse
Au rang sublime et glorieux,
Que t'accordent les justes Dieux.
Accepte l'hommage sincère
De notre encens et de nos vœux,
Et souviens-toi des tendres nœuds
D'une amitié qui te fut chère.

CHŒUR.

Chantons le fils du Dieu qui lance le tonnerre ;
Que ton destin est glorieux !
Il va régner du haut des cieux
Sur les rois mêmes de la terre.

Chanteront : MM. PAPIN, DE BEAU-DRAP, DE LA VILLEAUDRAY, DE BELLEVUE, DE LORMES, CAUTEL D'AUDEVILLE, FOUCAULT, DUVAL, DE LA POTERIE, DE SORBIÈRES, DE BARJULÉ, DE LUYNES, etc.

On prie les Messieurs et les Dames de vouloir bien se conformer à l'ordre établi, suivant lequel les Dames seules assistent à la représentation du samedi 29, et les Messieurs seuls à celle du lundi 31 août.

DANSERONT AU BALLET :

MM. Jacques DU CORMIER. de Laval, pensionnaire.
Nicolas DIGNERON, d'Amérique, pensionnaire.
Armand MEILLAN, de Bayonne, pensionnaire.
Bernard BOURDETTE, de Bayonne, pensionnaire.
Etienne DES CHAMBAULT, de Montréal, pensionnaire.
Etienne DURAND, de Saint-Domingue, pensionnaire.
Guillaume HAY, de Saint-Domingue, pensionnaire.
Jacques MERCIER DE GRAND-MAISON, de Tours, pensionnaire.

MM. Jean-Baptiste DE CHAMBRE, de Tourtas, pensionnaire.
Jean-Baptiste SOUBAIGNÉ, de Bayonne, pensionnaire.
Jean-Baptiste SOLIER, de Saint-Domingue, pensionnaire.
Jean GODEFROI, de Sablé, pensionnaire.
Joseph LE PROVOST DE LA VOLTAIS, de Ploërmel, pensionnaire.
Jules DE CHAMBREZAIS, d'Angers, pensionnaire.
Léon PIQUESARRY. de Bayonne, pensionnaire.
Louis DE BEAUSSET, de Pondichéry, pensionnaire.
Louis DEVAY DE LA FLEURIAIS, de Nantes, pensionnaire.
Michel SARREBOURSE D'AUDEVILLE, de Nantes, pensionnaire.
Charles LE MINTIER, de Vannes, pensionnaire.
Denis-Just-Hyacinthe DE LA GRIMONIÈRE, de Valogne, pensionnaire.
Edouard FILTZGERALD, d'Irlande, pensionnaire.
Etienne LA COSTE, de Bayonne, pensionnaire.
François LE PROVOST DE LA VOLTAIS, de Ploërmel, pensionnaire.
Jacques DESMADIÈRES DE LA COUR, d'Orléans, pensionnaire.
Jean-Mart. DE ROCHEMONT, du Canada, pensionnaire.
Jean VENTADÈS, de Bilbao, pensionnaire.
Joseph LASALLE, de Cadix, pensionnaire.
Julien LANNUX, de Morlaix, pensionnaire.
Michel DE BARJULÉ, du Croisic, pensionnaire.
Paul FALLOUX, de Saumur, pensionnaire.
Pierre BUQUET, de l'Aigle, pensionnaire.
Ferdinand DE LA BASSE-BOULOGNE, de Marennes, pensionnaire.
Jacques-Marie SORBIÈRE, de Tours, pensionnaire,
Jean-Baptiste DE LUYNES, de Nantes, pensionnaire.
Jean-Baptiste VANDUSSEL, de Bayonne, pensionnaire.
Philippe-Charles-Raoul DE LA GUERCHE, du Poitou, pensionnaire.
Jean-Philippe LANNUX, de Morlaix, pensionnaire.
Pierre DE BAUSSET. de Pondichéry.
Michel ROGER, de Guerrande, pensionnaire.

Les Danses sont de la composition de M. ROLLAND.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

CHAP. I. *Enseignement littéraire à La Flèche, principalement du Latin et du Grec* : Méthode d'enseignement des Jésuites; division des classes; auteurs classiques; historien, poète et orateur; Cicéron. — Grammaires latines et grecques dans la première moitié du XVIIe siècle. — Dictionnaires, racines grecques, particules, idiotismes, philologie comparée. — Rhétoriques en latin. — Exercices de composition : part faite au latin. — Distinctions honorifiques dans les classes, récitation des leçons, correction des devoirs, prélection. — Le latin, surtout les *vers latins*, ornement indispensable de toutes les fêtes. — Les Pères Mussón, Pétau, Caussin, Cellot, Vavasseur, Desbans, Mambrun, Rapin, Laurent Lebrun, Jean Chevalier, Darrot, du Cerceau, Sanadon, Brumoy, des Billons, etc. 1

CHAP. II. *La langue Française à La Flèche* : — Importance croissante du Français au commencement du XVIIe siècle. — Port-Royal : méthodes, traductions, suppression du vers latin, racines grecques. — Les Jésuites défendent la méthode latine. — Le Jardin des racines grecques et le livre des Épigrammes; les pères Labbe et Vavasseur. — Le français dans les collèges de la Compagnie de Jésus : grammaires latines et grecques rédigées en français; les pères Annibal Codret, Saulger, Bernou, Fleuriau, Gras, Gaudin, Giraudeau, etc. — Ouvrages en français de littérature, de géographie, d'histoire, de sciences. — Causes de la décadence du latin. — Tragédies et comédies françaises, idylles, pastorales. — Les pères Bougeant et Gresset; les plaidoyers français de Geoffroy et de Lenoir du Parc; Porée et le Jay; Grou et la République de Platon, Brumoy et le Théâtre des Grecs, Sanadon et les Poésies d'Horace. 131

Pages

Pièces Justificatives :

Document nº I..... Pièces jouées à La Flèche et exercices publics..... 215
Document nº II. . Bœmundus restitutus, tragœdia..... 224
Document nº III.. Les Arts, les Sciences et les Armes, ballet..... 230
Document nº IV.. Celsus, martyr, tragœdia 233
Document nº V.... Romulus et Remus, tragœdia. — Romulus, pastorale..... 235
Document nº VI... La Mode, comédie 241
Document nº VII... Les différents plaisirs des saisons, ballet. 245
Document nº VIII.. Daniel, tragœdia 247
Document nº IX... Le temple de Janus fermé, ballet.... 250
Document nº X.... Sigismond, roi des Bourguignons, tragédie. — Le Poëte, comédie 271
Document nº XI... Ulpianus, martyr, tragœdia. — Le Point d'Honneur, comédie 276
Document nº XII... Jonathas et David, tragœdia. — Decoctor, drama comicum. — Le grand Parleur, comédie 288
Document nº XIII.. Andronicus, tragœdia. — Les Mécontens, comédie. — Le Trompeur trompé, comédie. — Les Aventures d'Énée, ballet 295
Document nº XIV.. Saint Louis dans les fers, tragédie — Ésope au collège, comédie. — L'École des Pères, comédie.... 313
Document nº XV... Gerostratus, drama comicum 322
Document nº XVI.. Sylla, tragédie 326
Document nº XVII.. Isac, tragédie, — Momus cherchant la sagesse, comédie 327
Document nº XVIII. Hercule, ballet poétique. 339

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME

Le Mans. — Imp. Leguicheux et Cie, rue Marchande, 15.

1890

060.93
R585
Rochemonteix C. de
58126

AUTHOR
Un Collège de Jésuites, Le Collège

TITLE
Jésuites, Le Collège Henri IV
De La Flèche, Vol. III

DATE DUE | BORROWER'S NAME

MAR 6 4
STORAGE - COSA

58126